

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES FRERES MENTOURI
CONSTANTINE
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE , DE LA GEOGRAPHIE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**

N° d'ordre....

Serie :.....

Soutenu le 1^{er} mars 2010

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de magister

Option : FAIT URBAIN

***LA GOUVERNANCE URBAINE
UNE DEMARCHE INCONTOURNABLE POUR UN HABITER
DURABLE
Cas de L'amélioration urbaine à la cité Zouaghi
à Constantine***

Présenté par : SIDI SALAH NASRI Zehour

Sous la direction de : Dr. FOURA Yasmina

Devant le jury:

Président : Pr Layeb Hafid Professeur Université Mentouri

Rapporteur : Dr FOURA Yasmina..... M. Conférences Université Mentouri

Examineur : Pr Benabbas Samia Professeur Université Mentouri

Examineur :Dr Benidir FatihaM. Conférences Université Mentouri

MARS 2010

Remerciements

Je remercie **Dieu le tout puissant** pour m'avoir donné la force et le courage pour réaliser ce travail.

Je remercie toute ma famille pour son soutien et particulièrement ma mère et mon père.

La beauté d'un travail de recherche réside dans le fait que c'est une expérience et parfois une aventure et un plaisir partagés avec d'autres.

Je remercie Dr Foura Yasmina de m'avoir encadré et aidé à faire aboutir ce travail .

Je remercie tous mes enseignants de post- graduation .

Je remercie tout ceux et celles qui m'ont aidé à l'élaboration de ce travail .Je suis redevable à bon nombre de personnes qui ont contribué à enrichir cette recherche en mettant à ma disposition l'information nécessaire. Je ne peux les citer tous mais qu'ils soient surs que leur aide m'a été très précieuse et j'en garderai le meilleur des souvenirs. Qu'ils trouvent ici toute ma gratitude.

Zehour Sidi Salah

Dédicaces

Je dédie ce travail à toute ma famille et surtout à ma fille

Malak

SOMMAIRE

CHAPITRE INTODUCTIF PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE D'APPROCHE

Introduction générale	1
I - Problématique	8
II- Hypothèses de la recherche	10
III -Objectifs de la recherche	10
IV -Méthodologie et instruments de recherche	11
V -Outils méthodologiques.....	13

Première partie : Approche théorique

De la ville ,de la gouvernance urbaine et du développement durable

Chapitre I

Analyse Conceptuelle liée à la ville

Introduction	15
1-Definition de la ville	16
1-1 Définition de l'urbanisation et indicateurs de mesure	17
1-1-1 Indicateur socio- démographique.....	17
1 1-2 Indicateur fonctionnel.....	18
1-1-3 Indicateur spatial	18
2- Qui fait la ville : Mécanismes régulateurs de la ville	18
2-1 L'état ou le pouvoir central	18
2-2 Les collectivités locales ou territoriales.....	19
2-3 Les citoyens	19
2-4 Les associations	19
3- De La culture urbaine	20.
3-1 De la citoyenneté	20.
3-2 Du civisme	20.
4 – L'habiter dans la ville.....	21
4-1 La dimension de l'homme à l'habiter	21
4-2 La dimension de l'homme au quartier	23

4-3 Les différentes dynamiques d'un quartier	24
Conclusion	25

CHAPITRE 2

De la gouvernance urbaine

Introduction	26
I - Les conditions d'apparition de la notion de gouvernance urbaine	27
1- Passage du gouvernement à la gouvernance.....	27
2- La crise de l'urbain et crise de citoyenneté.....	27
3- Les Conditions d'apparition de la notion de gouvernance urbaine aux Etats Unies.....	28
4- Les Conditions d'apparition de la notion gouvernance urbaine en Angleterre.....	29
5- Propagation du concept de gouvernance urbaine dans le monde	30
II- Définition de la gouvernance	31
1- Définition de la gouvernance urbaine selon certains géographes et sociologues.....	32
1-1 Selon Patrick Le Gales	32
1-2 Selon Georges Cavalier	32
1-3 Selon Bernard Jouve	33
1-4 Selon Stocker	33
1-5 Selon Francois Xavier Merrien	33
1-6 Selon Anne Querrien	33
III - Différentes approches de la gouvernance urbaine.....	34
1 –Les catégories d'approche de la gouvernance urbaine.....	34
2- Approche institutionnelle de la gouvernance urbaine	34
IV - Les enjeux de la gouvernance urbaine	35
1 -Les enjeux politiques : la décentralisation	35
2 -Les enjeux sociaux	37
2-1 La cohésion sociale	37
2-2 La bonne gouvernance urbaine :Une prévention contre l'insécurité urbaine	37
Conclusion	39

CHAPITRE 3

La gouvernance urbaine meilleur garant du développement durable

Introduction	40
I- La gouvernance urbaine et le développement durable	41
1- L'origine du concept de développement durable	41
2- Définition du développement durable.....	42
3- Piliers du développement durable	43
4- Principes fondamentaux du développement durable	44
II- Le développement durable : Une approche stratégique et politique	45
1- Le développement durable et la planification urbaine	45
2- Comment mettre en œuvre un aménagement durable.....	46
3- L'urbanisme durable	47
4- Notion de quartier durable ou écho quartier	48
4-1- Définition et principes d'un quartier durable (écho quartier).....	48
4-2 Comment mettre en œuvre l'aménagement d'un quartier durable	49
4-3 Pourquoi le quartier peut aussi être durable.....	50
Conclusion	52

2eme partie

DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

EXPERIENCES DANS LE MONDE

CHAPITRE 4

Démocratie représentative et démocratie participative dans le monde

Introduction	53
1-Formes de démocratie représentatives existantes	54
-La démocratie directe.....	54
-La démocratie représentative	54
1-1 Formes de participation existantes dans la démocratie représentative.....	54
1-1-1 La participation /caution.....	55
1-1-2 La satisfaction de l'habitant /usager	55
1-1-3 La citoyenneté de substitution	55

2-Le passage de la démocratie représentative à la démocratie participative ...	55
2-1 Conditions d'apparition du concept de démocratie participative dans le monde	55
2-2 Définition de la démocratie participative	57
2-3 Caractéristiques de la démocratie participative	57
2-3-1 La démocratie participative , un enjeu de survie pour la démocratie ...	58
2-4 les modes de participation	60
3- la démocratie participative et le développement durable.....	60
Conclusion	63

CHAPITRE 5

Expériences de démocraties participatives dans le monde

Introduction	65
I –Expériences en Amérique Latine	65
1-Le Budget participatif à Porto Alegre au Brésil	65
1-1 Présentation de la ville de Porto Alegre	66
1-2 Comment est née l'idée du budget participatif.....	66
1-3 Processus de déroulement du budget participatif	67
1-4 Processus de fonctionnement du budget participatif	68
1-5 Dynamique de fonctionnement du budget participatif	69
1-6 Elaboration de la première matrice du budget participatif	72
2- l'Expérience de la ville de Curitiba au Brésil	73
2-1 Présentation de la ville de Curitiba	73
2-2 Programme de développement de la ville de Curitiba	73
2-3 Stratégie de Lerner, le maire de Curitiba	74
II –Expériences en Europe	75
1- Prévisions constitutionnelles en Europe.....	75
2- Des outils et des pratiques de participation fortement diversifiés	75
2-1 Le comité de quartier	76
2-2 Lettre d'information aux habitants	76
2-3 Enquêtes auprès des habitants usagers	76
2-4 Entretiens auprès des habitants ressources	77
2-4-1 Objectifs de ces enquêtes	77
2-4-2- Thématiques des enquêtes	77

2-5 Débats publics ou réunions publiques	77
2-6 Le Citizen hearing ou Brainstorming habitant	78
3- Expériences en France	78
3-1 La charte de la ville de Lille	79
3-2 Objet de la charte	79
3-3 Cadre de la charte	79
3-4 Evaluation et médiation de la charte	80
3-5 Signataires de la charte	80
4- Expériences en Suisse.....	81
5- Expériences au Danemark	81
5-1 Les conférences de consensus organisées au Danemark (1987-2002)	82
6- Expérience en Espagne	83
III –Qu'en est –il de la démocratie participative dans les pays arabes	84
1-Formes de participation au Maghreb	85
1-1 La Twiza	85
1-1-1 Bref historique et évolution de la pratique twiza en Algérie	86
a- La Twiza d'intérêt collectif	87
b- La Twiza d'intérêt individuel	87
1-1-2 La Twiza au Maroc	87
1-2 L'agenda 21 de Meknès un outil d'innovation par excellence.....	89
1-2-1 Qu'est ce qu'un L'agenda 21	89
1-2-2 L'Agenda 21 de Meknès	89
1-2-3 Concrétisation des innovations apportées par l'agenda 21 de Meknès	90
Conclusion	91

Troisième partie

Le diagnostic

CHAPITRE 6

Situation de la gouvernance urbaine en Algérie

Introduction.....	92
--------------------------	-----------

1- Les politiques urbaines menées depuis 1962	92
1-1 -Depuis la charte d'Alger de 1964	92
1-2 - Les deux décennies 80et 90	93
2-Conséquences de cette politique sur la ville algérienne	94
3- Evolution des taux d'urbanisation en Algérie	96
3-1-Résultats préliminaires du recensement effectué en avril 2008.....	97
4- Les Prémices d'une profonde mutation	98
4-1- Principaux textes législatifs liés à l'environnement et l'amélioration du cadre de vie	98
4-2 -Principaux articles extraits de la loi 06-06 qui traitent de la politique de la ville, de l'amélioration du cadre de vie des citoyens et de la participation citoyenne.....	100
4-3- Principes généraux de la loi 06-06 portant loi d'orientation de la ville ...	101
5- Etat actuel de la ville algérienne	102
6- La Coopération internationale et programme de soutien à l'Algérie	103
6-1- Programme des Nations Unies pour le développement PNUD Algérie	104
6-2- PNUD et CNES, coopération étroite pour la promotion de la gouvernance en Algérie	105
6-3- L'IVD, Une initiative canadienne de partenariat pour faire progresser Le développement durable en Algérie	106
7 - La banque mondiale et la promotion de la notion de gouvernance urbaine en Algérie	106
7-1- La politique de la ville en Algérie avec l'émergence de la gouvernance urbaine dans les textes législatifs	108
7-1-1 - La politique environnementale en Algérie	108
7-1-2- Gestion des eaux :assainissement.....	110
8- La société civile en Algérie	111
8-1- Aperçue historique sur la vie associative en Algérie	111
8-2- Ecllosion du mouvement associatif en Algérie	112
8-3-Etat des mouvements associatifs en Algérie	112
Conclusion	113

CHAPITRE 7

Situation de la gouvernance urbaine à Constantine

Introduction.....	114
I- Présentation de la ville de Constantine.....	114
1- Aperçue historique sur Constantine.....	114
2- Aperçue géographique	116
2-1 Situation à l'échelle régionale	116
2-2 Constantine groupement	117
3- Constantine : Population (RGPH 2008).....	118
II- Aperçue historique sur la question de gouvernance à Constantine ...	118
1- La période pré coloniale	119
2- La période coloniale	119
2-1 dernier conseil municipal à Constantine pendant la période coloniale	120
III- Présentation du système de gouvernance actuel	121
1- Identification des acteurs représentant l'état, les collectivités locales et territoriales	121
2- Identification des acteurs représentant les services de gestion de l'habiter	121
3- Le mouvement associatif à Constantine	123
IV- Politiques urbaines actuelles à Constantine	124
1- Actions prévues dans le cadre du SDAAM de Constantine	125
2- Actions prévues dans le cadre du SCU de Constantine	125
2-1 Objectifs du SCU	126
2-1-1 Rendre la ville plus saine (approche hygiénique).....	126
2-1-2- Rendre la ville plus propre	127
2-1-3 Rendre la ville plus belle.....	128
2-1- 4 Améliorer la qualité de vie.....	129
V- Programme d'amélioration urbaine à Constantine.....	129
VI - Les nouveaux projets structurants :Situation et impact sur l'habiter...	130
Conclusion	132

CHAPITRE 8

Cas d'étude la cité Zouaghi

La gestion de l'habiter à Zouaghi acteurs et rôles

Introduction	133
Pourquoi le choix de la cité Zouaghi et objectifs de la recherche.....	133
I Présentation de l'agglomération de Zouaghi	135
1 -Situation	135
2 –Population.....	136
II Zouaghi et les nouveaux projets : situation et impact.....	138
1- Projets d'habitat	138
2- Equipements existants	140
3-Equipements en cours de réalisation	140
4- Projet futur, le parc citadin	144
III- La cité Zouaghi acteurs et rôles dans la gestion de l'habiter	146
1- Services relevant de l'APC et assurant la gestion de l'habiter.....	146
2-Les autres directions de gestion	147
3- Le secteur privé	148
IV- Programme de l'amélioration urbaine à Zouaghi	149
1- Site : Frères Ferrad , logements Bortolazzo	149
2- Site : Quartier des 1100 logements	155
3- Site :Cité Sonatiba	156
4- Analyse de l'opération d' amélioration urbaine à Zouaghi	157
V -L' Approche sociologique auprès des habitants	160
1 -Présentation du champ d'étude	160
2-Instruments de recherche utilisés	160
- Le questionnaire	160
2-1 -Questionnaire n°1 pour les habitants	161
3 –Analyse des résultats du dépouillement du questionnaire n° 1 adressé aux habitants	164
4- Questionnaire n°2 adressé aux élus.....	172

5 –Analyse des résultats du dépouillement du questionnaire n°2	
adressé aux élus	173
Conclusion.	179
Conclusion générale	182
Recommandations	186
Bibliographie	197
Lexique	201
Liste des abréviations	203
Liste des cartes.....	204
Liste des tableaux.....	205
Liste des figures.....	205
Liste des organigrammes	205
Résumé	206
Annexes	

CHAPITRE INTRODUCTIF

Problématique et méthodologie d'approche

INTRODUCTION GENERALE

"Les nouvelles idées vivent trois stades, elles sont d'abord moquées, ensuite combattues, et enfin considérées comme évidentes "
Schopenhauer ¹

La ville a toujours été et reste un lieu d'attraction, d'influences, de lutte et de représentations ; elle a toujours été associée à la plupart des civilisations, elle couve les révolutions. C'est le dispositif topographique et social, qui offre la meilleure efficacité à la rencontre et à l'échange entre les hommes .C'est aussi un site d'expression qui permet la diffusion des idées. C'est " l'espace propice à l'optimisation des échanges et des interactions avec autrui "²

La ville est un produit du temps, de processus historiques, dans lesquels sont impliqués de multiples acteurs, qui appartiennent aux trois sphères a savoir la société civile, le marché et l'Etat. La gérer est une tâche difficile et délicate et donne naissance aux inégalités et aux conflits qui sont des facteurs d'aliénation et de fracture sociale relevant de la société dans son ensemble. La plupart des villes dans le monde vivent des crises urbaines qui se traduisent par, les émeutes, les violences urbaines et le développement des incivilités qui sont autant d'indices témoignant de l'incapacité dans la gestion .Les dynamiques urbaines sont aujourd'hui caractérisées par la fragmentation des espaces urbains à l'échelle des agglomérations, avec des impacts majeurs sur le cadre de vie des populations et l'environnement, proche et lointain.

La moitié des humains vivent dans les villes, soit 3.5 milliards de personnes, dont 1/3 dans des bidonvilles, l'urbanisation s'accroît, la population urbaine continue à

¹ **Arthur Schopenhauer** est un philosophe allemand, né le 22 février 1788 à Dantzig en Prusse, mort le 21 septembre 1860 à Francfort-sur-le-Main.

² **Thierry Oblet** ,"Gouverner la ville ,les voies urbaines de la démocratie moderne " ,Edition Presses Universitaires de France , page 2 .

croître, le monde se densifie, et ce sont toujours les pays les plus pauvres qui supportent le fardeau de cette croissance. Tout d'abord, le nombre croissant de la population urbaine à venir qui devrait concentrer 70% de la population mondiale dans les villes en 2050 est un facteur dangereux. En effet, les difficultés d'accès à l'eau, d'assainissement, d'énergie et de transport prendraient beaucoup d'ampleur. Les avantages de la vie urbaine et de l'urbanisation sont nombreux et selon les études effectuées, la majorité de la population future qui viendrait s'installer en ville serait une population pauvre en quête de vie meilleure, ce qui aurait pour conséquence d'accentuer les inégalités intra urbaines qu'il faudra savoir gérer. L'avenir des populations urbaines dépendra des grandes mesures et décisions qui seront prises, dès aujourd'hui, pour gérer cette croissance urbaine vers le bon sens.

Les différentes approches liées à la ville montrent une ville prédatrice alors qu'elle est le lieu de développement humain et d'organisation sociétale, et qu'elle a autant la capacité d'abriter des millions de personnes que celle de limiter leur impact sur l'environnement naturel. Le problème n'est pas le nombre d'urbains mais les modes de vie urbains trop dépensiers, tout comme le mode de gestion des villes. Les politiques visant à régénérer et renouveler les tissus urbains existants, anciens et plus récents, montrent une voie pour faire contrepoint aux extensions périurbaines et réduire les impacts environnementaux.

"A l'orée du XXI siècle, le phénomène urbain a pris une ampleur telle qu'il suscite les interrogations les plus diverses, nombre de réflexions contradictoires et des prises de position de toutes natures. Légitimes et angoissantes, les questions -les villes ont-elles encore un avenir ? Ou -la ville existe-t-elle encore- ? Ouvrent un champ d'investigations multiples, mais restent souvent sans réponses satisfaisantes." ³

Avec les mouvements de globalisation, la ville s'est transformée, elle se présente elle même comme acteur collectif social et politique à part entière, de plus en plus ingouvernable .Placées au cœur de la compétition économique, les villes sont livrées à une concurrence accrue entre elles à toutes les échelles, locale, nationale et internationale, l'inquiétude est donc grande car ce jeu concurrentiel inévitable imposé aux villes, se doit de trouver des solutions et des réponses appropriées. C'est dans cette perspective que les pouvoirs politiques se mobilisent pour élaborer des stratégies

³ **Olivia Barbet –Massin** in "Note de l'éditeur" dans "Des villes pour une petite planète " de Richard Rogers ,Edition du Moniteur , Paris 2000.

et de nouvelles politiques urbaines capables de relever les défis auxquels les villes sont confrontées.

Les différentes politiques urbaines ont montré leurs limites particulièrement avec la multiplicité des actions urbaines, les sociétés connaissent des mutations de tout ordre, sociales, culturelles, économiques et spatiales. Les populations dans les villes s'accroissent continuellement et l'ironie veut que les villes qui sont notre modèle d'habitat soient le plus grand destructeur de l'écosystème et la pire menace pour la survie de l'humanité sur la planète. La gestion des villes est au cœur de tous les débats et une crise de gouvernabilité des sociétés s'est installée.

Les gouvernements à l'échelle de l'état ou à l'échelle des municipalités ont perdu leur capacité d'action du fait des mutations en cours de la société dues à la mondialisation des marchés, creusement des écarts entre les populations riches et pauvres, le chômage accru, l'exclusion, la pauvreté, la pollution, l'insécurité, tous ces maux sont présents avec acuité dans la ville d'aujourd'hui et les pouvoirs publics ne parviennent plus à gérer ou à dominer cette situation et semblent impuissants à maîtriser les différentes tendances, à freiner les évolutions débouchant sur des situations de crise incontournable, que faut-il donc pour réduire les inégalités et assurer la cohésion sociale ?

L'existence d'une crise de gouvernabilité des sociétés reste l'hypothèse primordiale à l'idée de gouvernance, une des dimensions importantes du développement durable. Si la problématique de gouvernance urbaine a fait une percée dans les différents débats sur la ville, c'est parce que les enjeux liés à la ville sont forts et que l'innovation sociale, politique et technologique sont tant attendues et souhaitées.

"La gouvernabilité des états est mise à mal par un processus de fragmentation qui touche à la fois l'espace, les groupes sociaux et les activités et se rencontre à toutes les échelles spatiales, de la ville au pays, la société abrite désormais des populations très différentes aux intérêts de plus en plus diversifiés et donc aux exigences variées et contradictoires. Ce que l'on peut qualifier de " crise du politique " se double d'une crise de la citoyenneté. Les populations ont pris conscience des limites des institutions politiques et de l'impuissance des responsables politiques. Les

discours politiques apparaissent comme peu convaincants et les politiques publiques sont souvent jugées inopérantes face aux grands problèmes contemporains."⁴

Les sociétés deviennent de plus en plus complexes car on assiste aujourd'hui à la multiplication des réseaux, des organismes et institutions intervenant sur un même territoire et générant un phénomène d'incertitude où Les citoyens se sentent peu écoutés et peu associés aux décisions qui les concernent. "Le pouvoir politique est accusé d'être déconnecté de la société civile. La globalisation a, d'autre part, tendance à bouleverser les repères des citoyens qui manifestent donc une certaine inquiétude vis-à-vis d'un passé perdu, d'un présent morose, et d'un futur inconnu porteur d'insécurité"⁵.

La durabilité n'était pas au menu de la planification urbaine et le caractère vivable était moins important que les opportunités du moment pour dépenser de l'argent et distribuer les richesses et quelles étaient les conséquences ? Un environnement pollué, des ressources naturelles usées, les espaces de loisirs et détente raréfiés, des risques sanitaires accrus, des pauvres concentrés dans des espaces où règnent l'inégalité des chances, l'insécurité, l'inconfort, la salubrité etc....

Aujourd'hui avec la prise de conscience écologique et environnementale et l'appel à un "écho développement"⁶, en plus de la prise de conscience dans les années 80 des organismes internationaux et notamment de l'ONU sur le fait que la planète est limitée d'une part et que la pauvreté s'accroît d'autre part (programmes des nations unies pour le développement PNUD et pour l'environnement PNUE), le développement durable est intégré dans la planification urbaine des territoires et l'approche durabiliste interroge nos sociétés sur leur mode d'organisation de l'espace, leur mode d'habiter, de se déplacer, sur leurs technologies de production, ceci suppose qu'un consensus doit se dégager que chacun doit respecter pour parvenir à améliorer notre cadre de vie et préserver nos ressources, nos richesses et notre environnement contre l'usure. Pour combattre cet état de fait, cette fragmentation dans les sociétés, de nouvelles modalités de politiques urbaines sont apparues qu'on rassemble souvent sous le label d'urban governance c-à-d la gouvernance urbaine qui pose en des termes nouveaux la problématique des liens entre État et Marché, tout

⁴ Georges Cavalier in "Synthèses et réflexions sur la connaissance des territoires urbains", CDU, 1995-1999, page 21

⁵ idem

⁶ L'appel de Stockholm des scientifiques dès 1972 et les travaux du club de Rome avec le fameux ouvrage publié la même année Halte à la croissance.

en tenant compte de cet acteur que constitue la Société civile. Cette nouvelle notion est source de richesses, notamment parce qu'elle renvoie à une multitude de facettes et favorise la rencontre entre disciplines. C'est aussi une nouvelle manière de mener la politique urbaine qui consiste à impliquer l'ensemble des partenaires pertinents, sur une base très large, à soumettre des décisions au débat démocratique et de rechercher l'efficacité par le consensus et établir un cadre collectif d'action solidaire de réflexion stratégique en reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique avec des démarches concrètes et opérationnelles tout en ayant comme objectif le développement durable.

"Le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement d'éclatement à travers l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés, la coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens"⁷

Un des enjeux de la gouvernance urbaine pour les pouvoirs publics est bien de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective par le biais de politiques publiques produisant des appartenances. Il s'agit de parvenir à rétablir des cohérences sur un même territoire.

La bonne gouvernance repose sur trois institutions : l'état, la société civile et le privé, ceux-ci doivent contribuer à soutenir un développement humain durable sur la base des caractéristiques suivantes : la participation, la transparence, l'élaboration du consensus, l'équité, l'efficacité, l'efficience, et la responsabilité, une vraie démocratie participative qui se définit comme le talon d'Achille des réflexions sur la gouvernance et apparaît même comme une exigence pour la pratique d'une bonne gouvernance. Quel serait alors le geste qui devrait guider les approches des villes et leurs besoins et qui pourrait modifier en profondeur les rapports des individus à l'institution qui les gouverne et leur permettre de vivre leur citoyenneté pleinement dans une société juste et équitable comme l'a bien souligné Martin Lutherking dans une éloquente citation :
"Apprenons à vivre tous ensemble comme des frères, sinon nous mourrons tous comme des idiots."

"L'importance de la politique de la ville qui a pour objectif de rassembler tous les acteurs concernés à savoir les services de l'état, les collectivités territoriales

⁷ Anne Querrien in "Gouvernance et organisation urbaine" lors du séminaire gouvernance et organisation urbaine novembre 2005

partenaires économiques et associatifs afin de lutter contre les formes d'inégalité et d'exclusion et de permettre à la ville d'être le lieu d'un développement harmonieux de la citoyenneté d'où également l'impérieuse nécessité d'un immense investissement intellectuel mobilisant toutes les forces vives, pour que cette politique s'enracine démocratiquement et pour que de nouvelles solutions soient trouvées pour sa mise en œuvre." ⁸

Qu'en est t il en Algérie

L'expérience algérienne dans le domaine de la gestion des villes dans les trois décennies précédentes affiche clairement un échec .L'image des nos villes, leur forme leur structure et leur fonctionnement suscitent des interrogations .La qualité de vie et l'identité se perdent, les capacités pour définir nos villes en tant qu'entité urbaine lisible et compréhensible deviennent difficiles. Les conséquences sont désastreuses sur les modes de vie et les usages des espace urbains qui se transforment .Il est temps aujourd'hui d'avoir une vision qui impose de nouveaux défis aux planificateurs, aménageurs, urbanistes, décideurs, gestionnaires et habitants, et une stratégie donnant la priorité au développement de la ville exigeant une approche autant qualitative que quantitative dans la conception et la gestion de l'urbain.

Pour améliorer la qualité de vie dans nos espaces urbains , dans nos villes ou nos quartiers, nous devons nous engager dans des démarches qui placent la ville dans un nouveau contexte ,celui de la durabilité , les interrogations sont multiples : Quelles sont les conditions de mise en œuvre de politiques urbaines productrices d'un développement urbain durable dont les piliers sont l'équité sociale , la qualité environnementale , l'efficacité économique, la convivialité etc....Quel serait le mode opératoire a mettre en place reposant sur une démarche solidaire ,équitable,et participative pour atteindre cet objectif. La solution réside dans la nécessité d'incarner de nouvelles idées et de nouvelles exigences et aspirations dans des opérations urbaines circonscrites, c'est un point de départ incontournable.

Le respect de l'environnement, un développement économique respectueux et la mise en place d'une justice sociale ne peuvent être atteint qu'avec la participation de tous les citoyens. Le Développement Durable exige la démocratie et la participation effective à cette démocratie et ceci ne peut se concrétiser qu'a travers une bonne gouvernance urbaine .La loi n°06.06 portant loi d' orientation de la ville suscite un grand intérêt sur le

⁸ Yves Dauge "Citoyenneté et Urbanité" , Edition Esprit 1991, page 8

terrain et comble un vide juridique important .Elle prévoit la mise en œuvre de principes de concertation et de participation des citoyens dans la prise de décision , mais elle reste encore sans textes d'applications .

Les réflexions globales à l'échelle des agglomérations ou des villes ne sont pas inintéressantes mais le niveau local semble plus adéquat pour prendre en compte le facteur humain avec son environnement opérationnel immédiat a savoir le quartier ou la cité. L'échelle du quartier est plus adéquate car c'est le cadre naturel de la vie sociale dans la ville et de l'unité sociale à l'échelle humaine.

A cette échelle les questions de la mise en application des principes de la durabilité urbaine s'avèrent plus abordables car c'est une échelle d'intervention efficace pour traiter de certains problèmes sociaux, écologiques ou pour la mise en œuvre d'une démarche participative. Le quartier reste le territoire vécu par le citoyen, fréquenté quotidiennement, il n'est jamais neutre, c'est le lieu de vie de tout un chacun.

Aujourd'hui les quartiers se transforment, leurs paysages s'en trouvent modifiés, Ils doivent être revitalisés pour donner une nouvelle image et pouvoir prendre en charge les nouvelles dynamiques socio-économiques, les nouveaux usages urbains, l'environnement, le vécu et les aspirations des citoyens.

En saisissant l'interrelation entre l'homme et son environnement et sachant que la vie de l'usager repose sur un jeu de pratiques quotidiennes à travers l'habiter qui n'est autre que la pratique géographique des espaces et vue l'influence du cadre bâti sur les attitudes et les comportements humains , ceci nous mène a confirmer qu'il est plus que nécessaire d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers et d'offrir aux citoyens une qualité de vie meilleure ,durable et stable car l'instabilité sociale aggrave le déclin de l'environnement et par conséquent le déclin des milieux urbains et des villes.

I – Problématique

La gestion actuelle de l'habiter reste insuffisante malgré les efforts déployés dans les politiques menées visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui s'est traduite par l'élaboration de plans d'amélioration urbaine qui sont en cours.

Aujourd'hui que la démarche du développement durable est intégrée dans la planification urbaine, une telle dimension ne peut être atteinte que si de nouvelles politiques sont mises en place capables de tracer une vision stratégique où la ville est intégrée et respectueuse de son environnement, une ville qui prend en considération la dimension humaine et qui répond aux besoins et aux attentes des citoyens.

Etant convaincue que le capital réel reste l'homme, et le meilleur investissement serait celui d'éduquer et promouvoir cet homme, comment avec une politique urbaine basée sur la transparence, l'équité, l'efficacité et la participation on pourrait contribuer à aider les citoyens à devenir positifs, coopératifs dans l'amélioration de leur cadre de vie. L'un des aspects fondamentaux de l'habiter réside dans la dimension pratique qui va au-delà des seuls rapports aux lieux, c'est à dire, ce que font les individus avec les lieux, étant entendu que ce sont les manières de pratiquer les lieux qui retiennent l'attention, plus que la question de la localisation ou la fréquentation. Comprendre cette dimension est essentiel dans le choix des politiques à mener pour une gestion responsable, durable synonyme d'une bonne gouvernance à l'échelle de la cité ou du quartier.

La gouvernance urbaine reposant sur la démocratie participative semble être la voie incontournable et présente de multiples approches qui partent du constat que les populations ont un savoir, des connaissances, une expérience qu'il faut prendre en compte, mais trouvera-t-elle le cadre favorable pour émerger, qu'en est-il sur terrain ?

Notre recherche va se dérouler autour de cette question en essayant d'explorer cette problématique et faire la lumière sur les conditions actuelles de gestion urbaine. Toute intervention en vue d'améliorer le cadre de vie d'une entité urbaine donnée peut passer par plusieurs entrées. Pour notre part, nous avons opté pour deux approches, l'une institutionnelle évaluatrice de la politique urbaine menée actuellement dans la gestion de l'habiter et l'autre sociologique auprès des habitants.

Des procédures variées de participation citoyenne ont vu le jour dans le monde, qui témoignent de ce renouveau de la demande participative : conseils de quartier, ateliers d'urbanisme, jurys citoyens, conférences de consensus, sondages délibératifs, débats

publics, autant de dispositifs par lesquels les citoyens entendent influencer sur la gestion publique. Ces expériences de cogestion et de codécision, voire d'autogestion, en Europe, en Amérique latine ont grandement enrichi la participation des habitants .

Dans quelle mesure peut-on tirer des enseignements de ces expériences. Analysons la situation en Algérie pour voir s'il est possible d'asseoir les conditions nécessaires à l'émergence de ce concept chez nous, de les appliquer en les adaptant à notre propre contexte social et culturel et économique.

Comment passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative et permettre aux citoyens de participer à la gestion de leur ville à travers la gestion de leur environnement opérationnel à savoir le quartier ?

La gouvernance urbaine ne fait pas d'exclus et a besoin d'une confiance entre gouverneurs et gouvernés, qu'en est il en réalité ?

Comment par l'exercice de la citoyenneté en droits et devoirs, nous construirons un savoir vivre urbain dans des villes conviviales prospères et durables?

Que reste t il a faire?

- Quelle est la part des collectivités locales ?
- Quelle est la part des citoyens ?
- Quelle est la part des médias et de l'information?
- Quelles seraient alors les dynamiques que pourront connaître les quartiers et leurs habitants?

Aujourd'hui que les différents quartiers de Constantine vivent l'opération de l'amélioration urbaine , nous avons jugé qu'il serait intéressant de mesurer les performances du mode de gestion urbaine produit sur terrain à travers la gestion de l'habiter ,et recenser les carences et les insuffisances de cette politique pour pouvoir dégager de nouvelles approches qui puissent dans l'avenir être accompagnées de moyens plus adéquats et plus efficaces en intégrant la participation des citoyens qui est une dimension très importante avec une réelle concertation et négociation avec les usagers.

II- Hypothèses de la recherche

L'énoncé de nos hypothèses se présente comme suit :

Hypothèse 1 : Les carences dans la gestion actuelle de l'habiter sont dues à la mauvaise coordination et à un manque dans la vision des décideurs, cette gestion ne répond pas aux principes d'une bonne gouvernance urbaine. Les conditions pour l'émergence de la gouvernance urbaine ne sont pas encore réunies.

Hypothèse 2 : La gestion de l'habiter ne peut se faire sans les habitants et sans l'implication de tous les acteurs.

III -Objectifs de la recherche

L'objectif de cette recherche est de confirmer les deux hypothèses énoncées qui exigent de nous un travail d'analyse de la situation actuelle de l'habiter , de sa gestion à travers le programme d'amélioration urbaine. Par ailleurs, le développement de la démocratie participative est un axe politique dont l'objectif annoncé dans la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville est de co-construire l'action publique avec les habitants. C'est ce paradoxe d'une participation évoquée dans les discours, mais mal définie qui nous a incité, à y consacrer notre travail de recherche, et à suivre de très près ce qui se produit réellement sur terrain. En effet, en l'absence de clarification des enjeux, des objectifs et des règles de fonctionnement de cette démocratie participative évoquée dans la loi 06-06 qui n'est guère précise sur la façon d'engager la concertation ou la participation des citoyens , nous nous retrouvons sur une voie où d'un côté nous avons des citoyens en attente de changement et disposés à coopérer et participer à améliorer leur cadre de vie pour que qu'il trouvent le cadre idéal et de l'autre à une volonté politique en balbutiement encore timide à vouloir s'exprimer clairement et non accompagnée d'outils d'intervention efficaces et adéquats pour changer la situation. Pour explorer ces différentes questions, il s'agit de :

- 1) -Démontrer que cette recherche s'inscrit dans les débats actuels sur la ville , sur la gouvernance urbaine et la démocratie participative , conditions incontournables pour le développement durable
- 2) -Mettre en évidence les carences en matière de gestion due au dysfonctionnement de l'administration et à la mauvaise coordination entre les différentes directions. Quelle est la situation, y a t il une assise ou les traits d'une plateforme pour pouvoir appliquer les principes d'une bonne

gouvernance qui pourrait dans l'avenir nous permettre d'instaurer une démocratie participative capable de nous faire sortir de la crise de gestion installée.

- 3) -D'approcher certaines directions qui sont des acteurs dans la gestion de l'urbain pour une meilleure appréciation et évaluation de la situation sanitaire et environnementale dans les quartiers.
- 4) -Confirmer par l'approche sociologique que la participation des citoyens dans la gestion et l'amélioration de leur cadre de vie est plus qu'impérative.

IV- Méthodologie et instruments de recherche

Approche théorique

Dans cette étape considérée comme un processus de concrétisation de l'hypothèse ou de l'objectif, nous essayerons d'analyser les concepts abstraits contenus dans l'hypothèse ou l'objectif, qui seront décomposés en dimensions moins abstraites et en indicateurs mesurables et vérifiables et sur lesquels vont porter les éléments de l'outil de recherche (questions, éléments à observer, questions de l'entrevu, etc.). Elle portera sur les aspects théoriques clés du thème de recherche qui sont : la ville, la gestion de la ville, la gouvernance urbaine et ses acteurs ,l'habiter ,le quartier, la citoyenneté et le civisme, la culture urbaine, la démocratie participative, le développement durable.

Le but serait de comprendre tous les phénomènes liés à la ville telle que l'urbanisation la gouvernance et le rôle des différents acteurs qui font la ville, la pratique de la citoyenneté en droits et en devoirs, comment à travers les politiques urbaines adéquates et réfléchies reposant sur la participation de tous, on peut arriver à un développement durable.

Cette étape sera appuyée par des exemples de démocratie participative dans le monde, des expériences qui ont réussi et qui sont devenues des modèles à suivre dans le monde et l'objectif de cette étape est de tirer des enseignements qui peuvent s'adapter à notre contexte social et culturel.

- Etape diagnostic et instruments de recherche

Elle comporte deux volets : dans le premier volet il s'agit d'analyser les modes de politiques urbaines produites sur terrain en matière de gestion de l'habiter ,pour cela nous avons eu la chance que notre recherche coïncide avec le programme

d'amélioration urbaine en cours dans plusieurs quartiers de la ville, ce qui nous a permis d'observer de près ce qui se passe sur terrain et d'accorder une attention particulière au rôle des collectivités locales , aux programmes engagés ,aux décisions dégagées et à la coordination entre les différents services et administrations .

Dans le deuxième volet et du moment qu'on parle de gouvernance urbaine qui suppose la participation citoyenne nous avons procédé a un formulaire de questions ouvertes avec parfois des questions à réponses multiples suivies de commentaires à la fin de chaque question afin de recueillir le maximum d'information et d'éviter la manipulation laissant à l'individu la liberté complète de s'exprimer comme il veut et de formuler son opinion en réponse à la question posée.

Nous avons décidé de procéder à une approche sociologique de la problématique de la démocratie participative, dans ce cadre,nous présenterons les différentes attitudes et représentations de la participation d'usagers que nous avons interrogés dans le cadre d'une enquête s'appuyant sur des entretiens et des questionnaires .De là, nous proposerons quelques pistes de réflexion mettant en lumière plusieurs failles dans la gestion actuelle de l'habiter et nous essayerons à travers le dépouillement des questionnaires de relever les doléances et les attentes des habitants et aussi leurs suggestions. De même nous avons travaillé du côté des collectivités locales par la distribution de questionnaires aux élus de l'APC car ils sont en contact direct avec les citoyens et des questionnaires à quelques élus de l'APW dont les prérogatives concernent la gouvernance urbaine et le développement durable.

- Etape recommandations

Se basant sur ce qui a été diagnostiqué sur terrain, sur les enseignements tirés des expériences dans le monde nous essayerons de proposer quelques pistes pour définir un cadre susceptible d'aider a trouver des solutions à la gestion actuelle en mettant l'accent sur toutes les dimensions et les enjeux de la gouvernance urbaine . Ces orientations seront classées en quatre catégories qui porteront sur les thèmes suivants :

1-Sur le plan social : Elles porteront sur la stabilité sociale et politique, les réformes politiques en matière de démocratie et droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, sur l'exercice de la citoyenneté, sur les conditions d'émergence de la société civile avec un rôle plus large des associations et ceci pour une meilleure urbanité

2- Sur le plan sanitaire et environnemental : Elles porteront sur la protection de la nature et de l'environnement, la restructuration dans les réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable et la gestion des déchets en instaurant une politique de communication et d'information auprès des citoyens en vue de les impliquer dans la gestion courante de leur cité .

3- Sur le plan communication et information

Instaurer une politique de communication car l'approche participative exige l'organisation de l'information, sa disponibilité et sa diffusion .

4- Sur le plan aménagement, amélioration urbaine et restructuration spatiale.

Mobiliser toutes les compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'architecture paysagère car il s'agit d'explorer les espaces urbains en profondeur et penser à faire développer l'architecture paysagère en formant des spécialistes en la matière et faire appel au peu d'architectes paysagistes qui existent qui sont capables par leur savoir à améliorer le cadre de vie des citoyens.

5-Procéder à l'évaluation des politiques urbaines menées en disposant d'une information transparente .Ceci est indispensable pour améliorer le processus décisionnel et corriger ou s'il le faut, modifier les actions dans leur phase d'exploitation. L'évaluation est nécessaire à toutes les étapes d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain .L'évaluation témoigne d'une bonne gouvernance.

V -Outils méthodologiques

- La recherche bibliographique

Elle consiste en la collecte de documents, d'ouvrages, de revues, de travaux de recherche, d'articles de journaux, d'actes de séminaires ou colloques en plus de l'exploitation d'articles sur internet.

L'objectif de cette étape est de nous familiariser avec les différents concepts, de mieux comprendre, de cerner la problématique et dégager la matière nécessaire à la recherche.

- La collecte de données

Elle est primordiale et impérative. Nous essayerons de collecter le maximum de données, d'indicateurs, et d'informations nécessaires à tous les aspects de la problématique de la gouvernance urbaine.

Nous nous baserons sur les entretiens, les questionnaires, les photos et l'observation auprès des instances publiques et des citoyens.

Les images satellites de Google Earth actualisé en juillet 2009 nous ont été d'un grand apport car elles renseignent d'une manière fiable et fidèle sur l'état actuel du champ d'étude choisi.

Première partie

Approche théorique

De la ville, de la gouvernance urbaine et du développement durable

CHAPITRE 1

Approche conceptuelle liée à la ville, à la culture urbaine et la citoyenneté dans la ville.

Introduction

Parler de ville revient à définir l'urbain qui se situe à la jonction de deux critères fondamentaux à savoir les commerces et les équipements, mais la population reste l'indicateur le plus simple de l'importance et de la croissance des villes et c'est un facteur qui explique et détermine les limites ou le seuil de l'urbain.

La notion de ville implique l'agglomération d'une population donc la concentration de l'habitat et des activités qui assurent l'animation dynamique de la ville par la spécialisation des tâches contribuant aux échanges et à l'encadrement d'une société.

"La ville domine notre vie quotidienne car 80% de la population y habite ou y travaille. Si certains citadins, jeunes ou vieux, souhaitent revenir à la campagne, l'exode rural se poursuit cependant. Espoir d'embauche ? Refuge d'anonymat ? Symbole de progrès ou d'épanouissement ? Monstre destructeur de la joie de vivre ? La ville est sans doute tout cela à la fois." ¹

La ville est appréhendée différemment dans les différentes disciplines par les géographes, les sociologues, ou les urbanistes. Elle peut être définie comme un territoire, un lieu ou un dispositif topographique localisé ayant des références précises où sont concentrées des populations et leurs activités, ou un environnement constituant une enveloppe ou un contexte dans lequel évoluent des individus.

¹ Jacques Mullender in "Qui décide de la ville? ", dans " Qui fait la ville ?" de François Parfait, Edition Techniques et Documentation, Paris 1978.

« Ainsi, je défends la thèse qu'appréhender par exemple une ville en tant que lieu, en tant qu'espace, en tant que territoire ou en tant que paysage sont quatre manières géographiques différentes de décrire et d'expliquer une ville. La première met en jeu le triptyque de la position géographique (absolue et relative), de l'association des choses, des activités et des pratiques et des hommes, et des interrelations avec les autres lieux d'un système de villes : c'est la description d'un *lieu urbain*. La deuxième met en avant la répartition des choses et des activités et des pratiques dans la ville, donc la différenciation de l'*espace urbain*. Ainsi, on n'aura plus besoin de recourir aux termes « intra-urbain » et « inter-urbain » afin de désigner les deux modalités d'approche des villes. Dorénavant, « lieu urbain » et « espace urbain » distinguent sans équivoque ces deux angles d'approche de la ville. Le territoire urbain appréhende la ville selon les contraintes d'accès exercées par différentes autorités, plus ou moins légitimes. Enfin, le paysage urbain pointe les valeurs esthétiques associées à ce que les hommes regardent lorsqu'ils se déplacent en ville »²

"Toute ville s'inscrit, dès ses origines, dans un milieu naturel comme un corps étranger dont elle subit les contraintes, mais peut aussi valoriser les potentialités" ³

Au moment où l'urbanisme est confronté à la transformation des tissus urbains anciens et à la création de nouvelles cités, il importe beaucoup de comprendre les rapports entre l'organisation physique et l'organisation sociale d'un territoire urbanisé. Chaque individu extrait de la ville réelle une ville imaginaire composée de son voisinage habituel et de ses itinéraires familiaux.

"La ville ne se réduit pas à des objets urbains ou à une combinaison de fonctions, elle groupe une population caractérisée par une certaine composition démographique sociale et ethnique. Elle définit une forme de communauté ou de collectivité donc essentiellement politique dans son principe."⁴

1 -Définition de la ville

La ville est un territoire particulier organisé par un système de relations sous forme de réseaux, elle est au centre des organisations territoriales et constitue le plus souvent le relais nécessaire à leur contrôle. La ville est toujours liée à son cadre

² Stock Mathis , 2004. – « L'habiter comme pratique des lieux géographiques ». *EspacesTemps.net*, <http://espacestemps.net/document1138.html>

³ Claude Chaline, "Ville et environnement" ,Edition Ellipses , Paris 2005, page 115

⁴ Marcel Roncayollo, "La ville et ses territoires ", Edition Gallimard , page 29

géographique local dont elle tire l'essentiel de ses besoins, elle fabrique son territoire en fonction de ses besoins. Elle est le moteur de la croissance économique et joue un rôle fondamental dans la mondialisation, toute cette dynamique se traduit dans l'organisation des espaces et dans les paysages urbains.

"Une ville est une unité urbaine étendue et fortement peuplée (par opposition aux villages) dans laquelle se concentrent la plupart des activités humaines : habitat, commerce, industrie, éducation, politique, culture. Les principes qui gouvernent la structure et l'organisation de la ville sont étudiés par la sociologie urbaine et l'urbanisme. L'ONU estime que 2008 fut l'année où pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de 50 % des humains résident dans une ville" ⁵

La ville obéit au facteur taille et au degré d'agglomération apprécié par la densité qui autorise de parler de ville ; l'espace et le temps s'entrelacent pour faire la ville qui n'est qu'un produit du temps subissant les aléas et les conjonctures dont elle porte l'empreinte au fil des ans ou des siècles. Sous le nom de ville s'accumulent une somme d'expériences, de faits et d'événements qui font son histoire.

1-1 Définition de l'urbanisation et indicateurs de mesure

L'urbanisation est l'action d'urbaniser, c'est-à-dire d'organiser le développement des villes. C'est le mouvement de concentration des hommes dans les villes. Elle se définit comme l'expansion de la population, des activités et des espaces urbains, elle constitue le phénomène majeur de notre temps car elle s'effectue à un rythme de croissance moyenne de 2% à l'échelle mondiale. "C'est le mouvement de développement des villes, à la fois en nombre et en taille, numérique et spatial ; il concerne tout ce qui est lié à la progression directe du phénomène urbain, et transforme peu à peu les villes ou les banlieues et souvent les deux." ⁶. Les indicateurs de mesure de l'urbanisation sont d'ordre socio- démographique, fonctionnel et spatial :

1-1-1 Indicateur socio- démographique (population) : Ce sont des indicateurs pertinents qui servent de base à toute recherche, la dynamique urbaine ou le phénomène de l'urbanisation obéit à un facteur interne ou endogène lié à l'accroissement naturel et à des facteurs exogènes liés aux flux migratoires représenté par le solde des entrées et sorties.

⁵ Site web , fr.wikipedia.org/wiki/Ville

⁶ Beaujeu –Garnier J , "Précis de géographie urbaine", Paris édition : Armand COLIN, collection. « U Géographie », 1995 (4ème édition), dans Chapitre II L'urbanisation du monde.

1-1-2 Indicateur fonctionnel : Qui comporte les fonctions et les activités. La fonction de la ville est une activité dont l'impact ou l'influence dépasse les limites géographiques de la ville tandis que l'activité est l'animation dynamique locale dont l'influence est limitée.

1-1-3 Indicateur spatial : L'expansion des villes ou l'extension a évolué vers le concept d'étalement urbain, extension ou croissance spatiale qui se mesure par le m²/an ou l'ha/an.

"Le taux d'urbanisation représente le nombre d'habitants vivant en ville par rapport à la population totale (en %). En 2007 le taux d'urbanisation dans le monde a franchi la barre de 50%, indique l'Institut national d'études démographiques (INED) dans son dernier numéro de « Population et sociétés », citant des chiffres des Nations unies. En 1900, il n'y avait, à l'échelle mondiale, qu'un urbain sur dix habitants de la planète, et en 1950, un peu moins de 3 sur 10. En 2030, les villes accueilleront 6 humains sur dix, soit une population de 5 milliards de citadins (sur plus de 8 milliards), contre 3,3 aujourd'hui." ⁷

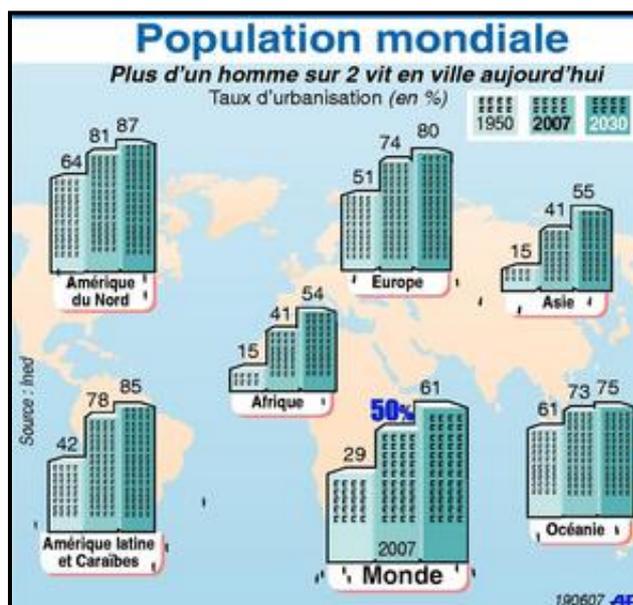


Fig 1 : Taux d'urbanisation dans le monde entre 1950 et 2030 (Source site web) ⁸

2- Qui fait la ville ? Mécanismes régulateurs de la ville

La ville repose dans son fonctionnement sur plusieurs acteurs ou partenaires qui composent sa scène de vie et assurent par un système de relations et d'interventions ses différentes fonctions politiques, administratives, économiques et sociales.

2-1 L'état ou le pouvoir central

L'Etat est un organe juridique, plus ou moins centralisé, qui impose des normes et organise la société. Il dispose du monopole d'édicter des lois qui s'appliqueront à tous, chacun y étant soumis. Au sens plus étroit, "l'Etat est une entité artificielle composée de fonctionnaires assujettis au gouvernement qui leur ordonne le droit public. Cette institution bénéficie du statut de personne morale ; Celui-ci est abstrait, et se voit appliquer certaines caractéristiques de la personne physique"⁹. En effet il dispose de

⁷ Site web ,www.dna.fr/articles/200706/20/plus-de-50-des-habitants-de-la-planete-vivent-en-ville, international, 000011305.php

⁸ Idem

⁹ Site web, www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html - 49k - fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté - 50k

droits et obligations propres à ces caractères, comme l'engagement de la responsabilité, ou d'ester en justice. Ses pouvoirs juridiques ne peuvent servir que l'intérêt collectif. L'Etat dispose d'un pouvoir de droits qui lui permettent d'agir selon une procédure par certains textes telle la constitution. Son pouvoir de droit se complète par celui d'avoir recours à la violence. La force utilisée par l'Etat est légitime car elle s'appuie sur le droit ; ainsi il détient les forces de police, armées dont lui seul possède le monopole.

2-2 Les collectivités locales ou territoriales

Personne morale de droit public, constituée des habitants d'un territoire organisé en circonscription administrative, et qui gère les intérêts de ceux-ci par le moyen d'autorités élues, chargées d'exécuter les missions à l'échelle locale.

2-3 Les citoyens

Etymologie du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen. Historiquement, un citoyen est un membre d'une cité -Etat grecque- disposant du droit de suffrage dans les assemblées publiques. Il participe aux décisions de la cité relatives aux lois, à la guerre, à la justice, à l'administration.

De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat, dont il est un ressortissant. Il bénéficie des droits civiques et politiques et doit accomplir des devoirs envers l'Etat (ex : payer les impôts, respecter les lois, remplir ses devoirs militaires, être juré de Cour d'assises...).

La qualité de citoyen est liée à l'obtention de la nationalité par filiation, par la naturalisation ou par option. Il faut également être majeur.

2-4 Les associations

Par la spécificité de leur organisation et par leur mode de fonctionnement, les associations se situent à l'interface de la société civile et de la société politique. Distinctes des institutions publiques et administratives et des organisations marchandes lucratives, elles contribuent à la cohésion sociale car elles irriguent le tissu social de l'intérieur, lui donnent de la solidité et le fait exister. Parce qu'elles sont issues du terrain, proches des citoyens, elles sont capables d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux problèmes sociaux. Que ce soit dans le domaine social, de l'animation sportive et culturelle, de la lutte contre les exclusions et de l'insertion par l'économie, etc... elles demeurent le lieu naturel d'engagement des citoyens pour la défense des intérêts collectifs et pour la promotion des causes d'intérêt général. Elles sont

l'expression de la vie civique et de la citoyenneté engagée. Elles constituent des Lieux de débat éthique et critique, elles expriment la vie démocratique.

3- De la culture urbaine

La culture urbaine est un ensemble de comportements et de conduites qui sont d'un aspect dépendant de la population, des activités et de la fonction de la ville.

"Cadre de vie, modes de vie, attitudes seraient donc résumés et associés dans la description de la culture urbaine, civilités et civilisations, urbanité et urbain sont des mots proches parents, ils sont opposés à la rusticité." ¹⁰

La ville a toujours existé dans les différentes civilisations, elle reste le lieu privilégié de la culture et son air fait respirer la liberté et c'est finalement l'habitat naturel de l'homme civilisé .

La ville est souvent traversée de courants contraires et renferme des attitudes différentes, c'est un lieu de débats, d'échanges, d'expression et de diffusion des idées. Le rôle des institutions culturelles ou religieuses n'est pas des moindres car elles facilitent l'interférence entre les groupes sociaux.

En effet les villes musulmanes du XIIIe et encore à l'époque de l'état Mameluk donnent le meilleur exemple, la langue, la religion, le mode de vie ont cristallisé autour des oulémas, les hommes de la science sacrée, les groupes privilégiés, quelle que soit la base économique (terre ou commerces) ou administrative de leur fortune. Ceci confirme que la notion de partenariat ou patriciat urbain a toujours existé mais elle recouvre d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre une relation et un aspect qui reste à définir entre le statut économique, la culture et l'autorité politique.

3-1 De la citoyenneté

Toutes les approches sociologiques philosophiques ou de science politique de la citoyenneté s'accordent à définir la citoyenneté comme un statut juridique ouvrant un ensemble de droits tels : le vote, l'association, la grève, le droit d'expression, de propriété, d'information ou d'instruction, droits sociaux et de devoirs tels le respect des lois, de la propriété d'autrui, paiement des impôts, effectuation du service militaire ou civique. La citoyenneté est intimement liée à la démocratie.

3-2 Du civisme

Etymologie : du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen.

¹⁰ Marcel Roncayolo dans "ville et territoire", Edition Gallimard , page 72

Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois.

Généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la chose publique. Le civisme nécessite que l'individu ait une conscience politique et implique qu'il ait la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité. Le civisme, qui est l'état du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs, se distingue de la citoyenneté qui n'est que la condition de citoyen, et de la civilité qui relève du respect des autres dans les rapports privés.

4- L'habiter dans la ville

L'Habiter signifie la pratique géographique de l'espace ou du lieu. L'homme avant d'habiter un lieu réfléchi à la notion de la distance et du déplacement pour qu'il puisse s'organiser avant d'occuper l'espace et de le pratiquer et l'habitat doit être appréhendé comme une pensée globale du mode d'occupation de l'espace par les individus.

L'habiter est lié à la mobilité et a l'« espace vécu », il révèle les relations que les hommes tissent avec leurs espaces.

4-1 La dimension de l'homme à l'habiter

Nombreux sont les travaux et réflexions de philosophes, de géographes Besse CHretien, Makowski, et d'architectes Amphoux et Mondala, Serfaty et Condello Schulz qui se sont intéressés à cette phénoménologie existentielle entre l'homme et sa relation au monde pour une meilleure compréhension du rapport entre l'être et son environnement.

"Dès qu'il est au monde, l'homme est déjà en relation avec lui-même et avec l'environnement naturel et social dans lequel il se trouve. A vrai dire, l'homme ouvre le monde autant qu'il s'y situe" ¹¹

La relation de l'homme au monde est indéfectible et elle ne s'achève qu'à sa mort. Par cette particularité, Heidegger insiste sur l'interrelation qui se réalise entre l'homme et la terre où il s'incarne, où il prend chair en tant que corps et conscience dans un lieu, une communauté humaine et un temps donnés. Par là on peut dire que l'homme est localisé ou inséré dans son milieu.

¹¹ Jean-Michel Salanskis dans "Heidegger", Edition Belles Lettres, collection Figures Du Savoir, avril 1997, page 22

L'homme se projette dans son milieu, il tisse des relations avec l'espace où il vit, ce qu'on appelle l'espace vécu. Ainsi les habitants construisent des liens avec les lieux qu'ils habitent et ont leurs propres façons de vivre ces lieux, de s'y fondre et de leur donner un sens et c'est le cadre de vie. La relation de l'homme et de l'espace n'est rien d'autre que l'habitation pensée dans son être. Quand nous faisons un retour sur nous-mêmes, nous revenons vers nous à partir des choses sans jamais abandonner notre séjour parmi elles ; habiter pour l'être humain , c'est se construire à l'intérieur d'un monde par la construction même de celui-ci, c'est être mis en sûreté.

Le monde de l'habitant se compose de deux aspects : Un aspect de perception qui devrait être la préoccupation professionnelle de l'architecte ou l'urbaniste c-a-d étudier les comportements, les réactions et la perception des usagers; et un aspect d'imagination venant de l'habitant lui-même. Autrement dit réfléchir et se demander comment les groupes sociaux, à la fois dans les actes et la pensée secrètent leur milieu car habiter, c'est établir des liens avec des êtres, des choses, des lieux, des souvenirs au sein desquels l'homme séjourne, et qu'il protège, qu'il ménage parce que ces êtres, ces choses, ces lieux, ces souvenirs sont le trait fondamental de son existence.

" L'individu est inséré socialement et géographiquement dans plusieurs contextes et dans une « unité de survie » qui propose des valeurs, images, discours, techniques et technologies." ¹². Cette insertion est importante de deux points de vue :

a- Géographiquement, traiter de l'individu signifie s'interroger sur la relation de l'homme, aux autres et aux lieux géographiques.

b- Elle permet de concevoir l'habiter certes à partir de l'individu, en le mettant au centre sans oublier que l'habiter est un processus qui dépasse l'individu. L'homme en pratiquant un lieu change la qualité de ce lieu, mais d'autres acteurs y contribuent également et les pratiques individuelles elles-mêmes dépendent de la mobilité ou des lieux géographiques. D'où cette triple analyse de l'habiter à travers les pratiques des lieux, les modes d'habiter et les régimes d'habiter.

¹² Mathis Stock "L'habiter comme pratique des lieux géographiques" dans site web www.espacestemp.net/document1138.html - 83k

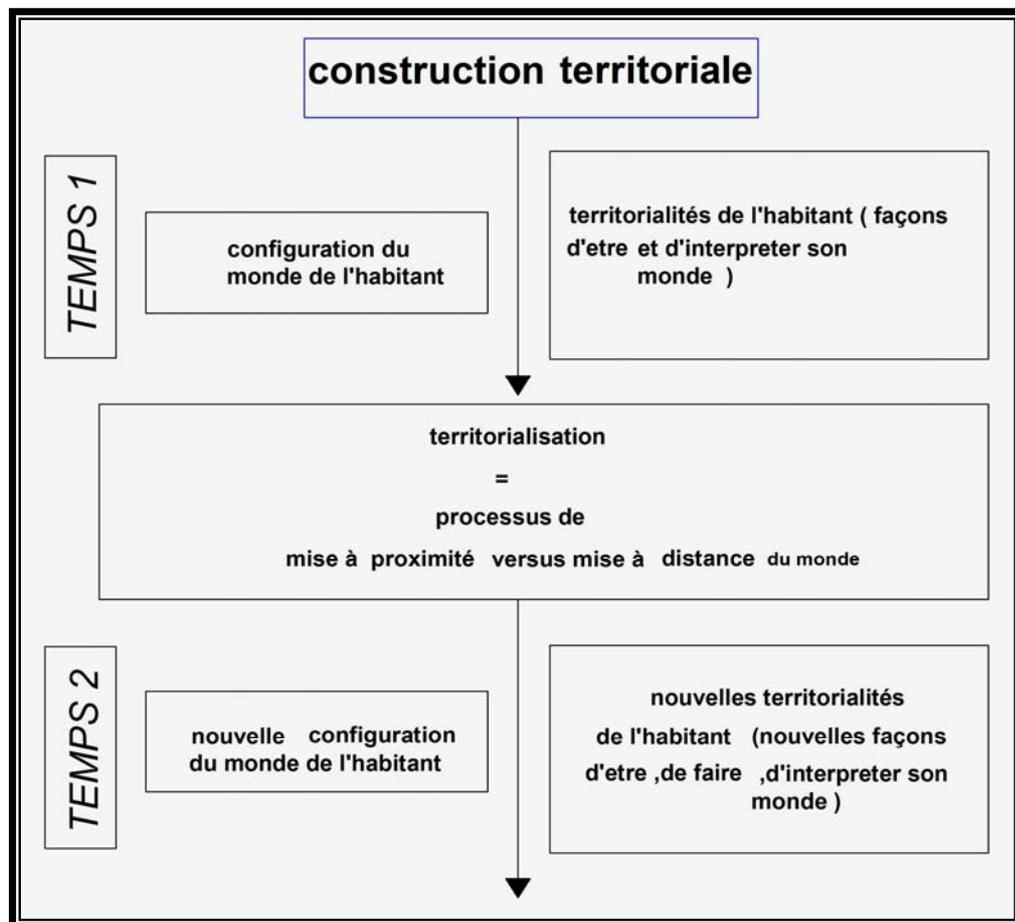


Figure 2: L'irréversible processus de la construction territoriale (source hoyaux 2002)¹³

4-2- La dimension de l'homme au quartier

Le quartier est une partie de la ville. C'est l'espace qui environne immédiatement le lieu où l'on se trouve , ou le lieu d'habitation ,ou de résidence dans la ville. Il se définit chez les producteurs de l'espace comme le cadre dans lequel se développe un ordre social correspondant à une collectivité réelle. Sa notion renvoie à l'habitat, à la convivialité, à l'animation et à l'idée d'un espace maîtrisé par ceux qui l'occupent.

"Le quartier est l'essence de la réalité urbaine, car le quartier serait à la fois le cadre naturel de la vie sociale dans la ville et l'unité sociale à l'échelle humaine. Ce serait une sorte de module social ou sociologique, à vérifier ou à entériner dans une unité exaltante du jugement scientifique et du jugement éthique, de la connaissance et de l'humanisme. "¹⁴

¹³ Site web, www.espacestems.net/document1138.html - 83k

¹⁴ Henri Lefebvre "quartier et vie de quartier "dans " le quartier et la ville ", cahiers de l'I.A.U.R.P , volume 7, mars 1967, page 9.

"En géographie urbaine, le quartier d'une ville se définit avant tout par une physionomie qui lui est propre et le différencie de son environnement. Il peut devoir cette physionomie à divers types de spécificités qui renvoient à :

- -Sa situation : on parle par exemple des quartiers centraux et des périphéries d'une ville, des hauts et des bas quartiers, etc.
- -Son bâti : on différencie par exemple quartiers anciens et nouveaux quartiers.
- -Ses fonctions : chaque ville a ses quartiers commerçants, son quartier de gare, ses quartiers de bureaux, ses quartiers résidentiels, etc.
- -Sa fréquentation et/ou ses résidents identifiés selon des critères sociaux (on parle de quartiers populaires ou bourgeois, de quartiers chics ou pauvres), culturels (quartiers chinois par exemple), religieux ou autres.- son image ou la symbolique qui lui est associée : on parle par exemple de quartiers mal famés ou à l'inverse de beaux quartiers" ¹⁵

4-3 Les différentes dynamiques d'un quartier

Les limites d'un quartier ne sont pas fixées définitivement .Elles peuvent varier selon le mode d'urbanisation ; elles changent également selon la perception des usagers.

L'évolution d'un quartier dépend de son organisation sociale et de sa relation avec l'ensemble de la ville. Son analyse repose sur la perception de ses habitants, sur les relations à l'intérieur du quartier et son interdépendance avec les autres secteurs de la ville et de son organisation sociale.

"L'organisation sociale d'un quartier dépend de l'importance des liens locaux d'amitié, du niveau de cohésion sociale, du niveau de participation des résidents à des associations volontaires formelles ou informelles, de la densité et de la stabilité des organisations formelles et de la nature des contrôles sociaux informels. "¹⁶

¹⁵ Site web , fr.wikipedia.org/wiki/**Quartier_(ville)** - 22k

¹⁶ William Julius Wilson , "When work disappears, the world of the new urban poor " (Quand le travail disparaît ,le monde des nouveaux pauvres en milieu urbain) New York ,1996 traduit par Catherine Charlot Valdieu et Philippe Outrequin dans " développement durable et renouvellement urbain" Ed l'Harmattan Paris, 2006 ,page 24

Conclusion

La ville et l'urbain sont aujourd'hui plus qu'hier les espaces de la modernité. Le droit de la cité se meut vers le droit à la cité et l'air de la ville fait respirer la liberté. La ville est un produit du temps et de l'intelligence, et c'est la sédimentation de toutes les cultures et civilisations qui font, d'elle un lieu de convoitise, un lieu de création et de créativité permanente, par conséquent son développement dépend des synergies qu'elle renferme et de la compétence de ses élites. , "Les villes ne peuvent refléter que les valeurs, l'engagement et la détermination des communautés qu'elles rassemblent.

Le succès d'une ville dépend donc à la fois de ses habitants, de son gouvernement et de la priorité qu'ils donnent au maintien d'un environnement urbain humanisé ."¹⁷ La ville est formée d'un réseau complexe d'acteurs et de facteurs qui exigent un pilotage permanent car les enjeux qui s'imposent aujourd'hui sont importants et nécessitent des politiques et des modes de gouvernance adéquats. Le développement humain se fait dans la ville qui est la matrice essentielle à tout développement car tout prend identité dans la ville. Cependant le phénomène de fragmentation sociale, le développement de l'exclusion, de la marginalisation se fait sentir d'une manière accrue dans la ville, plutôt que le contact et la collectivité.

¹⁷ Richards Rogers , "Des villes pour une petite planète ", Edition Le Moniteur , Paris 2000, page 35

CHAPITRE 2

De la gouvernance urbaine

Introduction

Aujourd'hui les états se transforment et sont en train de connaître une crise de gouvernabilité qui se traduit par la fragmentation spatiale, culturelle et politique, par la polarisation sociale et la division de la ville entre zones pour citoyens inclus et zones pour exclus créant des déséquilibres territoriaux et des difficultés dans la gestion des villes et la maîtrise de leur développement.

Les institutions urbaines n'arrivent plus seules à réguler les problèmes économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées. Le processus d'éclatement touche aussi les acteurs de la société ; on assiste en effet à une multiplication des organismes, des réseaux, des agences, des institutions qui interviennent sur un même territoire et à l'accroissement du nombre des sous-systèmes. Cette superposition d'acteurs conduit à un émiettement du pouvoir sur un plan horizontal mais aussi sur un plan vertical puisque sur un même territoire interviennent des autorités politiques de différents niveaux administratifs. Ce processus de fragmentation fait du système territorial une organisation de plus en plus complexe donc de plus en plus difficile à gérer.

Pour remédier à ce phénomène et combattre cet état de fait qui fragilise les gouvernements et les rend incapables de contrôler l'ordre social, de nouvelles modalités de politique urbaine sont apparues, qu'on rassemble couramment sous le label de urban governance .Cette nouvelle manière de mener la politique urbaine consiste à impliquer l'ensemble des partenaires pertinents, sur une base très large, à soumettre les décisions au débat démocratique et à rechercher l'efficacité par le consensus et de mettre en évidence la capacité des villes à mettre en œuvre des processus de gouvernance, capables d'articuler les différentes populations, les stratégies politiques, le développement économique et les structures sociales dans des combinaisons variées et sur deux dimensions :

1- une dimension intérieure au sein de la même ville c-a-d comment organiser une action collective et construire des coalitions ou des partenariats d'intérêts communs (public- privé ou privé –privé) pour un objectif spécifique commun en utilisant des outils variés et des dispositifs encourageant la coopération et la participation.

2- une dimension extérieure qui se traduit par la capacité de se présenter en tant que collectif d'acteurs disposant d'un projet urbain pilote.

La gouvernance intègre dans sa logique l'espace pour mieux comprendre l'interaction entre le local et le global. Elle constitue donc une source de richesse car elle favorise la rencontre entre diverses disciplines et ses domaines d'application se sont multipliés et on parle aujourd'hui de gouvernance locale, de gouvernance urbaine, de gouvernance d'entreprises, de gouvernance d'emplois, de gouvernance mondiale, et autres.

I - Les conditions d'apparition de la notion de gouvernance urbaine

1- Passage du gouvernement à la gouvernance

Dans les années 1980-90 le modèle de gouvernement a été remis en cause en tant qu'il générait une trop forte croissance de la dépense publique, que les états avaient tendance à financer par l'inflation, donc aux détriments des créanciers. La crise fiscale a amené à décentraliser un certain nombre de charges vers les collectivités locales sans déconcentrer pour autant les ressources correspondantes. Parallèlement la mondialisation de l'économie a diminué la capacité des états à faire obéir les entreprises à des planifications définies centralement à l'échelle nationale. Chaque segment de l'ensemble d'acteurs est apparu mener sa propre politique, sans que l'état puisse encore prétendre à une coordination au nom d'un intérêt général qu'il aurait seul la capacité de définir. L'intérêt général est apparu comme l'intérêt reconnu comme commun, même si cette reconnaissance doit en limiter l'étendue.

La coordination ne se fait donc plus sous l'autorité de l'état, mais dans des réseaux politiques et des coalitions transversaux aux différents secteurs de la société, à travers lesquels des acteurs leaders essayent d'amener à des décisions qui leur soient favorables en obtenant l'assentiment ou le consentement des autres. La gouvernance c'est cette mobilisation transversale et locale d'acteurs divers, appartenant aux trois sphères de la vie sociale (la sphère publique, la sphère privée, la sphère associative), dans la réalisation de projets urbains concrets initiés par l'un ou l'autre des acteurs. Cela ne remplace pas le gouvernement, mais cela gère la marge d'innovation à laquelle le gouvernement n'a plus accès du fait de la crise fiscale et politique évoquée plus haut

2- La crise de l'urbain et crise de citoyenneté

Aujourd'hui les villes connaissent un rôle économique très important qui croit de jour en jour et cette montée en puissance des villes s'impose et s'affirme chaque jour

davantage. Avec l'abondance et la diversité des services qu'elles offrent, toutes formes de coopérations formelles ou informelles qu'elles proposent et l'intérêt qu'elles suscitent par la flexibilité et la liberté qu'elles autorisent, les villes apparaissent de plus en plus ingouvernables, minées et victimes de leur propre développement. .

"L'épuisement des formes traditionnelles d'action publique, l'incertitude qui caractérise l'avenir qui s'est ajoutée à la complexité que connaissent les sociétés, il devient de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de prendre des décisions dans un monde instable où il est encore difficile de prévoir les conséquences d'une action et d'anticiper les évolutions futures "¹. Les différentes politiques urbaines prétendaient traiter les problèmes de la ville sans avoir à se soucier du point de vue des habitants considéré subjectif et les protagonistes de ce type d'action publique sont restés longtemps convaincus et sûrs que la vérité ne peut venir ni de la masse ni lui être communiquée.

Avec la crise politique manifestée par les limites des institutions politiques et par l'impuissance des responsables politiques à faire face aux défis divers, une crise de citoyenneté a fait surface. Les discours politiques apparaissent comme peu convaincants et les politiques publiques sont souvent jugées inopérantes et sans effet face aux grands problèmes contemporains. Les citoyens se sentent également peu écoutés et peu associés aux décisions qui les concernent. Le pouvoir politique est accusé d'être déconnecté de la société civile. La globalisation a d'autre part, tendance à bouleverser les repères des citoyens, à modifier les cadres d'appartenance dans lesquels se sont organisées les sociétés. Les citoyens manifestent donc une certaine inquiétude vis-à-vis d'un passé perdu et d'un futur inconnu, porteur d'insécurité.

3- Les conditions d'apparition de la notion de gouvernance urbaine au Etats Unies

La gouvernance est une notion qui a été forgée dans les pays anglo-saxons, elle traduit un nouveau regard posé par les chercheurs sur le gouvernement des villes. Quelles étaient alors les conditions qui ont aidé à l'apparition de ce concept ?

Dans les années 1960-1970, les villes américaines notamment du nord-est sont déstabilisées à la fois par les émeutes urbaines dans les ghettos, la faillite financière due au déclin des industries et le départ massif des classes moyennes et bourgeoises dans les banlieues résidentielles éloignées ou vers le sud du pays.

¹ Georges Cavalier, "Synthèse et réflexions sur la connaissance des territoires urbains", 1995-1999 CDU, page 21

Les élites politiques locales qui étaient peu soutenues par l'état et qui étaient aussi dépendantes des classes moyennes et des entreprises ont essayé de se réorganiser pour tenter d'attirer ces groupes et ces entreprises en donnant un poids très important aux représentants du secteur privé, ceci se traduira par le développement local d'une stratégie de concurrence qui suscita un intérêt général urbain des différents groupes au sein de la ville.

Aux états unies les intérêts privés avaient un grand poids et une connivence s'est installée entre le secteur de l'immobilier et les politiciens locaux pour le développement de la ville, la sociologie urbaine néo-marxiste des années 70 a donné un nouvel élan à ces travaux à travers des monographies dont celle de "John Logan et Harvey Molotch"² qui expliquaient l'organisation des villes par les conflits autour du développement économique et les variations des coalitions pour la croissance urbaine qui se formaient d'une ville à l'autre.

1-Les entrepreneurs qui agissent pour modifier les plans d'urbanisme et la construction politique du marché

2-Les entrepreneurs qui anticipent la croissance

3-Les propriétaires chanceux qui accompagnent le mouvement.

Toutes ces dynamiques du marché de l'immobilier et du foncier étaient bien puissantes mais faiblement structurées par l'action publique et le gouvernement local. La direction politique de la ville s'est vue dominée par les intérêts des promoteurs et des grandes entreprises, chose qui fait découler une analyse critique de cette situation et l'émergence de la notion et du terme de gouvernance urbaine.

A l'opposé, les acteurs s'appuyant sur les modèles d'économie néo-classiques pour critiquer le poids du gouvernement élaborant la notion de "bonne gouvernance" qui vise à neutraliser la politique, les conflits, les problèmes sociaux pour atteindre une gestion optimale fondée sur la fiscalité favorable aux entreprises. Cette bonne gouvernance repose fondamentalement sur la croyance dans la supériorité de la gestion privée et sur l'utilisation du gouvernement uniquement pour pallier aux défaillances du marché ; donc le but collectif reste l'efficacité économique.

4- Les conditions d'apparition de la notion de gouvernance urbaine en Angleterre

² John R. Logan est professeur de sociologie à l'Université Brown. Harvey L. Molotch est professeur de sociologie à l'Université de New York.

Pendant les années 80 en grande Bretagne des réformes se sont produites par le gouvernement Thatcher qui a mené une restructuration en profondeur du gouvernement urbain britannique dans le sens de la libéralisation et l'affaiblissement du pouvoir local, aidé par la montée en puissance des intérêts privés, notamment des promoteurs immobiliers, une évolution similaire à celle des Etats Unies. Les auteurs britanniques firent alors le deuil de la notion de gouvernement local.

Dés lors que, le taux de participation aux élections locales dans les villes est le plus souvent proche de 25% avec la multiplication des agences locales semi-publiques ou privées remplaçant les fonctions du gouvernement local qui devient l'élément quasiment résiduel d'un vaste ensemble d'arrangements horizontaux, de réseaux divers et d'organisations interdépendantes, d'où l'usage en Angleterre de la nouvelle expression "urban governance", et le passage du gouvernement à la gouvernance.

5- Propagation du concept de gouvernance urbaine dans le monde

A la fin des années 80, la notion de gouvernance urbaine se généralise en Europe suite à des recherches comparatives sur les politiques publiques et le gouvernement local, ce concept qui fini par devenir insuffisant.

Avec la construction de l'union européenne, l'usage de la notion de gouvernance est une manière de prendre acte du rôle moins central de l'état, de l'institutionnalisation de formes d'action collective et de décision à travers le renouveau de la planification stratégique urbaine, la multiplication des partenariats (public/public, public/privé)et du développement des processus de concertation et de prise en compte des intérêts divers avec la floraison de procédures et de nouveaux dispositifs organisant le débat public.

Le PNUD (programme des nations unies pour le développement) a en 1997 diffusé un document fondateur énonçant les caractéristiques de la bonne gouvernance dans le domaine du développement. L'initiative mondiale du PNUD, LIFE, qui a été lancée lors du Sommet de la terre (Earth Summit, Rio de Janeiro, 1992) est un système permettant d'obtenir un développement humain durable par l'intermédiaire d'une administration locale participative. Elle a pour objectif d'encourager les citoyens à s'aider eux-mêmes et à trouver des solutions locales à leurs problèmes locaux.

Deux programmes sont particulièrement innovants en matière de développement local participatif.

1- Le programme ECOLOC, dans quinze villes d'Afrique de l'Ouest, à l'initiative du programme de Développement Municipal et du Club du Sahel. Il repose sur la

construction de comptes économiques locaux qui servent de support pour la définition, par les municipalités et les différents animateurs locaux, d'une stratégie municipale et d'une relance de l'économie locale.

2-Le Programme de Gestion Urbaine, géré par la CNUEH et le PNUD, en Amérique Latine, dans 51 villes, des consultations urbaines et des plans d'action autour des objectifs (pauvreté, environnement, gouvernance participative, égalité entre les gens) ont été préparés par des coalitions locales comprenant les municipalités, des associations d'habitants, et des ONG.

Partant de cette nouvelle situation, après Istanbul, la Banque Mondiale a lancé un nouveau programme, « Cities Alliance ». Ce programme associerait les bailleurs de fonds (institutions multilatérales et bilatérales de coopération) et les municipalités. Au départ il était prévu pour les très grandes villes, mais il pourrait comporter un volet pour les villes moyennes. Il s'agit de définir les stratégies de développement des villes avec pour priorité la lutte contre la pauvreté urbaine et l'amélioration des quartiers dégradés. L'objectif est celui d'arriver à des villes sans bidonvilles. Le programme prévoit des stratégies nationales de restructuration des quartiers dégradés dans lesquels s'inscriraient les stratégies municipales ; il prévoit aussi de mettre l'accent sur la gouvernance et le cadre institutionnel. C'est la première initiative importante de la Banque Mondiale qui donne une priorité aux politiques urbaines. Ce programme ambitionne de devenir le cadre de référence de toutes les réflexions et actions du développement urbain. Une fois de plus, la Banque Mondiale démontre que l'hégémonie ou la suprématie intellectuelle est la meilleure manière d'affirmer une direction politique.

II - Définition de la gouvernance

La gouvernance désigne les modes ou la manière de gouverner alors que le gouvernement désigne les institutions et les agences chargées de gouverner.

La gouvernance fait référence à l'ensemble des institutions, des réseaux, des directives, des processus, des règles, des normes, des usages politiques et sociaux, des relations qui déterminent les différents rapports issus des acteurs émanant des milieux socio-économiques d'une collectivité dans le choix d'orientations et d'actions de développement. La gouvernance est un processus de décision collectif qui n'implique pas toujours une situation d'autorité de la part d'un des acteurs. Mais elle ne s'oppose

pas à l'autorité, car la recherche de consensus ne peut pas toujours conduire à une décision.

Selon le PNUD " la gouvernance comprend l'État, mais transcende celui-ci en englobant le secteur privé et la société civile. Ces trois composantes sont essentielles pour le développement humain durable. La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité. En fait ce concept de gouvernance peut se concevoir à différents niveaux, on parle de gouvernance mondiale ou européenne, comme de gouvernance locale.

1- Définitions de la gouvernance urbaine selon certains géographes et sociologues

1-1 - Selon Patrick Le Gales

Patrick Le Gales souligne que la notion de gouvernance urbaine invite tout d'abord, à prendre acte du fait que le gouvernement des villes ne relève plus d'un jeu à deux acteurs - l'Etat et les collectivités locales selon le modèle du pouvoir périphérique et de la régulation croisée. La notion de gouvernance connaît aujourd'hui une extension et un succès considérables qui tient sans doute à sa plasticité, elle prétend appréhender les évolutions et les transformations non seulement de l'action et des organisations publiques identifiées comme traversant une crise de légitimité, propose de substituer le concept de gouvernance urbaine à celui de gouvernement des villes, après avoir discuté et montré les limites d'autres théories alternatives, dont l'approche en terme de régimes politiques urbains. Le terme de gouvernance met l'accent, sur la fragmentation, l'incohérence, les phénomènes de transfert, d'imitation, de bricolage, d'impuissance, de privatisation de l'action publique.

Patrick Le Galès esquisse une conception plus ambitieuse de cette notion. Celle-ci chercherait à rendre compte des transformations de l'économie, des institutions, des structures sociales et des intérêts constitués et, ce faisant, ne relèverait plus de l'analyse de l'action publique mais d'une économie politique sociologisée. Le concept de gouvernance urbaine, tel que Patrick Le Galès le travaille, renvoie donc, d'une part, à une analyse de la complexification de l'action publique urbaine et aux problèmes de coordination qui en résultent et, d'autre part, à une économie politique sociologisée.

1-2 Selon Georges Cavalier

La gouvernance urbaine c'est donc la capacité et la co-responsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant

les principaux acteurs autour du niveau de décision politique ; à chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées .

1-3 -Selon Bernard Jouve

La gouvernance s'est progressivement imposée comme un bruit de fond dans le monde anglophone, puis à l'échelle planétaire. C'est une notion qui sert à désigner et formaliser un certain nombre de transformations majeures, ce terme est aussi utilisé pour marquer certaines ruptures dans la nature des relations internationales, consécutives à la chute du bloc soviétique. La gouvernance rime alors avec la nécessité de revenir à l'esprit ayant présidé à la création de l'organisation des nations-unies. Dans le domaine de l'aide aux pays en développement, la gouvernance telle qu'elle est utilisée par les grands bailleurs internationaux que sont la banque mondiale et le fond monétaire international ;Elle résume une nouvelle approche de l'aide à destination de ces pays en responsabilisant davantage la société civile et en minorant le poids des administrations nationales dans la gestion des dotations et la mise en œuvre des programmes internationaux de développement.

1-4 Selon Stoker, 1998

La gouvernance désigne de façon plus restreinte, l'élaboration de modes de gouvernement dans lesquels la frontière entre les secteurs public et privé tend à s'estomper.

1-5 selon Francois Xavier Merrien (1998)

Francois Xavier Merrien: Enonce que la gouvernance répond à une triple ambition, elle est :

- Descriptive (rendre compte des transformations réelles des modes de gouvernement)
- Analytique (proposer une grille d'interprétation des relations entre des réseaux institués et non institués.)
- Normative (soutenir et faire advenir des transformations perçues comme positives.)

1-6 Selon Anne Querrien

La gouvernance implique désormais qu'une citoyenneté se mobilise à l'échelle de la ville ou de l'agglomération, à l'échelle à laquelle se pose tel ou tel problème d'aménagement, de transport, de sécurité et qu'elle ne se limite pas uniquement à une citoyenneté de proximité. Elle devrait reposer sur une véritable participation du citoyen à toutes les étapes de la mise en place d'un projet ou à certaines d'entre elles. Ces

étapes sont le diagnostic, la formulation d'un problème, l'élaboration d'une stratégie, la définition de ses objectifs et des moyens affectés, la mise en œuvre du projet et son évaluation.

III - Différentes approches de la gouvernance urbaine

La notion de gouvernance est fréquemment utilisée, et dans des sens fort variés, par les spécialistes des relations internationales, par les experts des systèmes politico-administratifs, par les économistes, les politologues, les sociologues et les géographes. Sous le qualificatif de «bonne gouvernance», elle est même devenue un label distribué par les organisations internationales.

1-Les catégories d'approche de la gouvernance urbaine

Les différentes approches de la gouvernance recouvrent quatre catégories de rationalité : **substantive, procédurale, structurelle et évaluative**. La rationalité substantive relève de la substance et de la connaissance qui guident les résultats d'actions dans l'univers du discours, c'est la vision stratégique partagée. La rationalité structurelle recouvre la structure du processus de décision, par exemple l'articulation des compétences notamment entre les collectivités publiques à toutes les échelles (continents, états, régions et villes). La rationalité procédurale guide le choix des procédures et des prises de décision, elle se situe au niveau du jeu d'acteurs. La rationalité évaluative enfin se réfère aux objectifs visés par le décideur et aux critères d'évaluation des résultats. La bonne gouvernance doit en fait se situer simultanément sur ces quatre plans, en évitant l'appropriation par tel ou tel acteur ou problématique.

2- Approche institutionnelle de la gouvernance urbaine

Le concept de la gouvernance urbaine permet de prendre en compte le retrait et la banalisation de l'Etat, le déplacement de la frontière entre le public et le privé et la recherche de modes de coordination susceptibles de rendre possible l'action publique.

La gouvernance urbaine se définit comme étant la recherche d'une articulation entre différentes échelles territoriales. Elle implique la renonciation d'autonomie, le partage des pouvoirs, l'équilibre, le compromis et la prolifération des réseaux de toute sorte. Elle se doit de produire de bonnes politiques publiques capables de procurer de bons services à la population pour assurer et augmenter la satisfaction des citoyens. Elle permet également de démontrer et dégager de bonnes connaissances et de nouvelles idées en améliorant l'efficacité interne de la gestion locale

IV -les enjeux de la gouvernance urbaine

La bonne gouvernance repose sur trois institutions : l'état, la société civile, et le privé; ceux –ci doivent contribuer à soutenir un développement humain durable et établir une bonne gouvernance sur la base des caractéristiques suivantes : la participation, la règle de droit la transparence, la réactivité, l'élaboration du consensus, l'équité, l'efficacité, l'efficience, et la responsabilité.

1 -Les enjeux politiques : La décentralisation

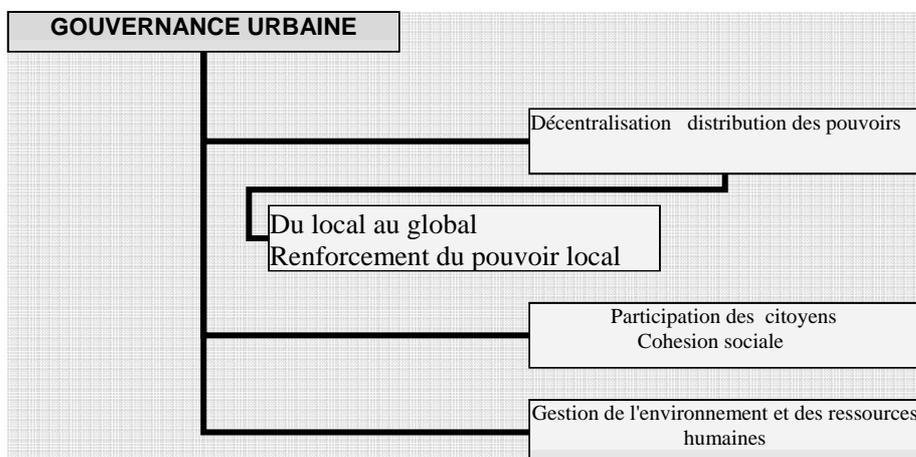
La crise de la gouvernabilité qui touche les autorités politiques a eu un grand retentissement au niveau du pouvoir local car celui-ci connaît depuis plus de 15 ans des évolutions institutionnelles importantes dans le monde. Les réformes de décentralisation qui ont permis une relative émancipation des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat d'un côté et l'évolution de l'économie mondiale et la constitution de l'Union européenne qui ont affaibli le pouvoir des Etats de l'autre ont fait naître une mobilisation politique et sociale territorialisée. Les autorités locales en général et les villes et les métropoles en particulier ont vu croître, de ce fait, leur pouvoir et leur puissance politique et économique.

Selon Patrick le Gales la décentralisation a consacré la différence entre le gouvernement urbain et le gouvernement rural, les villes sont devenues le lieu privilégié de l'innovation sociale et politique, notamment dans le domaine de la gestion des affaires publiques, en réponse à la gouvernabilité qui touche également le pouvoir local Cette montée des pouvoirs locaux urbains et l'importance de leur rôle ont été reconnues à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement mais surtout lors du sommet d'Istanbul en 1996, qui a été marqué par l'émergence des collectivités locales, lesquelles expérimentent avec la coopération décentralisée et le partenariat un élargissement du système international. Le mouvement municipal s'organise internationalement. A titre d'illustration, à Windhoek, en mai 2000, Africités 2 a organisé la réunion de 550 élus locaux de 37 pays africains, la plus importante jamais réunie d'élus africains ; et un niveau particulièrement pertinent pour discuter des problèmes du continent et de l'unité africaine. Un mouvement mondial des collectivités locales s'est unifié en mai 2001 à Rio suivi de la fusion des trois grandes associations internationales de collectivités locales, la FMCU³, IULA et METROPOLIS lors du

³ FMCU La Fédération mondiale des cités unies, fut créée le 27 avril 1957, à Aix-les-Bains, sous le nom de Fédération Mondiale des Villes Jumelées, association de collectivités locales, réparties dans plus de 80 pays, particulièrement en Europe, Afrique et Amérique latine A la fin des années 1980, la Fédération Mondiale des Villes Jumelées est devenue la FMCU. En mai 2004, la FMCU a fusionné avec l'*International Union of Local Authorities* (IULA),

Congrès fondateur qui s'est tenu à Paris en mai 2004 et a rassemblé pendant 4 jours près de 3.000 représentants de collectivités territoriales de plus de 120 pays et qui a permis la création de "Cités et Gouvernements Locaux Unis" organisation mondiale de collectivités locales dont le siège à Barcelone, depuis janvier 2004, est composée de collectivités territoriales ainsi que d'associations nationales et internationales de pouvoirs locaux dans plus de 127 pays et sur les 5 continents. Elle est dirigée par un Conseil mondial et un Bureau exécutif. Dotée de structures démocratiques, elle offre aux citoyens un moyen d'expression au niveau mondial par la voix de leurs élus locaux.

Les enjeux essentiels attachés à l'urbain expliquent l'importance qu'ont pris les réformes de décentralisation pour les grandes villes et les agglomérations. Celles-ci sont sans conteste les grands bénéficiaires de ces réformes. L'étude du gouvernement des villes suscite donc un intérêt plus grand parce que ces transformations s'écartent du modèle général de système local et que les enjeux liés à la ville sont forts. Les villes sont devenues le lieu privilégié de l'innovation sociale et politique, notamment dans le domaine de la gestion des affaires publiques, en réponse à la crise de la gouvernabilité qui touche également le pouvoir local. La notion de gouvernance urbaine permet, à tout un courant de pensée, d'analyser l'organisation et la formation d'un acteur "ville". Les mouvements de décentralisation et de mondialisation ont en effet conduit à transformer certaines villes et même certaines régions en acteurs politiques et sociaux à part entière. La notion de gouvernance permet de rendre compte de ce renforcement de l'organisation politique et sociale des villes. Elle permet d'analyser les transformations du pouvoir local, l'organisation des intérêts et des élites, les mécanismes de création d'identité collective, les formes d'action publique moderniste qui se développent en réponse aux défis qu'ont à relever les autorités politiques locales.



Organigramme N° 1 : Les enjeux de la gouvernance urbaine (source : l'auteur)

2 Les enjeux sociaux

2-1 La cohésion sociale

Nos sociétés sont marquées aujourd'hui par la montée de l'individualisme, par la crise du lien social et par la valorisation de la liberté et l'autonomie. Si la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, si elle signifie aussi un esprit de discipline un respect des valeurs et des normes communes, la gouvernance urbaine semble la seule issue pour y parvenir car le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement d'éclatement à travers l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés, la coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens. Elle permet de développer un processus de recomposition et d'intégration pour répondre au processus d'éclatement, et de fragmentation. Elle constitue, dans cette optique, une réponse à une vision strictement libérale du développement urbain qui fait peser des menaces d'éclatement social et de développement fragmenté sur la ville. Un des enjeux de la gouvernance urbaine pour les pouvoirs publics est bien de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective par le biais de politiques publiques produisant des appartenances en favorisant les synergies des organisations et en agissant sur la qualité des relations sociales qui sont vécues positivement par les individus. Elle rétablit, en fait les cohérences sur un même territoire.

2-2 La bonne gouvernance urbaine : Une prévention contre l'insécurité urbaine

Depuis plus de quinze ans la prévention contre l'insécurité urbaine au niveau des villes est devenue un thème important dans les réunions internationales d'associations de maires de toutes les régions. Au cours des années 90, ce thème a été progressivement introduit et élaboré dans le débat des états et des organismes supranationaux comme les Nations Unies et l'Union européenne. Des accords auxquels peuvent se référer les états ou les villes ont été adoptés par l'ECOSOC⁴ dès 1995 et ratifiées et complétées à Vienne en 2002. Il est évident que des stratégies bien planifiées de prévention de la criminalité non seulement préviennent la délinquance et la criminalité, mais développent la sécurité des communautés et contribuent au

⁴ **ECOSOC** : Conseil économique et social des nations unies, il est, aux termes de la Charte des Nations Unies, l'organe principal de coordination des activités économiques, sociales et apparentées des 14 institutions spécialisées de l'ONU, des commissions techniques et des cinq commissions régionales.

développement durable des pays. Vers la fin du siècle des organisations internationales comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont commencé à développer une réflexion sur le sujet et à adopter surtout en Amérique latine des projets significatifs. Des villes de plusieurs régions ont pris des initiatives de sécurité urbaine basées sur des modalités de prévention sociale dans le cadre des responsabilités attribuées aux mairies.

Les Nations Unies à travers l'agence HABITAT⁵ ont lancé en 1996 un programme de sécurité urbaine, pionnier en Afrique, il s'est développé dans une dizaine de pays et a commencé à s'étendre dans d'autres régions. Ces initiatives sont accompagnées d'efforts de synthèse, de réflexion ou d'échanges qui s'inscrivent dans une perspective de bonne gouvernance aussi bien en ce qui concerne les pratiques des autorités urbaines que des sujets thématiques comme la prévention de la délinquance juvénile, la justice réparatrice ou les sanctions alternatives. Un ensemble d'expériences ont dégagé des réponses et des questions et, ce qui est intéressant, ces expériences se sont développées dans le cadre d'une coopération implicite entre experts, organisations d'état ou de la société civile des pays du nord comme du sud.

En ce qui concerne la sécurité urbaine, au niveau des villes, il y a un accord apparent sur les instruments théoriques, c-à-d la décentralisation dans la mise en place de politiques de sécurité harmonisant le contrôle social et la prévention, l'approche transversale, le partenariat, le leadership municipal solide, et la participation des habitants.

En effet dans une perspective de bonne gouvernance appliquée au domaine de l'insécurité, il convient de valoriser la logique sous jacente à chacune des pratiques de prévention. On constate que parfois les municipalités voir les coordinateurs de sécurité adoptent des projets dit de prévention sans saisir leurs implications et leurs conditions de succès. Par exemple, le développement des loisirs sportifs pour les jeunes est considéré comme une des conditions d'encadrement qui en font une pratique de prévention ; l'installation de l'illumination ou l'éclairage public dans les quartiers est supposée être un facteur de dissuasion de la délinquance.

⁵ **ONU- habitat** Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains est une Agence des Nations Unies ayant pour mandat la coordination des activités relatives aux établissements humains au sein de la famille des Nations Unies. L'Agence est responsable du suivi de la mise en oeuvre du Programme Mondial pour l'Habitat que la Deuxième Conférence des Nations Unies pour les Etablissements Humains a adopté à Istanbul en Turquie en juin 1996. Son siege se trouve à Nairobi au Kenya L'Agence concentre ses activités sur les secteurs prioritaires suivants , logement convenable pour tous et services sociaux, le développement durable des établissements humains, la gouvernance locale, le suivi, l'évaluation et l'information.

Conclusion

La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable car elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations. C'est une démarche qui permet d'améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé. L'enjeu actuel est de parvenir à concilier tous les acteurs avec l'implication effective du citoyen. Les démarches sociales doivent être prises en compte et des dispositifs de participation des habitants aux politiques urbaines doivent être mis en place le plus souvent à l'échelle du quartier sous forme de comités de quartier ou de commissions qui puissent assurer le relais avec les pouvoirs publics et politiques. Une bonne gouvernance suppose une bonne gestion de la ville et par conséquent une bonne gestion de l'habiter.

CHAPITRE 3

La gouvernance urbaine

Meilleur garant du développement durable

Introduction

Pratiquer la bonne gouvernance conduit nécessairement à mettre au menu la durabilité comme objectif à atteindre, "L'approche durabiliste interroge les sociétés urbaines sur leurs modes d'organisation de l'espace, leurs modes d'habiter et de se déplacer, leurs nouvelles technologies de production "¹. En effet, le développement durable appliqué à la ville suppose des objectifs bien concrets sur lesquels se dégage un consensus que tout un chacun doit pouvoir respecter. Il s'agit de la réduction de la consommation d'énergie, d'espaces, de ressources naturelles, de limitation des déplacements inutiles d'hommes et de marchandises et d'amélioration du cadre de vie.

Il existe certainement des solutions techniques à toutes ces questions mais il s'agit plutôt de trouver des politiques adéquates capables de combiner des demandes émanant d'intérêts différents en impliquant tous les acteurs de la ville, en les sensibilisant sur le devenir de leur société, de leur environnement en leur donnant l'éducation nécessaire socialement, culturellement et économiquement pour qu'ils s'impliquent positivement dans le développement de leur ville.

Peut-on harmoniser les exigences du développement social avec la croissance des populations urbaines, la croissance économique avec la gestion prudente de l'environnement, et la préservation des richesses et des ressources naturelles, comment arbitrer entre le court terme et le long terme ?

La société urbaine doit réfléchir sur elle-même aujourd'hui avant demain et doit résoudre ses problèmes de gestion et sortir de la crise de gouvernabilité qui se pose d'une façon accrue. On peut donc certifier que le développement durable renvoie nécessairement à l'idée de la pratique d'une bonne gouvernance urbaine.

¹ Vues sur la ville, dossier "Gouvernance urbaine et durabilité", n°3, juin 2002

I - La gouvernance urbaine et le développement durable

La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable. C'est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. Elle repose sur l'équité sociale, la justice, la loyauté qui se doit d'offrir aux citoyens des conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes, afin qu'ils puissent accéder à leurs besoins fondamentaux : manger, boire, avoir un logement, se soigner, travailler, aller à l'école, et vivre dans un environnement sain et agréable. Le développement durable qui est un des objectifs à atteindre est subordonné au mode de gestion produit sur terrain. Sa finalité est de réaliser le bien-être de tous les hommes et femmes vivant sur la Terre : l'équité sociale est l'enjeu fondamental du développement durable. Le développement humain va s'attacher aux capacités et possibilités individuelles d'épanouissement : la notion de bien-être est considérée bien au-delà du confort matériel et financier, elle est évaluée en terme de qualité de vie.

1- L'origine du concept de développement durable

La prise de conscience a tout d'abord été écologique et environnementale. Ce sont les scientifiques qui ont attiré l'attention sur la nécessité de mettre en oeuvre des démarches de protection de l'environnement et des ressources (c'est l'appel de Stockholm des scientifiques des 1972 et les travaux du club de Rome avec le fameux ouvrage publié la même année -halte à la croissance -). L'appel à un "écho développement " est alors marqué par une double solidarité dans le temps (préservation de la planète et des ressources pour les générations futures) et dans l'espace (lié aux problèmes de développement des pays du sud).

Ainsi au développement qui était déjà au cœur des problèmes se sont ajoutés la dimension environnementale et celle de la préservation des ressources ou de la viabilité de la planète à long terme.

Les années 80 ont vu la prise de conscience des organismes internationaux et notamment de l'ONU sur le fait que la planète est limitée d'une part et que la pauvreté s'accroît d'autre part (programmes des nations unies pour le développement –PNUD- et pour l'environnement –PNUÉ-. Les années 80 marquent la prise de conscience que le développement n'est ni viable, ni vivable, ni équitable, le rapport de madame Harlem

Gro Bruntland (1987)² met l'accent sur les liens entre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la croissance et pose les principes d'une réflexion nouvelle sur le développement économique qui est à l'origine du schéma bien connu sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie.

Enfin, la conférence de Rio de Janeiro (1992) a marqué la prise de conscience des gouvernements et de élus. Pas moins de 150 chefs de gouvernements y ont signé une déclaration officialisant la nécessité d'une prise en compte des dimensions environnementales, sociales et économiques dans le développement économique aussi bien au niveau mondial qu'au niveau des régions et des états.

2 - Définition du développement durable

La définition classique du développement durable provient du rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. *"Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"*.³ Ce rapport rappelle le propos prêté à Antoine de Saint-Exupéry : **« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »**. Ce rapport insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, et ce, notamment, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées. Le développement durable a pour vocation de réconcilier l'homme, la nature et l'économie, à long terme et à une échelle mondiale. La finalité du développement durable est d'assurer le bien-être de tous les êtres humains qui vivent aujourd'hui et vivront demain sur la Terre, en harmonie avec l'environnement dans lequel ils évoluent. **"C'est donc un mode de régulation et une stratégie dont le but est d'assurer la continuité à travers le temps d'un développement social et économique, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles qui sont essentielles à l'activité humaine"**.⁴

² Harlem Gro Bruntland, premier ministre de la Norvège (1987)

³ "Notre avenir à tous", rapport de la commission mondiale de l'environnement et le développement commission Brundtland, les éditions du fleuve, 1989, traduction française de Our common future 1987

⁴ Traité de Maastricht En 1992, le traité de Maastricht institue entre les États membres de la Communauté européenne une Union européenne dont l'objectif est de passer à une monnaie unique. Le contrôle des changes est supprimé, ce qui libère les mouvements de capitaux. En 1997 est créée la Banque centrale européenne, chargée, indépendamment des États, de mettre en place puis de gérer la monnaie européenne, l'euro, appelée à remplacer les monnaies nationales en 2002.

3- Piliers du développement durable

Pour envisager un développement durable, il s'agit de trouver un équilibre viable, vivable et durable entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, en y appliquant les principes de la gouvernance.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects, économique, social, et

environnemental des activités humaines

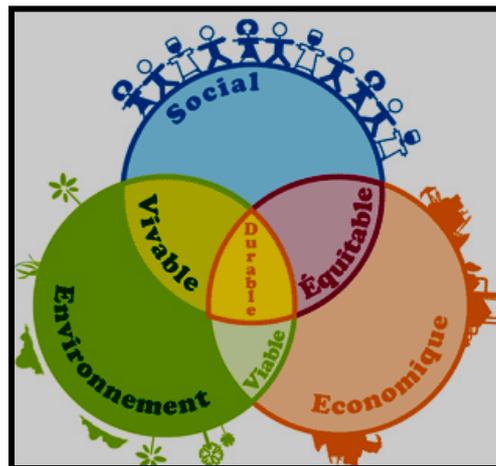


fig. 3: Les trois piliers du développement durable

trois piliers à prendre en compte, par les collectivités comme par les entreprises et les individus. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable qui est la gouvernance urbaine qui consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision .

Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie mais un processus de transformations dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation des changements technologiques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent et prennent en compte la satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité .Le développement durable devra être l'axe qui sous-tend toutes les actions publiques; c'est un impératif, mais c'est aussi une chance et une opportunité à saisir, car il vise le bien-être, la santé et l'amélioration du quotidien de tous, tout en préservant notre avenir commun et ce à travers des politiques urbaines concrètes

Le développement durable n'est pas un concept théorique et humaniste ; il est applicable très concrètement par chaque citoyen dans la vie de tous les jours, mais aussi à l'échelle d'une entreprise, d'une collectivité territoriale ou encore d'un établissement scolaire, par le biais de plan d'actions appelés Agenda 21.

Intégrer les enjeux du développement durable dans toutes les activités et rechercher un mode d'exploitation des ressources, de production, de consommation beaucoup plus responsables, apparaît aujourd'hui indispensable pour assurer la pérennité de l'espèce humaine et de son environnement.

Les enjeux du développement durable englobent de nombreuses thématiques : le réchauffement climatique, la consommation des ménages, la survie des espèces ou encore le traitement des déchets...

4 -Principes fondamentaux du développement durable

Le développement durable s'appuie sur des principes fondamentaux applicables aux opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain qui contribuent à définir les méthodes et les outils de travail :

- De solidarité locale, nationale, internationale, et avec les générations futures.
- De responsabilité, de cohérence des comportements
- De diversité culturelle
- De participation active de chacun à l'engagement citoyen de tous
- D'application du principe de précaution.

Tableau n°1 : Principes fondamentaux du développement durable ⁵

Principe de solidarité dans le temps	- Eviter de reporter les problèmes actuels sur les générations futures
Principe de précaution	-Pointer en amont les risques potentiels.
Principe de transversalité, de globalité, et d'interdépendance	-S'organiser pour partager les connaissances et pour mobiliser les compétences
Principe de participation	-Associer et informer tous les acteurs a tous les stades des projets
Principe de prévention	-Agir en amont pour éviter des actions correctives coûteuses
Principe de responsabilité	-Prendre la mesure des conséquences de ses actions
Principe de solidarité dans l'espace	-Contribuer à réduire les inégalités d'accès aux services urbains
Principe de subsidiarité	-Traiter les problèmes à la source
Principe de réversibilité	-S'orienter vers des solutions offrant une souplesse d'adaptation aux évolutions potentielles du contexte.

⁵ Ademe , "Réussir un projet d'urbanisme durable " Editions Le Moniteur ,Paris 2006 ,page 21 ,22

II-Le développement durable, une approche stratégique et politique

Le développement durable peut donc être défini comme une approche stratégique et politique fondée sur la notion de solidarité dans un espace temps donné, ayant comme objectif un triple dividende : efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale et assurant :

-Une solidarité dans l'espace entre les territoires faisant de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion une priorité : le développement doit être global et doit prendre en considération les exclus, les laisser pour compte dans les pays sous développés et même dans les pays développés.

-Une solidarité dans le temps, entre les générations d'aujourd'hui et celles de demain La planète avec sa finitude doit être vivable pour les générations futures, les décisions politiques ou économiques doivent intégrer le long terme.

Le développement durable centré sur l'homme doit être mis en oeuvre à toutes les échelles territoriales et au sein de toutes les communautés ou organisations (collectivités territoriales ou entreprises).

1 -Le développement durable et la planification urbaine

Avec la montée des enjeux en termes de développement durable il s'agit désormais de planifier ou d'aménager sans perdre de vue les piliers du développement durable a savoir l'accroissement des populations, la distribution équitable des richesses, et la protection de l'environnement, sans pour autant compromettre les besoins des générations futures.

Aujourd'hui, le secteur du bâtiment consomme à lui seul un grand pourcentage des ressources naturelles, de l'énergie, de l'eau et produit plus de 50 % des déchets.

la dimension collective des projets urbains a des conséquences qui dépassent l'échelle de l'opération et l'urbain, en tant que produit de l'aménagement, apparaît comme un bien mixte, à la fois :

- Bien individuel, aux usages appropriables par les individus : l'aménagement de ma maison, de mon jardin.
- Bien collectif, au sens où son usage n'est pas divisible en usages individuels.

La réalisation d'un nouveau quartier est génératrice toujours d'effets positifs ou négatifs et tout aménagement urbain ou projet urbain doit s'inscrire dans une démarche globale de développement durable selon sa localisation et ses modes de réalisation, en

extension urbaine, en secteur de renouvellement urbain ou de politique de la ville, selon la typologie des produits programmés, selon les critères de sélection des promoteurs, l'opération d'aménagement aura un impact variable sur les 3 domaines ciblées par la démarche de développement durable :

- Création de valeur environnementale ;
- Création de valeur sociale ;
- Création de valeur économique.

2- Comment mettre en oeuvre un aménagement durable ?

La durabilité est un critère particulièrement essentiel dans toute forme d'aménagement ou de planification. La durée d'existence des aménagements de l'espace est bien plus longue que celle d'une législature, un aménagement est par définition fait pour durer et doit donc être durable.

Tableau n° 2 : Principes pour un aménagement durable ⁶

Formes urbaines Utilisation rationnelle de l'espace	Prise en compte des spécificités urbaines et des contextes
	Economie d'espace.
	Requalification des espaces urbains
Déplacements et accessibilité	Réduire l'émission de gaz à effet de serre
	Prise en compte de la structure des déplacements urbains
Bruit et nuisances	Réduction des nuisances à la source
	Prise des mesures de protection adaptées
Climatologie et géographie	Localisation de l'urbanisation et des bâtiments en fonction des caractéristiques climatiques et géographiques
Paysage et biodiversité	Préservation des écosystèmes
	Création d'un paysage de qualité
	Valorisation du paysage
Déchets et rejets	Réduction à la source de la production des déchets
	Préservation des ressources naturelles
	Eaux usées : préservation du milieu récepteur

⁶ Ademe , "Réussir un projet d'urbanisme durable " Editions Le Moniteur ,Paris 2006 ,page 21 ,22

Sol	Adéquation du projet avec les caractéristiques du site
	Préconiser un projet d'aménagement du sol qui limite les impacts environnementaux
	Préserver la qualité du sol
Matériaux	Préservation des ressources
	Réduction des transports
	Préservation de la santé
	Réduction des gaz à effet de serre liés à leur fabrication

3- L'urbanisme durable

Si nous prenons du recul, nous découvrirons que l'urbanisme durable n'est pas une nouveauté mais un urbanisme culturaliste ajusté aux contextes de notre temps.

En effet, c'est une incarnation de l'urbanisme culturaliste, on retrouve aujourd'hui les vieilles condamnations de la ville à savoir morales, esthétiques ou hygiéniques. La ville écrasante du XXI^e siècle et la conscience des nouveaux problèmes surtout environnementaux, le souci de la justice sociale, de l'équité, le principe de l'organisation de la ville, tous ces maux sociaux qui refont surface aujourd'hui étaient présents dans la ville industrielle et constituaient une grande préoccupation chez les architectes et sociologues de cette époque dans le courant progressiste et surtout chez Owen qui prônait une répartition des cellules familiales à l'intérieur de la ville, des lieux de vie collective et de loisir et des lieux de travail qui annonçaient à l'époque les nouvelles formes du zoning.

Le courant culturaliste qui s'opposait aux progressistes était bien inséré dans les débats urbains du XIX^e siècle, il était né d'esthètes et de réformateurs sociaux anglais comme Ruskin et Morris et trouva un grand écho à Vienne, auprès de Camillo Sitt.

Ce courant critiquait violemment la ville industrielle et contre ce désordre il invoquait le souci de la communauté, le contact avec la nature et le respect des vieilles formes urbaines et de la compacité .

En observant les événements dans l'histoire de l'urbanisme nous nous apercevons que le mouvement moderne n'apparaît pas totalement en contre courant des utopies du XIX^e siècle mais sous des formes renouvelées, l'opposition se maintient entre progressistes et culturalistes, avec l'industrialisme et le rationalisme chez Le Corbusier et le

naturalisme chez Ebenezer Howard avec la cité jardin. Aujourd'hui La cité radieuse de Le Corbusier devenue modèle des grands ensembles dortoirs à travers le monde est remise en cause car l'évolution de l'urbanisme passe par la nécessité d'incarner les nouvelles idées, exigences et aspirations dans des opérations urbaines circonscrites, pour leur donner vie et pour les tester.

Aujourd'hui les aspirations humaines veulent un ordre nouveau pour mener des politiques ambitieuses en matière de planification, d'aménagement et de gestion dans l'intention de produire des quartiers durables qui ne sont qu'un élément d'une stratégie d'ensemble inscrite dans un contexte politique et urbanistique qui développe une politique de resserrement urbain et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et le quartier durable n'est qu'une étape préliminaire dans la voie d'un urbanisme durable qui à son tour est un soubassement opérationnel de la ville durable.

4- Notion de quartier durable ou Eco- quartier

"Un quartier durable tente de répondre à des enjeux globaux (climat biodiversité, empreinte écologique) et locaux (resserrement urbain , bien être environnemental, nouvelles formes de mobilité et de proximité, mixité sociale dans une majorité de cas.). Les quartiers durables ont acquis une forte portée symbolique. Ils donnent envie, suscitent des désirs, des rêves, des idéaux, du sens : vivre mieux et vivre moins en contradiction avec l'idée que l'on se fait du monde." ⁷. L'urbanisme durable se trouve donc diffusé à travers un processus de développement de quartiers durables mais ceci ne peut aboutir qu'on traitant les situations de grande vulnérabilité, de disqualification sociale et environnementale.

4-1 Définition et principes d'un quartier durable (éco-quartier)

Le quartier durable est une unité urbaine respectant le développement durable en minimisant son impact sur l'environnement. Les objectifs prioritaires sont une autonomie énergétique et une diminution de l'empreinte écologique. L'éco quartier édicte souvent un programme d'actions. Son but est de promouvoir l'éco civisme au sein d'un quartier en introduisant

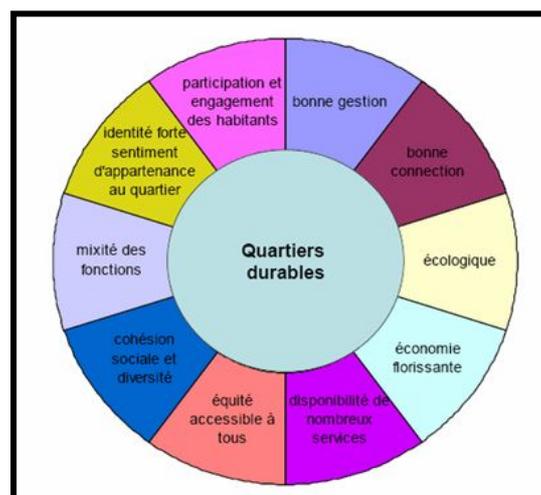


Fig. 4 : Principes d'un quartier durable

⁷ Cyria Emelianoff in " Pour un partage de la fabrique urbaine " revue Urbanisme " Nov-Dec 2008 n°363 , page 45

graduellement de nouveaux comportements notamment avec le support d'organismes partenaires et d'améliorer le cadre de vie des citoyens tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable (écologie, économie et social). Il y a actuellement beaucoup de débats autour des quartiers durables. Pourquoi les quartiers ont-ils un rôle si important et pourquoi le facteur durable est-il crucial à cette échelle ? Un quartier durable est une zone de mixité fonctionnelle développant un esprit de quartier où les personnes veulent vivre et travailler, maintenant et dans le futur. Les quartiers durables répondent aux divers besoins de leurs habitants actuels et futurs, ils sont sensibles à l'environnement et contribuent à une haute qualité de vie. Ils sont sûrs et globaux, bien planifiés, construits et gérés, et offrent des opportunités égales et des services de qualité à tous. (Accord de Bristol, 6-7 décembre 2005)⁸

4 -2 Comment mettre en œuvre l'aménagement d'un quartier durable

La planification de quartiers durables a pour objectif de fonder un quartier sur des principes environnementaux, économiques et sociaux en mettant l'accent sur la gouvernance, le transport et la mobilité, la protection de l'environnement et la bonne gestion de l'économie et des richesses naturelles qu'on peut résumer dans le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Principes pour un aménagement de quartier durable⁹

Gouvernance	Des quartiers bien gérés par une participation efficace et globale, une représentation et une direction.
Transport et mobilité	Des quartiers bien connectés grâce à de bons services et moyens de transport permettant aux habitants d'accéder à leur lieu de travail et aux services (santé, éducation, loisirs, centres commerciaux, etc). Les habitants devraient être en mesure d'effectuer le plus de trajets possibles à pied depuis leur lieu de résidence. Le plan de circulation devrait prendre la forme d'un réseau continu reliant les lieux entre eux. Une bonne infrastructure de transport est essentielle à la limitation de la voiture.
Environnement	Offrir aux habitants l'opportunité de vivre dans le respect de l'environnement

⁸ La réunion informelle de Bristol (6 et 7 décembre 2005) a pour objet de convenir, après examen, des avantages qu'apportera à tous les États membres l'instauration de communautés soutenables dans l'ensemble de l'Europe. Les ministres sont priés de signer l'« accord de Bristol » qui, outre les huit caractéristiques d'une sustainable community, comporte l'engagement d'échanger des exemples de bonnes pratiques. Il est également demandé aux ministres de s'accorder sur des propositions concrètes visant à : (i) accroître l'effet des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) et (ii) développer les aptitudes à la création de lieux de vie de qualité.

⁹ Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin, "Développement durable et Renouveau urbain", Edition l'Harmattan, Paris 2006

	(bâtiments basse consommation ou à énergie positive, limitation des déchets, recyclage, utilisation de matériaux naturels et écologiques, limitation de la consommation d'eau, etc) et de profiter d'un cadre de vie propre et sûr.
Economie	Une économie locale vivante et florissante.
Services	Mise à disposition de services publics, privés, communs et volontaires accessibles à tous les habitants.
Equité	Juste pour chaque habitant, à la fois pour les générations actuelles et futures (habitations décentes à des prix abordables, services accessibles à tous et espaces publics ouverts à tous).
Diversité	Développer des quartiers diversifiés et à cohésion sociale par la mixité des catégories sociales (mixité de l'offre de logements, des opportunités d'emplois, partage des activités) et la mixité des générations.
Mixité des fonctions	Différence majeure avec les quartiers suburbains existants qui connaissent souvent un zonage (séparant les zones résidentielles des zones industrielles et commerciales) : un quartier durable offre une mixité des fonctions (lieu d'habitation, de travail, de loisirs et de commerces).
Identité	Active, globale et sûre avec une forte culture locale et un partage des activités de quartier ; apporte le sentiment d'appartenance au quartier que beaucoup d'habitants recherchent. Chaque quartier nécessite par conséquent un centre bien défini (un endroit où les habitants peuvent trouver des commerces et pratiquer des activités culturelles ou sociales, etc). Participation des citoyens et des habitants, coopération et engagement Les habitants doivent communiquer entre eux et être impliqués dans la co-création de leur quartier. Ils doivent pouvoir exprimer leur avis sur la manière dont le quartier est géré. Les quartiers sont plus actifs que des maisons individuelles ; ils représentent support pour de plus larges activités, offrant beaucoup de services sociaux qui permettent de lier les individus entre eux et de faire naître un sentiment d'appartenance au quartier.

4-3 Pourquoi le quartier peut aussi être durable ?

Le quartier apparaît donc comme une échelle pertinente et judicieuse de mise en place d'une démarche de développement durable. Il se définit comme une "division administrative d'une ville, partie ayant certaines caractéristiques ou une certaine

unité"¹⁰. C'est une unité urbaine où se regroupent des individus et des familles, de différents groupes sociaux –professionnels, groupes d'ages. Dans le quartier on retrouve des habitations, des équipements ,des commerces et des services, des espaces publics et verts, des réseaux de transport ; A ce niveau la maîtrise des données conduit à des interventions ciblées dans des délais acceptables.

La quête de quartiers plus durables nécessite que nous nous penchions sur de telles qualités et que nous étudions ce qui peut être fait à la fois dans les banlieues et dans les villes pour donner un nouvel essor à différents quartiers.

Le niveau local semble plus adéquat pour prendre en compte le facteur humain avec son environnement opérationnel immédiat a savoir le quartier ou la cité. Cette démarche vise directement les aspects liés à la qualité du cadre de vie des citoyens.

A cette échelle les questions de la mise en application des principes de la durabilité urbaine s'avèrent plus abordables. Pourquoi l'échelle du quartier est plus adéquate?

Le quartier est le cadre naturel de la vie sociale dans la ville et l'unité sociale à l'échelle humaine et comme le quartier est une sorte de module social ,sa réussite implique automatiquement une ville conviviale et humaniste.

"Le projet de quartier durable vise une conception et une gestion responsable d'un environnement bâti sain, ses opérations préconisent l'utilisation rationnelle des ressources locales et la valorisation de l'environnement, leurs aménagements intègrent les différentes composantes du développement durable ,équité sociale efficience économique, préservation de l'environnement et valorisation de la culture."¹¹

¹⁰ Larousse, dictionnaire encyclopédique illustré 1997

¹¹ Mohamed Srir, " Les quartiers peuvent être durables" , dans Vies de ville , Février 2007, page 65

Conclusion

La mondialisation se construit sur des logiques urbaines et les villes sont devenues le lieu de concentration de la population qui y vit à plus de 80% (pour les pays développés) et des richesses puisqu'elles sont le lieu principal de l'activité économique ; elles sont désormais le moteur du développement économique des pays. Cependant, la concentration urbaine et la métropolisation affectent les écosystèmes naturels et constituent une menace pour l'environnement à l'échelle mondiale et l'avenir écologique de la planète se joue dorénavant en grande partie dans les villes.

La prise de conscience de la protection de l'environnement et le développement durable la reconnaissance de la vivacité et de l'importance des productions populaires et la participation des habitants ; la réaffirmation des droits et le droit au logement sont des démarches importantes pour aspirer à un avenir meilleur.

La préparation d'Habitat 2 a permis de 1994 à 1996 (sommet d'Istanbul, 1996) un réel débat international sur les pratiques, les techniques et les instruments dans les domaines de l'habitat et des politiques urbaines à mener dans le futur dans l'optique du développement durable. Des idées nouvelles vont faire leur chemin et beaucoup de discussions ont ensuite suivi à un niveau international sur les instruments et les expériences. Elles ont impliqué différentes catégories de professionnels et de techniciens (financiers, fonciers, aménageurs, etc). L'objectif est d'arriver à une planification urbaine participative fondée sur une vision inclusive de la ville et une gouvernance urbaine articulée autour des notions de durabilité, transversalité, réalisme budgétaire, partenariat, disponibilités foncières, pilotage stratégique, lutte contre la pauvreté, mobilisation des ressources locales et de cohérence des différentes politiques urbaines. Cette réflexion globale, assortie d'une vision à moyen et long termes, vise à créer des agglomérations conçues comme un tout, économiquement performantes, humaines et conviviales, modulables et extensibles, capables d'accueillir un flux croissant de population, sans pour cela encourager la prolifération des quartiers précaires ou spontanés.

Deuxième Partie

De la démocratie participative

Expériences dans le monde

CHAPITRE 4

Démocratie représentative et démocratie participative dans le monde

"Le seul critère de réussite d'une collectivité devrait être sa capacité à ne pas exclure, à faire sentir à chacun qu'il est le bienvenu, car tous ont besoin de lui. A cette aune-là, le palmarès des nations est bien différent de celui proposé par les économistes." Albert Jacquard ¹

Introduction

La ville appartient à ses habitants. C'est une évidence que les structures politiques ont rarement pris en compte jusqu'ici. La cité doit s'adapter aux besoins de sa population, et non l'inverse : c'est là tout l'intérêt des nouvelles formes de participation citoyenne. Associations d'habitants de quartiers, groupement de parents ou réunions de communautés culturelles, ces nouvelles formes de citoyenneté favorisent le contact entre les collectivités locales et leurs administrés. Elles peuvent permettre aux pouvoirs locaux de rester à l'écoute de la population, de modifier leurs projets de développement urbain, de renoncer à certains ou d'en inventer d'autres, au profit d'une meilleure qualité de vie de tous les citoyens. C'est dans ce contexte que les citoyens, devenus de simples agents économiques, doivent reconquérir les attributs de la citoyenneté.

"Le développement de la responsabilité des personnes prend sa force et son sens dans le développement de la démocratie locale. S'il est un domaine où la participation des citoyens peut s'exercer pleinement, c'est bien celui de leur vie quotidienne. Pour que les servitudes de l'urbanisme soient assumées par ceux qu'elles vont à la fois contraindre et servir, il faut faire prendre aussi près que possible des intéressés, les

¹ Albert Jacquard Généticien et écrivain humaniste français in "J'accuse l'économie triomphante" Éditions Calmann-Lévy © 1995

choix qui les concernent, entre les risques de la démocratie et ceux de la bureaucratie, je n'ai aucune hésitation et je suis décidé à franchir de nouvelles étapes en faveur de la démocratie " ²

Des procédures variées ont vu le jour, qui témoignent de ce renouveau de la demande participative : conseils de quartier, ateliers d'urbanisme, jurys citoyens, conférences de consensus, sondages délibératifs, débats publics, autant de dispositifs par lesquels les citoyens entendent influencer sur la gestion publique. Ces expériences de cogestion et de codécision, voire d'autogestion, ont grandement enrichi la participation des habitants. On a vu ainsi émerger une « démocratie du public », qui se caractérise par une moindre soumission aux arguments d'autorité et par une suspicion à l'égard de décideurs jugés trop éloignés du vécu quotidien. La critique des faillites du système représentatif s'est peu à peu muée en promotion des procédures relevant de la démocratie participative.

Ce mouvement a rencontré les transformations qui s'opèrent au sein même d'un système politique et administratif en quête de légitimité : prise de conscience de la nécessité d'un rapprochement entre gouvernés et gouvernants, évolution des pratiques de l'état vers plus d'échange et de consultation, transfert de compétences issues de la décentralisation. Dans tous les secteurs (politique, économie, culture, environnement, technologie, etc.), le fait de participer directement aux choix engageant l'avenir, à l'échelon local ou national, serait une preuve de maturité de nos systèmes sociaux.

Le « participant », « l'individu participatif » serait l'archétype de l'acteur informé, conscient des enjeux et bien intégré dans sa société.

1- Formes de démocratie représentative existantes

-La démocratie directe : où le peuple exerce directement sa souveraineté et vote sur des décisions, non pour élire des représentants, ceci sous forme de référendums .le dernier référendum en Algérie portait sur la paix sociale.

-La démocratie représentative : où le citoyen délègue le pouvoir à des représentants à travers le vote pour une période déterminée jusqu'aux prochaines élections.

1-1 Formes de participation existantes dans la démocratie représentative

² BILLAUDOT (Françoise) ; BESSON-GUILLAUMOT (Michèle). Environnement, urbanisme, cadre de vie, le droit et l'administration ED MONTCHRESTIEN, 1979 p 113.

Les modes d'exercice de la citoyenneté peuvent prendre la forme de modèles différents et contrastes.

1-1-1 La participation /caution : Il est demandé aux citoyens de donner leur avis ou leur accord à des projets ou à des décisions déjà prises par des professionnels ou des politiques par des enquêtes d'intérêt public, par des referendums.

Le vote constituera un renouvellement éventuel de la confiance et la preuve de l'adhésion des populations concernées. Cette forme correspond à la démocratie représentative.

1-1-2 La satisfaction de l'habitant /usager

C'est la gestion municipale assimilée à la gestion d'une entreprise où les usagers sont des clients et leur participation à la gestion de leur ville se résume à des sondages d'opinions sur leur degré de satisfaction.

1-1-3 La citoyenneté de substitution

Elle correspond aux initiatives des habitants dans certains pays où les pouvoirs publics sont défaillants ou incapables de trouver des solutions aux problèmes, les citoyens se voient dans l'obligation de régler eux-mêmes des situations de crise pour satisfaire leurs besoins collectifs.

2- Le passage de la démocratie représentative à la démocratie participative

La démocratie participative se situe à mi-chemin entre la démocratie représentative et la démocratie directe : c'est l'articulation des formes classiques de démocratie représentative et de procédures de démocratie directe ou semi-directe.

En appui des représentants élus, des procédures permettent aux citoyens, dans la période qui sépare deux élections, de critiquer, d'évaluer, de nourrir les décisions et les projets pris par les représentants, éventuellement de voter ces décisions et projets.

2-1 Conditions d'apparition du concept de démocratie participative dans le monde

Depuis plus de vingt ans, du local au mondial, dans tous les domaines de la vie, tout est fait pour nous convaincre que nous sommes contraints d'accepter les dogmes de la marchandisation et de la spéculation, les diktats des multinationales et de la finance. Certains veulent pousser le plus loin possible le recul des conquêtes sociales, des libertés individuelles, des services publics, des droits civils et politiques hérités des

combats républicains : D'autres entendent concilier la puissance du capital financier avec une plateforme restreinte de droits et de garanties sociales : les inégalités galopent et la démocratie s'essouffle.

Il est nécessaire aujourd'hui de faire le bilan de la situation dans le monde, et de penser à un monde plus réaliste que ce monde transformé en marchandise, que nous impose le capitalisme libéral. Nous vivons une société où le chômage est tenu pour inévitable, où les inégalités s'accroissent, où les discriminations deviennent le lot commun, où les individus sont le jouet de décisions qui leur échappent, où la jeunesse est pointée du doigt, désignée comme dangereuse, réprimée lorsqu'elle résiste, où toutes les ressources sont puisées et confisquées de façon insoutenable. Une telle société, porteuse de violence, est injuste, explosive. Elle n'est pas viable. La concentration des pouvoirs et de la richesse entre les mains de quelques uns, au détriment du bien-être et de la citoyenneté du plus grand nombre, ne fournit pas de bases acceptables pour vivre ensemble.

La démocratie participative trouve son fondement dans les lacunes et les insuffisances de la démocratie représentative : cette notion s'est imposée dans les discours et dans les débats. Ces insuffisances se traduisent comme suit :

- 1- Parlement non représentatif de la diversité de la société.
- 2- Eloignement des élus du terrain et de la réalité quotidienne, ils paraissent comme une élite coupée de leurs électeurs.
- 3- Sentiment pour les citoyens de ne pas être compris des politiciens,
- 4- Méfiance envers les hommes politiques, et manque de confiance
- 5- Faiblesse des contre-pouvoirs dans la société
- 6- Augmentation de l'abstention.

La démocratie participative, dans le sens strict posé par Yves Sintomer³, et pratiquée actuellement dans certains pays d'Europe et quelques pays d'Amérique latine vient se substituer à la démocratie représentative classique puisqu'elle la transforme. Les décisions ne sont plus le monopole des représentants, les représentés peuvent être amenés à prendre des décisions.

" l'état, le pouvoir, l'école ou l'armée ne sont point des machines à faire des citoyens ou plutôt des sujets en domestiquant ou en broyant des personnalités .Au contraire, l'état, le

³ Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, "Gestion de proximité et démocratie participative", La Découverte, coll. « Recherches », Paris, 2005.

pouvoir, les institutions n'ont de sens et de valeur et, finalement de permanence, que s'ils sont formés et nourris d'êtres consciencieux, volontaires et pour cela, singuliers ." ⁴

"Le moment est venu où il convient de se demander si la préoccupation de la vie de l'homme et de ses meilleures conditions de bien être et de confort dans le cadre qui lui est donné ne doit pas passer au premier plan. En effet la situation actuelle atteint l'homme dans sa santé, ses facultés de loisir et de travail, bref dans sa dignité, par l'acceptation forcée d'une médiocrité sans contrepartie." ⁵

2-2 Définition de la démocratie participative

Etymologie : du grec dêmos, peuple, et kratos, pouvoir, autorité et du latin participatio, participer.

La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision.

"La participation citoyenne se définit comme l'ensemble des démarches formelles permettant aux citoyens, au-delà des règles habituelles de la vie politique institutionnelle (élections, régime parlementaire, processus décisionnel, etc.), de contribuer aux choix engageant la vie en société et de participer à la réalisation de ces choix via la mise en œuvre des politiques publiques. Cette contribution directe peut se manifester de diverses façons : délibération en amont visant à sélectionner les enjeux publics à inscrire sur l'agenda politique, contribution à la préparation de décisions, participation à l'application des programmes sur le terrain, mesure et interprétation des effets réels des politiques, proposition de stratégies alternatives, etc." ⁶

2-3 Caractéristiques de la démocratie participative

a- L'extension du droit de vote et de sa fréquence, assortie de l'initiative législative (ex : via des pétitions);

b- La concertation dynamique, sous forme de débats libres, relative à des décisions aussi bien à l'échelle locale que nationale (exemple : Comités Consultatifs, Conseils de Quartiers...);

⁴ Jean Jousselein, "Civisme et insertion sociale", Toulouse Paris –Privat –Puf, 1962, page 10

⁵ -Eugene Claudius Petit , in " Gouverner la ville, les voies urbaines de la démocratie moderne" de Thierry Oblet, Edition Presses universitaires de France , Avril 2005, page 92

⁶ La participation des citoyens et l'action publique , rapport et document n°13 , Edition La documentation Française , Paris 2008 page 12.

c-La mise en place d'un système organisé qui garantit que toutes les idées constructives et nouvelles des citoyens seront examinées de manière efficace.

2-3-1 La démocratie participative : un enjeu de survie pour la démocratie

La démocratie participative est devenue une exigence et une nécessité absolue pour la survie de la démocratie. Les mêmes mots et concepts (Participation, concertation consultation.) reviennent dans les différents débats et recouvrent des approches différentes et de là peuvent se dégager plusieurs réflexions.

-La démocratie « participative » pour la cohésion sociale.

Elle traite des réflexions de fond relatives à la pratique politique, au partage du pouvoir, à la gouvernance et à la démocratie elle-même. Il s'agit de savoir comment faire face à la montée des individualismes, des égoïsmes, des particularismes, des isolements et des impuissances, d'apprendre comme l'ont dit certains à « tisser la société », à redonner du sens autour d'une vision partagée de l'intérêt général, de valoriser toutes les formes de liens et d'engagements.

- C'est un vaste mouvement incontournable

C'est un mouvement qui permet aux uns et aux autres à travers l'échange, d'asseoir leurs réflexions sur des pratiques concrètes. Il est, incontournable tout simplement parce que la crise de la démocratie est partout. Le développement des interdépendances mondiales a largement disqualifié les Etats. Les collectivités locales, espace d'exercice plus tangible d'un pouvoir démocratique, ont pu sembler un moment préservées par la crise.

- Le vocable de « démocratie participative », recouvre une grande variété d'approches

Ce que l'on pourrait appeler la démocratie délibérative : Elle mobilise des groupes de citoyens relativement restreints qui tentent de construire ensemble un avis informé et si possible consensuel sur des questions complexes ;Mais ces diverses approches, une fois clarifiées, se complètent l'une l'autre plutôt qu'elles ne se concurrencent. Derrière une motivation commune, un diagnostic commun de la crise de la démocratie, de multiples voies s'explorent.

Selon le sociologue Bobbio⁷ : « l'histoire est un labyrinthe ; nous croyons qu'il y a une sortie ; ce que le labyrinthe nous apprend c'est à chercher des chemins pour sortir, ce

⁷ -Bobbio ,Né en 1909 à Turin, il y décède en 2004. Nommé sénateur à vie en 1984, il s'est avant tout distingué par une oeuvre considérable qui analyse avec une rigueur et une érudition extrêmes la politique et le droit sous tous les angles scientifiques :

n'est pas la sortie elle même » . Ce qui fait que tous s'accordent pour dire que la démocratie participative n'est pas l'application d'un certain nombre de recettes mais un effort permanent de trouver un chemin pour permettre à ce peuple que l'on dit introuvable d'avoir un visage et une voix, pour sortir du piège mortel de citoyens du monde transformés en consommateurs universels.

- La démocratie participative est en réalité une stratégie de changement tant du côté des instances publiques que du côté des citoyens

Il s'agit avant tout d'un changement d'attitude aussi bien du côté des élus et des administrations que du côté des citoyens. Il faut donc considérer la démocratie participative dans une perspective historique : celle du lent apprentissage de la gouvernance du 21^e siècle.

- Une véritable démocratie participative appelle des méthodes et des outils rigoureux, un changement des organisations publiques

L'importance des méthodes utilisées, le renouveau du politique ne se nourrit pas seulement de bonnes intentions, il appelle des méthodologies nouvelles à mettre en place sur terrain.

- Une authentique démarche participative part des gens eux-mêmes et non des institutions publiques

Avant de venir octroyer ces projets de « participation », la ville doit commencer par repérer les dynamiques existantes des habitants et si possible partir d'elles ; car c'est à travers ces dynamiques autonomes que s'expriment le mieux les attentes et les perspectives des citoyens.

- Les démarches participatives, en développant le capital social, créent de la richesse

La pratique de la démocratie participative a un impact sur le développement du capital social des habitants et des collectivités locales, elle permet de renouer le lien social, les acteurs sociaux et les gouvernements locaux doivent savoir faire face aux

histoire, philosophie, sociologie, théorie du droit et de l'Etat. La question de la démocratie occupe une place majeure dans la vie et l'oeuvre de Bobbio. Anti-fasciste, résistant, **Bobbio** est un démocrate convaincu.. Grâce à sa méthode analytique et à sa maîtrise sans faille de l'histoire, de la philosophie et de la sociologie politiques, l'auteur offre une approche de la démocratie originale qui convoque des questions aussi cruciales que les droits de l'homme, le rôle des élites et des partis politiques, le fonctionnement de la règle majoritaire, les relations internationales, le libéralisme et le socialisme. L'auteur lègue ainsi un éclairage salutaire sur les défis que les régimes démocratiques du XXI^e siècle ont encore à relever.

défis du monde d'aujourd'hui, et apprendre la citoyenneté. L'idée essentielle et l'objectif sont de réaliser un capital social qui est un capital immatériel pour le développement des sociétés et de l'économie.

2-4 les modes de participation...

Les procédures de la participation citoyenne peuvent reposer sur des outils ou prendre la forme de processus qui s'étalent dans le temps .

- Un outil est un instrument élaboré pour avoir une action sur la matière, pour réaliser un travail

- Un Processus consiste en « un enchaînement de faits dans le temps aboutissant à un résultat, une évolution. Le déroulement doit être logique, afin d'obtenir un certain résultat »⁸.

Il est plus que justifié d'envisager l'exercice d'une citoyenneté sur le territoire communautaire. Par la même occasion, l'action publique communautaire peut gagner en autorité et en visibilité, puisqu'elle concerne de plus en plus la vie quotidienne des habitants. C'est pourquoi il convient d'envisager les modalités d'exercice de la démocratie dans les Communautés Urbaines par des procédures sensibles aux demandes directes des habitants. Cependant, la notion de participation est à utiliser avec beaucoup de précaution, en raison principalement des nuances qu'elle regroupe indifféremment et son application doit forcément s'adapter au contexte social de chaque pays.

3 - La démocratie participative et le développement durable

Le respect de l'environnement, un développement économique respectueux et la mise en place d'une justice sociale ne peuvent être atteints qu'avec la participation de tous les citoyens. Le Développement Durable exige la démocratie et la participation effective à cette démocratie : c'est ce qu'on appelle la démocratie participative. La mondialisation a accentué la pauvreté, il est urgent que les pauvres jouent un rôle de citoyens à part entière, jouissant de tous les droits économiques, sociaux et politiques. Il faut réaffirmer que l'Etat est un des instruments-clés du développement et de la lutte contre la pauvreté et sortir du faux débat opposant la société civile à l'état. Les politiques d'aide ont souvent sous-estimé l'importance des réformes institutionnelles

⁸ Site web ,Encyclopédie Universalis, <http://www.universalis>

permettant aux états de mieux gouverner, le concept de gouvernance pourrait être la réponse à ce problème. La gestion des ressources naturelles avec des politiques autoritaires centralisées est un échec. Ces politiques ont entraîné la dégradation de la biodiversité. C'est pourquoi s'est imposée la nécessité d'une révision profonde de l'approche du problème, en favorisant la réintégration des populations locales comme acteurs primordiaux de cette gestion. Cette participation, présentée comme une composante de la démocratisation des systèmes politiques, devrait conduire à une rationalisation effective de l'utilisation des ressources naturelles, assurant leur renouvellement. Il s'agit, en s'appuyant sur différentes expériences, de confronter les pratiques et de briser les clivages traditionnels, scientifiques, linguistiques ou professionnels.

"C'est au niveau des politiques urbaines que peuvent être décidés des choix stratégiques susceptibles d'entraîner des conséquences majeures à des échelles globales voir planétaires ".⁹

La démocratie participative présente de multiples approches qui partent du constat que les citoyens ont un savoir, des connaissances, une expérience qu'il faut prendre en compte en les impliquant dans les processus de décision pour développer chez eux le sens de responsabilité dans la gestion de leurs villes dans l'optique d'un développement durable qui se situe à la jonction de trois préoccupations.- Ecologique ou environnementale, économique et sociale.

Il s'agit en termes de gestion communale d'un développement et d'un aménagement du territoire qui doit prendre en compte l'efficacité économique mais aussi la qualité environnementale et l'épanouissement de chaque individu.

Parmi les objectifs louables derrière la participation citoyenne :

-L'objectif managérial : s'inscrit dans l'idée d'améliorer l'action publique, de faire en sorte que l'expertise d'usage, les faveurs des gens viennent nourrir le diagnostic sur les services publics.

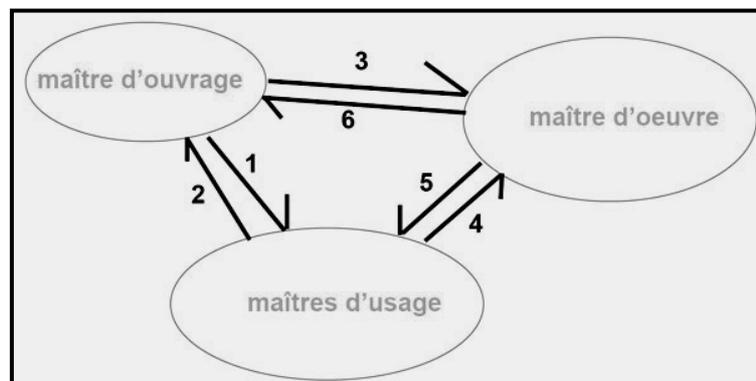
-L'objectif social: consiste à créer du lien social par des espaces de débats, de faire en sorte que les voisins se reparlent entre eux, l'objectif vise à refaire la société. On reconstruit du lien social grâce à la participation.

-L'objectif politique de production d'alternatives à la démocratie représentative vise la redistribution du pouvoir aux citoyens pour construire une réelle démocratie participative

⁹ -Jean Pierre Troche et Nadege Didier pour l'ADEME (agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie), Edition Le Moniteur Paris 2006, page 19

dont les conditions sont l'accès à l'information : accessibilité, clarté, validité et transparence, et la participation des citoyens aux processus de décision.

- 1- Le maître d'ouvrage communique aux habitants son intention de projet : contexte, vision, objectifs, contraintes,...
- 2- Le Conseil de Quartier organise une maîtrise d'usage sur le projet selon une méthodologie à 5 temps : la démarche participative; le groupe de travail produit un cahier des préconisations des habitants ;
- 3- Le maître d'ouvrage insère le cahier des préconisations de la maîtrise d'usage dans son propre cahier des charges techniques , l'ensemble est ensuite remis lors de la consultation des maîtres d'œuvre .
- 4- La maîtrise d'usage se rapproche du maître d'œuvre retenu pour communiquer et faire vivre la vision et les préconisations des habitants usagers.
- 5- En retour, le maître d'œuvre opère un « transfert de connaissances » vers la maîtrise d'usage et ouvre aux habitants de nouveaux horizons.
- 6- Le maître d'œuvre remet au maître d'ouvrage un projet partagé avec la maîtrise d'usage.



Organigramme n°2 représentant les différentes relations entre acteurs de la maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'utilisateur

La construction d'une ville doit donc être un échange entre deux questions : Quelle ville voulons-nous offrir ? Quelle ville espérons-nous recevoir ? Une ville ne peut se construire sans prendre en compte la perception qu'a le citoyen de sa ville .

Conclusion

La ville est un creuset de valeurs citoyennes, d'acquis citoyens à prendre en compte et l'agglomération urbaine est un vaste territoire de participation, une grande scène de représentation de tous les acteurs, la ville est un grand éventail pour la négociation et la concertation.

L'action publique ne trouve sa légitimité que dans l'exercice de la citoyenneté qui offre les meilleures conditions en faveur d'un développement durable. Par conséquent la démocratie participative peut constituer une clef de la gestion urbaine et aussi du lien social. La démocratie participative est complémentaire de la démocratie représentative. Elle favorise l'apport citoyen de chacun à la vie de la cité. Elle se déroule en trois phases :

- L'information, qui doit être compréhensible et accessible au plus grand nombre
- La consultation, qui consiste à recueillir les avis
- La concertation, qui permet d'améliorer et d'enrichir le projet.

Dans les grandes villes, les individus sont réduits à des sujets et il est important de s'interroger sur la nature de la société et sur ce que intégré veut dire ; à partir de quel état, de quel rapport aux institutions est t-on considéré et se considère t-on comme intégré et citoyen jouissant de tous les droits. Existe t-il une limite sociologique à l'intégration. Comme le souligne Bernard Crozel " le paradoxe de notre temps présent est qu'on a la capacité d'être individuellement connecté au monde entier et socialement seul sans références et sans repères sociaux dans un univers où toute l'activité humaine tant a se résumer à une marchandise. Une société ne peut donner à ses membres le goût de vivre ensemble que si elle propose une règle du jeu, un contrat social qui permette à tous de savoir à quel jeu on joue, et l'enjeu serait de savoir situer les rapports entre exclus et inclus comme pratique sociale nouvelle, ouvrant des perspectives concrètes de transformation de la société."¹⁰

"L'importance de la politique de la ville qui a pour objectif de rassembler tous les acteurs concernés à savoir les services de l'état, les collectivités territoriales, les partenaires économiques et associatifs afin de lutter contre les formes d'inégalités et d'exclusion et de permettre à la ville d'être le lieu d'un développement harmonieux de la citoyenneté d'où également l'impérieuse nécessité d'un immense investissement intellectuel mobilisant toutes les forces vives, pour que cette politique s'enracine

¹⁰ Bernard Crozel, "Urbanité et citoyenneté", Edition l'Harmattan, Paris 1998, page 32

démocratiquement et pour que de nouvelles solutions soient trouvées pour sa mise en œuvre."¹¹

Si la durabilité est une ambition à atteindre elle ne pourra se réaliser sans la citoyenneté. La gouvernance urbaine semble être la solution qui pourrait permettre un arbitrage démocratique des choix collectifs.

Aujourd'hui la démocratie s'étiole entre une minorité de citoyens gavés jusqu'au cou de tous les droits de la citoyenneté et n'ont plus le temps de la servir et ceux qui courent encore après et n'ont plus la force de la chercher, ni la chance de devenir des citoyens de plein droits, fatigués ils se lassent et s'excluent.

Il s'agit donc de réfléchir à cette double rupture et trouver comment travailler autour de cette question d'exclus et d'inclus, de citoyens à part entière et d'individus entièrement à part.

¹¹ -Yves Dauge, "Citoyenneté et urbanité", Edition Esprit, 1991, page 8

CHAPITRE 5

Expériences de démocratie participative dans le monde

« Pour faire un homme, il faut beaucoup d'hommes, chacun n'existe que par les autres. Les autres peuvent être des enfants ou des vieillards, des bourgeois satisfaits ou des marginaux porteurs de révolution. Tous conduisent à la merveilleuse alchimie transformant l'individu fabriqué par son patrimoine génétique en une personne consciente de son existence et de son rôle. Le seul critère de réussite d'une collectivité devrait être sa capacité à ne pas exclure, à faire sentir à chacun qu'il est le bienvenu car tous ont besoin de lui ». Albert Jacquard ¹

INTRODUCTION

Les pratiques de participation citoyenne se développent de manière considérable à travers le monde. Elles témoignent d'une volonté de renouveler le rapport entre le pouvoir politique, les collectivités municipales ou territoriales, les habitants et l'action publique. Elles témoignent surtout d'une ambition de placer les citoyens au cœur des décisions qui les concernent, de les rendre des acteurs à part entière et pas seulement des usagers ou des bénéficiaires.

I- Expériences en Amérique latine

1-Le budget participatif à Potro- Alegre au Brésil

Le processus du Budget Participatif à Porto Alegre, initié en 1989 lors du mandat du maire Olívio Dutra et approfondi à partir de 1993 lors de celui du maire Tarso Genro, a créé une série de dispositifs de participation, de planification et de contrôle populaire.

¹ Albert Jacquard, Généticien et écrivain humaniste français in "J'accuse l'économie triomphante" Éditions Calmann-Lévy © 1995

Avec l'élection du maire Raul Pont en 1996, au premier tour des élections municipales, pour un troisième mandat du Parti des Travailleurs et du Front Populaire, la manière de gouverner s'est consolidée. Le Budget Participatif en est le principal instrument pour la gauche et pour les forces démocratiques nationales et internationales.

L'expérience du budget participatif à Porto Alegre a connu beaucoup de succès et a servi d'exemple pour d'autres villes et même d'autres pays en Amérique latine et en Europe. Cette réussite est due aussi à l'intelligence du maire Tarso Genro, et du responsable du Budget Participatif, Ubiratan de Souza. Nous avons jugé très intéressant et utile de relater les différentes phases de cette expérience vu sa réussite et vu qu'elle émane de couches sociales défavorisées et chahutée par le parti des travailleurs. Pour le maire, Tarso Genro, il s'agit d'instaurer une nouvelle sphère publique non étatique, une relation directe entre le pouvoir exécutif et la société civile active, une démocratie directe ouverte à qui veut s'y engager et respectueuse de ceux qui ne le veulent pas. Cette démarche a été adoptée par plus de cent villes dans le monde. Les expériences de démocratie participative menées dans la ville brésilienne de Porto Alegre ont été largement imitées dans le monde entier, et font toujours figure de modèle.

1-1 Présentation de la ville de Porto Alegre

La ville de Porto Alegre, 1 250 000 habitants, est la capitale de l'Etat de Rio Grande do Sul, au Brésil. C'est dans cette ville que le pouvoir municipal a remis entre les mains des citoyens l'ensemble du processus de gestation, de formulation, d'adoption et d'évaluation du budget municipal.

La ville de Porto Alegre était dans une situation financière catastrophique et lourdement endettée. Avoir recours au budget participatif devenait alors impératif. Il ne s'agissait plus d'une vague revendication idéologique, mais d'une action concrète pour modifier le rapport des forces politiques dans la ville. Le PT (parti des travailleurs) a décidé de constituer auprès du maire, parallèlement au conseil municipal, un parlement du budget participatif, qui représenterait la population toute entière, élaborerait le budget d'investissement de la commune, et démontrerait au parlement municipal la vérité des besoins à satisfaire, la nécessité d'augmenter les impôts et de créer une marge de manoeuvre pour le maire.

1-2 Comment est née l'idée du budget participatif

L'expérience du budget participatif de Porto Alegre sort du commun. Elle ne se contente pas de développer une forme de participation populaire, ni simplement de

huiler les mécanismes de la démocratie formelle, elle va beaucoup plus loin, elle apporte une véritable réponse à ce défi du renouveau de la démocratisation de l'action politique, en créant un nouvel espace public où se côtoient et se rencontrent les simples citoyens, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, et c'est cet espace public qui devient le véritable centre de décision qui permettra l'émergence d'une citoyenneté plus consciente, plus critique et plus exigeante .

Ce nouveau centre de décision a eu une incidence directe sur le type des investissements et a été fondamental pour générer une meilleure répartition des richesses et contribuer à la socialisation de la politique .C'est dans les racines de l'expérience du Budget Participatif de Porto Alegre, qu'on trouve un certain type de réponse à ce qu'on appelle la « crise de l'Etat » ou crise de gouvernabilité que traversent la plupart des pays dans le monde .

La crise de l'état suppose son incapacité à apporter des réponses satisfaisantes pour une grande partie de la société et son manque de transparence grandissant son indifférence face à une réalité sociale qui se fragmente, cherchant inlassablement des alternatives pour briser l'isolement profond des individus .

1-3 Processus de déroulement du budget participatif

L'expérience fut tâtonnante, mais la situation lui rendait obligatoire de réussir, et de tenir compte des réactions des autres institutions qui organisaient la population. Au début par exemple le Parti des travailleurs proposa froidement d'élire les représentants au budget participatif en créant seize circonscriptions électorales alternatives, en forme de secteurs, allant du centre à la périphérie, et donnant donc à partir du principe un homme/une voix une part prépondérante à la périphérie dans chacun des secteurs. L'Association des comités de quartiers exigea que les seize quartiers choisis pour élire les trente deux délégués au parlement du budget participatif soient de vrais quartiers, tels que les perçoivent les habitants quand ils parlent de leur ville. C'était prendre le risque de quartiers inégaux en population, d'une représentation moindre pour les pauvres de la périphérie que pour les riches du centre.

Le risque fut pris, mais il fut compensé par une manière très habile de faire la synthèse des différents projets proposés par la population, pour arriver à faire sélectionner ceux correspondants aux besoins les plus criants, ceux des quartiers pauvres et non équipés d'égouts et d'une voirie correcte. Le bureau du plan de la municipalité de Porto Alegre établit ainsi pour le parlement du budget participatif un système de notation qui lui a

permis de faire passer sa hiérarchisation des projets d'une manière extrêmement pédagogique : un projet est d'autant mieux classé qu'il répond à un besoin plus basique pour un plus grand nombre d'habitants, et qu'il obéit à l'échelle de priorité définie au niveau municipal.

Le budget participatif a permis de construire un soutien populaire au projet municipal, et de faire partager ce projet municipal, de développement et d'homogénéisation du territoire, à de nombreux représentants de la population (près de 200 000 personnes sur un total de 1 200 000 ont participé de près ou de loin à des réunions liées au budget participatif dont la principale richesse est la démocratisation de la relation de l'Etat avec la société. Cette expérience rompt avec la vision traditionnelle technocratique, populiste ou clientéliste, où la participation se limite au vote : le citoyen confie sa voix tous les 4 ans, lors de l'élection, à des élus qui en font ce qu'ils veulent, sans contrôle en cours de mandat. Dans le cadre du Budget Participatif, en revanche, le simple citoyen devient le protagoniste actif de la gestion publique.

Une autre contribution universelle du Budget Participatif a été la création d'une sphère publique non étatique qui permet à la société de contrôler l'Etat.

Au travers d'un processus de démocratie directe, mis en place dans 16 Secteurs et 5 commissions thématiques, la population, de manière autonome, établit les règles de fonctionnement, définit les priorités et élit les représentants qui siègent au Conseil du Budget Participatif. De cette manière, une sphère publique non étatique est créée dans laquelle la société institue un processus de cogestion de la ville (Conseil du Budget Participatif – Municipalité), et définit les mécanismes de contrôle social sur l'Etat.

Ce processus de démocratie directe a de plus le mérite de ne pas exclure mais, au contraire, de valoriser la démocratie représentative. La Chambre des élus municipaux continue à exercer toutes ses prérogatives constitutionnelles, analysant, proposant des amendements et votant le projet de loi budgétaire.

Ce processus de cogestion est le fruit d'une combinaison de la démocratie directe, effectuée par la population dans le budget participatif, et de la démocratie représentative qui se concrétise par le vote de la population pour un maire qui gère la cité pour 4 ans.

1-4 Processus de fonctionnement du budget participatif

La population est organisée dans seize secteurs de la ville (base géographique), et dans les cinq commissions thématiques (base thématique) avec la municipalité.

a- La base géographique : 16 Secteurs

La base géographique est constituée à partir de la division de la ville en 16 secteurs. Ceux-ci n'ont pas été décidés par la seule mairie mais discutés entre l'Exécutif Municipal et le Mouvement Communautaire. Ils s'appuient sur des critères d'affinités politiques et culturelles au sein de la population.

Sur cette base géographique, la population exprime ses besoins et dégage quatre priorités parmi huit possibles (assainissement, habitat, voirie de quartier, éducation, aide sociale, santé, transport et circulation, aménagement urbain). Puis, elle hiérarchise, dans chacun des thèmes retenus, les travaux à effectuer et les services à promouvoir. Pour dégager les principaux besoins, elle réalise un diagnostic.

b- La base thématique : les cinq Commissions thématiques

Les cinq Commissions thématiques sont organisées à l'échelle de toute la ville. Instaurées plus tard, elles ont pour but d'amplifier la participation et de l'étendre à d'autres secteurs sociaux qui ne prenaient pas encore part au Budget Participatif (syndicalistes, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, étudiants, mouvements culturels et écologiques et tout citoyen...)

Il fallait aussi trouver un instrument qui permette de dépasser le découpage par quartier et de réfléchir à l'échelle de la ville toute entière. De cette manière, les commissions des secteurs réfléchissent, non seulement aux soucis de la proximité mais adoptent une vision qui leur permettait de prendre en compte toute la Ville et décider avec la municipalité des investissements sectoriels, des travaux structurants pour la ville et des politiques et dépenses pour les services publics municipaux. C'est tout le budget public qui est discuté. Les thèmes abordés sont : transport et circulation ; santé et assistance sociale ; éducation, culture et loisir ; développement économique et fiscalité ; organisation de la cité et développement urbain, comprenant l'assainissement, l'environnement, l'habitat et l'urbanisme.

1- 5 Dynamique de fonctionnement du Budget Participatif

Le fonctionnement du Budget Participatif se déroule en deux cycles :

-Le premier cycle du Budget Participatif concerne les secteurs et commissions thématiques il se déroule du 15 mars au 15 avril au cours de séances publiques dans chacun des 16 Secteurs et des 5 commissions thématiques. Les réunions sont annoncées par TV, radio, affiches, tracts, voitures sonorisées et sont ouvertes à tout citoyen, qu'il appartienne ou non à une association ou à un groupe. Ces séances sont coordonnées par le Maire, le responsable du Cabinet de la Planification (Gaplan), le

Secrétaire aux Relations avec la Communauté (CRC), le Coordinateur du Budget Participatif du Secteur ou de la Commission et les Conseillers au Budget Participatif du Secteur ou de la Commission thématique. Les responsables de services et départements de la municipalité apportent les informations techniques indispensables à la discussion du budget, présentent les propositions de l'Exécutif Municipal en ce qui concerne les travaux structurants de la ville, les projets et services publics. Le représentant du Cabinet de la Planification (Gaplan) et le Secrétaire Général aux Finances (SMF) présentent les grandes composantes des dépenses et recettes estimées pour l'année suivante. L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

La municipalité présente par écrit l'état d'avancement des réalisations du Plan d'investissement de l'année antérieure, puis les plans d'investissement de l'année en cours. Il présente également les règles du Budget Participatif en vigueur, son règlement intérieur, les différents critères généraux de répartition des ressources entre les secteurs, ainsi que les critères techniques, légaux et sectoriels. Par Secteurs et par Commissions thématiques, la population évalue la réalisation des travaux et services prévus dans le budget de l'année précédente et élit ses délégués, selon les critères suivants: Le nombre de délégués se calcule en % par rapport au nombre de participants à la réunion. Le nombre de délégués élus est de 10% mais il diminue à chaque fois que le nombre de participants augmente.

Tableau n° 4 Représentant la formule de calcul en % du nombre de délégués par rapport au nombre de participants aux réunions

Nombre de participants	Nombre de délégués
Jusqu'à 100 participants pour 10 participants	1 délégué
De 101 à 250,	1 délégué pour 20
De 251 à 400,	1 pour 30
De 401 à 550,	1 pour 40
De 551 à 700,	1 pour 50
De 701 à 850 ,	1 pour 60
De 851 à 1000,	1 pour 70
Au delà de 1000 1 délégué pour 80 participants	

Les nouveaux délégués forment le Forum des délégués qui, avec les conseillers du Budget Participatif, coordonnent tout le processus de discussion avec la population pour dégager les thèmes prioritaires, les travaux à lancer, les services à développer.

-Le deuxième cycle : Secteurs et Commissions thématiques

Le deuxième cycle commence début Juin et se termine vers le 15 Juillet. La mairie, représentée par le Responsable du Cabinet de la Planification (GAPLAN) et par le Secrétaire Général aux Finances, présente les grandes composantes des dépenses (dépenses de personnel, fournitures, services de la dette et autres, investissements) et les estimations de recettes de l'année à venir.

Au cours de ces réunions, la population élit de manière directe, par Secteur et par Commission thématique, deux Conseillers Titulaires et deux Suppléants au Conseil du Budget Participatif qui, d'après le règlement interne, ont un " mandat d'un an, renouvelable une seule fois ». Les Conseillers titulaires sont élus par les Secteurs (16) et 10 par les Commissions thématiques (5), ainsi que leurs suppléants. A ce moment-là, la population, qui a déjà décidé de ses priorités, délègue à ses Conseillers l'élaboration du budget public et du plan d'investissement de l'année suivante à construire en cogestion avec la municipalité. Cette représentation, émanant de la démocratie directe, peut être révoquée à n'importe quel moment par le Forum des Délégués, conformément à l'article suivant du règlement intérieur :

« Les Conseillers pourront être révoqués à n'importe quel moment par le Forum des Délégués des Secteurs et des Commissions thématiques, convoqué spécialement à cette fin au moins 15 jours avant ».

Durant ce seconde cycle, les habitants de chaque Secteur transmettent au Cabinet de la Planification les priorités thématiques, la hiérarchisation des travaux à faire et des services à développer, sous la forme suivante :

.-Un document présentant les quatre priorités thématiques du Secteur retenues par la population. Ces priorités sont choisies parmi huit thèmes : Assainissement de base, politique de l'habitat, voirie (revêtements, réseaux d'eau potable, réseaux d'eaux pluviales), éducation, assistance sociale, santé, transports et circulation, organisation de la ville.

.-Un formulaire, pour chaque proposition de travaux ou de services, la décrivant et indiquant sa localisation et sa hiérarchie dans les demandes.

Les Commissions thématiques font de même et rendent au Cabinet de la Planification (GAPLAN) un document systématisé, présentant les directives et priorités concernant les politiques de services et travaux structurants à l'échelle de la ville.

1-6 Elaboration de la première matrice du budget participatif

Toutes ces demandes précises, répertoriées par secteur et par thème sur des formulaires spécifiques, sont informatisées. Cabinet de la Planification (GAPIAN) à travers un « Système de Gestion des Projets » (GPR), système lui-même connecté à tous les services municipaux (on line). Les demandes sont alors analysées une à une, d'un point de vue technique, légal et financier, pour élaborer le budget et le plan d'investissement. Le Cabinet de la Planification (GAPIAN), lorsqu'il collecte les priorités thématiques de chaque secteur, procède à un calcul pondéré selon les critères suivants. Il attribue des notes allant de 1 à 4 pour chaque région selon les priorités classées en quatre. L'addition des notes des quatre priorités de l'ensemble des 16 Secteurs donne lieu à une liste. La priorité qui obtient le plus de points sera donc la première et ainsi de suite. La somme de ces notes permet de connaître les premières priorités. A partir de ce calcul, les trois priorités qui auront obtenu le plus de points seront les priorités pour l'ensemble de la ville. On obtient ainsi un indicateur de planification pour l'imputation des ressources pour les travaux et services dans les différents Secteurs de la ville.

Du point de vue des pouvoirs locaux et de la recherche de nouvelles formes de démocratie participative, plusieurs initiatives montrent l'importance de l'évolution en cours. Ainsi, Porto Alegre au Brésil a lancé le budget participatif. Plus de 300 000 personnes ont participé à l'élaboration du budget municipal.

Le Budget Participatif est une expérience révolutionnaire de planification démocratique qui s'oppose à la vision technocratique de la planification centralisée. L'élaboration du budget public et du plan des investissements n'est pas faite par la municipalité et par ses techniciens, isolés dans leurs bureaux, mais à partir de la discussion et du diagnostic technique et politique, élaboré par les trois composantes fondamentales. La base géographique, la base thématique et la dynamique et le fonctionnement du budget participatif.

2- L'expérience de la ville de Curitiba au Brésil²

2-1 Présentation de la ville de Curitiba

Curitiba est une grande ville du Brésil et la capitale de l'État du Paraná. Sa population est de 1 757 904 habitants au recensement de 2005. La population de Curitiba s'est fortement accrue : elle a été multipliée par trois en l'espace de 25 ans.

2-2 Programme de développement de la ville de Curitiba

Grâce à la clairvoyance de ses décideurs et à la participation des citoyens à résoudre ses problèmes de croissance et de cohésion la ville de Curitiba s'est vue changer d'image et se transformer en ville durable. Dans le programme d'action, une myriade de politiques pour accroître la conscience environnementale et sociale, ce qui a engendré chez les citoyens le sentiment que la ville leur appartient et qu'ils sont responsables de son avenir. Depuis une trentaine d'années, la municipalité de Curitiba a engagé un projet de développement dont certains aspects ont été présentés comme des exemples à travers le monde entier. En juin 1996, au deuxième sommet mondial des maires et urbanistes qui s'est tenu à Istanbul, Curitiba a été récompensée comme la cité la plus innovante au monde. Le système de transport a également été récompensé par l'English Building and Social Housing Foundation (EBSHF). Les principaux axes d'innovation : la politique de transports, les actions en faveur de l'emploi, l'amélioration du cadre de vie et la formation des acteurs. La ville a souhaité allier la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement et définir des actions dans l'esprit d'un développement durable. Le premier axe du programme a été celui des transports urbains : l'objectif était de développer l'utilisation des transports en commun afin d'améliorer la circulation dans la ville. Le réseau d'autobus se présente comme une toile d'araignée. Le Système intégré de transports comprend 221 stations -tubes dont 25 de correspondance, réparties sur 340 lignes, longues au total de 1100 km dont 60 km de voies réservées utilisées par 1902 bus parcourant 316 000 km et transportant 1,9 million de passagers par jour. Plus de 85 % des habitants utilisent les transports en commun. Le Système intégré utilise également 28 lignes scolaires, avec des bus dédiés. Une enquête de satisfaction de URBS donne plus de 89 % de taux de satisfaction. Le réseau est organisé en lignes express, lignes principales et lignes inter -districts. Le remplacement fréquent des vieux bus, qui fonctionnent au diesel, limite les émissions de dioxyde de carbone. Plusieurs

² Richards Rogers "Des villes pour une petite planète" ,Edition le moniteur ,paris 2000 , pages : 82,83,85

facteurs ont contribué à rendre l'emprunt du bus particulièrement attrayant. D'abord, l'implantation de commerces et de services publics à proximité de chaque terminal, dans ce que l'on appelle les rues de la citoyenneté. Les promoteurs du projet ont aussi veillé à la qualité du service pour les utilisateurs : des abribus élégants, où l'on se procure le ticket (cela réduit le temps d'attente du bus). Le prix du ticket couvre l'ensemble des coûts, à l'exception des infrastructures, que la municipalité prend en charge. Bilan de ce programme ? Un fort accroissement du nombre d'utilisateurs des autobus : 1,2 voyage par jour et par habitant, contre 0,7 auparavant. Cependant, le trafic automobile s'étant fortement développé, la circulation des autobus est maintenant ralentie. Des solutions sont recherchées pour améliorer la vitesse de déplacement des autobus et inciter un plus grand nombre d'habitants à utiliser les transports publics.

La Ville a engagé des actions dans d'autres domaines : développement des espaces verts et création de rues piétonnes. Par ailleurs, pour contribuer à la formation continue de différents publics, la municipalité a créé l'Université libre de l'Environnement. L'objectif visé est de diffuser les connaissances et les pratiques environnementales et faciliter des comportements plus respectueux de l'environnement. Les actions engagées à Curitiba peuvent aider les autres villes d'Amérique latine, mais aussi des villes européennes, à dégager des pistes d'actions pour contribuer à un développement plus durable. La ville de Curitiba doit sa réussite à la clairvoyance de son maire Lerner architecte de formation.

2-3 La Stratégie de Lerner ³ , Le Maire de Curitiba

Pour l'implication des citoyens dans la gestion de leur ville , Lerner s'attaque d'abord aux bidonvilles en menant plusieurs politiques :

-Bons de transport aux adultes et des livres et de la nourriture pour les enfants

Ceci contre le ramassage des sacs d'ordures aux décharges locales ce qui donna une meilleure image des Favelas nettoyées et paysagées avec la création d'emplois en encourageant la vente des produits artisanales et autres dans les centres commerciaux indépendants construits spécialement dans ce but à l'initiative du maire ,ainsi que la disponibilité de la nourriture , de l'éducation et l'accès aux soins médicaux en échange de leur travail .En ce qui concerne la politique pour l'ensemble de la ville de Curitiba :

³ Lerner , Maire de Curitiba architecte de formation.

Pendant les années 70 la ville offrait 50cm² d'espace vert / habitant; après un programme de paysagisme la ville offre 100 fois plus.

II -Expériences en Europe

1-Prévisions constitutionnelles en Europe

Jusqu'à présent, aucune constitution nationale des Etats Nations de l'Europe ne prévoit la démocratie participative. La seule allusion provient du Traité portant une Constitution européenne, dans son article I-47, mentionnant ce principe appelé Principe de la démocratie participative :

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyennes et citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.

2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées.

4. Des citoyennes et citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyennes et citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution. La loi européenne arrête les dispositions relatives aux procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative citoyenne, y compris le nombre minimum d'États membres dont les citoyennes et citoyens qui la présentent doivent provenir.

2- Des outils et des pratiques de participation fortement diversifiés

IL est utile de s'intéresser aux outils participatifs que le droit a progressivement mis en place dans les communautés urbaines en Europe et ailleurs pour permettre à leurs populations d'intervenir voir d'être associées dans la conduite de politique publique . A travers les exemples étudiés il est apparu que les pratiques participatives sont fortement diversifiées. Mais il est essentiel de comprendre que le but n'est pas d'évaluer les performances de l'une ou de l'autre des communautés urbaines, mais bien de mettre en évidence les grandes lignes des pratiques participatives communautaires.

Les méthodes de participation actives des habitants utilisées en Europe sont différentes et adaptées suivant le contexte de chaque pays, elles se diversifient d'un pays à un autre et reposent généralement sur l'existence d'un comité de quartier qui représente un cadre de participation et d'expression des citoyens.

2-1 Le comité de quartier

Le Comité de quartier ou de la commune est une assemblée qui représente le lieu d'expression et de concertation, ouverte à toutes les personnes dont la présence dans le quartier est régulière, que ce soit en raison de l'habitation ou du lieu de travail. Le Comité de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative complémentaire de la démocratie représentative. La création de conseils de quartier répond à la volonté de l'équipe municipale de stimuler l'intervention citoyenne, quand cette volonté n'est pas présente les citoyens se doivent de reprendre leurs prérogatives pour assurer la création de structures représentatives ou association .

Le Comité de quartier ou de la commune et le bureau d'animation s'expriment dans le respect des valeurs de la République et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il est constitué de façon à ce que les habitants expriment leurs préoccupations, leurs projets pour le quartier, pour l'arrondissement, pour la ville, pour la nation et pour l'Europe et que des propositions collectives y soient élaborées. Il représente équitablement la population dans sa diversité, notamment en assurant la présence des jeunes dès l'âge de 16 ans et des résidents étrangers.

2-2 Lettre d'information aux habitants

Cette méthode correspond au premier échelon sur l'échelle de la participation a savoir l'information. Une information claire, accessible et complète est le préalable à tout processus de participation.

L'objectif de ces lettres d'information sur le quartier et la vie dans le quartier est de les faire prendre en charge par les habitants eux-mêmes c a d par le comité de quartier, il ne s'agit plus alors de la diffusion de l'information mais de partage d'information.

2-3 Enquêtes auprès des habitants usagers

Cette méthode est la plus répandue partout en Europe pour recueillir des informations sur les demandes et les désirs des habitants.

Il s'agit là de consultation ou ce qu'on appelle communément referendum.

Au préalable des questionnaires sont établis par des sociologues, parfois les habitants sont impliqués dans la rédaction du questionnaire et dans son dépouillement .Les enquêtes peuvent être conduites avec les habitants du quartier sans emplois .C'est la phase diagnostic ou état de lieux .

2-4 Entretiens auprès des habitants ressources ⁴

Cette Méthode consiste a retenir un échantillon réduit de personnes bien insérées dans les réseaux relationnels locaux et connaissant bien le quartier (environ 20 à 30 personnes pour un quartier de 3000 habitants) ,ces personnes sont interviewées en tant qu'habitants du quartier,en leur nom propre et en tant que personne ayant la capacité d'informer sur le rapport au quartier d'autres habitants avec lesquels elles sont en relation . L'accent est mis sur la capacité relationnelle de ces personnes et leur capacité a traduire les questions et problèmes des autres habitants .

2-4-1 Objectifs de ces enquêtes

Renseigner sur les tendances

Donner les éléments d'appréciation

2-4-2- Thématiques des enquêtes

Espaces de proximité et habitat

Espaces résidentiels collectifs intérieurs et extérieurs

Espaces urbains paysagers aux alentours

Mobilité perception de l'espace

Pratiques individuelles et familiales (sport, loisirs, culture ...)

Les personnes ressources sont attendues dans les lieux publics, il est demandé aux personnes volontaires a parler de leur quartier à travers des photos du quartier pour leur donner la possibilité d'aborder n'importe quel sujet.

2- 5 Débats publics ou réunions publiques

Ces réunions publiques permettent habituellement de présenter des projets déjà élaborés ou bien avancés qui se situent au niveau de l'information ou de la consultation Certains projets sont présentés afin de recueillir l'avis des habitants ou leur approbation avant leur lancement.

Certaines réunions portent sur le choix entre plusieurs projets ou l'élaboration d'un contre projet et c'est souvent le cas au Danemark .

⁴ -Catherine Charlot- Valdieu et Philippe Outrequin dans développement durable et renouvellement urbain ed l'harmattan,2006 page 125,126 127

Le critère durabilité est toujours associé au différents débats .Des diagnostics de développement durable sont établis et partagés avec la population,les enjeux sont définis,et les objectifs ou cibles prioritaires du développement durable sont tracés .

2-6 Le "Citizen hearing " ou Brainstorming habitant

Cette méthode consiste a réunir des habitants volontaires (suite à des annonces passées dans les journaux locaux à des courriers nominatifs,à des affiches dans les magasins et les écoles) a les répartir en petits groupes afin de discuter de thèmes ou sujets spécifiques importants qu'ils peuvent identifier eux-mêmes dans la phase initiale de brainstorming .Les participants de chaque groupe après avoir choisi un président ou un rapporteur essayent de trouver ou proposer des solutions aux problèmes posés et identifiés.

Les habitants se réunissent pour se présenter mutuellement leurs suggestions ou propositions qui seront notées par l'ensemble des présents .Les problèmes compliqués seront à nouveau discutés en séance plénière.

3- Expériences en France

Les pratiques de participation citoyenne se développent de manière considérable en France. Elles témoignent d'une volonté de renouveler le rapport entre les élus, les habitants et l'action publique. Elles témoignent surtout d'une ambition de placer les citoyens au coeur des décisions qui les concernent, de les rendre acteurs et pas seulement usagers ou bénéficiaires.

Au départ les pratiques de la démocratie participative étaient limitées à l'échelon communal, désormais elles s'étendent au niveau des départements et des régions qui s'emparent de plus en plus de cette dimension des politiques publiques. Cette évolution traduit sans aucun doute le fait que la participation citoyenne permet des améliorations réelles et une meilleure compréhension des enjeux.

Roubaix reste la ville pionnière en matière de démocratie participative .Depuis 30 ans, se sont créés des Comités de Quartier, associations autonomes d'habitants, à Roubaix qui demeure une ville à l'avant-garde de la démocratie participative et d'avancées sociales. Ainsi, on y trouve aussi un Fond de Participation des Habitants (FPH), des Conseils de quartiers, et une vie associative intense. Par exemple, le Comité de quartier organise régulièrement des visites de quartier, des animations festives, des réunions sur les projets d'urbanisme, et gère un jardin partagé, en cœur d'îlot. Il porte notamment le collectif "Je Pense Donc Je Vote" qui propose des débats

en relation avec les élections. En France, les associations qui ont lancé 90 propositions pour plus de démocratie proposent trois leviers pour une gouvernance locale participative : l'évaluation démocratique, l'agenda 21 et le budget participatif.

3-1 La charte de la ville de Lille

C'est un projet, soumis à la discussion et à la réalisation, pour un partenariat constructif et durable entre la Ville de Lille et les associations. La Charte doit garantir la qualité de la mission des partenaires dans un cadre contractuel, responsable et respectueux de l'autonomie de chacun. Elle doit instaurer une démarche qui affirme clairement des codes de bonnes pratiques entre la Ville de Lille et le monde associatif, et doit se donner les moyens de la transparence, du suivi et de l'évaluation nécessaires à son respect. Elle doit constituer également une opportunité pour faire des propositions indispensables au développement et à la consolidation du tissu associatif lillois, et à la clarification des rapports entre les Associations et la Collectivité locale.

3-2 Objet de la charte

Les signataires de la Charte conviennent de la nécessité d'instaurer entre eux des rapports fondés sur la confiance et la transparence. Cette charte détermine les principes et les engagements auxquels s'oblige la Ville à l'égard des associations, ainsi que les principes et les engagements que ces dernières s'accordent à respecter vis-à-vis des autorités municipales. Elle propose des actions destinées à favoriser la réalisation de ces principes et engagements, et ouvre des possibilités de leur déclinaison, en fonction des secteurs d'activité des associations et de leurs thématiques dans les différents champs de l'intérêt général.

3-3 - Cadre de la charte

La Charte n'a pas la force de loi. Elle est un engagement moral entre les Associations et la Collectivité Locale. Sa durée est de six ans. Elle est renouvelable par reconduction. Son autorité résulte de l'engagement moral des partenaires, qui mettent tout en oeuvre pour la réalisation des objectifs que la Charte définit. Son efficacité résulte de la publicité des engagements souscrits, de la transparence de leur mise en oeuvre et de leur évaluation régulière. Un état des lieux des différentes actions engagées dans le cadre de la Charte sera établi, discuté et diffusé tous les trois ans. En cas de désaccord ou de non-respect des termes de la Charte, les partenaires s'engagent à porter leur différend devant une instance de médiation. En cas

d'événements graves, justifiant aux yeux d'une des parties la dénonciation de la Charte, et après constat d'échec de la médiation, la Charte peut être dénoncée, à l'initiative de l'une des parties.

3-4 Evaluation et médiation de la charte

Le bon fonctionnement de la Charte sera évalué régulièrement. Cette évaluation constituera une garantie de visibilité et de transparence. Elle donnera de la crédibilité aux initiateurs des projets associatifs. Elle permettra de vérifier la cohérence des actions et leur validation.

Un rapport sur l'état des engagements pris par les associations et des engagements pris par la Ville pourra être établi annuellement ; il servira, dans ce sens, de base à la réalisation d'une évaluation, tous les trois ans, de la Charte. L'évaluation sera largement discutée et diffusée auprès du public. Une instance de médiation paritaire, composée de représentants de la Ville et des associations, est chargée de la rédaction du rapport annuel, de l'aide à la résolution d'éventuels conflits naissant des conditions de mise en oeuvre de la Charte, de la formulation des recommandations et de l'évaluation triennale.

3-5 Signataires de la charte

Le projet de Charte sera soumis à la discussion, à l'approbation et à la signature des représentants de la Ville de Lille et du monde associatif lillois. La Charte est ouverte à la signature des autorités municipales, des associations membres du Conseil Communal de Concertation et plus largement aux structures associatives locales, organisées sous forme de : Coordinations, Confédérations, Unions, Fédérations, Associations représentées par leurs présidents respectifs dûment mandatés.

4-Expériences en Suisse

La Suisse présente dans ses institutions un certain nombre de procédures relevant de la démocratie participative .La démocratie directe est pratiquée en Suisse, dans ses cantons et ses communes. Les lois les plus importantes (notamment celles concernant les traités internationaux) sont soumises automatiquement au vote populaire (référendum obligatoire) ; toute autre loi (à l'exception de certains domaines réservés) peut l'être également si un nombre défini de citoyens le demande par une pétition (référendum facultatif). De plus, un nombre fixé de citoyens peut demander (d'où le terme d'initiative populaire) le vote d'une révision partielle de la Constitution (initiative constitutionnelle), ou, dans certains cantons seulement, la législation dans un domaine particulier (initiative législative). Dans certaines communes et cantons, le peuple est parfois consulté pour les dépenses supérieures à un certain montant. Un citoyen suisse se rend aux urnes plusieurs fois par année et se prononce la plupart du temps sur plusieurs objets (entre un et huit à chaque fois). Pour autant, la participation à ces votations est souvent faible (souvent inférieure à 50%), même si dans plusieurs cantons le vote peut désormais se faire par correspondance. Dans le canton de Schaffhouse le vote est obligatoire et le manquement à cette obligation est sanctionné par une amende (symbolique). La participation est plus élevée si les objets soumis au vote sont de grande importance.

Ce système, tel que pratiqué en Suisse, n'est pas un résidu d'une démocratie plus large : lors de la formation de l'État fédéral suisse en 1848, le pays, et les cantons ne pratiquant pas la Landsgemeinde, était une démocratie représentative pure. C'est peu à peu que les droits populaires ont été progressivement étendus.

5- Expériences au Danemark

La méthode des "conférences de consensus " au Danemark est l'une des innovations les plus intéressantes au cours de ces dernières années basée sur des conférences de citoyens . Cette méthode consiste à donner à un panel de citoyens suite à un tirage au sort le temps et les moyens de construire un jugement sur une question publique importante en leur fournissant l'information nécessaire à cette question . Des auditions sont organisées et l'ensemble des acteurs concernés par le sujet sont interrogés ,le panel rend public son avis qui reste discutable et le soumet au décideur public qui donne son accord ou son désaccord en justifiant les raisons de son

refus. Ceci dénote qu'il y a des progrès de démocratie participative qui se font, se concrétisent et se soldent par un consensus tissé sur une toile de fond qu'est la participation citoyenne .

5-1 Les conférences de consensus organisées au Danemark (1987-2002)⁵

Plusieurs conférences de consensus dans des domaines divers se sont organisées au Danemark , qui témoignent de l'intérêt que portent les pouvoirs politiques à la participation citoyenne . Nous présentons ci dessus une liste de conférences sur les thèmes suivants.

- Tester nos gènes (2002)
- Tarifs routiers (2001)
- Surveillance électronique (2000)
- Bruit et technologie (2000)
- Aliments transgéniques (1999)
- Télétravail (1997)
- La consommation et l'environnement de demain (1996)
- L'avenir de la pêche (1996)
- Thérapie génique (1995)
- Où est la limite ? Les produits chimiques dans l'alimentation et l'environnement (1995)
- Les technologies de l'information dans les transports (1994)
- Un secteur agricole vert clair (1994)
- Cartes d'identité électroniques (1994)
- L'infertilité (1993)
- L'avenir des automobiles privées (1993)
- Les animaux technologiques (1992)
- Technologies de l'enseignement (1991)
- La pollution de l'air (1990)
- L'irradiation des aliments (1989)
- Le mappage du génome humain (1989)
- Le citoyen et les industries dangereuses (1988)
- Les technologies géniques dans l'industrie et l'agriculture (1987)

⁵ Pierre-Benoit Joly, INRA/TSV ,Alain Kaufmann, Université de Lausanne , "Réaliser une participation citoyenne" CIPAST (citizen participation in science and technology) en pratique –

6- Expérience en Espagne

L'urbanisme stratégique, pratiqué à Barcelone dans les années soixante dix, après une longue dictature, par le gouvernement municipal fort de sa très grande légitimité démocratique, accompagné d'une multitude d'experts progressistes qui furent très impliqués dans les luttes urbaines du temps de la dictature, s'est appuyé sur une société civile elle aussi légitimée par ses luttes. Pour Jordi Borja, un des concepteurs de ce type de planification urbaine, « un plan stratégique est la définition d'un projet de ville qui unifie les diagnostics et des actions publiques et privées, et qui établit un cadre de mobilisation et de coopération des acteurs sociaux urbains ». Elaboré à la suite d'un processus de participation « qui définit les contenus, il est un contrat politique entre les institutions publiques et la société civile ». Fruit d'une large concertation sociale, le projet de ville est légitimé par le cadre démocratique de son élaboration. Il est porté par une capacité importante à mobiliser des ressources financières qui, dans le cas de Barcelone, ont été d'origine publique et privée, nationale, régionale et locale. Dès lors le contrat a été relativement équilibré, les intérêts des différents groupes sociaux relativement clairs et reconnus, et que l'équilibre a existé entre objectifs de redistribution et objectifs de croissance , ce qui a mené à bien la réussite de cette expérience , aujourd'hui la Banque mondiale encourage beaucoup le recours à l'urbanisme stratégique,

III -Qu'en est- t- il de la démocratie participative dans les pays arabes

Les régimes arabes, bien qu'ils résistent au vagues de la démocratisation, ne restent pas à l'écart de l'harmonisation internationale des règles du jeu. La mise en place des commissions pour l'élaboration des projets de réformes politiquement sensibles semble prendre du chemin . Les régimes autoritaires arabes, s'ils se réforment "par le haut", font appel à des acteurs représentant les partis politiques, les organisations non- gouvernementales (ONG), et le secteur privé pour débattre des chantiers de la réforme. Ainsi, la constitution de commissions et de comités est devenue une pratique récurrente pour élargir le champ de la décision.

La création de commissions et d'autres institutions pluralisées n'est pas un phénomène nouveau. Dans le contexte actuel, elle n'est pas à dissocier du discours et de la pratique des organismes internationaux qui présentent la « bonne gouvernance » comme une forme de religion qu'il est utile d'appliquer pour sortir de la crise. Depuis le début des années quatre- vingt dix, la Banque mondiale (BM)⁶ et d'autres bailleurs de fond internationaux demandent à leurs clients une gestion transparente et participative de l'aide au développement. La négociation des politiques publiques avec les organismes internationaux conduira-t-elle à une ouverture des régimes envers les acteurs sociaux ? Avec la création de ces institutions pluralisées, assisterons-nous enfin à une nouvelle vague de démocratisation dans le monde arabe ? L'enthousiasme des bailleurs de fond d'une part, et la large acceptation du discours sur la bonne gouvernance d'autre part, favorisent l'hypothèse d'un transfert relativement étroit des concepts.

Ce qui est sur c'est qu'il y a des différences entre les discours et la réalité en ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance .

En effet Sur le terrain, la « démocratie » est renversée d'une part par les organismes internationaux dont l'approche de l'aide est plus « pragmatique » que le discours et donc impose ses normes sans tenir compte du contexte local.

⁶ - La Banque choisit, dès 1992 et de manière explicite, de ne considérer que les deux dernières facettes de la définition, en se justifiant de son mandat et de ses ressources. Elle définit ainsi la gouvernance comme « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays dans un objectif de développement. » Une définition qui date de 1979. En 1999, trois économistes de la Banque mondiale ont mis au point, avec l'aide de think tanks conservateurs et néolibéraux comme le Forum économique mondial, le Wall Street Journal ou encore la Heritage Foundation, 300 indicateurs de gouvernance. Regroupés en six grandes catégories (pouvoir d'influence et responsabilité, instabilité politique et violence, efficacité des pouvoirs publics, poids de la réglementation, primauté du droit et lutte contre la corruption), ces indicateurs permettent de classer les Etats en fonction des différentes « perceptions de la gouvernance » (et sont donc loin de l'objectivité supposée).

D'autre part, ce sont les pays clients qui renversent la démocratie. Moyennant une marge de manoeuvre considérable pour s'adapter aux normes internationales, les vecteurs de la démocratisation sont retournés en instruments de reproduction de l'autoritarisme.

Durant les deux dernières décennies se sont développées des politiques publiques d'aménagement de grande ampleur qui affichent une préoccupation majeure de décentralisation et une volonté de faire participer les populations citadines à la gestion des villes. L'idée novatrice que les observateurs retiennent à partir du milieu des années 1970 aussi bien au Maroc, en Algérie qu'en Tunisie et en Egypte est la décentralisation : (al-lâmarkaziyya). Assimilée à un principe libéral de gouvernement, elle est censée inspirer le réaménagement de l'ensemble des relations entre l'Etat et le citoyen, mais il reste beaucoup à faire .

1 -Formes de participation au Maghreb

Les formes de participation existantes sont généralement à caractère horizontal , on retrouve l'entraide entre les citoyens qui se mobilisent et se soutiennent pour faire face aux problèmes et aux imprévus .

1-1 La twiza , Signifie l'entraide d'hier et d'aujourd'hui ,c'est une forme de participation citoyenne à caractère horizontal entre citoyens .

" Aidez –vous les uns les autres dans le bien et la piété " le coran

" Aidons nous mutuellement la charge de nos maux en sera légère " ⁷

- Twiza ou Twizi est une pratique connue sur l'ensemble du territoire algérien et maghrébin. Le mot Twiza ou Twizi est dérivé de la racine berbère wiz ou lwaz qui signifie aider, mais également le col d'une montagne d'accès difficile et périlleux. Ainsi la Twiza signifie s'entraider, s'épauler, se seconder. Elle a d'autres termes équivalents dans le berbère et le parler arabe.

"La Twiza est une structure organisée qui se crée par nécessité et s'estompe une fois le problème résolu, pour reprendre si nécessaire. Elle est un ensemble d'éléments interdépendants dont la complémentarité des différences crée la dynamique du développement. Dans ce sens elle est une unité fonctionnelle qui vise le dépassement

⁷ Florian Fables (l'aveugle et le paralytique)

d'un déséquilibre : c'est donc un phénomène psychosociologique qui s'inscrit dans les stratégies d'adaptation." ⁸

1-1-1 Bref historique et évolution de la pratique twiza en Algérie

La Twiza est passée par différentes étapes, elle a failli disparaître, mais à chaque fois elle renaît sous des formes inattendues ce qui implique qu'elle répond à des besoins que ni la colonisation, ni l'Etat moderne Algérien n'ont pu satisfaire.

Les modes d'organisation traditionnelle ont reculé avec les transformations intervenues dans la société traditionnelle algérienne pendant la période coloniale. Ces changements étaient caractérisés par l'intégration des différentes communautés arabo-musulmanes et berbères aux structures organisationnelles coloniales auxquelles s'est ajouté l'extension de l'administration civile à l'ensemble du territoire national. Ainsi le chef de la tribu ou de la djemaa est remplacé par le président de l'assemblée populaire ou le maire qui est élu par l'ensemble de la population, c'est le seul représentant reconnu par l'état. Toutes les activités d'utilité publique vont être à la charge de l'Etat

La Twiza, obligatoire dans les règles communautaires, disparaît, mais elle existe toujours dans la palmeraie au M'zab, dans des oasis et dans des dachrates reculées de la grande Kabylie qui, ne relevant pas de la propriété de la commune, restent à la charge de leurs habitants et propriétaires.

Depuis la baisse des revenus pétroliers (1985) nous assistons à un phénomène d'organisation qui n'est pas loin de rappeler l'entraide communautaire sous le nom d'associations d'aide. Des personnes se regroupent afin de prendre en charge leurs problèmes qui ne relèvent plus des urgences de l'Etat. En 1989 est née une association appelée justement « Twiza » et est définie comme « une association nationale de volontariat » qui a pour objectif de ne pas laisser les jeunes livrés à eux-mêmes, sans motivation ni engagement, de les aider à se constituer un idéal en les mobilisant par le moyen de l'action volontaire autour de tâches d'utilité collective.

En 1972, la révolution agraire a fait apparaître la même solidarité : le volontariat des étudiants. Ces expériences de gestes volontaires vont s'éteindre avec la tentative de récupération du mouvement par différentes idéologies. Il ne va plus réapparaître que dans les périodes de sinistres graves tels que le tremblement de terre d'El Asnam en 1980, des massacres collectifs de 96-97, les inondations de Bab-el-Oued en 2001 et lors du tremblement de terre de mai 2003.

⁸ - Mostepha Mimouni: Chargé de cours en Psychologie du travail et Organisation, et en Psychopédagogie à l'Université de Mostaganem

Ce phénomène n'est pas récent en Algérie. L'entraide a toujours été présente sur la scène socio-économique. A chaque fois que le peuple se trouve devant des difficultés qui impliquent la communauté, il réagit en faisant appel à l'entraide.

Dans les grandes villes, l'habitat en immeuble ne répond pas à la pratique culturelle de l'entraide imposée par les pratiques sociales qui nécessitent les rassemblement tels que les cérémonies de mariage, de circoncision, les deuils .A cet effet les habitants s'organisent naturellement pour s'entraider et palier au manque d'espace ou de moyens pour faire face à toute éventualité. Cet espace et ce matériel sont mis à la disposition du collectif d'habitants en cas de besoin personnel (mariage circoncision, fêtes) ou urgence collective en cas de catastrophes ou aléas naturels (intempéries). La twiza existe également dans la construction d'habitat individuel, le plus souvent chez les ouvriers et les artisans comme forme d'autonomie alors que les milieux intellectuels répugnent à l'utiliser car elle est perçue comme une faiblesse ou un aveu de besoin. On distingue deux sortes de Twiza :

a) La Twiza d'intérêt collectif

Elle est décidée en fonction des travaux d'intérêt commun à toute la collectivité. C'est généralement, pendant les réunions publiques (Djemaa) ou à la mosquée que la décision est prise. Une fois l'accord établi sur un point (objet, temps, finalité du travail), tous sont censés savoir à quoi s'en tenir et les présents avertissent les absents .Cette pratique est réglementée par le droit coutumier auquel s'ajoutent certains principes de la Charia.

b) la Twiza d'intérêt individuel

Elle concerne une personne ou une famille qui veut utiliser la twiza pour la réalisation d'un projet quelconque . Ainsi, à chaque fois que le travail dépasse les capacités et les moyens d'un individu ou d'un groupe d'individus, il y aura recours à la Twiza.

1-1-2 La twiza au Maroc

Le mouvement associatif marocain connaît un dynamisme sans précédent. Son émergence sur la scène publique est apparent dans des projets de développement, de l'environnement, de la protection de l'enfance, l'intégration de la femme et l'appui à la promotion de la petite entreprise.

L'association Mouvement Twiza, dont la vocation de départ était l'organisation et l'animation de chantiers de jeunes, a élargi son champ d'intervention qui touche

aujourd'hui à des domaines aussi vastes que le développement de l'environnement urbain, périurbain et rural. L'investissement dans ces nouveaux champs d'intervention n'était pas le fruit du hasard, c'est le résultat d'un long processus de restructuration que Twiza a entamé à partir de 1990. Ainsi, elle a pu intégrer une approche et une stratégie nouvelles pour mieux appréhender la réalité socioculturelle, socio-économique du milieu humain où elle intervient. Elle participe depuis à des stages de formation de montages de projets, des séminaires, et à des rencontres tant aux niveaux local, national que transnational. A travers la représentation par ses membres qui y participent, elle assure la diffusion de l'information auprès du reste de ses membres et les autres acteurs concernés par les actions engagées, notamment les autorités locales, la municipalité et les services techniques centraux, ainsi qu'auprès d'autres ONG. A travers les actions qu'elle a engagées, l'association Mouvement Twiza vise la promotion du dialogue entre les différents acteurs impliqués dans le développement socio-économique urbain, périurbain et rural. Le rôle d'intermédiaire qu'elle a assuré auprès des populations cibles lui a permis d'acquérir une expérience pratique qui lui confère un statut d'interlocuteur très écouté.

Les enseignements et les réflexions tirés des expériences réalisées sont l'organisation d'un nombre considérable de chantiers sociaux tant au niveau national qu'international qui ont permis à Twiza l'acquisition d'une expérience solide en matière d'animation et de mobilisation des jeunes en vue de réaliser des tâches socio-éducatives, socioculturelles ainsi que des tâches ayant trait au développement et à l'environnement. Ceci a permis de dégager une réflexion sur l'approche participative reposant sur les principes fondamentaux: dont la participation des populations concernées est une nécessité pour la réussite de l'action engagée. Cette participation concerne toutes les étapes du projet. Sa mise en oeuvre est une contribution à l'élargissement de la politique de décentralisation dont l'objectif général est l'instauration de la démocratie à la base.

L'analyse de la Twiza permet de démontrer comme travail collectif non rémunéré, le pourquoi de cette pratique, de sa persistance, ses avantages et ses inconvénients ; et pourquoi la société actuelle, dans son ensemble, devrait peut-être puiser dans cette forme d'organisation certains principes qui y régulent l'éthique, l'entente, la cordialité et la solidarité car cette organisation semble répondre à des besoins économiques bien sûr, mais aussi éthiques et relationnels très importants qui maintiennent la cohésion et les liens entre les groupes et les individus. Si le partage des connaissances, des

expériences caractérise toutes les sociétés, le maintien et le développement de ces pratiques peut devenir un moyen de ressouder nos sociétés modernes qui ont tendance à s'enfermer dans le technicisme et le chacun pour soi.

1- 2 L'Agenda 21 de Meknès, un outil d'innovation par excellence.

1- 2-1 Qu'est ce qu'un agenda 21

Un Agenda 21 local est à la fois un processus et un document opérationnel. Il a pour finalité de mettre en application la notion de développement durable et ses principes dans tous les aspects de la réalité d'un territoire : comportements, vie sociale et culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains. C'est un autre outil de développement local qui permet la participation des citoyens

Mettre en oeuvre un Agenda 21 local relève de la décision politique d'une collectivité locale ou territoriale. La collectivité qui initie un Agenda 21 joue le rôle d'animateur en cherchant à associer l'ensemble des acteurs qui vivent, produisent ou consomment sur le territoire concerné. Elle choisit un processus de concertation pour mener à bien les étapes successives de la démarche : diagnostic partagé, identification des enjeux, formulation d'objectifs et d'une stratégie, programmation d'actions, mise en oeuvre et évaluation.

1-2-2 L'Agenda 21 de Meknès

A travers le programme Agenda 21 local, Les acteurs de la ville de Meknès ont pu expérimenter un nouveau mode de gestion de la ville et de prise de décisions. Ce mode opte à concrétiser les objectifs du développement durable en se basant sur les principes de la bonne gouvernance tout en renforçant la démocratie locale. Les éléments d'innovation essentiels qui caractérisent cette approche sont en relation avec les processus de planification stratégique, de l'approche participative et partenariale, du développement durable ainsi que du montage de projets.

Les acteurs de la ville ont été fortement sensibilisés aux enjeux du développement durable. Le programme Agenda 21 a pu ainsi soulever un débat et une réflexion autour de plusieurs actions menées ou prévues par la ville et leur pertinence au niveau économique, social, environnemental et culturel. Ainsi, la notion du développement durable commence à devenir une réelle préoccupation pour les acteurs de la ville, notamment les associations.

a- Facteurs positifs

Les principaux éléments qui ont favorisé la réussite du projet à Meknès sont :

- La lassitude des acteurs locaux et des citoyens face aux anciennes méthodes de prise de décisions au niveau de la ville qui ont aggravé les problèmes de la cité.
- La prédisposition des responsables locaux à s'ouvrir à tout appui externe en matière de développement durable.
- La forte demande de participation des acteurs locaux, notamment de la société civile.
- La disponibilité au niveau local des moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les activités du programme.
- L'unité de la ville et l'appui politique des nouvelles équipes municipales.

b- Facteurs négatifs

Parmi les facteurs locaux qui ont entravé l'avancement du programme on peut citer la mauvaise conception de l'approche Agenda 21 par les acteurs locaux ,le changement des équipes municipales avec l'organisation des élections communales deux ans après le lancement de l'agenda 21 ,et la difficulté de mobiliser les acteurs surtout le secteur privé très peu conscient des enjeux de la gouvernance et des défis qu'attend la société de l'entreprise citoyenne .En effet Il a été très difficile de communiquer la finalité de l'approche Agenda 21 aux acteurs locaux. Mais cet handicap a été en partie surmonté grâce à une forte campagne de communication et de vulgarisation se basant sur des exposés, prospectus, et débats. Il a été également remarqué que la participation aux activités du programme est timide de la part des élus qui font partie de l'opposition dans le conseil municipal malgré le fait que l'Agenda 21 offre un espace de débat et d'échange à l'ensemble des forces vives de la cité.

1-2-3 Concrétisation des innovations apportées par l'agenda 21 de Meknès.

Comme il a été cité plus haut, à Meknès, l'introduction et l'usage de l'approche participative dans la gestion des affaires de la ville, constitue une réelle innovation. Toutes les activités se réalisent avec un souci d'implication de toutes les parties prenantes, ainsi les groupes de travail et les ateliers de consultation étaient les principaux outils et mécanismes ayant permis la concrétisation de la démarche (Wilaya, commune, collectivités locales, société civile, assistance très abondante et formation d'acteurs associatifs).L'agenda 21 de Meknès a été une expérience fortement documentée et communiquée qui a permis l'élaboration des supports d'informations tel le profil environnemental de Meknès , une planification stratégique qui a dégagé des plans d'actions à mener .D'après les évaluations menées, les résultats atteints en terme de sensibilisation et de mobilisation des acteurs publics et associatifs, sont importants et prometteurs. Des cas de partenariats fructueux associant des

collectivités locales et des associations locales engagées ont vus le jour et ceci grâce aux efforts déployés par le coordonnateur local et le coordonnateur national.

Conclusion

A travers les expériences étudiées en Amérique latine ou en Europe et même au Maroc nous confirmons que la démocratie participative reste la seule voie car elle permet d'abord de rétablir une bonne image « politique » et promet de réaliser les objectifs suivants :

- Le peuple est souverain et les citoyens exercent directement le pouvoir
- Promotion de l'homme qui reste le véritable capital à tout développement.
- Le citoyen est plus responsable et plus soucieux exerçant sa citoyenneté pleinement en droits et devoirs par son implication directe au processus de décision.
- Lutte contre la démagogie de certains et l'égoïsme des autres, l'intérêt du citoyen pour la chose publique est accru car il est au coeur de celle-ci. Il peut constater par lui-même les différentes contraintes (finances, intérêts privés contradictoires..) et cela lui donne à comprendre comment est apprécié l'intérêt général.
- Des élus plus responsables car en plus de rendre des comptes aux citoyens à chaque scrutin, ils en auraient également le devoir de le faire au quotidien.
- Le lien social est développé à travers les relations et les échanges entre citoyens permettant une meilleure cohésion de la société contre l'exclusion et l'aliénation.

Participer, cela s'apprend : les associations et organismes non gouvernementaux sont essentiels dans la sensibilisation des citoyens à la vie civile :

La démocratie participative signifie qu'il est temps d'oeuvrer pour que le citoyen ne se contente plus de déposer un bout de papier dans une urne : Il doit participer plus étroitement à la vie civile, en décidant en commun, des différents investissements qui se réalisent dans sa ville et doit avoir le sentiment que la ville et le domaine public lui appartiennent.

TROISIEME PARTIE LE DIAGNOSTIC

CHAPITRE 6 Situation de la gouvernance urbaine en Algérie

Introduction

L'expérience algérienne dans le domaine de la gestion des villes dans les trois décennies précédentes affiche un échec. Tout le monde converge vers ce constat malheureux ; les conséquences en sont désastreuses dans tous les domaines .Les principales raisons qui ont conduit à cet échec sont l'absence de stratégies ou de politiques donnant la priorité au développement de la ville.

1- Les politiques urbaines menées depuis 1962

1-1 Depuis la charte d'Alger de 1964 :les choix politiques de l'état relatifs au développement ont toujours reposé sur une sectorisation accrue reposant sur l'action par anticipation .L'absence des instruments de la territorialisation du processus de développement à grande échelle (national ou régional) a davantage consolidé le schéma colonial caractérisé par un profond déséquilibre spatial entre le nord et le sud du pays engendrant une armature urbaine nationale non équilibrée où dominant 3 ou 4 villes mères aujourd'hui appelées a être métropoles autours desquelles gravitent quelques moyennes ou petites villes .

Ces grandes villes ont été le théâtre d'un exode rural massif des populations de campagne déshéritée à la recherche de la modernité, des atouts et des services qu'offre la grande ville tels que le logement, l'enseignement et l'éducation, le travail l'accès facile aux soins et autres avantages divers. Ceci a généré une croissance démographique urbaine très importante, une urbanisation précipitée un étalement urbain sans maîtrise, une forte crise de logement qu'on arrive pas à assainir à ce jour, une dévalorisation du foncier, la détérioration de la qualité de vie, la clochardisation des villes et des cités d'habitat, et la prolifération des bidonvilles dans les poches interstitielles.

1-2 Les deux décennies 80 et 90 : Marquées par le passage tâtonné d'une conjoncture socialiste à une conjoncture capitaliste et le passage hâtif et brutal au pluralisme politique, donc une grande période de rupture et un processus de régression et de précarité socio-urbaine dues au désengagement de l'état et l'installation de l'informel.

Sur le plan législatif, la nouvelle constitution a entraîné une série de textes devant propulser le pays dans la période libérale. La reconnaissance de la propriété privée par la constitution est réitérée par la loi d'orientation foncière LOF de 1990, les nouveaux instruments d'urbanisme PDAU et POS sont introduits par loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme ainsi que les nouveaux codes de la commune et de la wilaya qui redonnent à chaque collectivité son rôle dans le nouveau paysage socio-politique. Le changement radical qu'introduit la LOF est la libéralisation du foncier urbain après un monopole des APC instauré par la loi des réserves foncières communales de 1974. Ainsi les PDAU et les POS introduits par la loi relative à l'urbanisme viennent remplacer les PUD et sont censés réunir les différents acteurs de l'aménagement des villes dans le sens de la concertation (loi 90-29, article 15) La législation stipule que le PDAU couvre le territoire d'une commune et le projet est établi à l'initiative et sous la responsabilité du président de l'assemblée populaire communale.

Les codes de la commune et de la wilaya (les deux collectivités territoriales de l'Algérie) promulgués en avril 1990, tout en précisant les rôles de chacune, attribuent des prérogatives en matière d'urbanisme, d'infrastructures et d'équipement à la commune (articles 90 à 96) et non à la wilaya. Les articles sus-cités précisent que « la commune doit se doter de tous les instruments d'urbanisme prévus par les lois et règlements en vigueur » (article 90) et qu'elle doit veiller au « respect des affectations des sols et des règles de leur utilisation » et « au contrôle permanent de la conformité des opérations » (article 91). En outre, la loi 90-29 en son article 15, tout en incitant à faire participer « les associations locales d'usagers, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles » à l'élaboration des PDAU et POS, permet en son article 74 à « toute association légalement constituée qui se propose par ses statuts d'agir pour l'aménagement du cadre de vie et pour la protection de l'environnement » de se porter partie civile en ce qui concerne les infractions aux dispositions de la législation en vigueur en matière d'aménagement et d'urbanisme. La commune est aussi le cadre d'expression de la démocratie locale. Elle est l'assise de la décentralisation et le lieu de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques

(article 84). PDAU et POS sont les instruments visant à organiser la production du sol urbanisable ainsi que la formation et la transformation du bâti, ils s'imposent aux gouvernants et aux citoyens et sont leurs références communes. Ils ne peuvent être efficaces et légitimes que s'ils sont connus et connaissables par tous et élaborés d'une manière relativement démocratique. Alors que le PDAU crée les droits à aménager et à bâtir, le POS les précise.

La législation confère un rôle majeur à la commune et à la société civile par le biais des associations dans l'élaboration et l'application de ces instruments et donc dans l'aménagement et la gestion de la ville.

2-Conséquences de cette politique sur la ville algérienne

La démarche de l'état ou sa vision en terme de planification et d'aménagement étaient très restrictives ;il s'agissait d'une gestion au coup par coup sans une vision globale de la crise que traverse les villes . Le foncier dévalorisé ,les terres agricoles saccagées , l'usage ou l'occupation du sol n'obéissant pas aux normes et règlements d'urbanisme ,mobilité incontrôlée ,un habitat toutes typologies confondues sans valeur architecturale ni urbanistique, une qualité de vie qui va de mal en mal ,un citoyen fatigué ,dégoûté anxieux d'un avenir incertain , vivant dans un environnement pollué ,et à toute cette situation morose ,s'est ajoutée une autre crise plus douloureuse ,celle d'un terrorisme aveugle qui n'a fait qu'amplifier et multiplier la crise .

Les conséquences ont été désastreuses sur le développement des villes et leur fonctionnement, entraînant :

- Une croissance de la population urbaine générée par l'exode des populations fuyant massivement le monde rural vers les villes pour échapper aux actes terroristes qui sévissaient dans leur région.
- Une cohabitation de deux modèles d'urbanisation, l'un volontaire légal et réglementaire respectant plus ou moins les plans d'urbanisme avec quelques fraudes et infractions, l'autre spontané ou informel évoluant en parallèle sous l'impulsion du décalage entre l'offre et la demande et sous l'oeil bienveillant de l'état incapable de mettre fin à cette situation parce qu'incapable aussi de trouver une solution.
- Naissance du phénomène de ville en dehors de la ville qu'on retrouve particulièrement au niveau des trois métropoles, à leur tête Alger avec un étalement sans cesse croissant et la consommation des sites urbanisables et non urbanisables .

- Une forte mobilité due à l'étalement urbain exigeant un transport urbain très important des périphéries vers les centres plus ou moins attrayants, donc des déplacements quotidiens difficiles à gérer et un marasme général du au grandes distances payés au prix fort du temps ,du coût financier et de l'effort physique et moral des citoyens automobilistes ou piétons.
 - Une consommation abusive de l'espace agricole.
 - Banalisation de la valeur économique du foncier, chose qui a affecté l'usage et l'aménagement du sol et induit une précarité urbaine.
 - Dégradation du cadre de vie à l'échelle du quartier favorisant l'apparition des maux sociaux et surtout l'insécurité urbaine , une alimentation en eau potable insuffisante, une gestion des déchets inefficace et les effets cumulatifs de tous ces facteurs sur la santé des populations.
 - Absence de vie de quartier ou de vie associative, l'affaiblissement du lien social, l'accroissement de la pauvreté la plupart des quartiers se trouvent aujourd'hui dépourvus de convivialité faute d'équipements de loisirs, de détente qui puissent motiver les habitants à se rencontrer et créer une vie de communauté.
 - Usure continue de l'environnement urbain par plusieurs facteurs tels que le taux de motorisation accru du à la forte mobilité, apparition d'activités salubres et nuisibles dans les quartiers d'habitat et la mauvaise gestion des déchets.
- Les changements climatiques qui se profilent risquent également d'aggraver la situation environnementale de l'Algérie si des mesures d'adaptation ne sont pas prises rapidement.
- Déstabilisation du monde rural du aux conditions politiques des années 90, en effet la campagne algérienne s'est vue dépeuplée ;elle est devenue répulsive pour sa propre population fuyant le terrorisme aveugle vers les grandes villes qui ont évidemment payé ce lourd tribut avec l'émergence de la crise sécuritaire .
- Tous ces facteurs cumulés ont contribué à faire de la ville algérienne un amas de problèmes et un théâtre pour les conflits urbains de toutes sortes , sociaux, culturels, économiques au moment où dans le monde développé la ville est un élément clé de compétitivité et de régulation.
- "Les PDAU et les plans d'occupation du sol POS sont réduits à de simples plans d'intentions générales qui codifient le « droit à construire » et qui sont restés à l'échelle du nombre d'étages autorisés et du nombre de planchers alors que des villes comme Alger, Oran ou Constantine et autres cités héritées de la période coloniale ont des règles

d'architecture et d'intégration urbaine où il faut produire ce que nous appelons en langage anglo-saxon de « l'urban design »".¹

3- Evolution des taux d'urbanisation en Algérie

30 % de la population vivaient en milieu urbain en 1966, 62% en 1998 et selon les premiers résultats du dernier RGPH plus de 80% en 2008 . Les villes de plus de 100 000 habitants passent de 3 villes en 1962 à 32 en 1987 et plus de 60 aujourd'hui. 10 villes ont plus de 200 000 habitants. Les aires urbaines résultant des conurbations et de la densification du réseau urbain deviennent de plus en plus nombreuses. Alors que la population générale de l'Algérie a triplé durant cette période, la population urbaine, quant à elle, a été multipliée par 10.

Tableau 5 : Evolution des taux d'urbanisation en Algérie SNAT 2006

Source : revue(vies de villes février 2007) Actualisation de l'auteur

Année	Nombre d'agglomération urbaines	Population urbaine	Population totale	Taux D'urbanisation %
1966	95	3 778 482	12 022 000	31.4 %
1977	211	6 686 785	16 948 000	40.0 %
1987	447	11 444 249	23 038 942	49.7 %
1998	580	16 966 937	29 100 000	58.3 %
2005		19 669755	32 728 378	60.1 %
2008		27840000	34,8 millions	86 %

¹ Karim Louni. in « Les instruments d'urbanisme actuels sont complètement obsolètes » ,EL Watan Edition du 16 février 2009

3-1 Résultats préliminaires du recensement effectué en avril 2008 ²

L'Algérie a réalisé son cinquième recensement général de la population et de l'habitat durant la période du 16 au 30 avril 2008. Au 16 Avril 2008, 34.8 millions de personnes résidaient en Algérie dont 80% vivent en zone urbaine, avec un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire de 1.72%. Les taux d'accroissement constatés durant les périodes intercensitaires précédentes étaient de :

- 3.21% pour la période 1966- 1977
- 3.08 % pour la période 1977- 1987
- 2.15 % pour la période 1987- 1998

Le 5-RGPH fait en outre ressortir que la taille moyenne des ménages est passé de 6,6 en 1998 à 5,9 en 2008.

Le parc des logements habités a atteint 5 244 347, sur un total de 6 748 057 logements recensés au 16 avril 2008 au niveau national, soit un taux d'accroissement de 28,5% par rapport à 1998, Le nombre de personnes des ménages ordinaires et collectifs par logement occupé (TOL) a connu une diminution, il est de 6,5 en 2008, il était de 7.1 en 1998.

A la lumière de ces résultats nous constatons que la population urbaine qui représente 80% de la population totale a doublé par rapport aux années 80 ou elle faisait environ 39 %. Un exode de population important vers les centres urbains a engendré un taux d'urbanisation de 86% selon les résultats du 5-RGPH ce qui constitue un nouveau défi pour les villes algériennes qu'on peut traiter sous deux aspects. Le premier aspect est lié au phénomène de l'exode rural qui se poursuit et s'aggrave, le facteur sécuritaire a pour sa part aggravé cette situation et l'urgence serait d'instaurer une politique de développement de la campagne et du milieu rural pour stabiliser et maintenir sur place les populations en créant les conditions de réussite semblables à celles existant dans les villes. Ceci ne peut réussir qu'avec une bonne gouvernance territoriale et il s'agira surtout d'engager et rapidement sur le terrain les projets des Hauts-Plateaux et du Grand-Sud afin que l'écart, déjà très flagrant entre la campagne et la ville, ne soit pas un prétexte d'exode et d'émigration.

Le deuxième aspect touche la gestion des grandes villes. En effet, il s'agira de se mobiliser pour faire face aux différents problèmes à l'échelle de la ville et à l'échelle des

² Direction technique chargée des statistiques de la population et de l'emploi, R.G.P.H.2008 les principaux résultats du sondage au 1/10 eme, collections statistiques n° 142/2008 Série S : Statistiques sociales, O.N.S Alger, Décembre 2008

quartiers car la vie en ville est différente de celle de la campagne. Il y a d'abord un problème d'adaptation, d'accoutumance aux exigences de la vie urbaine, à cet effet toutes les actions et politiques publiques, qui ont un lien avec les citoyens, qu'il s'agisse du logement, de l'éducation, du commerce ou de la sécurité, doivent prendre en compte ce phénomène .

4- Les prémices d'une profonde mutation

Pour faire face aux défis complexes qui attendent la ville algérienne : La raréfaction du foncier urbanisable, épuisement des ressources énergétiques non renouvelables, le stress hydrique, les aléas naturels ,les problèmes liés à l'environnement, Le gouvernement algérien a depuis le début des années 2000 pris la mesure des dangers qui pèsent sur l'environnement et le patrimoine naturel du pays..

Cette bonne volonté politique s'est traduite par la création d'un ministère délégué de la ville en 2003 considéré par les spécialistes comme un changement d'ambition dans la vision de l'état qui consiste a mettre la ville en avant plan dans le processus de développement.

En 2006 un autre fait de bonne volonté caractérisée par la promulgation de la loi 06-06 portant orientation de la ville du 20 février 2006.

Ces différentes actions affichent clairement une mutation d'une politique de sectorisation, à une politique d'institutionnalisation, de partenariat, de solidarité et de pluralité d'acteurs. Il s'agit de trouver les outils d'application de cette loi pour remédier au blocage fonctionnel inquiétant auquel sont confrontées nos villes et nos territoires.

4-1 Principaux textes législatifs liés à l'environnement et l'amélioration du cadre de vie .³

L'urbanisation accélérée, l'accroissement de la population urbaine avec la poursuite de l'exode rural , les changements des modes de consommation et le développement des incivilités constituent les causes de la dégradation du cadre de vie dans les milieux urbains . A cet effet , la volonté d'accorder une importance à l'environnement se précise par la promulgation de nombreuses lois .

- Avant C.N.U.E.D⁴ 1992

³ Nassima Djouher Kacimi in "environnement et cadre de vie urbain" , Vies de villes ,Edition les alternatives urbaines février 2007 page 107

⁴ CNUED :Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement. (Rio , 1992)

Loi n° 83-17 du 16/07/83 portant code des eaux

Loi n° 84-12 du 23/06/84 portant régime des forêts

Loi n° 90-08 de la 07/04/90 relative à la commune

Loi n° 90-09 du 07/04/90 relative à la wilaya

Loi n° 90-25 du 18/12/90 portant orientation foncière

Loi n° 90-29 de la 01/12/90 relative à l'aménagement et l'urbanisme

Loi n°90-30 du 01/12/90 portant loi domaniale

-Après C.N.U.E.D 1992

Loi 01-19 du 12/12/01 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets

- Création de l'agence nationale des déchets (décret exécutif n°2-175 du 20/05/02)

Loi n°01-20 du 12/12/01 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

Loi n°02-02 du 05/02/02 relative à la protection et la valorisation du littoral

Loi n°02-08 du 08/05/02 relative aux conditions de création des villes nouvelles et leurs aménagements

Loi n°03-10 du 19/07/03 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable

Loi n°04-03 du 30/06/04 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable

Loi n°04-09 du 14/08/04 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable

Loi n° 04 -20 du 25/12/04 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable

Loi n° 06-06 du 20 Février 2006 portant orientation de la ville

Loi n° 07- 06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, qui a été adoptée par le Parlement et publiée sur le Journal officiel n°31 de 2007.

Loi 08-15 du 20 juillet 2008 portant mise en conformité des constructions en vue de leur achèvement. Cette loi a été récemment adoptée par le Parlement et appelée «déclaration de mise en conformité des constructions», son objectif est de mettre fin au désastre urbanistique causé par le phénomène des constructions inachevées qui porte préjudice à nos villes et villages.

4-2 Principaux articles extraits de la loi 06-06 qui traitent de la politique de la ville, de l'amélioration du cadre de vie des citoyens et de la participation citoyenne⁵

Art. 7

La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets: le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.

Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en oeuvre. L'ensemble de ces volets est mis en oeuvre en conformité avec les modalités fixées à l'article 13 ci-dessous.

Art. 8. –

- Le volet du développement durable et de l'économie urbaine a pour objectifs:
- La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel;
- L'exploitation rationnelle des ressources naturelles;
- La promotion de la fonction économique de la ville;
- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 9.

Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant :

- La correction des déséquilibres urbains;
- La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel;
- La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville;
- La promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts;
- Le renforcement et le développement des équipements urbains;
- La promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine;
- La mise en oeuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville;
- La promotion et le développement du cadastre.

Art. 10.

⁵ La loi 06-06 du 27 février 2006 portant loi d'orientation de la ville voir chapitre annexes

Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population en assurant :

- La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers;
- La promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale;
- La promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs;
- La promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques;
- La prévention de la délinquance urbaine;
- Le renforcement des équipements sociaux et collectifs.

Art. 11.

Le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers:

- Le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public
- La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la Ville
- Le renforcement de la coopération inter villes.

Art. 17.

Conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

4-3 Principes généraux de la loi 06-06 portant loi d'orientation de la ville⁶

La loi 06-06 portant orientation de la ville offre un nouveau mode de gestion de la ville avec un nouveau cadre de concertation et de coordination pour un meilleur développement social et économique. Nous dressons dans le tableau suivant les principes généraux de cette loi .

⁶Ahmed Mezmaç " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes" , édition les alternatives urbaines, Février 2007, page 49

Tableau n°6 : Les principes généraux de la loi 06-06

(source revue Vie de Ville Février 2007)

Principes généraux de la loi 06-06	
Concertation et coordination	Selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés oeuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale ,à partir des choix arrêtés par l'état et des arbitrages communs .
Déconcentration	selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'état.
Décentralisation	Selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi
Gestion de proximité	
selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés a associer directement ou par le biais du mouvement associatif ,le citoyen ,à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés .	
Développement humain	Selon lequel l'homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.
Développement durable	Selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.
Bonne gouvernance	Selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
information	Selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives
Culture	Selon laquelle la ville représente un espace de création et d'expression culturelles dans le cadre des valeurs nationales.
Préservation	Selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville soit sauvegardé, préservé protégé et valorisé.
Equité sociale	Selon laquelle la cohérence, la solidarité, et la cohésion sociale constituent des éléments de la politique de la ville

5- Etat actuel de la ville algérienne

En Algérie, la forte croissance urbaine a contribué à l'aggravation des problèmes actuels déjà inquiétants, comme l'affaiblissement du lien social, l'accroissement de la

pauvreté, la prolifération de l'habitat irrégulier, l'augmentation des pollutions de tout ordre, une alimentation en eau potable insuffisante, une gestion des déchets inefficace et les effets cumulatifs de tous ces facteurs sur la santé des populations, en plus du manque de confiance qui s'est installé entre gouvernants et gouvernés .

Ces problèmes pourraient s'amplifier avec les changements en cours dans les modes de consommation. Les changements climatiques qui se profilent risquent également d'aggraver la situation environnementale de l'Algérie si des mesures d'adaptation ne sont pas prises rapidement. La ville algérienne n'a cessé de connaître des mutations dans son développement urbain néanmoins la plupart des politiques urbaines menées jusque là ont conduit nos milieux urbains à une médiocrité en terme de paysage urbain et à la détérioration de la qualité du cadre de vie des citoyens . Presque tous les espaces urbains affichent l'image de l'inachevé et donnent l'impression que toute les villes algériennes sont de vastes et interminables chantiers Le volet de l'amélioration urbaine a toujours été inclus dans les différents programmes gouvernementaux et s'est même taillé une bonne part des budgets annuels, néanmoins les politiques urbaines menées à ce jour n'ont pu être à la hauteur des aspirations des citoyens. "Tout le système de gestion de nos milieux urbains est à revoir, il est primordial que nos responsables locaux se recyclent en vue d'améliorer leurs performances et soient à la hauteur des tâches , de mise en adéquation aux missions des collectivités locales, dont la principale est d'être au service du citoyen et de répondre à ses préoccupations car ces institutions ont déjà montré leurs limites dans la gestion des affaires de leurs villes, ce qui a amené à une dégradation remarquée des infrastructures publiques, un manque d'hygiène au niveau de nos milieux urbains et des retards dans la réalisation des projets urbains, en plus de la rupture de relation entre gouvernant et gouverné et où le citoyen algérien se sent abandonné et livré à lui-même, face à tous les problèmes qui sont du seul ressort de ces collectivités locales et des responsables locaux." ⁷

L'ampleur des problèmes auxquels fait face l'Algérie impose néanmoins une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs nationaux et un renforcement de la coopération internationale en faveur de ce pays.

6- La coopération internationale et programmes de soutien à l'Algérie

⁷ Abdellah Meziane Architecte paysagiste in " La ville algérienne face aux défis de la gouvernance urbaine " source site web [http : // www.archi-mag.com/essai_10.php](http://www.archi-mag.com/essai_10.php)

C'est dans cette optique que se situe l'intervention de la Banque mondiale pour promouvoir la bonne gouvernance. La finalité de ce projet est que l'Algérie puisse mettre en place, avec l'appui de la banque mondiale, des systèmes de gestion plus cohérents de l'ensemble du volet du développement social. La mission sera capitale car il s'agira d'évaluer, selon les critères des organismes des Nations Unies, les indices de pauvreté, de croissance et de développement humain entre autres, de l'Algérie. Des données qui seront ensuite transmises autant aux grandes organisations internationales qu'aux partenaires de l'Algérie. Et, parmi eux, la banque mondiale et le PNUD (Programme des Nations- Unies pour le développement).

6-1- Programme des Nations Unies pour le développement "PNUD " Algérie

Une bonne gestion des ressources et du pouvoir ne peut être garantie que si les conditions politiques favorables à l'Etat de droit, une administration publique compétente, des responsabilités clairement établies et un système judiciaire performant sont réunis . Conscient de ces enjeux, le PNUD Algérie met en oeuvre depuis plus d'une décennie plusieurs projets qui s'inscrivent, d'une part, dans la promotion de la gouvernance démocratique, et d'autre part, dans l'accompagnement des réformes institutionnelles et économiques.

La gouvernance démocratique est l'un des quatre piliers du plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement (UNDAF) 2007-2011 qui met l'accent sur l'atteinte de deux objectifs d'ici 2011 :

- Les institutions nationales, modernisées et consolidées, répondent mieux aux besoins des citoyens;
- La société civile a la capacité d'intervenir efficacement pour le développement, en partenariat avec les institutions nationales et locales.

Le PNUD Algérie contribue aux efforts nationaux pour la consolidation de l'État de droit en soutenant la mise en œuvre des programmes de réformes institutionnelles en cours, au travers d'actions de renforcement des capacités des institutions nationales ainsi que des associations de la société civile.

Le PNUD appuie le programme de réformes du Gouvernement algérien : il contribue notamment à la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire du pays et au renforcement des capacités du Parlement. Il soutient également les initiatives économiques. Il apporte ainsi sa contribution au suivi des réformes et soutient les efforts de privatisation, de partenariat et de promotion des investissements.

Les résultats des actions menées par le PNUD en appui aux réformes nationales sont d'ores et déjà probants.

6-2 PNUD et CNES ,coopération étroite pour la promotion de la gouvernance en Algérie

Parmi les résultats probants des actions menées par le PNUD, le Rapport national sur le développement Humain qui a été établi grâce à une étroite collaboration entre le PNUD en Algérie et le Conseil National Economique et Social (CNES). L'Algérie, au même titre que tous les pays du monde, se doit de se souscrire aux indicateurs universels permettant de scanner le niveau de la gouvernance dans les domaines de la vie nationale. Le CNES l'organisme public le plus progressiste essaye de se mettre à niveau avec ce qui se fait ailleurs dans le monde en termes d'évaluations des politiques publiques.

Elaboré en collaboration avec le PNUD, le 8e rapport national sur le développement humain 2008 (RNDH) en Algérie, a été rendu public par le Conseil national économique et social (CNES). Ce rapport souligne d'emblée que l'indice de pauvreté humaine (IPH) en Algérie a reculé de près de 1/3 sur la période intercensitaire. De ce fait, le recul de l'IPH est traduit, selon les experts du CNES, par l'amélioration des 4 indicateurs de mesure correspondants. Il s'agit de la probabilité de décéder avant 40 ans, de l'insuffisance pondérale chez l'enfant de 0 à 5 ans, du taux de l'analphabétisme chez les adultes, et enfin l'accès à l'eau potable. Une dernière étude effectuée par les experts du Conseil économique et social (CNES), constate une baisse de la mortalité et l'allongement de l'espérance de vie des Algériens portée à 76 ans classant ainsi l'Algérie parmi les pays à développement humain élevé. Le document du CNES établi selon les normes exigées par le PNUD, rend compte à la fois d'une importante dynamique sociale et d'une amélioration du niveau de développement humain des populations, en termes de santé, d'éducation, de longévité et d'accès aux ressources.

L'accès à l'eau potable s'est donc amélioré. L'indice qui a trait à la proportion de la population privée d'accès à l'eau potable souligne que celle-ci a diminué de plus de 2/3 entre 1998 et 2008, passant de 17 à 5%. Cette baisse drastique est le résultat d'un programme particulièrement intensif de valorisation des ressources en eau initié par l'Etat, incluant la réalisation de barrages dans toutes les régions du pays, les transferts

d'eau potable, la réalisation de stations de dessalement d'eau de mer et autres extensions de réseau d'alimentation en eau potable.⁸

6-3 L'IVD, Une initiative canadienne de partenariat pour faire progresser le développement durable en Algérie

L'initiative des villes durables (IVD) est un partenariat canadien pour la promotion d'un développement économique durable au sein des villes dans les pays en voies de développement et les économies en émergence. Durant le SMDD de 2002, à Johannesburg (Afrique du Sud), le Premier ministre du Canada a annoncé l'expansion de l'IVD à 17 villes du monde parmi elles la ville d'Alger qui a été choisie le 20 mars en 2003 comme partenaire de l'initiative des villes durables (IVD) du gouvernement canadien bénéficiant de l'expertise canadienne en développement durable . Cette initiative, qui constitue un partenariat entre gouvernements, organismes non gouvernementaux et secteur privé, contribuera à l'amélioration de la qualité de vie à Alger en s'attaquant aux différents problèmes de développement durable, y compris le traitement des eaux, le logement, le transport et la gestion des déchets.

7 - La banque mondiale et la promotion de la notion de gouvernance urbaine en Algérie

L'Algérie a connu une forte et rapide urbanisation qui a engendré des mutations diverses avec des changements socio-économiques, culturels et politiques, qui ont eu un impact direct à la fois sur le mode de gouverner et de gérer l'espace urbain et sur la production urbaine. Au sein de nos milieux urbains, le rythme et la qualité de vie urbaine sont actuellement remis en question car la capacité et la couverture de l'Etat est en baisse depuis quelques années, au point que nos espaces urbains ne sont plus administrés de manière adéquate par nos autorités locales et cela à tous les niveaux . La plupart des politiques urbaines menées jusque là ont conduit nos milieux urbains à une médiocrité en terme de paysage urbain et à la détérioration de la qualité du cadre de vie des citoyens . Presque tous les espaces urbains affichent l'image de l'inachevé et donnent l'impression que toute les villes algériennes sont de vastes et interminables chantiers .

⁸ -[http // www.femmesdz.com/index.php?option...rapport-du-cnes-sur-le-developpement-humain...algeriens](http://www.femmesdz.com/index.php?option...rapport-du-cnes-sur-le-developpement-humain...algeriens)

La campagne mondiale pour la promotion de la gouvernance urbaine constitue une alternative stratégique pour remédier à la mauvaise gestion du cadre de vie des citoyens dans les villes. En effet lancée par l'ONU –HABITAT en 1999, cette campagne vise à encourager une gouvernance à la fois transparente et responsable qui répond aux besoins de tous les secteurs de la société et qui fait profiter tous les acteurs des bénéfices tirés d'une bonne gestion économique et sociale. L'objectif primordial serait l'élimination de toutes formes d'exclusion, de marginalisation, d'aliénation dans la société en assurant une meilleure coordination verticale entre gouvernants et gouvernés et horizontale entre citoyens et associations et autres acteurs locaux tels les producteurs d'espaces architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues et autres. Depuis le début des années quatre-vingt dix, la Banque mondiale (BM) et d'autres bailleurs de fond internationaux demandent à leurs clients une gestion transparente et participative de l'aide au développement. La négociation des politiques publiques avec les organismes internationaux conduira- peut être à une ouverture des régimes envers les acteurs sociaux. Avec la création de ces institutions pluralisées, il est possible que nous assisterons enfin à une nouvelle vague de démocratisation dans le monde arabe et en Algérie particulièrement. L'enthousiasme des bailleurs de fond d'une part, et la large acceptation du discours sur la bonne gouvernance d'autre part, favorisent l'hypothèse d'un transfert relativement étroit des concepts. Ce qui est sûr c'est qu'il y a des différences entre les discours et la réalité en ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance et il reste beaucoup à faire dans les esprits et dans les pratiques.

"la gouvernance urbaine suppose apporter une plus grande flexibilité dans la manière d'organiser les services en milieu urbain avec une prise en compte du citoyen et du consommateur et de résoudre la complexité des nouvelles formes de citoyenneté, actuellement en Algérie, il faut que nos autorités locales sachent comprendre qu'il était difficile de gouverner un milieu urbain, sans tenir compte des demandes sociales, qui se font jour au sein de leurs agglomérations et qu'il est primordial d'associer les citoyens par le biais des associations locales et de comités de quartiers aux projets urbains qui les concernent, afin que le citoyen algérien ne devienne de plus en plus incivique et que les projets urbains seront réalisés par de vraies spécialistes en aménagement paysager des milieux urbains".⁹- La question qui se pose, y a-t-il justement une assise pour

⁹ Abdellah Meziane Architecte paysagiste in " la ville algérienne face aux défis de la gouvernance urbaine " source site web [http : // www.archi-mag.com/essai_10.php](http://www.archi-mag.com/essai_10.php)

promouvoir cette bonne gouvernance ,qui doit en premier lieu impliquer les citoyens dans la gestion de leur ville et les mobiliser à l'échelle des milieux urbains et sécréter ainsi une citoyenneté qui repose sur une participation effective du citoyen à toutes les étapes d'élaboration d'un projet à travers les mouvements associatifs et les comités de quartier représentatifs et responsables et qui constituent le véritable relais entre les autorités et les habitants .

7-1 la politique de la ville en Algérie avec l'émergence de la gouvernance urbaine dans les textes législatifs

"La question urbaine est au coeur des mutations de la société algérienne. Espace de vie de près de 80% de la population en 2008, l'urbain de par ses effets, est devenu le cadre structurant de l'ensemble de la population. En 45 ans, le phénomène a été massif, rapide et parfois brutal tant les bouleversements dans les modes de vie et les structures sociales ont été profonds."¹⁰

Le concept de La politique de la ville est au cœur des débats entre les différents milieux aussi bien académique, scientifique et technique .Cet intérêt s'est renforcé après la promulgation de la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville qui définit de nouvelles approches visant a orienter et a coordonner toutes les interventions relatives aux domaines suivants :

Le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.

7-1-1 Politique environnementale en Algérie

La qualité de l'air , la gestion des ressources d'eau ,la gestion des déchets, la protection de la nature demeurent les questions primordiales relatives à l'environnement en Algérie. La qualité de l'air est menacée principalement par les émissions des transports urbains dus une très forte mobilité et celles des usines industrielles vieillissantes.

les grands défis que doit relever l'Algérie restent donc la prévention des risques qu'ils soient naturels ou industrielles ,le reboisement des terres et des forets qui ont subi la déforestation , la lutte contre la désertification par des mesures d'urgence et des programmes de reboisement adéquats pour protéger les zones côtières et maritimes et

¹⁰ Saïd Belguidoum in "La ville en question – analyse des dynamiques urbaines en Algérie"

tout le littoral , la gestion des eaux potables et usées ,la gestion des déchets ,de la collecte au stockage en passant par leur traitement et leur recyclage grâce au programme national de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés (PROGDEM) élaboré par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) qui constitue le prolongement de la loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion ,au contrôle et à l'élimination des déchets. Ce programme dans sa phase prioritaire a permis l'établissement de plans directeurs de gestion des déchets urbains pour 40 villes du pays et qui s'est traduit par la réalisation de CET et l'instauration de nouvelles formes de management des services de gestion des déchets.

Le Gouvernement algérien a depuis le début des années 2000 pris conscience des dangers qui pèsent sur l'environnement et le patrimoine naturel du pays, le cadre juridique pour la protection de l'environnement a été amélioré, mais les ressources rares et les changements institutionnels fréquents posent un défi pour l'exécution et l'application de la législation sur l'environnement. Avec un nombre d'agences environnementales et d'institutions relativement récentes, il est important de continuer à renforcer la capacité administrative et d'améliorer la coopération interministérielle. L'établissement d'un système opérationnel d'évaluation des impacts sur l'environnement sera important à cet égard. Il est également important d'augmenter les possibilités de participation de la société civile et du secteur privé à la protection de l'environnement.

Une stratégie de développement durable a été élaborée et un Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable est en cours d'exécution. Les principaux résultats à ce jour sont le renforcement conséquent de la législation environnementale, la mise en place d'instruments de financement tels que le Fonds de dépollution industrielle ou la création de nouvelles institutions telles que l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement durable, le Centre National de la Formation à l'Environnement, ou le Conservatoire du littoral.

Les lois promulguées depuis 2001 relatives à l'aménagement et le développement durable du territoire, aux villes nouvelles en 2002 et à la protection de l'environnement en 2003 , ont amorcé une nouvelle stratégie qui vient renforcer l'institutionnalisation des actions de développement.

7-1-2 Gestion des eaux : Assainissement

L'Algérie fait face à des problèmes importants dans le domaine de l'assainissement dont les conséquences sur la santé de la population et sur l'environnement peuvent être sérieuses . Le gouvernement s'est engagé dans un programme ambitieux de mise à niveau de l'assainissement. Si la restructuration opérée répond au développement futur du secteur de l'assainissement, les structures créées nécessitent un renforcement significatif qui s'avérera crucial dans la réussite du programme gouvernemental une fois la construction et la réhabilitation de l'ensemble des stations d'épuration (STEP) achevées. À ce titre, le secteur de l'assainissement a connu une transformation majeure avec la création en 2001 de l'Office national de l'assainissement (ONA) qui étend sa compétence sur l'ensemble du territoire algérien.

L'ONA s'est vu attribué :

- 18 STEP en exploitation ;
- 21 STEP en cours de réalisation ;
- 20 STEP à l'arrêt;
- 32 000 km de réseau d'assainissement.

Toutefois, il est à noter que si 80 % de la population est raccordé au réseau d'assainissement, seulement 7 % est effectivement raccordé au réseau des 18 STEP en exploitation. De plus, les anciennes STEP ont un rendement insuffisant et posent un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut citer :

- la variété des procédés d'exploitation qui complique la définition de la qualification des opérateurs manquant parfois de formation,
- l'obsolescence ou la faible qualité des manuels d'exploitation,
- l'insuffisance des moyens financiers comme des moyens d'intervention.

D'autre part, le réseau d'assainissement, souvent vétuste et mal connu (absence des plans d'études d'assainissement) , est rarement au niveau requis et les quantifications du rejet des eaux usées sont déterminées par les services locaux sans que les données communiquées puissent être validées.

Malgré les améliorations apportées aux réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement les pertes et les fuites subsistent toujours et la qualité de l'eau est affectée par les eaux usées non traitées et par les décharges industrielles ainsi que les nitrates issues de l'agriculture

8- La société civile en Algérie

Le concept de la société civile renferme comme définition, la défense du bien-être général. La société civile devient alors le garant d'un certain équilibre dans la société, une sorte de contre-pouvoir au politique pour éviter les dérives toujours possibles. La société civile, n'est pas construite seulement d'individus, mais en son sein peuvent évoluer des individus. Le champ actuel du mouvement associatif va au social, sportif et au religieux. On ne peut aujourd'hui, à ce stade, affirmer que l'on a une société civile capable de consolider la démocratie dans le pays. Elle n'est pas suffisamment encadrée pour jouer ce rôle, elle doit s'organiser en contre-pouvoir qui est d'un besoin essentiel dans une société. La société civile algérienne a beaucoup mobilisé, mais elle s'est heurtée à une réalité du terrain difficile à gérer.

8-1 Aperçu historique sur la vie associative en Algérie

La création des premières associations en Algérie remonte au début du siècle. Deux événements étaient à l'origine, la restructuration de la sphère culturelle algérienne, qui avait été entreprise dès les années 1880 et ensuite la promulgation de la loi 1901 sur les associations. Les lettrés de l'époque, aussi bien arabophones que francophones, avaient participé à la mise en place d'un nouveau réseau de socialisation culturelle et dont le maillon central sera constitué par les cercles culturels (les Nawadi). "Dès 1902, la Rachidiya est fondée à Alger. En 1907, le cercle Salah Bey est créé à Constantine. Le mouvement s'étend rapidement à toute l'Algérie (l'Amicale des Sciences Modernes à Khenchela, le Cercle des Jeunes Algériens à Tlemcen, la Société al Akhouya à Mascara, la Toufikiya à Alger, la Saddikiya, le Cercle du progrès à Annaba,...) et déborde même parfois le cadre des villes pour s'implanter dans des villages : c'est le cas de L'Union à Tighenif et du Progrès Saharidjien à Djemaâ Saharidj. De nouvelles préoccupations aussi bien sociales, culturelles, religieuses que politiques animent ces cercles. En plus des Nawadis, d'autres lieux de rencontres existaient, mais, n'étaient pas très nombreux : Il y avait la mosquée, le Souk, le café, et Tajmaât (c'est-à-dire, l'assemblée) au niveau des villages."¹¹

¹¹ Djamil AISSANI Professeur in "Historique et Evolution du Mouvement Associatif en Algérie" Actes du Colloque sur "Le mouvement associatif à caractère culturel" complexe sportif de proximité d'Ouzellaguen. Jeudi, 1^{er} février 2001

8-2 Ecllosion du mouvement associatif en Algérie

Avec le phénomène de la mondialisation, l'Algérie a accompli des réformes importantes qui ont vu l'écllosion notamment d'un mouvement associatif dynamique. La constitution garantit le droit de s'associer dans son article 43 : « Le droit de créer des associations est garanti ». Cependant, la liberté de réunion est limitée par la loi d'exception. « L'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations. ». L'article 41 garantit pour sa part que « Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.» La loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations leur sert de cadre. Le mouvement associatif est très important avec plusieurs centaines d'organisations nationales et des milliers d'associations régionales et locales. C'est donc en 1991 que se met en place un important tissu associatif dans notre pays : Associations sociales, caritatives, culturelles, écologie et environnement, protection des consommateurs, féminines, de lutte contre l'analphabétisme,... Chaque école possède son association de parents d'élèves et chaque mosquée a son association religieuse.

8-3 Etat des mouvements associatifs en Algérie

Le mouvement associatif en Algérie affiche beaucoup d'insuffisances dues à la fois aux manques de moyens et à la mauvaise représentativité des responsables dans les différentes associations mais ce sont les questions du financement qui ont porté préjudice au mouvement associatif et à la société civile dans son ensemble, qui est encore mal organisée dans notre pays. Elle doit être renforcée, et il est impératif de réviser les modalités d'accréditation des associations et définir leur champ d'intervention pour pouvoir atteindre les objectifs escomptés en la matière. En effet le pays a besoin d'associations crédibles, qui s'engagent à travailler avec les communes et les wilayas pour améliorer le quotidien des citoyens. Selon le ministre de l'intérieur 95% des associations agréées n'ont jamais présenté de rapport officiel sur leurs activités tel que prévu par la loi et il avance que le nombre d'associations a atteint le chiffre de 78.000 en 2005, ce chiffre est en progression (30.000 en 2001) et a atteint aujourd'hui en termes d'associations agréées 81.000 environ.

Conclusion

Les dynamiques urbaines que connaissent nos villes sont une réalité qui exige des modes de gestion et de gouvernance appropriés . Les équilibres entre le facteur démographique et l'urbain ne sont plus une simple question de constat statistique mais obéissent à un processus sociologique , à des conditions écologiques ,à des aléas stratégiques et surtout à des exigences économiques .Cette situation ne peut trouver d'issue que dans l'instauration d'une bonne gouvernance qui saura réunir tous les acteurs et partenaires autour d'un consensus et qui permettra de penser la ville de manière globale et d'agir sur le quotidien, car elle englobera aussi bien les domaines des compétences locales, de la participation des populations à la gestion de leur cadre de vie que l'élaboration d'outils de gestion du foncier et de l'immobilier . L'arsenal juridique existe , les lois sont promulguées et pratiquer la gouvernance urbaine n'est pas simplement un slogan politique ,c'est une démarche qu'il faut concrétiser .

"La gouvernance urbaine en Algérie doit savoir, désormais, impliquer que la citoyenneté se mobilise à l'échelle de nos milieux urbains, afin qu'à l'échelle où se pose tel ou tel problème d'aménagement, de transport, de sécurité, ne se limite pas uniquement à une citoyenneté de proximité mais devrait reposer sur une véritable participation du citoyen à toutes les étapes de la mise en place d'un projet urbain car ces étapes sont le diagnostic, la formulation d'un problème, l'élaboration d'une stratégie, la définition des objectifs et des moyens affectés ainsi que la mise en œuvre du projet et son évaluation par les spécialistes en architecture du paysage" ¹²

Il s'agit également d'œuvrer à une décentralisation effective en donnant plus de prérogatives aux collectivités locales et territoriales qui sont un acteur incontournable dans la maîtrise des grands équilibres urbains afin de contribuer a faire émerger la société civile qui est une force de proposition et d'opposition capable de prendre part aux décisions qui façonnent l'urbain.

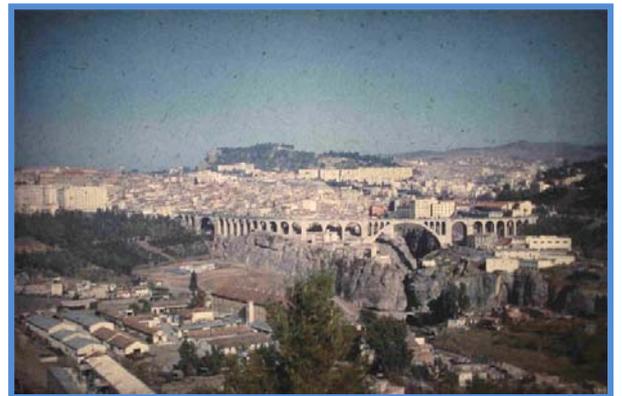
¹² Abdellah Meziane, Architecte paysagiste source site web - www.archi-mag.com/essai_10.php - 35k-

CHAPITRE 7

Situation de la gouvernance urbaine à Constantine

Introduction

« Avant tout, Constantine est une cité qui a son âme, ses traditions et un passé prestigieux. Elle est un haut lieu d'élection pour unir les hommes dans un même amour d'une petite patrie promise à un grand destin.[...] Les dictons populaires sont les plus propres à définir en termes frappants le caractère profond d'une localité. A Constantine a été appliquée l'expression arabe "bled el haoua", ce qui signifie à la fois "cité aérienne", "cité du ravin" et "cité des passions". En trois mots chargés de sens se trouve admirablement rendu ce qui fait l'originalité de Constantine son site étrange qui, suivant la saisissante comparaison d'Alexandre Dumas, est "semblable à l'île volante de Gulliver", et une population ardente dont les explosions ne doivent pas faire oublier la vie quotidienne. ».¹



L'histoire de Constantine ne peut être résumée en quelques lignes, cela serait injuste et irrespectueux à l'égard de cette ville majestueuse et unique par son passé qui fait d'elle l'une des plus belles villes historiques de l'Algérie et dans le monde. Elle est considérée parmi les précurseurs des villes par rapport à son histoire civilisationnelle. L'homme l'a habitée depuis les époques préhistoriques comme en témoigne la grotte de l'ours et du Mouflon. Elle avait des relations historiques avec les phéniciens puis les grecs et les romains est toute les contré de la méditerranée.

I Présentation de la ville de Constantine

1- Aperçu historique sur Constantine

Bâtie sur la cime du rocher, en haut des gorges du Rummel, Constantine, est une ville majestueuse. Large creuset de l'histoire profonde de l'Algérie, elle est le véritable témoin de toutes les civilisations méditerranéennes, africaines et arabo-musulmanes. Constantine avec ces forteresses antiques, naturelles, située au Nord-Est du pays, est depuis 2500 ans, un vieux site d'implantation humaine. Au long des siècles, elle s'est

¹ (CONSTANTINE A. Berthier et R. Goossens Imprimerie du Sud, Toulouse, 1965).

donnée une histoire fabuleuse dont les richesses archéologiques, ethno-anthropologiques et socioculturelles font d'elle une œuvre humaine exceptionnelle. Capitale de la Numidie sous la dynastie des Massyles, de son nom antique Cirta, elle se fera commander durant 157 ans par Syphax, Massinissa, Micipsa et Jugurtha avant sa conquête par Jules César en 46 av/JC, elle portera le nom de Constantin Le Grand, lors de sa reconstruction en 311 après JC, et s'appela Constantine. Elle succomba aux invasions des vandales (V^o siècle) puis des byzantins (VI^o siècle) , auxquelles la décadence de l'Empire romain ouvrit la voie. La conquête musulmane en 674, dirigée par Abou Mouhadjar Dinar; lia l'histoire de Constantine à celles des dynasties gouvernantes : Aghlabides, Fatimides ,Zirides, Hammadites, Hafside.



Carte n°1 tableau du rocher de la médina de Constantine 1835

Elle devint, avec la présence turque en 1522 (Empire ottoman) la capitale du Beylek de l'Est. Durant la période ottoman la médina toujours perchée sur son Rocher, s'est toutefois ouverte vers l'autre versant du Mansourah, par la construction de pont Bab-El-Kantara (en 1712) et de routes menant aux jardins et aux vergers situés dans les plaines de Hamma Bouziane. Sous l'occupation française, elle demeura capitale de l'Est algérien et entra dans une autre ère de son histoire. A cette époque, elle assista à la naissance d'un autre paysage que dominant le cachet et le style européen, construction d'édifices nouveaux et de ponts impressionnants (Sidi-Rached et Sidi-M'cid) inaugurés en 1912. En 1962 avec l'indépendance du pays, Constantine sauvegarde son titre de capitale de l'Est du pays. Le statut de capitale lui est reconnu

pour différentes raisons : son histoire profonde, riche en enseignements et en vestiges, lui permet également d'être classée patrimoine national en 1992. ²

2 - Aperçu géographique

2-1 Situation à l'échelle régionale

Constantine, ville du nord-est de l'Algérie, chef-lieu de wilaya située dans les monts de Constantine. à 437 km de la capitale Alger ,à 89 km de Skikda le port le plus proche .la wilaya de Constantine compte une superficie de 2297.2 km² c'est la plus petite wilaya de l'Algérie ,elle ne représente que 0.09%de la superficie du territoire national .

La ville s'étend sur un plateau rocailleux à plus de 640 m au-dessus du niveau de la mer et est entourée par les gorges profondes du Rummel. L'oued est enjambé par un viaduc et par de nombreux ponts, qui permettent de le franchir au nord et au nord-est. Ses productions reposent sur l'industrie et l'artisanat, et font l'objet d'un vaste commerce avec les villes d'Alger, de Tunis, d'Annaba, de Biskra et de Skikda (le port de Constantine).



Carte n° 2 Situation de Constantine dans le nord est Algérien³

Perché sur un étroit plateau rocheux, limité par les escarpements vertigineux, le site de Constantine prend la forme d'un trapèze aux angles orientés vers les quatre coins cardinaux et dont l'inclinaison du N. au S, en sens inverse de la pente des vallées qui l'enserrent, est assez sensible, puisque le saillant N. (Kasbah), atteint 644 m, tandis que le saillant S. (Sidi Rached) s'abaisse à 580 m. Le plateau se trouve accessible par

² -Groupement URBACO- EDR dans SCU Constantine 2007

³ Reconstitution de l'auteur dans le cadre de la définition de l'aire métropolitaine de Constantine ,1ere année de post graduation , source cartographie SRAT nord est algérien 2025

L'espace fonctionnel constantinois s'articule autour d'unités géographiques agencées dans un rayon de 20 kilomètres ,Didouche Mourad ,Ain Smara et Hamma Bouziane au Nord,Ain Smara à l'Ouest et El Khroub à l'Est .Constantine ayant consommé la totalité de ses terres urbanisables , connaît une crise spatiale aigue et les communes avoisinantes constituent des réserves extra communales d'extension future ;ceci s'est matérialisé par la création de deux nouvelles villes Ali Mendjeli et Massinissa dans la commune d'El Khroub et dans l'avenir proche ,une troisième nouvelle ville verra le jour dans la daïra de Ain Abid.

3 -Constantine : Population (RGPH 2008)

Le 5eme recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), réalisé du 15 au 30 avril dernier, a révélé le chiffre de 173 948 ménages recensés dans la wilaya de Constantine, selon les résultats préliminaires présentés par l'office national des statistiques (ONS), il en ressort que la wilaya de Constantine compte 943 112 habitants, dont 471 541 hommes et 471 571 femmes, répartis sur une superficie totale de 2 297,2 km² , avec une densité passée à plus de 400 habitants/km², contre 362 /km² en 1998. Le premier constat demeure sans doute le recul du taux de croissance de la population, qui descendra à 1,5 % contre 1,83 % en 1998, alors qu'il était de 3,34 % en 1987. La population de la wilaya est passée ainsi de 476 511 habitants en 1977 à 662 647 en 1987 pour atteindre 807 647 en 1998.

Une lecture des chiffres de la population montre un accroissement de 135 465 habitants en dix années(1998-2008) .Sachant que la croissance de la population obéit à deux facteurs ,l'un endogène qui est le taux d'accroissement ,et l'autre exogène qui est le flux migratoire et du moment que le taux d'accroissement dans l'RGPH 2008 a baissé , ceci nous mène à penser que l'exode vers la wilaya de Constantine se poursuit toujours et qu'il s'agit, en matière de gestion, de se mobiliser pour relever ce défi et faire face aux différents problèmes à l'échelle de la ville et à l'échelle des quartiers.

II- Aperçu historique sur la question de gouvernance à Constantine

En matière de gouvernance Constantine comme la plupart des villes algériennes a été gérée par un ensemble d'actions menées sous l'empire de l'injonction souffrant de cohérence dans les rapports et les relations entre les institutions de l'état et les édiles

municipaux. Il serait donc intéressant de donner un aperçu sur le système de gouvernance dans les périodes historiques récentes .

1- La période pré-coloniale

La première période est celle de la médina pré- coloniale ou Constantine était régie par un système social urbain qui reposait sur l'implication et la représentation de ses principaux acteurs .Ces acteurs de la gestion quotidienne de la médina étaient :les quartiers jouant un rôle de contre poids au pouvoir central de l'époque ,les corporations de métiers qui étaient fortement structurés et organisés en pouvoir économique , les Amines des groupes d'appartenance sociale et le Makhzen doté de larges prérogatives militaires représentant les services de l'état assurant l'ordre et les fonctions techniques. Selon l'histoire la ville était décrite comme une cité qui fonctionnait à la satisfaction de sa société . Constantine était une province nommée Beylic de l'Est administrée d'une manière autonome par un bey nommé par le dey d'Alger . le Beylic Est était divisé en « outan » (cantons) avec à sa tête un kaïd, relevant directement du bey. C'est par ce système que durant 3 siècles l'État ottoman d'Alger étendit son autorité sur le nord de l'Algérie actuelle.

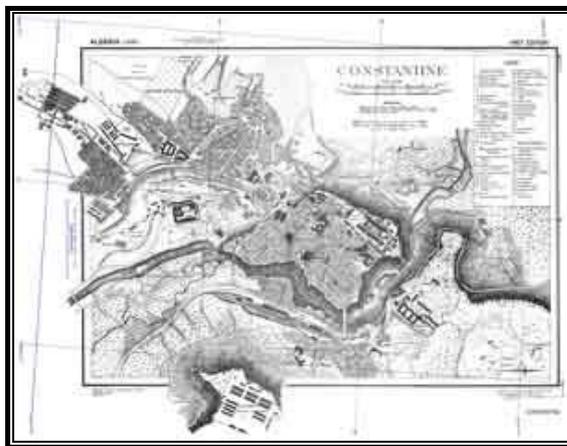
2- La période coloniale

Pendant la première période coloniale les régions occupées été administrées par l'armée française. Après avoir complètement démoli toutes les institutions héritées de l'époque ottomane, la France coloniale cherchera à défigurer la dimension socioculturelle des algériens pour les priver de toute appartenance nationale et religieuse et décide de départementaliser en 1847 tout le territoire algérien .L'Algérie annexée est divisée en 1848 en trois régions ou départements soumis à un double système administratif : d'une part l'administration civile française, dans les régions à forte présence européenne, de l'autre, une administration militaire basée sur les bureaux Arabes, dans les zones habitées par les indigènes, et les zones mixtes. Le département de Constantine comprenait tout l'Est et le Sud Est algériens. Donc le système de gouvernance est le système municipal français importé par la colonisation française et qui consistait en l'instauration d'une institution municipale chargée d'établir un rapport entre la ville et sa population." A Constantine, c'est en mars 1958 qu'est installée une délégation spéciale soumise à un contrôle strict de la part des autorités militaires. La nouvelle structure, placée sous la direction d'un « français-musulman », Hocine Allouache, introduit la présence remarquée de femmes. La Délégation spéciale est en fait un organe vidé de ses prérogatives qui sont dévolues à la Section

administrative urbaine (SAU). Les débuts de la V^e République annoncent le début d'un retour à la normale qui sera concrétisé par l'organisation des élections municipales, au mois d'avril 1959, premier scrutin auquel les femmes musulmanes participent conformément au décret de juillet 1958"⁵

2-1 Le dernier conseil municipal à Constantine pendant la période coloniale

La municipalité est élue au suffrage universel, ouvert aux hommes comme aux femmes, sans distinction, avec un collège unique le 27 avril 1959. La nouvelle municipalité se compose de 36 conseillers municipaux dont une femme la veuve Rebiha Chabi, et il comporte 9 membres européens. Hocine Allouache est élu maire par 34 voix sur 36 voix exprimées.



Carte n° 4 Plan de Constantine en 1942

Baptistin Lapica est élu premier adjoint suivi de Paul Bernard, Guy Auclair, Lahcène Allem, Abdelhamid Derrouiche, Mostefa Roudesli, Rebiha Chebi et Naceur Boudra. À l'automne 1960, trois membres de ce conseil municipal sont tués par le FLN. Il s'agit de Mohamed Ouamer, Mohamed Chérif Benachour et Mouloud Noui. Trois autres sont blessés : ce sont Mostefa Bendjelloul, Hadj Abd El Qader Khattabi et Hamou Benelbedjaoui.

La dernière séance de ce conseil municipal se tient le 4 juin 1962, dans une ville abandonnée par sa population européenne.

⁵ Ouanassa Siari Tengour, maître de conférences en histoire in "Les Algériens acteurs de leur histoire.]La municipalité de Constantine de 1947 à 1962" site web www.ihtp.cnrs.fr/spip.php?%3Farticle326&lang=fr.html

III- Présentation du système de gouvernance actuel

Aujourd'hui la ville de Constantine repose dans sa gouvernance sur le système toujours municipale mais dominé par la dualité de la wilaya car l'APC a perdu beaucoup de ces prérogatives face au pouvoir de la wilaya .

1- Identification des Acteurs représentant l'état, les collectivités locales et territoriales

1-1 le wali

Fonctionnaire de l'état qui remplit une fonction publique placé à la tête de la wilaya c'est le premier magistrat de la ville ." Le Wali est le représentant de l'Etat et le délégué du Gouvernement au niveau de la wilaya ,il exécute les décisions du gouvernement ainsi que les instructions qu'il reçoit de chacun des ministres" ⁶.

1-2 la Wilaya

La wilaya représente la région administrative sur laquelle le wali exerce son pouvoir "c'est une collectivité publique territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière Elle constitue une circonscription administrative de l'Etat. Elle est créée par la loi ." ⁷.

1-3 L'APW (assemblée populaire de wilaya)

1-4 Le Maire personne élue par le peuple disposant d'une légitimité directe .

1-5 L'APC (assemblée populaire communale)

L'Assemblée populaire communale ou A.P.C est l'équivalent du conseil municipal en Algérie. Cette dénomination est une survivance de l'ère socialiste. " La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi " .⁸

L'A.P.C est l'instance délibérante de la commune en Algérie. Ses membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de 5 ans.

2 - Identification des acteurs représentant les services de gestion de l'habiter

-L'APC avec ces différents services et directions

⁶ Art. 92 de Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 portant code de la wilaya.

⁷ Art 1de la loi n° 90-08 DU 07 AVRIL 1990 portant code de la wilaya

⁸ Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 portant code de la commune

transfert et de distribution. La société marseillaise SEM devra réaliser à Constantine un centre de formation et d'apprentissage dédié aux métiers de l'eau et de gestion des services publics, Ce contrat s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental destiné à sécuriser les approvisionnements en eau du pays. La société marseillaise SEM devra également réaliser à Constantine un centre de formation et d'apprentissage dédié aux métiers de l'eau et de gestion des services publics.⁹ Le taux de raccordement aux réseaux d'adduction en eau potable dans la wilaya est estimé à 66.4%, et à 85.6% dans la ville de Constantine.

Source de vie par excellence, l'eau peut également se transformer en une source de multiples désagréments, les fuites, les coupures intensives, ainsi que les branchements illicites; sont autant de problèmes dont souffre Constantine. Les fuites ont pour cause principale la vétusté du réseau d'adduction, les débits sont importants, sont estimées à 20-40%, ces dernières pourraient à elles seules alimenter un quartier de plusieurs milliers de consommateurs. Ces pertes peuvent être coûteuse; une goutte d'eau qui fuit par seconde entraîne un gaspillage annuel d'environ 10 000 litres¹⁰.

L'assainissement des eaux usées

s'impose comme un impératif incontournable de la protection des milieux et de la santé des citoyens. Le taux de raccordement de la population de Constantine aux réseaux est de 90%

-Le secteur privé

Constitué par les différents bureaux d'études et entreprises privées sous traitantes avec les collectivités locales ,et l'OPGI dans l'opération amélioration urbaine qui a touché l'espace extérieur et amélioration du cadre bâti qui a pris en charge les travaux de réfection dans les vides sanitaires la reprise de l'étanchéité et le lot peinture .

3 -Le mouvement associatif à Constantine

L'apparition et le développement d'un véritable mouvement associatif se fait à partir de 1990 période de rupture et passage au pluralisme politique après la promulgation de la loi 90-31 du 04 décembre 1990, néanmoins les différentes associations n'ont connu un réel déploiement et présence sur terrain qu'après l'an 2000 pour des raisons sécuritaires. Le mouvement associatif à Constantine se répartit sur plusieurs champs

⁹ Site web :[http // www.elwatan.com/L-ADE-Constantine-dans-l](http://www.elwatan.com/L-ADE-Constantine-dans-l) -

¹⁰ Marouf N "La corrosion des conduites d'alimentation en eau potable dans les zones urbaines", in séminaire "la ville et le développement durable, Oum El Bouaghi, 15 Mai 2004

d'activités : social, culturel, sportif, religieux, éducatif, environnemental et autres, comme s'est illustré dans le tableau suivant :

Tableau n°7 : Répartition du mouvement associatif par champ d'activités

N°	Champ d'activité	Nombre
01	Quartiers et zones rurales	536
02	Parents d'élèves	330
03	Sportives et éducation physique	216
04	Arts et culture	180
05	Religieuse	153
06	Professionnelle	62
07	Jeunesse et enfance	57
08	Science et technologie	40
09	Santé et médecine	38
10	Solidarité, secours et bienfaisance	33
11	Divers associations	27
12	Handicapés et inadaptés	23
13	Ancien élèves et étudiants	20
14	Environnement et cadre de vie	11
15	Associations féminines	10
16	Retraités et vieillesse	08
17	Association de consommateurs	05
18	Tourisme et loisirs	02
Total		1751

Source DRAG 2004

Nb : Au moment où nous avons souhaité actualiser les données sur le mouvement associatif, Le service de la DRAG était en plein déménagement vers le nouveau siège sise à la cité Daksi, et selon un responsable à la DRAG, il sera impossible de nous communiquer une quelconque information car tous les documents sont compactés et cela peut prendre quelques semaines.

IV - Politiques urbaines actuelles à Constantine

La réhabilitation et l'amélioration du cadre de vie sont parmi les objectifs que les gestionnaires de la ville de Constantine se sont fixés d'atteindre. En effet on voit s'afficher quelques intentions de vouloir changer les choses mêmes si elles sont encore timides et insuffisantes et l'intention primordiale est de restituer à la ville des Ponts son rang de pôle régional. Le programme tracé comporte une série d'actions visant d'abord l'achèvement de travaux de viabilisation longtemps bernés par des promesses et engagements jamais tenus, un vaste programme d'assainissement,

restauration, embellissement et réfection devant toucher tous les quartiers de Constantine

1 -Actions prévues dans le cadre du SDAAM de Constantine

Après les études du SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire) et celles des SRAT(s) (Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire), le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET) entend aller plus loin dans la mise en œuvre d'outils d'aménagement comme les « Schémas Directeur d'Aménagement d'Aires Métropolitaines » qui offrent le cadre d'étude adéquat pour la conception d'une politique de Développement durable du territoire national et plus particulièrement des quatre grandes villes, à Vocation métropolitaines que sont, Alger, Oran, Constantine et Annaba.

Le SDAAM est l'instrument de planification territoriale le mieux adapté a l'échelle de la ville région car Il définit la stratégie de la maîtrise de l'aménagement de la ville région, offre une réponse - à la fois stratégique et opérationnelle - à une situation, à des problématiques, à des besoins et à des attentes. Il propose des projets, des outils, des concepts et des plans d'actions adaptés à la situation de l'Aire métropolitaine considérée et cohérente avec la politique d'aménagement du territoire initiée par le Ministère

Constantine avec ce nouveau instrument qui vient pour renforcer sa place a l'échelle régionale EST devrait trouver des réponses à beaucoup de problèmes. Le SDAAM de Constantine doit offrir une réponse - à la fois stratégique et opérationnelle - à une situation, à des problématiques, à des besoins et à des attentes ; Ce qui revient à dire qu'il faudra proposer des projets, des outils, des concepts et des plans d'actions adaptés à la situation de l'Aire métropolitaine considérée et cohérente avec la politique d'aménagement du territoire initiée par le Ministère. Ce nouveau instrument permettra de réfléchir sur le rôle de l'aire métropolitaine dans l'élaboration d'une nouvelle gouvernance à l'échelle du territoire de Constantine en tant que ville région qui aura certainement un impact sur le mode de gouvernance et de gestion de proximité.

Le SDAAM de Constantine est en phase d'étude par le groupement URBACO –EDR

2 -Actions prévues dans le cadre du SCU de Constantine

Les actions prévues dans le cadre du SCU (schéma de cohérence urbaine) élaboré par le groupement URBACO-EDR en juin 2007 dans sa mission III qui traite des enjeux retenues sont les suivantes.

- La création d'emplois à travers une politique de développement économique à caractère durable ;
- Les actions en faveur de la qualité de la ville ;
- Les actions au bénéfice de la qualité de la vie et du citoyen ;
- La mise en valeur de l'environnement et des paysages ;
- La dynamisation des fonctions de la métropole de Constantine ;
- Les actions proposées qui préparent l'amélioration de l'image de Constantine, ville et métropole de premier plan ;

2-1 Objectifs du SCU

Parmi les objectifs du SCU, c'est de donner une nouvelle image de la ville de Constantine afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de métropole régionale.

2-1-1 Rendre la ville plus saine (approche hygiénique)

L'objectif de cette approche est la réhabilitation et la remise en état des différents réseaux viaires à savoir l'adduction en eau potable ,l'assainissement ,l'électricité ,le téléphone et l'entretien de la voirie de façon concertée et planifiée dans le temps .

-l'alimentation en eau : le projet est en cours et vise aussi bien les conditions de l'alimentation que de la distribution. Les pertes en ligne doivent être réduites et les coupures d'eau devenir l'exception.

- L'assainissement doit donner également lieu à la réhabilitation simultanée : au niveau de la collecte des eaux usées puis au niveau de leur acheminement vers l'usine de traitement. Il s'agit aussi de vérifier la possibilité d'utiliser une partie de ces eaux usées pour l'irrigation des nouvelles activités agricoles ou arboricoles envisagées .

- L'entretien de la voirie doit permettre la réfection des chaussées et des trottoirs de la commune.

En ce qui concerne les anciens et les nouveaux quartiers il y a lieu de terminer les travaux de VRD qui ont bénéficié d'une importante enveloppe financière

- L'éclairage public et artistique présente un net déficit au niveau de la ville et de sa périphérie. Son amélioration permettra de sécuriser les sorties nocturnes des Constantinoises et Constantinois et donc dynamiser la ville. Ce lot est inclus dans le programme d'amélioration urbaine en cours dans les quartiers de la ville de Constantine.

- Pour le gaz de ville : mise à niveau de la distribution et renforcement des installations.

2-1- 4 Améliorer la qualité de vie

La qualité de la vie dépend beaucoup des prestations de services offerts à la population ,de leur disponibilité ,de leur proximité et de leur qualité ,ainsi l'accès aux soins ,la bonne gestion des eaux qu'elles soient en eau potable ,en assainissement et même en eaux pluviales ,la diversité des commerces ,la sécurité ,les espaces verts et les divertissements sont des nécessités a prendre en charge et assumer par les collectivités .

Le SCU offre la possibilité de trouver des solutions aux problèmes de la ville de Constantine mais elle doit être dotée d'une gouvernance capable d'assumer et de prendre en charge efficacement toutes ces actions malgré que plusieurs de ces actions citées précédemment sont en cours d'exécution dans les plans d'amélioration urbaine (lots voirie,assainissement ,éclairage public) mais dans quelles conditions ?

V- Programme d'amélioration urbaine à Constantine

Aujourd'hui le quotidien des habitants est limité à des espaces restreints, balisés et organisés par l'habitude, la coutume et la tradition. L'attention des pouvoirs publics s'est tournée vers la recherche de réponses à la dégradation et la détérioration des conditions de vie des citoyens dans les secteurs urbanisés et c'est ainsi que la réhabilitation et l'amélioration du cadre de vie sont parmi les objectifs que les gestionnaires de la ville de Constantine se sont fixés d'atteindre. En effet on voit s'afficher quelques intentions de vouloir changer les choses mêmes si elles sont encore timides et insuffisantes et l'intention primordiale est de redonner à Constantine une nouvelle image et de restituer à la ville des Ponts son rang de pôle régional. Le programme tracé comporte une série d'actions visant d'abord l'achèvement de travaux de viabilisation longtemps bernés par des promesses et engagements jamais tenus , un vaste programme d'assainissement, restauration, embellissement et réfection devant toucher tous les quartiers de Constantine.

Ces différents programmes d'amélioration urbaine ont été entamés depuis 2005, Et il sont achevés dans certains quartiers et en cours dans d'autres .Nous dressons la situation de cette opération selon les informations obtenues de la DUC de Constantine le maître d'ouvrage délégué par la wilaya pour l'année 2008 (voir .annexes pour les autres années) Selon les services de la DUC un autre programme 2010 -2014 touchera les sites non encore programmés pour l'amélioration urbaine

Tableau n° 8 : Programme 2008 relatif à l'amélioration urbaine
(source : DUC Constantine)

PROGRAMME 2008			
Commune de Constantine			
Sites	Surface(HA)	Avancement des études	Obs
Ain El Bey II El Fedj	39,00	70%	Cahier des charges en cours de vérification
Eucalyptus	18,00	100%	Lot voirie : attribué (Mt : 51.181.918,40) Lot : Ameg : déclaré infructueux
Ain el Bey Freres Ferrad	30,43	100%	Cahier des charges vérifié
Cité El Bir	80,00	60%	Etude en cours
Cite Sidil Mabrouk inf + rue CHarko + Mansourah	20,00	100%	Cahier des charges en cours de vérification
Boulevard del'est	40,00	60%	Etude en cours
Cité Daksi	48,00	30%	Etude en cours
S/TOTAL (1)	187,43	75%	

VI - Les nouveaux projets structurants: Situation et impact sur l'habiter

La ville de Constantine a bénéficié ces dernières années du programme de relance économique afin de la réhabiliter au rang de Métropole moderne, ouverte sur le monde. Des moyens financiers conséquents ont été attribués à ce développement dont l'action la plus visible et la plus spectaculaire consiste en la programmation de plusieurs projets structurants, des opérations d'embellissement de la ville et de son centre. Ces grands projets structurants dont certains sont en cours de réalisation entrent dans le cadre du plan de modernisation de Constantine et qui sans aucun doute auront un impact pas des moindres sur l'habiter à Constantine et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens surtout en matière de déplacements ,de mobilité et de renouvellement paysager et urbain .En effet ces trois projets ambitieux , a savoir le tramway, le téléphérique, le Trans-Rhumel, devront normalement insuffler une nouvelle dynamique urbanistique à Constantine, car le centre-ville, n'arrive plus a contenir une circulation automobile sans cesse grandissante jusqu'a l'asphyxie. Ce projet urbain qui va redessiner la ville promet de la métamorphoser et va permettre une meilleure intégration de la périphérie au centre de la ville de Constantine et aura sans doute un impact favorable sur le quotidien du citoyen

Le tramway

La réalisation du tramway permettra de désengorger le centre-ville de Constantine et d'apporter les aménagements urbains nécessaires, en garantissant le transport à 160 000 usagers par jour en un temps record de 27 minutes de Zouaghi au centre-ville.

Le téléphérique

Tout aussi prometteur, le téléphérique, déjà fonctionnel a permis d'améliorer les prestations pour 100 000 usagers du nord de la ville, notamment les travailleurs du centre hospitalo-universitaire Benbadis de Constantine (CHUC) à raison de 2000 passagers / heure.

Le pont Transrhumel

Présenté, comme un projet futuriste reliant les deux rives du Rhummel, du plateau du Mansourah au carrefour de l'ONU, et prévoyant sur son passage des dessertes de liaison avec plusieurs quartiers et cités de la ville du Vieux rocher, le pont trans-Rhummel, appelé également pont Géant s'étalera, pour sa part, sur une longueur de 1200 m, va, quant à lui, modifier de manière radicale le visage de la ville du Vieux Rocher.

"C'est un projet de société toute entière. Avec ses différents composants : projets structurants, projets de mises à niveau et projets de requalification urbaine ; le développement urbain dans la région sera impressionnable. Le projet en lui-même est plus qu'utile. Grâce à l'euphorie financière, il a toutes les chances de se réaliser, mais dans quelles conditions ? Il n'y a pas de prise des garanties nécessaires pour sa pleine réussite. La consultation s'est faite dans des cercles privés et toutes les compétences n'ont pas été mobilisées"¹²

"Mais, une ville, quelqu'en soit d'ailleurs l'envergure, qui ne se transforme pas meurt sur elle-même... Moderniser ou transformer la ville n'est pas un acte totalitaire mais peut concrétiser un besoin de renouveau urbain. Ce renouveau est salutaire afin de mettre fin aux excès de la ville « éclatée », qui semble avoir été la production dominante de ces dernières décennies, la modernisation ne peut être exprimée que dans la réalisation d'un projet urbain associant l'ancien au nouveau, en raccordant notamment les différents quartiers au centre ville et créer ainsi un nouveau maillage des voies. Et

¹² Benabbas kaghouché Samia ,architecte " Modernisation ,réalité ou utopie ? "in El Watan du 06-06-2009

CHAPITRE 8

Cas d'étude : La cité Zouaghi

La gestion de l'habiter à Zouaghi , acteurs et rôles

Introduction

Pourquoi Le choix de la cité Zouaghi et objectifs de la recherche

La cité Zouaghi objet de notre recherche est située à la périphérie sud de Constantine. Délimitée au nord par la route nationale n° 79 reliant Constantine à Batna, elle s'étend sur un vaste territoire qui connaît la réalisation de plusieurs projets et qui a fait l'objet d'amélioration urbaine. Elle est divisée en plusieurs quartiers présentant des paysages différents.

Notre choix s'est porté sur la cité Zouaghi car elle vit une dynamique urbaine sans précédent avec la construction de la gare multimodale qui va donner une nouvelle impulsion à toute la zone, et avec l'amélioration urbaine qui est en cours dans certains quartiers, en plus le fait d'habiter ce quartier, de le connaître et d'avoir assisté à son évolution et son développement, d'avoir tissé des liens avec ses habitants nous a motivé à le choisir. Tous ces facteurs ont contribué au bon déroulement de nos enquêtes et nous ont facilité de mener notre recherche auprès des habitants composés en grande partie de cadres de profils différents. Notre enquête de terrain comporte deux volets. Le premier volet consiste à présenter le quartier dans son état actuel, de faire une lecture sur la gestion de l'espace en présentant les projets qui sont en train de se réaliser, leur situation et leur impact sur l'habiter, à identifier les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'habiter à Zouaghi, de les rencontrer, d'évaluer ce qui se produit sur terrain en matière de gestion urbaine à travers l'opération d'amélioration urbaine en cours dans la cité. Nous nous sommes également rapprochés de quelques élus représentants du peuple pour pouvoir mesurer de près le degré de perception qu'ils ont des nouveaux modes de gestion des villes dans le monde qui consistent en la bonne gouvernance urbaine s'appuyant sur l'implication des citoyens dans les processus de décision. Par ailleurs nous consacrons le deuxième volet à cet acteur concerné mais absent qu'est le citoyen parce que nous croyons sincèrement que le

développement de la concertation et de l'adhésion des habitants à certaines valeurs collectives est aussi un moteur de l'évolution des politiques publiques.

Ce sera une approche sociologique car nous considérons que la ville est un laboratoire de la société qui interpelle les sciences sociales ,et si Wirth, Burgess et Park ¹ ont ouvert un champ d'investigation particulièrement fécond au sein duquel la sociologie à travers ses développements a apporté nombre de réponses aux différentes problématiques urbaines, il serait judicieux donc d'approcher les citoyens et de mesurer leurs perceptions quant à leur mode d'habiter , de recenser leurs avis sur le programme en cours d'amélioration urbaine ,sur leurs problèmes quotidiens ,leurs inquiétudes et leurs aspirations , voir comment ils appréhendent la participation citoyenne dans la gestion des affaires de la ville ou du quartier , comment ils évaluent leur cité par rapport aux autres quartiers de la ville de Constantine et comment ils voient son avenir. Réfléchir à la question de savoir comment projeter dans l'avenir le principe d'une culture urbaine basée sur la qualité du lien social figure parmi les objectifs de notre recherche .

A partir d'entretiens et de questionnaires, il s'agira de comprendre les pratiques et les représentations sociales associées au traitement d'une question vive qui est la gouvernance urbaine et la démocratie participative chez les différents acteurs.

Nos investigations vont s'articuler autour de trois communautés d'acteurs : les élus, les experts et les techniciens de l'administration, les habitants et le secteur privé représenté par les BET (bureaux d'études techniques) et entreprises de réalisation ayant pris part à l'opération d'amélioration urbaine.

Nous avons consacré la première étape de notre recherche après la présentation du champ d'étude, à l'évaluation de l'opération amélioration urbaine menée dans la cité Zouaghi. Nous nous sommes rapproché des différents acteurs concernés par cette opération que nous avons identifié en clarifiant leurs rôles et leurs missions et en donnant un état des actions menées sur terrain, et nous avons essayé de mesurer les performances de la gestion urbaine à travers cette opération en faisant la lumière sur le coté positif de cette opération et en recensant les insuffisances ou les carences rencontrées.

Dans la deuxième étape nous avons procédé à une approche sociologique de la problématique de la démocratie participative comme dimension importante dans la

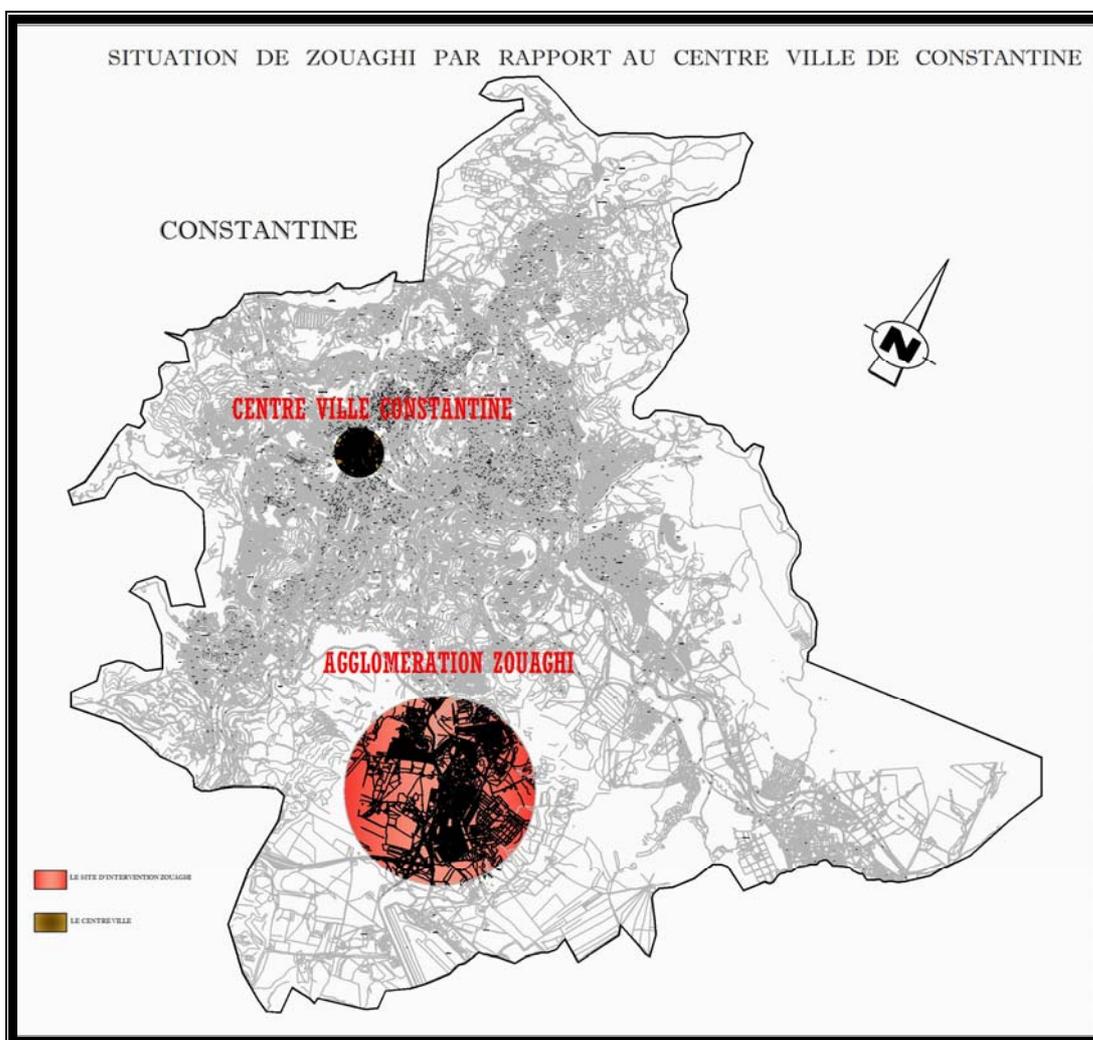
¹ Wirth,, Burgess et Park : Sociologues de l'école de Chicago , pionniers de la sociologie urbaine .

gouvernance urbaine . Dans ce cadre, nous avons interrogé les habitants de la cité Zouaghi par la réalisation d'entretiens et la distribution de questionnaires en ciblant certaines tranches de la population afin de les sensibiliser à notre démarche qui est de mesurer le degré de sensibilisation des habitants, de leur droit à la participation dans la gestion des affaires de la cité et leur devoirs envers la cité qui exigent d'eux la mobilisation pour l'entretien de leurs espaces de vie , et l'éducation des comportements dans l'optique d'arriver à une gestion durable de l'habiter avec leur coopération .

I-Présentation de l'agglomération de Zouaghi

1- Situation

La cité Zouaghi se situe sur le plateau de Ain el Bey, au sud de Constantine à proximité de l'aéroport dans une zone en pleine expansion urbaine et sur un terrain présentant un ensemble de monticules de même élévation avec des pentes inférieures à 10%.



Carte n° 5 : Situation de l'agglomération de Zouaghi par rapport à la ville de Constantine
Traitement de l'auteur sur fond de carte existant (source Urbaco)

C'est une zone à caractère résidentiel, l'habitat occupe 80% du sol.

Deux POS (2A et 2 B) ont été élaborés pour cette localité respectivement par le Bet SEAU en mars 1997 et l'URBACO en Novembre 1999.

POS 2A : zone urbanisée d'une superficie de 332 hectares qui se compose de plusieurs opérations d'habitat et correspond à l'actuelle zone d'extension de la ville où sont injectés des lotissements et du collectif avec le minimum d'équipement.

POS 2b : zone d'extension sur 62 hectares, à urbaniser à court terme avec une densité brute de 40 logements à l'hectare

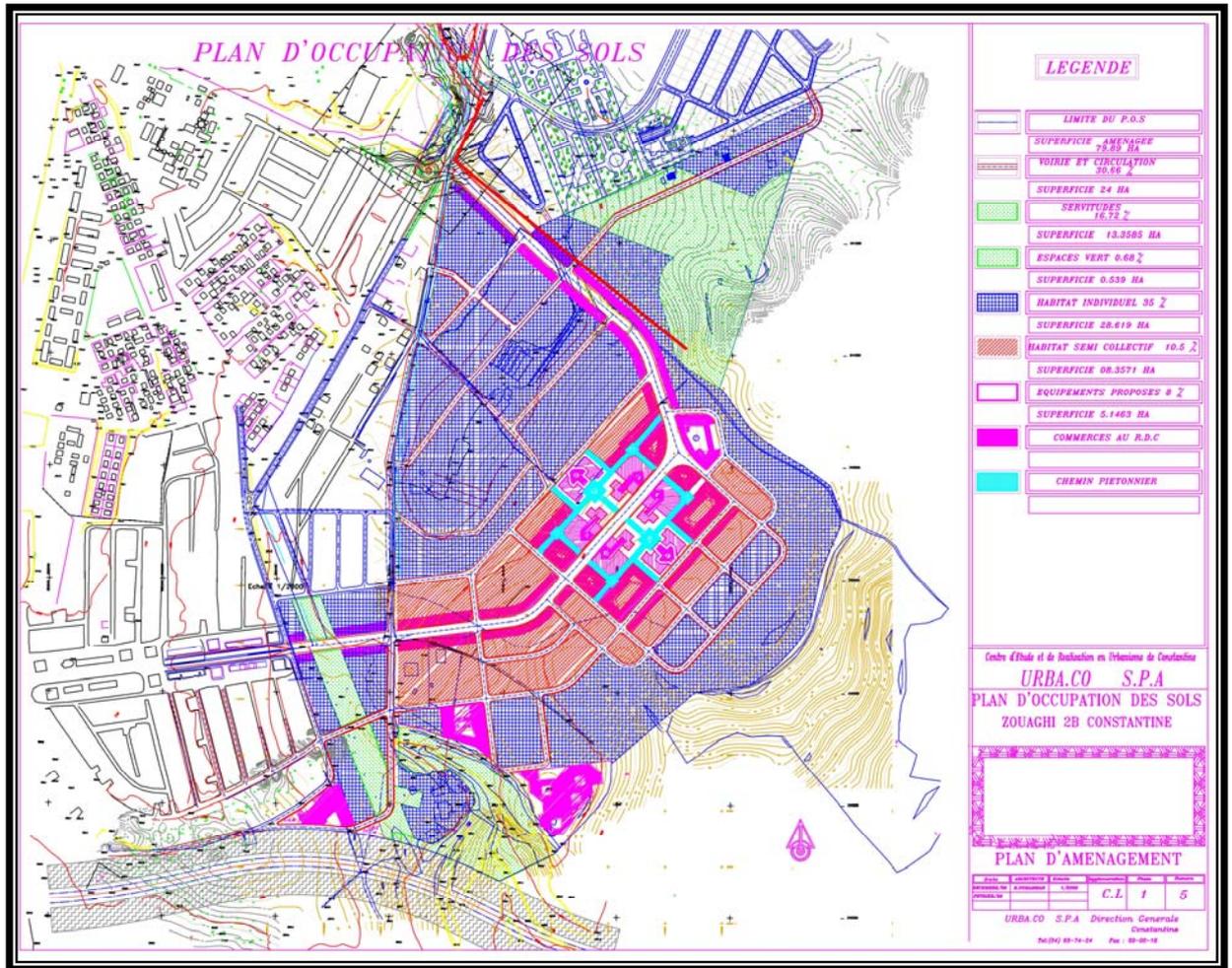


Carte n°6 : Image satellite représentant les différents quartiers de l'agglomération de Zouaghi
 Traitement de l'auteur sur image (Source Google Earth juillet 2009)

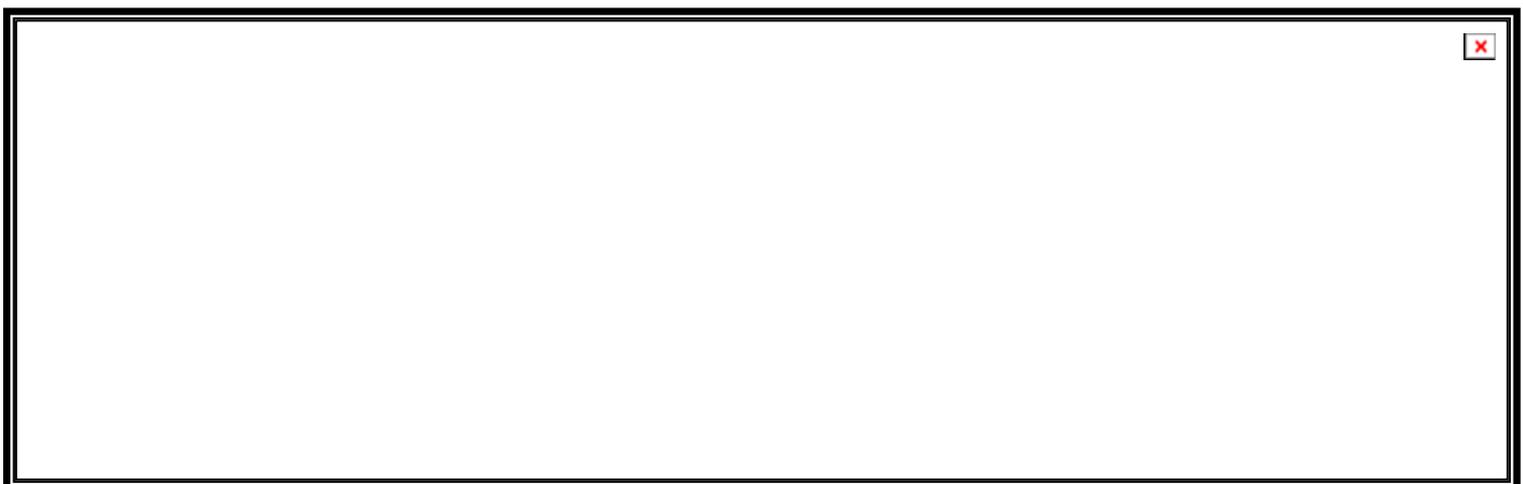
. 2- Population

Lors du dernier recensement qui s'est déroulé en avril 2008, l'agglomération de Zouaghi a été découpée à plus de 20 districts chaque district compte un quartier ou plus. La zone objet de la recherche comporte 19 districts et compte une population de 16205.hab² répartie sur les différents quartiers d'habitat composant l'agglomération de Zouaghi à l'exception du lotissement Belhadj qui relève du secteur urbain de Bellevue .

² Resultat du RGPH 2008 voir chapitre annexes



Carte n° 7 Le POS 2B Zouaghi (Source Urbaco)



Carte n° 8 POS 2A Zouaghi (Source DUC Constantine)

II- Zouaghi et les nouveaux projets : situation et impact

Une lecture spatiale sur l'agglomération Zouaghi montre le caractère résidentielle de cette entité , le foncier réservé à l'habitat individuel est très important ,par rapport à l'habitat collectif et au détriment des équipements et infrastructures .

1 -Projets d'habitat

-Habitat collectif

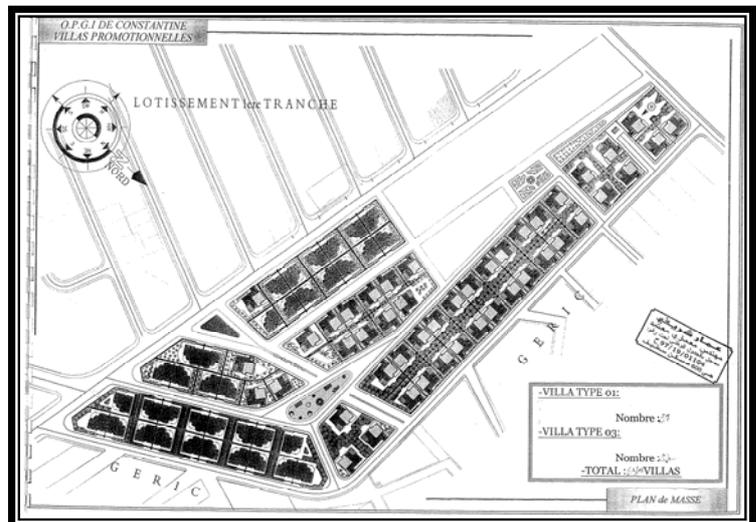
-Construction de 66 Logements collectifs promotionnels dont le maître d'ouvrage est l'EPLF

-Construction d'un immeuble d'habitation de 12 logements promotionnels en R+5 à la cité des 1100 logements dont le maitre d'ouvrage est l'OPGI .Ce bâtiment sera situé en face du lycée et de la polyclinique.

-Habitat individuel

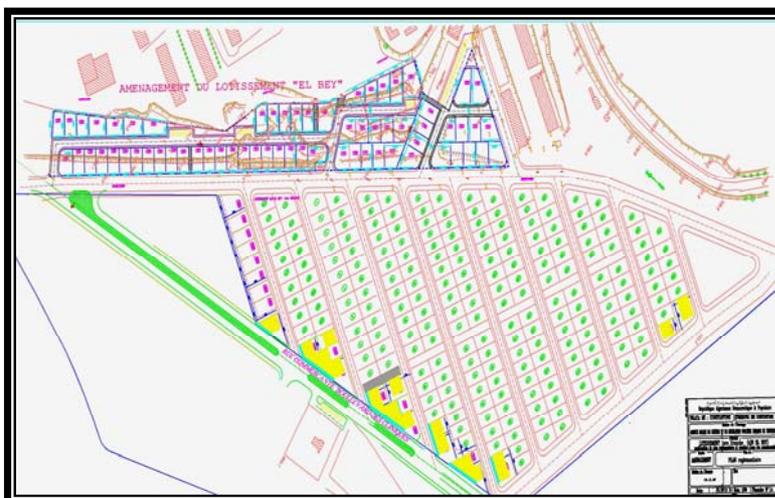
-construction de 64 villas

Il s'agit de la construction de 64 villas promotionnelles à la cité Zouaghi à proximité de la coopérative Géric sur un terrain d'assiette dont la surface foncière est de 51.888.81 m² et la surface d'emprise au sol est de 12.389.76m²



Carte n° 9 :Plan masse des 64 villas promotionnelles

Source : OPGI de Constantine



-Lotissement Messaoud Boudjeriou

comportant 242 lots et le lotissement el bey de 54lots en cours de construction.

Carte n° 10: Plan masse des deux lotissements :Source agence foncière



Images satellites représentant les différents quartiers de Zouaghi

(Source Google Earth juillet 2009)

2 -Equipements existants

2-1 Equipements de proximité

Equipements éducatifs :4 écoles primaires , un lycée , 2 CEM

Equipements religieux : 2 mosquées réalisées grâce à la participation des citoyens, Une troisième mosquée est en cours de réalisation dans le quartier des 72 logements MGHU .

Equipements sanitaires : Une polyclinique, Un centre de soins

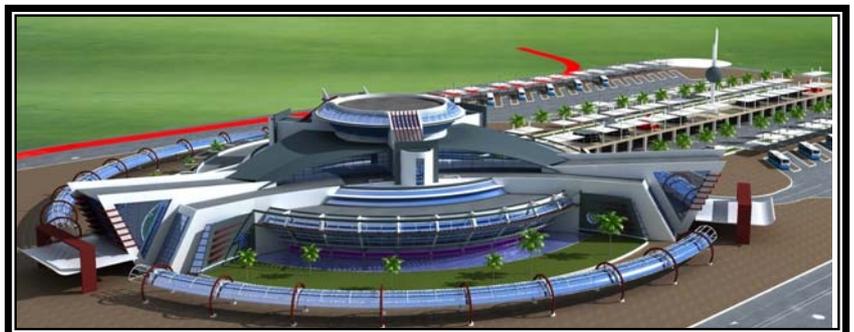
2-2 Direction des douanes :Le siège de la direction régionale des Douanes Algériennes de Constantine, dont les travaux ont été lancés en janvier 2005 a été inauguré en 2007 .C'est une infrastructure qui comporte, outre l'aile administrative, des locaux techniques, un siège de la brigade des douanes, un service de transmissions, des logements de fonction et un résidanat de 100 chambres avec restaurant.

2-3 Théâtre de verdure: Le théâtre de verdure de 2500 places a nécessité une assiette foncière de 31.000 mètres carrés. Il a été conçu pour répondre au déficit grandissant enregistré en matière d'infrastructures de détente et d'animation au niveau de la grande métropole de l'est du pays qu'est Constantine . L'ouvrage, est appelé à devenir un pole culturel. Le projet comporte une scène arrière, une esplanade, deux salles polyvalentes, l'une de 600 places pour les adultes, et la seconde de 500 places pour les enfants, ainsi qu'un bloc socioculturel. C'est le seul équipement culturel proche de l'agglomération de Zouaghi.

3- Equipements en cours de réalisation

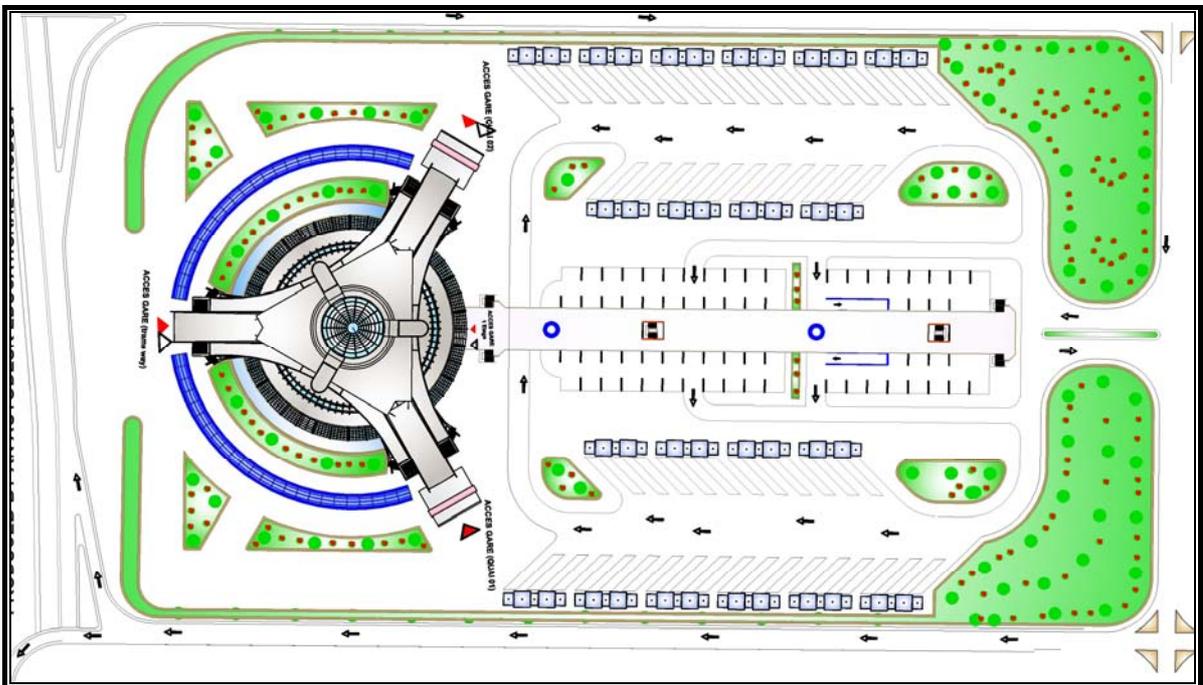
3-1 La gare multimodale : Il s'agit d'une gare extensible et de conception futuriste, comprenant deux stations pour les usagers des transports routiers urbains, interurbains et de longue distance, une station pour le tramway, ainsi que plusieurs éléments d'accompagnement et de commodités tels que :

La restauration, la présence de lieux de rafraîchissement, et de toilette, de deux salles de prière, d'une infirmerie, des espaces de détente et des locaux commerciaux et de



Vue en 3D de la future gare multimodale (source métro d'Alger)

services ,l'accent a été mis sur l'accessibilité, la fonctionnalité et l'esthétique du projet qui offrira des potentialités réelles capables d'encourager l'investissement et de redonner à la ville sa véritable dimension de capitale de l'Est algérien, tout en désengorgeant le centre-ville qui étouffe sous le poids de vieilles structures dépassées et ne pouvant plus assurer la mission pour laquelle elles ont été créées. En plus de la réalisation en cours de la gare multimodale à Zouaghi, la présence d'une assiette foncière aux environs immédiats de cette future gare pourra faire l'objet d'un aménagement urbain de grande ampleur, destiné à donner naissance à un futur pôle économique et d'attractions et l'idée est de réaliser un projet intégré et harmonieux qui sera composé de deux hôtels, d'un centre d'affaires, de banques et d'agences d'assurances, de sièges d'entreprises, d'un palais des expositions, d'un parc de loisirs doté de jardins botaniques, de magasins de grandes surfaces, de restaurants, de cafétérias, d'un palais des sports, d'une école d'arts dramatiques, d'un pôle cinéma et de plusieurs autres dépendances dont des parkings et des espaces verts pour la détente.



Carte n° 11 Plan masse gare multimodale
Pôle de Zouaghi : (source métro d'Alger)

Le pôle d'échange de Zouaghi est situé le long de la RN 79, à proximité de la boucle séparant les deux sens de circulation.

Le terrain est actuellement vierge. Cependant cette zone présente de fortes pentes, de l'ordre de 7%, moins accentuées à mesure que l'on se rapproche de la base de vie.

Le pôle d'échange est dimensionné pour recevoir, à l'horizon 2010, 2 lignes principales péri-urbaines desservant le Sud.



Carte n°12 : Terrain réservé à la gare multimodale et le siège de la gendarmerie
 Traitement de l'auteur sur image . Source : Google Earth juillet 2009

Il sera équipé de 3 quais de 60m par 4m de large, espacés de 6m pour permettre le dépassement. Le parc relais est implanté à proximité du pôle. Le parc sera surélevé par rapport au pôle, vu l'importance de la pente. Le parc relais a une capacité d'accueil d'environ 280 places. L'espace disponible permet d'envisager une extension le cas échéant. Un talus marque la distinction entre la circulation automobile et la circulation des bus.

Une voie d'accès au pôle, puis au parc relais est créée depuis le carrefour de fin de boucle de la RN79 .Lors de la bifurcation entre pôle et parc relais, l'accès au pôle est prioritaire. Des aménagements piétons sont conçus, le long du parc relais ainsi que du pôle afin de permettre l'accès à la station de tramway en toute sécurité.

3-2 Le siège de la gendarmerie

Equipement administratif en cours de réalisation situé à proximité du cimetière.



Carte n° 13 Image satellite représentant les deux chantiers en cours :
 Construction du siège de la gendarmerie et les 66 logements EPLF
 Traitement de l'auteur sur image : Source : Google Earth juillet 2009

3-3 Les cliniques

Equipements sanitaires situés à proximité du quartier des 1100 logements .Elles sont en cours de réalisation



Carte n° 14 :Image satellite représentant les équipements existants et les projets en cours dans le quartier des 1100 Logements: Traitement de l'auteur sur image (source Google Earth juillet 2009)

3- 4 - Equipements programmés et en cours

- Un centre de lutte contre la toxicomanie est programmé, le terrain d'assiette affecté à cet équipement se situe à proximité de la mosquée des 1100 logements .
- Une école coranique à proximité de la mosquée,
- Un centre d'impôts en cours de réalisation dans le quartier des 1100 logements achevé à 95%.

4 - Projet futur : Le parc citadin

Selon la direction de l'environnement chargée du pilotage de ce projet , il s'agit de l'aménagement d'un parc citadin dont la double ambition est de symboliser, en milieu urbain, un haut lieu de détente pour les familles, et où toutes les franges de la population pourraient y profiter .Visant en parallèle à valoriser l'image urbaine du Vieux Rocher en matière d'espaces verts et autres aires de loisirs et de détente, ce parc couvrira une superficie de 32 ha, sur la route de Aïn El Bey. Le terrain est localisé plus précisément sur le versant est du tronçon reliant



Carte n° 15 : Image satellite , Emplacement du futur parc citadin :Traitement de l'auteur sur image (source Google Earth juillet 2009)

le laboratoire de la police scientifique à la direction régionale des Douanes. La première étape de ce mégaprojet consiste à délimiter le champ des opérations via la plantation d'une ceinture d'arbres, avant le lancement des grandes manœuvres, par le reboisement de 6 ha de terrain, la réalisation d'une surface gazonnée, qui s'étendra sur 10 ha, l'aménagement d'une dizaine de passerelles et d'un pont en bois d'une superficie totale de 420 m² et l'édification d'un lac de 4 000 m². Dans le volet relatif au bien-être des enfants, il est prévu la mise en place de balançoires, mini-téléphériques, trains en bois, jeux glissoirs, toboggans, parcours musical, cabanes Dakota, sablières, cubes, ponts indiens, radeaux et parcours de mini golf. Des cafeterias sont programmés pour la détente. Les visiteurs pourront disposer d'un parking sécurisé de 10 000 m².L'étude

préliminaire a été confiée à l'unité exécution de projets (UEP), un groupe rattaché à l'ambassade d'Italie.³

Sur le plan gestion de l'espace et aménagement, la cité Zouaghi souffre d'un grand manque en équipements culturels, sportifs et même administratifs dépendant du centre ville et du secteur urbain des mûriers situé sur un rayon d'environ 7 km.

Elle ne dispose d'aucune structure de loisir de détente ou d'activités sportives. Pourtant les deux POS élaborés pour cette agglomération comporte dans leur programme des équipements culturels et multi fonctionnels. Les poches dont la situation semble propice pour l'implantation d'équipements ont été affectées à la réalisation de logements (64 villas promotionnelles et 66 logements collectifs EPLF, ce qui accentue le caractère résidentiel de cette zone au moment où certaines infrastructures de base n'existent pas. Le malaise urbain à Zouaghi ou ailleurs prend sa source dans les logiques qui structurent actuellement les espaces urbains avec des politiques qui tentent de résoudre la crise de logement en imposant une dynamique de construction à un rythme infernal engendrant des espaces de vie sans mémoire ,sans identité et surtout sans lien social apparent ,une vie de proximité à l'échelle des quartiers limitée à son plus bas niveau ,favorisant l'exclusion et l'émergence des maux sociaux .La convivialité repose sur l'existence d'équipements et d'activités économiques nécessaires à l'épanouissement d'une vie communautaire . Pour l'agglomération Zouaghi , l'espoir subsiste encore dans la réalisation des deux projets programmés ,le pôle économique et le parc citadin qui vont drainer une nouvelle dynamique urbaine .

³ El Watan - Edition du 2 Mars 2008

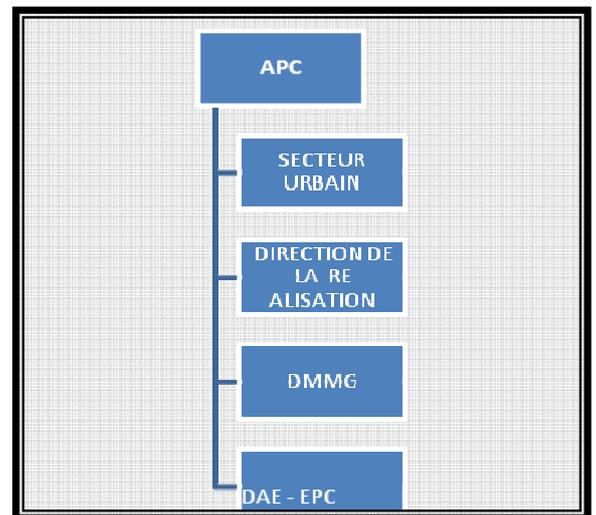
III-La cité Zouaghi : Acteurs et rôles dans la gestion de l'habiter

L'identification de ces différents acteurs s'est faite suite à notre enquête auprès des différents services et directions dont les responsables ont eu l'amabilité de nous recevoir et nous expliquer les rôles et tâches qui leurs reviennent dans la gestion de l'habiter en général et dans l'opération d'amélioration urbaine en cours en nous signalant souvent la mauvaise coordination en matière de gouvernance . Pour les différents responsables d'administration APC, DUC ,DSP ,DMMG, DAE ,DE l'OPGI nous avons procédé aux entretiens au moyen d'un schéma d'entrevue que nous joindrons dans les annexes .

1 –Services relevant de l'APC et assurant la gestion de l'habiter

Missions des différentes directions

SECTEUR URBAIN : Appelé aussi arrondissement relevant des services de l'APC ,situé à la cité des Muriers. Zouaghi (sans le lotissement Belhadj qui dépend du secteur urbain de belle vue) en dépend administrativement pour l'établissement des papiers de l'état civil des citoyens. Ce secteur dispose d'un service pour les permis de construire et gère les lotissements de Zouaghi.



Organigramme n°3 : Services relevant de l'APC et acteurs dans la gestion de l'habiter
(Établi par : l'auteur)

DIRECTION DE LA REALISATION :

Service de l'APC chargé de la voirie et la construction des écoles dans les quartiers d'habitation

DMMG : C'est la direction de la maintenance et des moyens généraux jouant un rôle important dans la gestion de l'habiter , elle est chargée de :

- L'entretien de l'éclairage public
- L'entretien de la voirie accotement + le corps des chaussées, la remise en état des tranchées, des nids de poules (petit affaissement ou crevasses dans les chaussées), la reprise des bordures des trottoirs.
- L'entretien de la maçonnerie dans les écoles , des lots de chauffage ,vitrerie et peinture en plus de la réalisation de petites constructions ou extensions .

-L'entretien de l'éclairage dans les mosquées avec la prise en charge des frais de branchement en matière de gaz ou d'électricité

DAE (Direction d'assainissement et d'environnement): C'est la direction chargée de l'entretien des réseaux d'assainissement , de la gestion des déchets et la protection de l'environnement et les espaces verts.

EPC –PTC : C'est l'entreprise communale chargée de nettoyage dans les secteurs de la périphérie de Constantine. Le secteur de Ain El bey est le plus étendu des secteurs gérés par l'EPC PTC. Se situant à la périphérie de la ville de Constantine, ceinturé par la route nationale menant à Batna, il constitue dans la phase actuelle le centre d'extension de la ville de Constantine. Le secteur Ain El Bey concerné par la collecte des déchets est constitué des agglomérations suivantes :-Cité Ferrad ,Cité Belhadj ,Cité 1100 logements ,Cité El Nakhil , et El Djedour :

2- Les autres directions de gestion

- **l'OPGI** (Office de gestion immobilière) .L'OPGI pour sa part et par le biais du service de réhabilitation assure la gestion et l'entretien des logements lui revenant par des interventions au sein des parties communes dans les bâtiments ,a savoir l'entretien des vides sanitaires , des cages d'escaliers ,et des travaux d'étanchéité. Selon un rapport établi par l'OPGI un avis d'appel d'offre a été lancé en date du 15/ 09/ 2008 ,qui a pour objet la réhabilitation de 205 vides sanitaires répartis à travers les différentes communes de la wilaya de Constantine pour un montant de 30 millions de dinars .

Dans le cadre de l'amélioration du cadre bâti l'OPGI a déjà entrepris des travaux d'entretien dans la cité des 1100 logements ou il y a eu l'intervention sur 25 vides sanitaires sur un lot de 250 logements au niveau des 500 logements ,en plus des 565 logements Sonatiba ou il ya eu l'intervention sur les vides sanitaires , des travaux d'étanchéité et certaines déviations de la conduite d'eau potable des vides sanitaires, selon les responsables de cet organisme ,les logements Bortolazzo devront prochainement connaître la même intervention sur le cadre bâti .

-**LA DUC** (Direction de l'urbanisme et de la construction) : La DUC a été délégué par la wilaya pour l'exécution de l'opération amélioration urbaine,la DUC a procédé à des appels d'offre en études et suivis ,une fois les bureaux d'études sélectionnés ,un autre appel d'offre est lancé pour la réalisation ou l'exécution des différents lots .Les quartiers 1100 logements , les frères Ferrad ainsi que le quartier Sonatiba ont bénéficié de cette opération actuellement en cours d'achèvement de travaux .Cette amélioration urbaine concerne trois lots: lot aménagement et assainissement (trottoirs ,murs et murets de

soutènement , assainissement) , lot voirie (achèvement et reprise de la chaussée) et le lot éclairage public pris en charge par la DMMG et des entreprises privées.

-La DSP (direction de la santé et de la population): La part de la direction de la santé dans la gestion de l'habiter n'est pas négligeable .En effet pour l'ensemble des quartiers de la ville de Constantine, dès qu'il y a alerte de maladie à transmission hydrique (épidémie) un comité de wilaya se réunit constitué par un collectif représentant les services suivants :L'hydraulique ,l'APC , la protection civile, la DSP, la direction de commerce (contrôle de l'alimentaire) ,et les points d'eau sont contrôlés dans la zone concernée par le BHC (bureau d'hygiène communale) dirigé par un médecin et chapoté par l'APC .Le service épidémiologique et de médecine préventive au niveau de chaque EPSP (situé à Boumerzoug pour la zone de Zouaghi) contrôle l'eau et effectue des test de chlore en plus d'un contrôle microbiologique régulièrement ou dans le cas d'une enquête épidémiologique autour de cas suspects de MTH (maladie à transmission hydrique) avec un contrôle des châteaux d'eau tous les six mois par l'APC et l'hydraulique ,par ailleurs les médecins de la DSP attirent l'attention des autorités sur la prolifération des fuites qui constituent un danger potentiel pour les citoyens car elles permettent l'infiltration de corps étrangers dans le réseau d'adduction en eau potable. De même les puits d'eau sont généralement recensés par l'APC et font l'objet de contrôle régulier .Selon la DSP et selon le médecin chef de la polyclinique située au 1100 logements l'agglomération de Zouaghi est une zone relativement propre, les maladies à transmission hydriques ne se sont pas produites, ceci témoigne que la qualité des réseaux d'assainissement ou d'adduction en eau potable malgré quelques fuites est satisfaisante.

3- Le secteur privé

Constitué par les différents bureaux d'études et entreprises privées sous traitantes avec la DUC, et l'OPGI (amélioration du cadre bâti comportant les travaux de réfection dans les vides sanitaires la reprise de l'étanchéité et le lot peinture)

Dans le cadre de l'opération amélioration urbaine qui a touché trois lots, aménagement et assainissement , voirie et revêtement des trottoirs, l'extension de l'éclairage public, les bureaux d'études ayant pris part au programme d'amélioration urbaine à Zouaghi sont :

Le BET Khiter Farid sis n°43, rue Chdekh Mohamed SMK Constantine pour étude et suivi : Amélioration urbaine du quartier 1100 logements

Le BET Laouar Abdelfettah ,352 lotissement Ain El Bey 1ere tranche Constantine pour étude et suivi : Amélioration urbaine du quartier frères Ferrad , 250 logements collectifs +Chalets Bortolazzo .

Le BET Hamla Linda sis à la cité Mentouri bt : BB2 N°737 Le Bosquet Constantine pour étude et suivi : Amélioration urbaine du quartier Sonatiba

Pour chaque site, plusieurs entreprises privées sont chargées de la réalisation de ces différents travaux.

IV- Programme de l'amélioration urbaine à Zouaghi

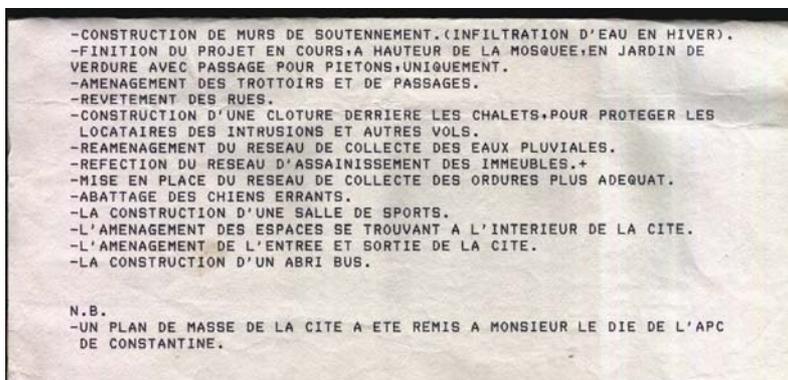
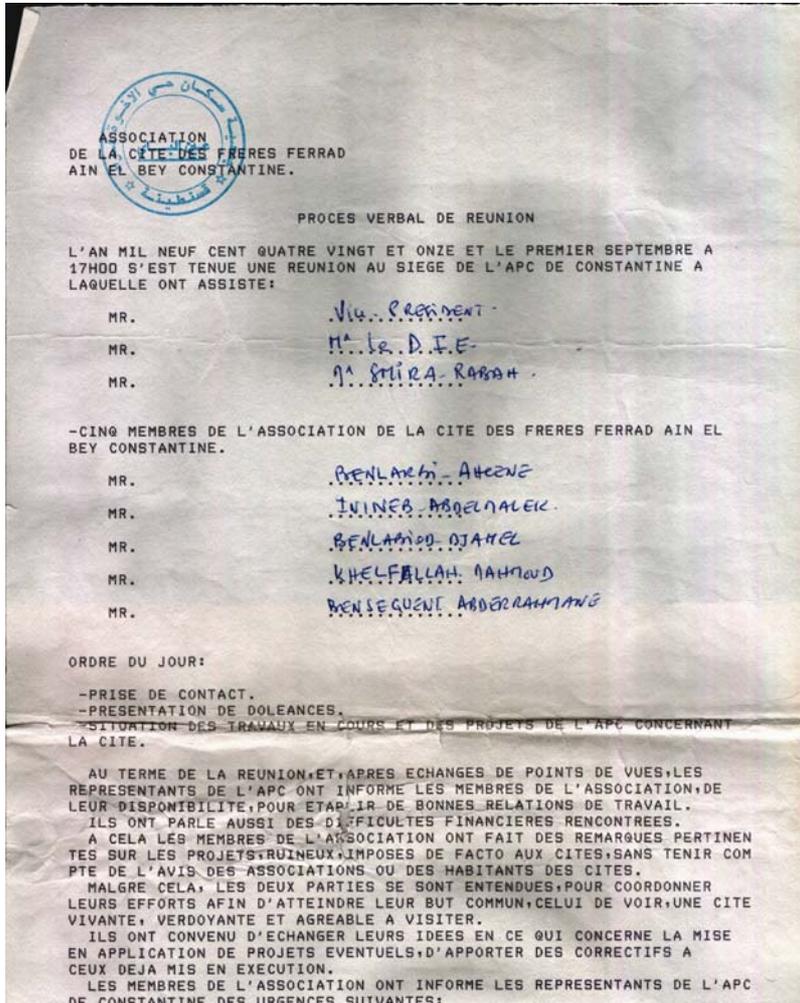
Les sites qui étaient touchés par l'amélioration urbaine sont : La cité des frères Ferrad les logements Bortolazzo , le quartier des 1100 logements et la cité Sonatiba .

Dans le cadre de l'évaluation de la performance de l'opération amélioration urbaine, nous nous sommes rapprochés des BET maîtres de l'oeuvre de l'amélioration qui a touché les différents sites de Zouaghi et qui assurent également le suivi de cette opération mais nous avons focalisé notre attention sur le site des frères Ferrad parce que les travaux sont toujours en cours au moment où s'est produit notre enquête , en plus de l'importance du programme réservé à ce site qui comprend les trois lots a savoir la voirie ,les aménagements et l'assainissement et le lot éclairage public en plus de l'aménagement d'un grand espace de jeux et de regroupement qui longe sur 245m la route nationale n° 79 .

1- Site : Frères Ferrad logements Bortolazzo

La cité des frères Ferrad réalisée par une société Italienne comprend 250 logements Bortolazzo dont 150 logements collectifs et 100 chalets individuels, 52 chalets EBRC et 17 chalets relevant de l'université islamique. Selon les habitants et les membres de l'association du quartier les derniers bâtiments et chalets Bortolazzo n'ont pas été finis (toitures en amiante fissurées, l'étanchéité mal exécutée, les clôtures et murs de soutènement non réalisés etc...) en plus des défauts qui sont apparus avec le temps et même dès leur occupation en 1984 -1985. Le réseau A.E.P est réalisé en amiante ciment , les branchements sont en galvanisé de mauvaise qualité qui se sont rapidement détériorés .Le réseau d'assainissement a été mal conçu au départ et certains avaloirs ne sont même pas raccordés. Les deux réseaux A.E.P et assainissement sont sous dimensionnés par rapport au débit et pression actuels des eaux , ce qui explique les éclatements qui se produisent de temps à autre . Avant l'amélioration urbaine dans le quartier Bortolazzo , les routes étaient affaissées dans

certaines endroits , on note aussi l'absence de trottoirs , la plupart des talus n'étaient pas soutenu à la base par les murs de soutènement. Tous ces problèmes existaient depuis la réalisation de cette cité et nous pouvons le certifier avec ce procès verbal d'une réunion qui s'est tenue en 1991 au siège de l'APC où étaient présents les membres de l'association et les responsables de l'APC .



Etat des lieux



Carte n° 16 Plan de masse des 150 logements collectifs Bortolazzo
établi par le B.E.T Laouar A.Fateh (Etat des lieux)

Etat amélioré

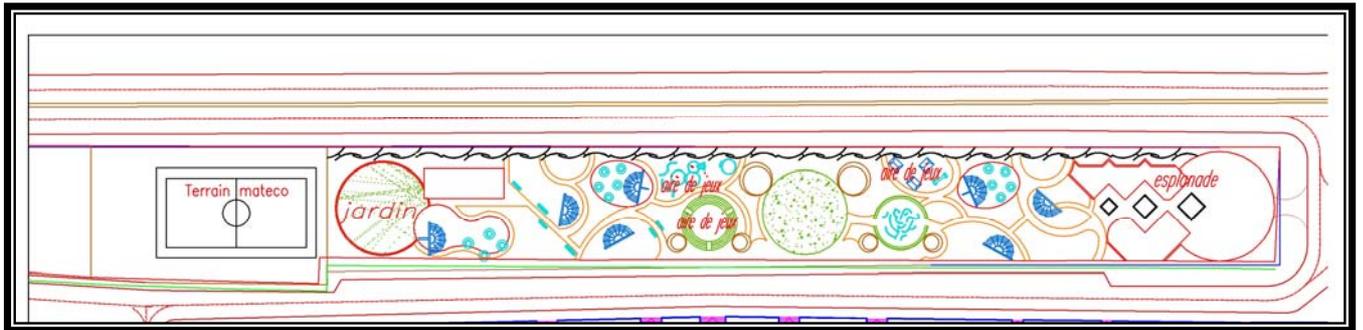
L'amélioration a porté sur la construction de murs de soutènement, sur la réfection des chaussées et reprise des trottoirs , sur l'aménagement des aires de jeux et des parkings au niveaux des îlots d'habitation ,des chemins piétonniers qui desservent les différents îlots et sur la création de lampadaires .



Carte n° 17 : Plan de masse des 150 logements collectifs Bortolazzo
établi par le B.E.T Laouar A.Fateh (Etat amélioré)

Esplanade de jeux projetée

Cet espace a déjà connu un premier aménagement et a fait l'objet d'une étude universitaire mais sans aboutissement ,actuellement son aménagement est en cours .Il présente l'avantage d'avoir une forme régulière bien affirmée et d'être situé à proximité des bâtiments d'habitation sur une surface d'environ 13000 m² .



Carte n° 18 : Plan de masse de l'esplanade de jeux projetée à proximité des 150 logements collectifs Bortolazzo établi par le B.E.T Laouar A.Fateh (Etat amélioré)

Photos sur le site des frères Ferrad logements Bortolazzo

(source B.E.T Laouar A.Fateh + traitement de l'auteur)

Assainissement



Aménagement du jardin



Réalisation des Murs de soutènement

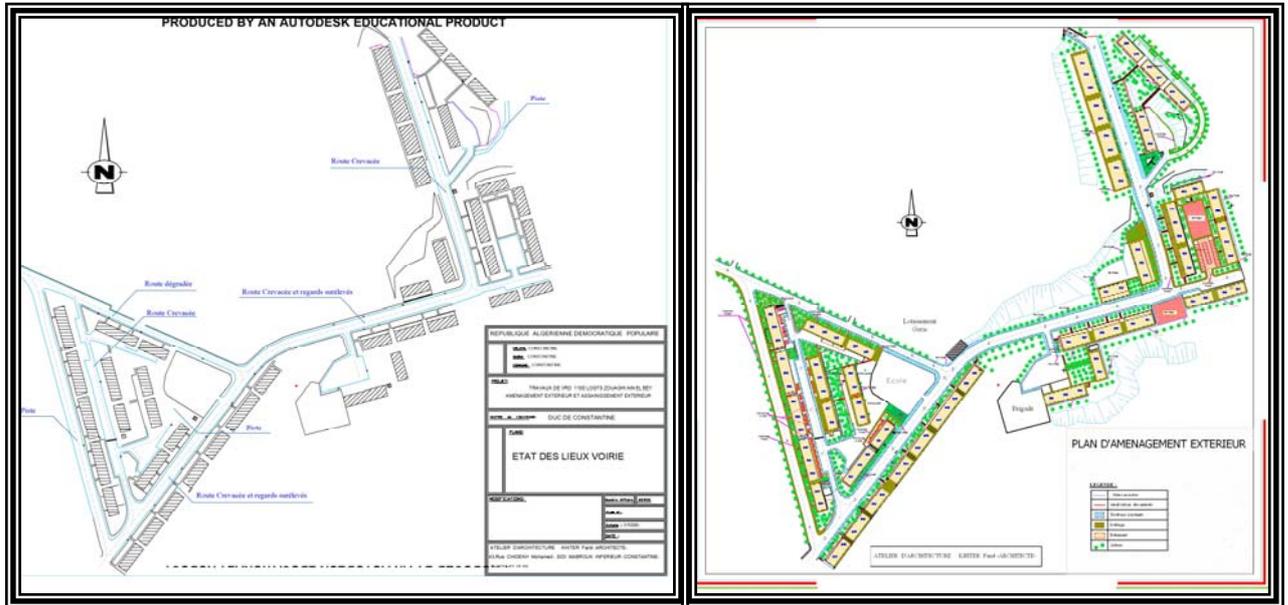


2- Site : Quartier des 1100 logements

Les 1100 logements OPGI réalisés par l'ESTE, comprennent les 600 logements sociaux et les 500 logements universitaires

Etat des lieux

Etat amélioré



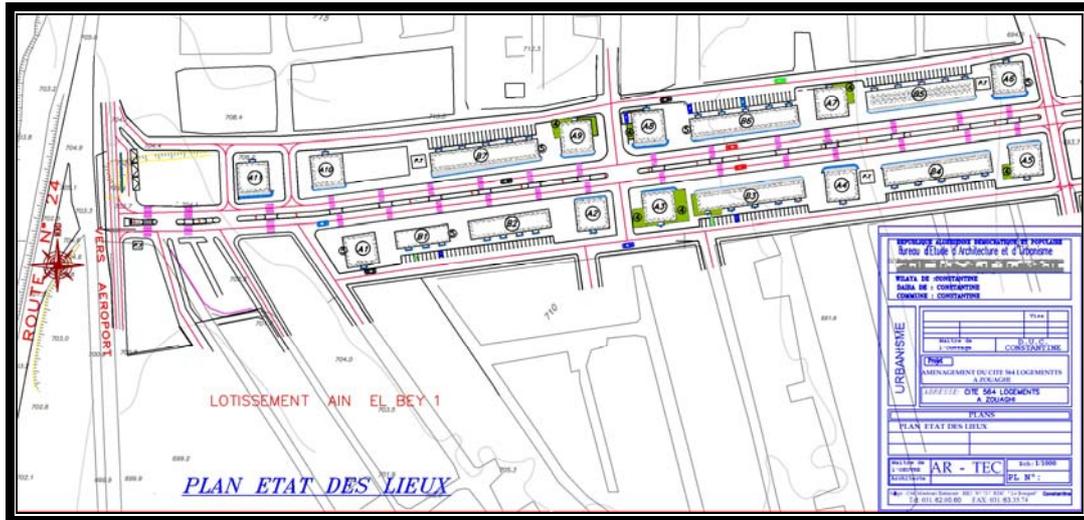
Carte n° 19: Plan de masse des 1100 logements collectifs, Etat actuel

Carte n° 20 :Plan de masse des 1100 collectifs, Etat amélioré

Plans établis par le B.E.T Khiter Farid

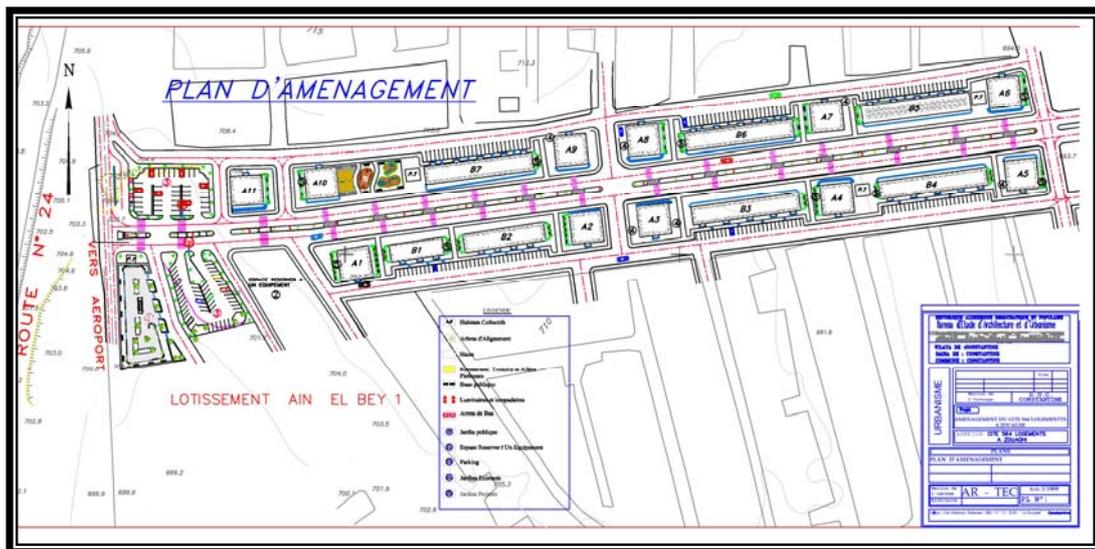
Les travaux d'amélioration dans le quartier des 1100 logements ont touché les lots voirie , aménagements extérieurs et éclairage public . Des murs de soutènement ont été construits, de petites parcelles interstitielles entre les bâtiments ont été récupérées et aménagées en espace vert et aires de jeux, la réfection des chaussées et bordures de trottoirs, plantation d'arbres et création de lampadaires le long des voies principales du quartier. Selon les informations recueillis à la DUC les travaux dans ce quartier ont été sous estimés lors de l'élaboration de l'étude d'amélioration surtout pour les 600 logements où beaucoup de problèmes ont surgit pendant la réalisation des travaux, ceci s'est répercuté sur l'enveloppe réservée aux 500 logements qui attendent une enveloppe complémentaire pour achever les travaux conformément aux plans élaborés.

3 -Site :Cité Sonatiba



Carte n° 21 Plan de masse des 564 logements collectifs représentant L'état des lieux
(Plans établis par le B.E.T Hamla Linda)

Etat amélioré



Carte n° 22 Plan de masse des 564 logements collectifs représentant L'état amélioré .
(Plans établis par le B.E.T Hamla Linda)

Les travaux d'amélioration ont touché le boulevard et les rues qui longent les bâtiments du côté arrière avec la réfection des chaussées , les revêtements des trottoirs et les allées piétonnes ,la création de quelques petits espaces verts ,plantation d'arbres le long du boulevard , l'aménagement de parkings et l'éclairage public .

A l'entrée de la cité Sonatiba du côté de la route menant vers l'aéroport , les espaces de part et d'autre de cette entrée ont été aménagés en espace vert et parkings comme s'est indiqué sur l'image ci-dessus pour améliorer l'image de l'entrée à ce quartier qui

compte 564 logements collectifs et le lotissement Ain el Bey réparti sur plusieurs tranches , mais la DUC a renoncé à cette idée après l'intervention des services de l'OPGI réclamant que ces terrains à l'entrée leurs appartiennent .

4 - Analyse de l'opération d'amélioration urbaine à Zouaghi

Nos questions avec les BET ont porté sur le programme des études établies , sur les conditions de sélection des différents soumissionnaires, sur leurs qualifications , sur le choix des entreprises de réalisation et sur les conditions dans lesquelles sont menées les missions de suivi et les problèmes rencontrés pendant l'exécution des travaux . Il ressort de cette enquête que les critères de choix des bureaux d'études et entreprises chargés de la réalisation de cette opération d'amélioration urbaine obéissent toujours au critère du moins disant. En effet ,les projets d'architecture ou d'urbanisme sont toujours perçus comme des produits financiers et que le moins disant en étude ou en réalisation aura les meilleures chances d'être sélectionné, car Lors des différents appels d'offre effectués pour les projets d'aménagements urbains relatifs à cette opération d'amélioration à Zouaghi ou ailleurs , les règles d'obtention des projets d'aménagement urbains, en études ou en réalisations sont souvent conditionnées loin des articles du cahier de charges et de la législation en vigueur et les règles du jeu sont souvent déjà établies par la maîtrise d'ouvrage afin que chacun puisse travailler à sa propre économie et peu importe le résultat qualitatif du projet d'amélioration urbaine . Cela nous a été confirmé par les bureaux d'études sélectionnés dans cette opération et qui soulignent par ailleurs que ce qu'il y a de produit sur terrain est fonction de la rémunération des missions qui leurs sont allouées , (je produit en fonction de ce je vais recevoir ,propos d'un BET). Ajouter à cela le délai des études allant de 30 jours à 45 jours qui est très insuffisant pour élaborer et dégager toutes les réflexions nécessaires à un aménagement durable et approprié au site concerné.

L'absence, dans les démarches entreprises pour améliorer les paysages urbains, de la fonction de maîtrise d'ouvrage urbaine qui nécessite une vision stratégique relevant d'une volonté politique et exigeant de mobiliser un système d'acteurs publics et privés de plus en plus large comprenant tous les partenaires économiques et fonciers et même les habitants.

L'absence de la qualification ,du professionnalisme en matière d'aménagement et la prédominance de pratiques archaïques qui sont loin des normes de l'architecture du paysage et le manque flagrant d'entreprises spécialisées, sont devenus une problématique à résoudre afin de trouver les solutions adéquates pour réussir une

amélioration urbaine et répondre au désarroi actuel de nos agglomérations, tout en permettant à nos citoyens d'acquiescer un meilleur cadre de vie dans un environnement de qualité .

Nous avons pu soulever cet état de fait au niveau du quartier des frères Ferrad (logements Bortolazzo) où l'entreprise de réalisation ne possède aucune qualification dans les travaux d'aménagements à effectuer , ce qui rend la tâche encore plus difficile au BET chargé du suivi qui est obligé d'expliquer comment s'exécutent les différents travaux même élémentaires.

D'autres part lors de l'exécution des travaux d'aménagement , des problèmes d'assainissement surgissent ainsi que le problème des fuites d'eau rencontrés dans tous les sites objets d'amélioration urbaine et devant la lenteur et le laxisme des services concernés de la Seaco ,l'entreprise est obligée d'arrêter les travaux et d'attendre l'intervention des techniciens de la Seaco et ceci se répercute sur les délais de réalisation et sur l'image des sites qui donnent l'impression de chantiers interminables .Selon le maire de la ville de Constantine interrogé au sujet de la gestion de l'eau à Constantine « la Seaco tarde à intervenir pour réparer les fuites et quand ses équipes interviennent, elles ne rétablissent pas, par la suite, la chaussée correctement. Ils mettent un peu de tout-venant c'est tout ».⁴

De même pour la réception des travaux , la DUC se plaint et signale l'absence de certaines directions concernées .

En conclusion, Si l'amélioration urbaine est arrivée à donner l'impression que nos milieux urbains en général ont légèrement changé d'image ,les routes sont plus praticables qu'avant ,elles sont plus éclairées ,les trottoirs sont plus affirmés même s'ils sont mal exécutés , des arbres plantés un peu partout parfois anarchiquement , elle n'a pas donné les fruits escomptés et cela est dû simplement aux conditions d'élaboration de cette opération .Elle ne peut être réussie que si les autorités cessent d'aménager les villes comme des opérations d'urgence. Nous ne pourrions pas prétendre à la réussite d'un quelconque projet de renouvellement urbain si cela persiste et dure. IL s'agit aujourd'hui d'avoir des visions stratégiques intégrant la démarche du développement durable des paysages urbains et suburbains des agglomérations ,

⁴ El Watan, novembre 2009 article " Les eaux de Marseille en difficulté à Constantine"

lequel exige des études basées sur une réflexion paysagère globale , avec un temps de maturation des idées et un délai raisonnable pour consulter et prendre l'avis des associations publiques et des autorités locales des communes concernées par l'aménagement de leurs environnement urbain,de faire appel à toutes les compétences ,urbanistes , architectes, paysagistes ,sociologues , économistes et autres. L'aménagement est un domaine où la durabilité est un critère particulièrement essentiel la durée de vie d'une maison est de plus de deux siècles, celle des voiries est bien plus longue. La durée d'existence des aménagements de l'espace est bien plus longue que celle d'une législature, ou d'une génération d'habitants : l'aménagement est par définition fait pour durer et doit donc être durable. L'urbain, en tant que produit de l'aménagement, apparaît comme un bien mixte, à la fois :

- Bien individuel, aux usages appropriables par les individus
- Bien collectif,dans le cas du quartier au sens où son usage n'est pas divisible en usages individuels mais d'utilité collective et son impact dans le paysage, dans la structure urbaine d'une agglomération est porteur de plusieurs variables car la réalisation d'un nouveau quartier est génératrice d'effets positifs ou négatifs. L'aménagement durable vise à maximiser les effets positifs et à réduire les effets négatifs d'un projet urbain ou d'un renouvellement urbain .

V - L' Approche sociologique auprès des habitants

1 - Présentation du champ d'étude

Vue l'étalement de la zone d'étude Zouaghi qui compte 1966 logements collectifs et 3732 logements individuels, et vue le thème de recherche qui nécessite de s'approcher du citoyen, Le choix de la zone d'étude que nous avons approché par les questionnaires et les entretiens comprend la cité des frères Ferrad ,250 logements Bortolazzo dont 150 logements collectifs et 100 chalets , les 152 logements collectifs (72 +80) , la coopérative Géric 271Lots , lotissement Ain El Bey 1^{ère} tranche242 Lots, les 1100 logements sociaux collectifs . Pour l'approche sociologique auprès des habitants , nous n'avons pas pu toucher par les questionnaires la cité Sonatiba vue que nous n'avons pas de contact dans ce quartier qui puissent nous faciliter la tâche dans la distribution des questionnaires. C'est une contrainte que nous avons essayé de surpasser mais en vain .Rappelons que les thèmes du questionnaire ont été élaborés en tenant compte des remarques des habitants recueillies lors de quelques entretiens. Nous avons pour certains sujets incapables de répondre au formulaire de questions effectué 10 entretiens , une technique directe consistant à interroger des individus isolément en laissant une certaine liberté d'expression à l'interviewé, pour cela nous avons utilisé les mêmes questions mais en les simplifiant et en expliquant en arabe notre démarche. Comme la zone de Zouaghi compte une vaste population et qu'il est difficile de contacter la totalité, on a procédé par échantillonnage, l'échantillon choisi est de 5% .

2 - Instruments de recherche utilisés

- Le questionnaire

Nous avons établis deux types de questionnaire :Le questionnaire n°1 pour les habitants et le questionnaire n°2 pour les élus.

Le questionnaire n°1 adressé aux habitants comporte 22 questions. Sur les 22 questions, 75 % sont dichotomiques (par OUI ou NON) suivies de commentaires pour argumenter le pourquoi du OUI ou du NON , des questions à choix multiples à une seule réponse permise , et des questions à choix multiples à plusieurs réponses permises afin de recueillir le maximum d'informations et d'éviter la manipulation . 5 questions sont ouvertes pour laisser à l'individu la liberté complète de s'exprimer comme il veut et de formuler à sa guise son opinion en réponse à la question posée.

Les 22 questions ayant trait à des thèmes généraux liés à l'habiter que nous classons en 6 catégories

1ere catégorie : Ce sont les questions liées aux renseignements sur les personnes interviewées , au cadre de vie et aux problèmes vécus au quotidien .

2eme catégorie : Ce sont les questions liées aux transformations dans le quartier dues aux nouveaux projets en cours, au programme de l'amélioration urbaine , et aux attentes et aspirations des citoyens

3eme catégorie : Ce sont les questions liées au mouvement associatif dans le quartier, à la concertation.

4eme catégorie : Ce sont les questions liées à la participation citoyenne et à la démocratie participative dans le monde.

5eme catégorie : Ce sont les questions liées au développement durable, à la protection de l'environnement, à la prise de conscience des problèmes écologiques.

6eme catégorie: Ce sont les questions relatives à l'évaluation par les habitants du quartier par rapport aux autres quartiers de la ville, et comment ils voient son avenir.

Le questionnaire a été testé au préalable sur quelques habitants de façon à s'assurer de la bonne compréhension des questions et des consignes de remplissage.

Ces précautions ont joué leur rôle dans le taux de retour et la qualité générale des questionnaires remplis.

Le questionnaire n°2 est adressé à l'attention des élus, il comporte 15 questions ouvertes qui portent sur la démocratie participative, sur les nouveaux modes de gestion, et les expériences de participation citoyenne dans le monde, sur les systèmes de représentation et les systèmes décisionnels, sur la législation en matière de gouvernance, sur le programme d'amélioration urbaine, sur la durabilité comme démarche, sur les TIC (technologie de l'information et la communication).

2-1 Questionnaire n°1 pour les habitants ⁵

La méthode utilisée est celle de l'échantillonnage .L'échantillon sélectionné est de 5% en moyenne pour l'ensemble des quartiers mais ce pourcentage varie d'un quartier à un autre .Nous avons opté pour un pourcentage élevé dans les quartiers d'habitat collectif où il nous a été plus facile de toucher la population, en plus de leur caractère social et vu que les problèmes du cadre de vie sont plus visibles dans ces quartiers qui font actuellement l'objet d'amélioration urbaine , programme initié par la wilaya. Au total

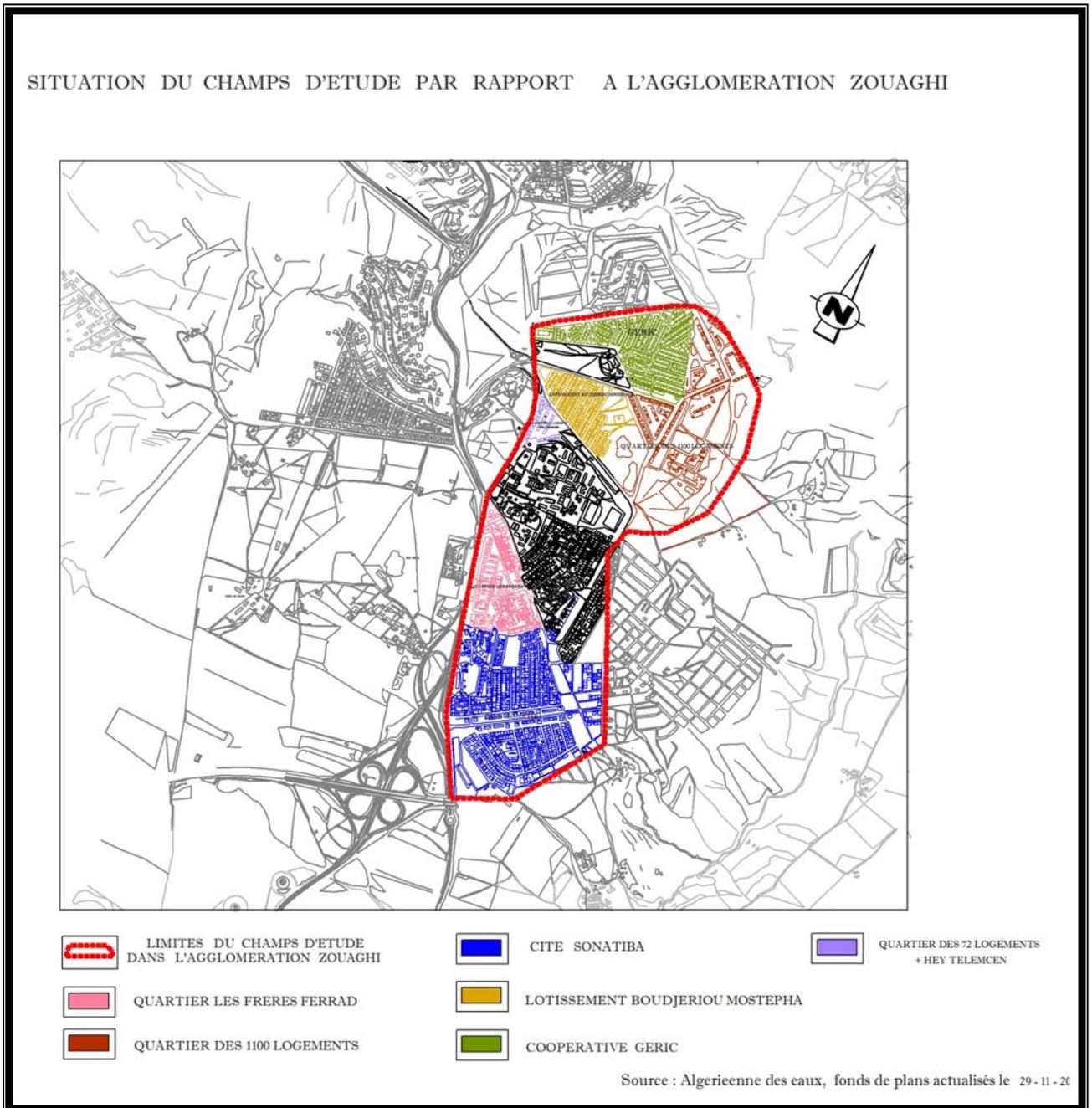
⁵ Le formulaire de questions à l'attention des habitants, Voir chapitre annexes

100 questionnaires ont été reçus et traités sur les 150 distribués dans les délais de deux à quatre semaines que nous avons fixé avec les citoyens, 4 questionnaires nous ont parvenus hors délai. Notons que certains citoyens nous ont répondu dans la première semaine qui a suivi la distribution. Mais nous estimons qu'en somme le nombre de retour qui est de 100, est élevé et donne de la valeur à cette consultation. Tous les questionnaires retournés dans les délais ont été pris en compte et traités. Les taux de retour sont assez hétérogènes par quartier. Ces différences sont dues principalement au facteur de distribution qui ne s'est pas faite à la même date dans les différents quartiers. Le taux de réponse plus élevé des cadres et professions intermédiaires est dû à la structure socio professionnelle de la population de Zouaghi et qui a pu jouer dans certaines quartiers un rôle favorable. Nous dressons dans le tableau suivant les quartiers que nous avons approché. Les résultats des entretiens effectués avec les habitants sont comptabilisés dans le nombre des questionnaires traités. Les 10 entretiens ont eu lieu dans le quartier des 1100 logements.

Tableau n° 9 : Les quartiers représentant le champ d'étude (établi par l'auteur)

Quartiers ciblés	nombre de questionnaires distribués	nombre de questionnaires retournés	nombre de questionnaires non retour	nombre de questionnaires traités
1100 logements collectifs	80	61 – 4	19	57
La cité FERRAD 250 logements Bortolazzo 150 logts collectifs + 100 chalets 52 chalets EBRC +17 Chalets (université islamique)	40	26	14	26
les 152 logements collectifs (72 logts MGHU + 80 logts hey Tlemcen)	15	10	5	10
Coopérative GERIC (271lots)	10	5	5	5
Lotissement Messaoud Boudjeriou Ain El Bey (242lots)	5	2	3	2
Total	150	100	46	100

NB / Dans le nombre des questionnaires retournés, le 4 que nous avons retranché représente des questionnaires qui nous ont parvenus hors délai et que nous n'avons pas traité.



Carte n° 23: Représentant le champs d'étude dans l'agglomération de Zouaghi

Traitement de l'auteur sur fond de plan actualisé le 29/ 11 /08

Source : Algérienne des eaux

3-Analyse des résultats du dépouillement du questionnaire n° 1 adressé aux habitants

Le dépouillement s'est effectué sur les 100 questionnaires retournés des 150 questionnaires distribués .4 questionnaires ont été retournés hors délai. Sur les 46 questionnaires non retournés, certains n'ont pas voulu répondre par négligence et par manque d'intérêt, d'autres pour des raisons personnelles à cause de la pertinence de la question n° 13 relative à la participation au vote des dernières élections municipales, d'autres encore se résignent a donner leur avis par manque de confiance dans les autorités et pensent qu'il ne sera jamais pris en compte.

Analyse des résultats

Aux questions (1,2,3,4) catégorie 1 liées aux renseignements sur les habitants nous remarquons à travers les questionnaires exploités que 78% des répondants sont des femmes. La structure des réponses hommes/ femmes est proche de la structure réelle de la population, avec une légère surreprésentation des réponses féminines ;et

Sexe %	Homme				Femme		
	22%				78%		
Profil des répondants%	Cadre	Employé	Artisan	Retraité	Etudiant	Chômeur	Autres
	40 %	20%	2%	10%	5%	5%	18%
Age des répondants %	18 -30 ans		30-50 ans		50-70 ans		+ 70 ans
	8 %		40		50%		2%
Type de logement occupé %	F3		F4		Individuel		
	55%		25%		20%		
Propriétaire	54%						
Non propriétaire	46%						
Satisfait d'habiter à Zouaghi	40 %						
Peu satisfait	53 %						
Pas satisfait	7%						
Problèmes au quotidien	1-manque d'hygiène insalubrité assainissement mal exécuté au départ, fuites d'eau	2-manque d'espaces vert et d'aires de jeux	3-manque de services et espaces de détente et loisirs et dépendance du centre ville	4-nuisance et bruit	5- transport	6- insécurité	
	30%	27 %	24 %	10 %	6 %	3 %	
rester à Zouaghi ?	Oui		Non		Peut être		
	66%		32%		2%		

l'analyse de la population répondante en termes de Catégories

Socioprofessionnelles , fait ressortir une dominance des Cadres et professions intermédiaires, 40% des répondants sont des cadres .

La question relative à la structure d'age fait ressortir une dominance de deux catégories d'ages : Entre 50 et 70ans et entre 30 et 50 ans avec respectivement 50% et 40% de répondants, on note une sous représentation des catégories

tableau n° 10 : Résultat du dépouillement des questionnaires Renseignements sur les personnes interrogées

des jeunes entre 18 et 30 ans qui est de 8% et des personnes de plus de 70 ans qui est de 2%. Les questions 4, 5 et 6 liées au logement, montrent que 55% des répondants occupent des F3, 25% des F4, et 20% d'entre eux possèdent des logements individuels mais seulement 54% de l'ensemble sont propriétaires, le taux élevé des F3 est dû à la structure du champ d'étude dont le quartier des 1100 logements est composé dans sa totalité de logements de type F3. Pour ce qui est du cadre du quartier, 40% seulement sont satisfaits d'habiter à Zouaghi tel que c'est souligné par cette dame cadre **"Je suis satisfaite, en ce sens où la cité se trouve en un lieu assez agréable, assez haut et le plateau est déjà source d'une oxygénation très prononcée et je reste à Zouaghi même si je change de logement"**; et cet autre cadre **"Je suis satisfaite de vivre à Zouaghi parce que je trouve que l'air y est bon et il y a moins de densité qu'ailleurs, il y a aussi moins de problèmes de délinquance qu'ailleurs"**, contre 53% qui sont peu satisfaits mais espèrent qu'il y aura des améliorations dans le futur surtout que les motifs d'inquiétude quant à l'avenir sont les mêmes chez la plupart des habitants et on voit que les thèmes à caractère social et ayant trait à la qualité des espaces les préoccupent le plus, ceci sous deux angles : d'une part, le manque d'hygiène tels que l'insalubrité, l'assainissement défectueux et mal exécuté au départ, les fuites d'eau, le manque d'espaces verts, d'aires de jeux et le manque de services et espaces de détente et loisirs et dépendance du centre ville, d'autre part le développement des incivilités, tels les nuisances, le jet d'ordures par les balcons dans certains bâtiments tel que s'est soulevé par les habitants et souligné par cet habitant employé de profession, **"Absence de citoyenneté, insouciance des acteurs concernés par la prise en charge des espaces publics, des espaces communs, de leur gestion pour une meilleure qualité de vie"**. Un habitant cadre évoque d'autres aspects négatifs liés au cadre bâti et à son environnement. **"Problèmes d'étanchéité, manque d'eau, état des routes délabré, mélange des couches sociales, trop de bruit la nuit et pas de respect de voisinage."**

Les problèmes de transport et d'insécurité ne sont évoqués que par une minorité soit 6% des répondants. Cependant, 66% préfèrent rester à Zouaghi contre 32% qui comptent partir, soit vers d'autres quartiers, soit parce que certains sont justes locataires et ont des projets ailleurs et certains auraient souhaité être propriétaires pour pouvoir y rester. En revanche, les perspectives des habitants de Zouaghi en majorité quant à l'évolution de la situation de toute l'agglomération au regard des transports sont plutôt positives avec la réalisation du tramway. En effet ils pensent que la situation va

s'améliorer dans les années à venir en matière de mobilité et transport en plus de l'amélioration de l'atmosphère car il y aura moins de pollution, ils attendent avec impatience la réalisation de ce projet.

Aux questions (5,6,7,8)catégorie 2 Relatives à l'amélioration du cadre de vie entreprise à Zouaghi ,aux aspirations des habitants , et à leurs avis par rapport aux projets programmés et

dont certains sont en cours ,93% des répondants trouvent que ce qui a été fait jusque là n'est pas suffisant et que les travaux exécutés ne sont pas de qualité et vu le taux très élevé des personnes insatisfaites ,nous

avons jugé intéressant

Question 5		
Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers l'APC de Constantine à lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites, en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique, abris bus, bancs bornes barrières, grilles d'arbres, poubelles, etc....). Selon vous cela est t il suffisant		%
Suffisant	7	7%
Pas suffisant	93	93%
N'ont pas répondu	0	0
Total	100	100%

Tableau n° 11 : Résultat du dépouillement de la question 5

(Source l'auteur)

de relever plusieurs réponses émanant de certains répondants telle que c'est souligné ici par un cadre : **"cela me fait rire, je me demande s'il y a des gens qui réfléchissent .Le problème est un problème de compétence , de logique et de volonté sincère .Le recours à des spécialistes dans le domaine du mobilier urbain , paysagiste ...est essentiel "** , ou cette réponse d'un autre cadre **" un semblant d'embellissement ,je ne suis pas d'accord ,car ça me dérange encore plus de voir les sachets plastiques ,les ordures les trottoirs mal faits , la boue ...et quelques arbustes .C'est une insulte au concept de l'homme ,au quartier , à la ville ,à la planèteà la vie tout simplement ."** La même insatisfaction est notée chez cet employé **" C'est une opération qui a servi a gaspiller l'argent public .dans notre cité ,nous n'avons remarqué aucune amélioration , la viabilisation et les aménagements réalisés restaurent une autre fois l'esprit de la médiocrité "** et chez cette dame employée qui met l'accent sur le manque d'éducation ,**"Il ne sera jamais suffisant tant que les enfants du quartier restent sans éducation,en jouant ils détruisent tout ce qui est à leur portée ."** Concernant la qualité de l'aménagement

des espaces extérieurs, un cadre pense que " **Les espaces extérieurs mêmes s'ils sont aménagés et viabilisés, restent toujours des espaces d'un caractère trop publique ,on n'arrive pas a développer un sentiment d'appartenance ,ni un sentiment d'identité** ". Néanmoins un cadre trouve que , "**C'est une très bonne chose sauf que la qualité des travaux n'est pas toujours très bonne et il faut un suivi rigoureux de ce type d'opérations** " .

A la question 7 qui concerne de voir quelles sont pour les habitant les priorités dans leurs aspirations et leurs souhaits , la question de créer des centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes vient en choix prioritaire avec 56% de

Question 7		
Quelles sont les priorités qui , pour vous doivent être développées dans la cité pour aider les familles à s'épanouir .		%
1-informer, développer les contacts		
2- Animer, encadrer les sports de rue		
3- Créer des centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes.		
1ere réponse	20	20%
2eme réponse	15	15%
3eme réponse	56	56%
4eme réponse les 3 sont prioritaires	8	8%

Tableau n ° 12 :Résultat du dépouillement de la question 7

(Source l'auteur)

répondants, suivie par la question d'informer et développer les contacts avec 20% des répondants et 15% pour la question d' Animer et d'encadrer les sports de rue et 8% voient que les trois questions sont prioritaires. Nous remarquons que malgré que les trois propositions sont importantes, la construction des équipements de loisir ,de détente ,de récréation et d'animation, priment sur les autres questions, les gens aspirent à une vie communautaire et associative, avec une prise en charge effective des jeunes tel que c'est souligné par ce père cadre qui est très inquiet : "**Je pense que les jeunes sont prioritaires pour être pris en charge .Il faut aussi les responsabiliser dans la prise en charge de leur quartier et l'organisation d'activités.**" Ou cette autre dame universitaire mais femme au foyer qui a tenu a nous remercier pour cette approche : "**Ce questionnaire me semble très utile. C'est une bonne idée surtout si vous en tenez compte. Pour moi, les priorités c'est développer les espaces verts, développer les aides aux personnes en difficulté, sensibiliser les plus jeunes aux problèmes de pollution et de civilité** ". Un employé pour sa part pense que "**la priorité est à la concertation , la sensibilisation ,car ceci définira les besoins et la responsabilité de chacun .C'est la citoyenneté ,sans elle on ne peut réussir** ". Un retraité cependant croit que la priorité serait de "**Créer des**

centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes pour briser le mur des hitistes "

Quant aux projets programmés à Zouaghi 65% ignorent ce qui est programmé, contre 30% qui affirment être au courant d'au moins un projet, Ceci s'interprète par le manque d'information et parfois par le manque d'intérêt de la part des citoyens malgré que la composante des personnes interrogées est en majorité composée de cadres. Nous pensons également que les gens vaquent à leurs soucis quotidiens et n'ont même pas le temps de penser à ce qui se passe autour d'eux.

Aux questions (9 ,10 ,11) catégorie 3 relatives à l'existence d'associations de quartier ,45% ont répondu par oui sur l'ensemble du champ d'étude, mais nous avons relevé des contradictions surtout dans le quartier des 1100 logements et même le quartier des frères Ferrad ou certains ont répondu par oui à l'existence de l'association et d'autres ignorent son existence ,cependant 90% des personnes qui ont répondu par oui disent ne rien savoir sur ses activités sur terrain car même si les associations existent, elles n'ont pas les moyens pour activer et parfois elles sont peu crédibles. Selon une habitante, **"Il n'y a aucune forme de contact entre les habitants et les responsables à tous les niveaux confondus, on apprend les choses quand les travaux commencent, le téléphone arabe fonctionne bien, sauf qu'on est jamais sur de rien "**

Néanmoins nous avons eu l'occasion de rencontrer un membre de l'association du quartier des frères Ferrad lors d'une sortie sur ce site pour un entretien avec les responsables des entreprises chargées de la réalisation des travaux d'amélioration urbaine ,ce président de l'association nous a confirmé qu'il active toujours avec quelques citoyens pour l'intérêt des habitants malgré que les autorités ne leur ont pas renouvelé l'agrément de l'association depuis 1993 .

5% seulement des répondants sont satisfaits du rôle de l'association du quartier , il s'agit des 72 logements MGHU où l'association du quartier a joué un grand rôle dans l'amélioration du cadre de vie des habitants en matière de viabilisation et dans la récupération d'un terrain prévu pour des aires de jeux dans l'étude initiale, où aujourd'hui les travaux sont en cours pour la réalisation d'une mosquée qui est l'œuvre de la participation citoyenne , ce même terrain était convoitée par l'agence foncière et était morcelé en 10 lots pour l'habitat individuel.

Pour les questions (12,13, 14,15,16) catégorie 4 liées à la concertation ,93% des personnes questionnées auraient souhaitées qu'on les consulte avant que les travaux

n'aient débuté parce qu'ils auraient proposé des idées et attiré l'attention des autorités sur leurs problèmes réels .Selon les propos d'un employé habitant les 1100 logements **" c'est une opération qui a servi a gaspiller l'argent public .Dans notre cité , nous n'avons remarqué aucune amélioration , la viabilisation et les aménagements réalisés restaurent une autre fois l'esprit de la médiocrité "** .La plupart voient dans la concertation une consécration de la démocratie comme le précise ce cadre **"La concertation est la clé même de la participation des citoyens "**.

Pour la question 13 ,liée au vote, les résultats donnent que 70% des habitants n'ont

Question 13		
Avez –vous voté aux dernières élections municipales ?		%
Si oui , etes vous satisfaits de la représentativité des élus, ont t- ils répondu à votre attente ?		
OUI	27	27%
NON	70.	70.%
N'ont pas répondu	3	3%
Total	100	100 %

pas voté aux dernières élections municipales, ceci traduit le désintéressement des citoyens aux élections locales parce qu'ils n'y

Tableau n ° 13 : Résultat du dépouillement de la question 13

(Source l'auteur)

croient plus comme le souligne ce retraité dans sa réponse **"Non parce que tous les élus passés n'ont pas répondu à notre attente, dès qu'ils sont élus on ne les voit plus "** .

Pour ce qui est de la démocratie participative et les expériences dans le monde, 54 % des répondants entendent parler de cette notion (cadres dans leur majorité) , contre 40% pour qui cette notion n'évoque rien néanmoins 95 % se disent prédisposés a participer à l'amélioration de leur cadre de vie si cela leur est offert .La plupart voient cette participation par l'organisation des débats entre citoyens et autorités, par la concertation et la proposition d'idées, par le recensement des problèmes des quartiers en établissant un plan de redressement et de réfection globale tout en rappelant à l'ordre les habitants inciviles, ceci ne peut être efficace que par l'élection de représentants crédibles de quartier pour débattre des problèmes auprès des autorités locales, en donnant l'occasion aux habitants de participer à la gestion directe des quartiers par l'intermédiaire des associations. Par ailleurs certains soulignent que les mosquées auront également un rôle pas des moindres a jouer dans la sensibilisation des citoyens ,d'autres pensent que l'éducation des comportements devrait commencer d'abord au sein du bâtiment par l'entretien des parties communes ,la lutte contre les nuisances et le respect de l'autre .

Aux questions (17,18,19 et 20) catégorie 5 : Liées à la protection de l'environnement et le développement durable , 90% des personnes interrogées affirment savoir ce que sait le développement durable et se disent inquiètes sur l'avenir et font part à leurs enfants de cette question et soulignent massivement leur soutien si une politique dans ce sens venait à être appliquée .Pour la protection de l'environnement les comportements déclarés à travers les différentes questions ci-dessus, apparaissent majoritairement sensibilisés aux écogestes. Le pourcentage est élevé car la composante des habitants questionnés est en grande partie instruite, ceci d'une part et d'autres part, nous avons lors de l'élaboration de ces questions tenu à définir d'une manière simplifiée la démarche du développement durable et ses enjeux pour aider les citoyens à s'exprimer sur cette question. Dans l'ensemble, les personnes interrogées sont optimistes pour la cause du développement durable puisqu'elles se sentent concernées. La majorité d'entre elles pensent par ailleurs que la question du développement durable doit être intégrée à l'éducation. On constate également que certains mettent l'accent sur le rayonnement de la société de consommation pour expliquer les freins au développement durable pendant que d'autres soulignent l'impératif d'une volonté politique pour mettre en place le développement durable.

Aux questions (21,22) de la catégorie 6 liées à l'évaluation du quartier Zouaghi , les personnes interrogées d'une manière générale ,portent un regard positif sur le quartier, 48% le préfèrent à d'autres quartiers et trouvent qu'habiter Zouaghi est déjà un avantage et profitent du questionnaire pour exprimer leur fierté ou leur satisfaction d'habiter Zouaghi , car c'est une zone relativement propre sans grande pollution ,sa population a un certain niveau d'éducation ,il y a moins de délinquance et

Question 21		
Comment vous voyez l'avenir de votre quartier?		%
Satisfaisant	7	7%
Meilleur si chacun s'y implique et en renforçant les commerces et les services	45	45%
Pas radieux si les problèmes persistent	33	33%
Incertain a cause des nouveaux projets	10	10%
N'ont pas répondu	5	5%
Total	100	100%
Question 22		
Comment vous évaluez votre quartier par rapport à d'autres quartiers dans la ville ?		%
Meilleur	48	48%
Moyen	18	18%
Pire	0	0%
Pas différents des autres	30	30%
N'ont pas répondu	4	4%
Total	100	100%

Tableau n°13 Résultat du dépouillement des questions 21 et 22 (Source l'auteur)

d'insécurité et croient en un avenir meilleur pour ce quartier. Un habitant trouve que **"C'est un quartier où résident des citoyens ni trop riches, ni pauvres, donc ces derniers sont perméables à toute idée contribuant à assurer le développement durable "**. Une autre habitante exprime sa satisfaction d'habiter Zouaghi du fait que : **"Il y a moins de monde qu'ailleurs, il y a moins de délinquance, il est plus aéré, il y a des espaces naturel autour, il y a moins de pollution il reste cependant démunie d'équipements à caractère socioculturel et commercial. Nous restons dépendants de la ville pour des achats très ordinaires (pas de magasins !)"**

Cependant les autorités locales devraient se pencher sérieusement sur la question d'infrastructures de détente et de loisirs, des équipements qui pourraient donner naissance à une vie associative et communautaire et sur la nécessité de créer des espaces publics. 30% des répondants trouvent le quartier Zouaghi pareil aux autres quartiers et 18% le trouvent juste moyen, ni meilleur, ni pire .

A la lumière des résultats obtenues du dépouillement ,et comme réponse aux objectifs que nous nous sommes fixés d'atteindre à travers les réponses des citoyens que nous remercions d'avoir participé à cette modeste recherche et collaboré avec leur savoir que nous ne sous estimons pas , nous pourrions dresser les points suivants et dégager quelques orientations qui pourraient dans un avenir que nous souhaitons proche servir de pistes de réflexions à de nouvelles politiques qui se baseraient sur la concertation et l'implication des citoyens dans la gestion de leur cadre de vie .

-L'amélioration urbaine est un tout, elle doit d'abord toucher le cadre bâti.

(Les murs de façades, l'étanchéité, les vides sanitaires et toutes les parties communes) , ce travail doit être fait en collaboration avec l'organisme concerné a savoir l'OPGI

-l'appel des citoyens à la vie associative et communautaire et lutte contre l'exclusion

-Aider les associations dans leurs activités sur terrain pour qu'elles puissent exercer efficacement et servir de médiation entre les citoyens et les collectivités locales.

-Prédisposition des citoyens a coopérer pour améliorer leur cadre de vie.

-L'appel à la concertation et la participation, la demande de démocratie est très forte

-Prise de conscience pour la protection de l'environnement et prédisposition des citoyens a changer de comportement en soulignant que la question du développement durable doit être intégrée à l'éducation. Appel à la sensibilisation environnementale, au regard de leur impact sur l'équilibre du milieu naturel et l'environnement immédiat du citoyen

-Recherche de la stabilité par les citoyens qui souhaitent que leur quartier soit équipé de toutes les infrastructures de base pour leur éviter les déplacements et surtout disposer d'une antenne APC au lieu de faire des kilomètres pour aller à l'antenne des Muriers afin de régler ou établir des papiers .

4- Questionnaire N° 2 adressé aux élus

Au même titre que les habitants nous avons jugé important de nous rapprocher des élus qui sont les représentants du peuple pour pouvoir mesurer de près le degré de perception qu'ils ont des nouveaux modes de gestion dans les villes qui consiste en la bonne gouvernance s'appuyant sur l'implication des citoyens dans les processus de décision , nous avons essayé d'interroger au moyen de questionnaires ouverts les élus de l'APC qui sont en relation directe avec les citoyens et quelques élus de l'APW pour connaître leur position sur des problématiques cruciales . La démocratie représentative telle qu'elle est instituée a montré ses limites, la participation des citoyens apparaît de plus en plus urgente et nécessaire.

Nous nous sommes inspirés dans cette démarche de l'approche faite par l'association Attac Bastia (L'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens) qui dans le cadre des élections législatives des 9 et 16 juin 2002 a adressé un questionnaire aux candidats . ATTAC a pour objectif de “ promouvoir et mener des actions de tout ordre en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique et culturelle dans l'ensemble du monde .

Le nombre de questionnaires distribués est de 21 .

Taux de retour : 6 questionnaires ont été retournés soit environ 26%

Le taux de retour des questionnaires est faible par rapport à nos attentes , Cette faiblesse s'explique par le fait que les thèmes de la gouvernance urbaine et la démocratie participative soient sensibles , pertinents et dérangeants d'une part et d'autres part et malheureusement par le manque d'intérêt affiché par certains élus qui nous ont confirmés par cette attitude qu'il ne représentent qu'eux même .

Nous avons jugé de présenter les réponses des élus intégralement et nous les remercions davantage de nous avoir consacré un peu de leur temps pour remplir ce questionnaire. Les différentes réponses des élus interrogés sont jointes dans les annexes .

5- Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires adressés aux élus

-Aux questions 1 ,2 ,3, 4,et 5 liées aux nouvelles politiques urbaines pratiquées ces dernières années qui tentent de placer au centre de leurs stratégies la participation des habitants devenue une nécessité absolue car les formes traditionnelles d'action publique se sont épuisées et aujourd'hui on assiste dans les pays développés et même dans les pays en voie de développement telle qu'en Amérique latine et particulièrement au Brésil , à des expériences de démocratie participative (budget participatif à Porto Alegre au Brésil ,conférences de consensus au Danemark,débats publics en France, twiza et agenda 21 au Maroc), et autres formes de participation qui prennent des aspects différents d'un pays à un autre selon les conditions sociales de chaque pays et que tous s'accordent à dire que la participation citoyenne est nécessaire d'une part pour cerner au mieux une demande sociale dont les citoyens sont les premiers porteurs et d'autre part pour assurer une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de services .Pour cette question ,les réponses des élus interrogés convergent toutes à l'idée que la participation citoyenne est plus que nécessaire ,que la ville est destinée par essence aux citoyens et les associer au processus de décision est un choix judicieux . Selon un élu **"Se basant sur le sigle (من الشعب وبالشعب) (du peuple et avec le peuple) , il est impératif de faire participer le citoyen et qui dit citoyen dit association et c'est à partir de ce postulat que la ville (commune) connaîtra un développement conséquent et un essor flamboyant "** selon un autre **"Tout projet urbain est destiné à la population, et c'est la principale raison pour laquelle les citoyens doivent être associés depuis la conception jusqu'à la réalisation car il s'agit du développement de leur milieu,de leur ville et son devenir ,ceci pour œuvrer au mieux a trouver des solutions qui ont déjà eu un consensus pour un meilleur enrichissement d'idées "** . Ce qu'il faut retenir de cette démarche c'est qu'il existe un intérêt très marqué des élus à la démocratie participative .Pour la majorité d'entre eux, elle rapproche le citoyen de l'action publique : Elle est un complément à la démocratie représentative et contribue à l'amélioration du service public car la démocratie participative produit des effets concrets : l'écoute des citoyens influence dans bien des cas la décision et apporte une plus-value à l'action conduite.

Sur le plan législatif, les élus confirment que les lois existent, mais les textes d'application qui devraient accompagner ces lois ne sont pas encore en vigueur .Par ailleurs ils soulignent que leurs prérogatives sont limitées et qu'ils soutiennent en général les programmes engagés par l'état . A la question liée à la modernisation de la

ville de Constantine qui s'est vue engagée dans un programme de transformations de son territoire exigeant de l'action publique une grande capacité à pouvoir réunir et mobiliser les énergies de tous les acteurs qui composent sa scène de vie autrement dit pratiquer la gouvernance urbaine ,deux des élus interrogés sont d'accord que les systèmes décisionnels soient repensés pour pouvoir préparer le terrain et les esprits à la pratique de la gouvernance urbaine basée sur une démarche participative et qu'il est très utile d'inclure d'autres acteurs autres qu'administratifs dans la planification, dans les choix des projets etc. Car cela garantira une meilleure adhésion et une meilleure prise en charge des projets., un élu pense que les systèmes décisionnels sont censés être cadrés par un arsenal juridique en la matière , c'est plutôt la culture urbaine qui est absente ,un autre élu voit que l'existence d'une APC et d'une APW est suffisant pour représenter les citoyens puisque les deux assemblées sont le fruit d'un suffrage, il s'agit simplement de les renforcer et leur donner plus de prérogatives . Un autre élu pense que le fait que le wali ait délégué une personne pour collecter les avis des présidents d'associations est une bonne initiative .

A la question de savoir si d'autres formes de participation autres que le vote peuvent exister un élu a répondu :"**Oui d'autres formes peuvent être mises en place. Réunions des comités de quartier lors de l'établissement des plans d'aménagement urbain, restructuration des quartiers, participation des experts et conversation, donner la possibilité au débat public lors des sessions plénières etc.**" un autre élu pense que : "**Il faut éviter le mot vote car nous agissons selon des commissions qui étudient planifient et exécutent les résultats des différents réunions, les citoyens agissent et s'impliquent dans la réalisation par le biais des associations .Si les citoyens ne s'organisent pas nous serons confrontés à différents problèmes d'ordre organisationnel"**

-Aux questions 6 et 7 relatives aux activités des associations de quartier, à leur capacité à contribuer avec les collectivités locales à améliorer le cadre de vie des citoyens, les élus pensent que les associations peuvent être le cadre approprié pourvu qu'elles soient réellement impliquées, c'est l'espace idéal pour une participation responsable, efficace et à effet immédiat dans la prise en charge des cités.

Les associations apportent un plus aux collectivités locales et leur intervention serait plus bénéfique si la loi les associe à la prise de décision. Cette intervention tendrait vers des domaines précis de proximité à savoir l'éducation, la santé les loisirs etc. Concernant la législation qui régit les associations, un élu nous a déclaré que:

" Les textes réglementaires existent (loi 06-06 + loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations), malheureusement ces textes sont caduques car ils sont très mal interprétés voir même détournés de leur objectif "

Et sur les formes de participation relevées à travers la ville de Constantine, certains élus infirment l'existence de forme quelconque de participation citoyenne, un élu trouve que c'est une participation maigre, non ciblée très mal organisée, détournée par les représentants des quartiers .En somme une participation qui n'arrange pas les intérêts des citoyens.

Un seul élu témoigne d'une forme de participation qu'il a relevé et dont il fait part **" Oui tout à fait, je cite l'exemple du jardin public de St Jean ou l'association a pris en charge ce jardin et a transformé le studio du gardien en une bibliothèque et Mr le wali a pris la décision de mettre le matériel de jeux pour les enfants car le jardin est surveillé par cette association."**

Un autre pense que si elle venait à être engagée **" La forme de participation des citoyens est fructueuse surtout quand il s'agit des opérations hygiéniques, sanitaires, d'aménagement, de désherbage, d'implantation d'arbres, sportives etc."**

A la question 8 à choix multiples liée aux pratiques actuelles de la démocratie et si elles sont adaptées aux enjeux des mutations sociales, économiques profondes que connaît la société, aux changements que subissent à leur tour les quartiers, et sur les manières de s'approprier les valeurs démocratiques pour les convertir à une démocratie participative de proximité ,ne faut t il pas revoir les systèmes de représentation actuels qui sont quelque part incompatibles avec la pratique d'un bonne gouvernance urbaine ? Est ce que la situation va s'améliorer , ne va pas changer, ou va s'empirer ?

Les élus interrogés sont majoritairement optimistes à l'idée que la situation va s'améliorer. Nous avons préféré présenter les quatre réponses qui semblent plausibles car elles convergent toutes vers l'idée de l'émergence de la société civile qui propulsera en avant un mouvement associatif représentatif capable d'assurer la médiation entre les citoyens et les pouvoirs publics et politiques.

-Un élu nous a déclaré que: **" La situation va s'améliorer car il y aurait certainement une décantation sociale puis un filtre des représentants des citoyens vers une meilleure représentativité des citoyens"**

-Un autre élu trouve également que **" Tout à fait la situation va s'améliorer car les citoyens ont une force juvénile qui va les propulser pour une amélioration progressive"**

-Cependant , un autre élu pense que la situation est subordonnée aux prérogatives des élus et au rôle des associations **" La situation va s'améliorer à condition de donner plus de prérogatives aux élus locaux, et aux associations de quartier et ouvrir le débat public"**

- De même cet élu précise que **"La situation va s'améliorer, mais à condition de revoir les modalités d'intervention des associations."**

Un seul élu sur les 6 élus qui ont répondu voit que la situation va s'empirer alors qu'un autre n'a pas jugé utile de répondre .

- **A la question 9** liée à la durabilité et la protection de l'environnement, les élus dans leur majorité pensent que la démarche du développement durable doit être intégrée dans toute stratégie de planification. Toutefois ,selon cet élu , les gouverneurs doivent d'abord donner l'exemple , **"Pour impliquer davantage le citoyen dans la question liée à la durabilité ,il va falloir que ceux qui gouvernent donnent l'exemple ,pratiques concrètes et appliquer sévèrement le principe de Rio "le pollueur payeur " ,former davantage la génération montante à la propreté ,l'entretien et le recyclage de tout .Avec une telle sensibilisation des jeunes on peut espérer avoir une génération future plus sensible à la question environnementale et à la durabilité ,le mouvement associatif peut prendre le relais avec l'école en plus du rôle de la femme dans l'éducation".**

Il s'agit aussi de joindre les universitaires dans toute démarche car leur implication dans la vie socio-éducative et urbanistique est très significative et importante. L'universitaire possède la technologie et la matière qu'il peut mettre au profit de la société par le biais des associations tel que c'est noté par cet élu **"A mon avis cela passera nécessairement par :-Ouvrir et encourager le débat public via les médias lourd, la presse écrite, les rencontres directes avec le public, etc. -Donner un rôle plus important et une présence plus remarquable aux citoyens lors de la discussion des choix et politiques de la ville"**

A la question 10 liée à l'amélioration du cadre de vie des citoyens ,les élus interrogés en majorité à l'exception d'un élu qui n'a pas répondu ,pensent que ces travaux d'amélioration ne sont pas suffisants et ils sont très mal exécutés malgré l'importance de l'enveloppe financière octroyée soit près de 800 milliards de centimes et voient que

l'éducation préalable manque et la déperdition des deniers publics est criarde dans ces opérations. Selon un élu **" Non, tout ce qui se fait est du tape à l'œil il faut travailler davantage car il est impératif de multiplier les sorties sur les sites et faire dans l'immédiat les aménagements nécessaires (rond point, petits ponts l'élargissement des trottoirs etc.)"** Il faut associer les comités de quartier lors de l'élaboration des programmes de l'amélioration urbaine, toutefois un élu souligne que toutes ces actions et opérations doivent s'inscrire dans la durabilité, c'est donc un début et une prise en charge de la commune du concept de développement durable mais qui ne peut être positif que si elle tend à sensibiliser les citoyens aux nouveaux défis.

-A la question 11 relative à la réflexion d'asseoir une politique ou stratégie pour aider les citoyens à une prise de conscience écologique de leur environnement immédiat, pour une gestion de proximité durable et co-construire l'action publique avec les habitants pour préserver et entretenir ce qui a été réalisé et réfléchir à faire mieux, un des élus questionné pense que **"Les collectivités locales sont incapables d'initier ces opérations pour des raisons de compétence et de manque de personnel compétent (ingénieurs, architectes)"**, un autre élu voit qu'il faut **" Reprendre les préalables de la répartition des rôles dans la cité éviter le laxisme, la non gestion, l'absence de contrôle, l'absence de responsabilité et s'entendre préalablement sur des rôles complémentaires partagés et consensuels dans toute cité, cela peut se faire avec des cahiers de charges accessibles et clairement définis"**. Par ailleurs certains élus insistent sur le fait qu'il faut surveiller les travaux déjà effectués pour qu'il n'y ait pas de détérioration, sinon il faut les refaire et insister sur la persévérance. L'entretien doit se faire quotidiennement avec l'aide des citoyens. Ceci se basera sur une sensibilisation axée sur les comités de quartier, sur la jeunesse et l'enfance à travers des campagnes dans les écoles, les CEM et les lycées.

"Les associations de jeunes citoyens aux niveaux des quartiers qui comptent de nombreux universitaires sont régulièrement associées aux actions de la commune. Les jeunes citoyens sont en mesure de relever tous les défis nous devons les sensibiliser et les orienter." Nous précise un élu.

- A la question 12 liée au marasme quotidien, à la frustration, au dépaysement des citoyens dus au manque de vie associative dans les quartiers d'habitats et l'absence d'actions culturelles, sociales ou sportives, les élus pensent que le constat est juste, nous devons aider les jeunes à s'organiser pour exprimer leurs besoins dans le respect de la pluralité d'expression culturelle et linguistique. L'implantation d'infrastructures

relève de la responsabilité de l'état, un retard énorme est enregistré. Toute action contribuant à faire naître une vie associative sera bonne et aidera le citoyen à sortir de son vécu triste et morose tel que s'est souligné par un des élus **"la culture le loisir et la récréation constituent un axe majeur dans l'art d'habiter dans la cité or ce qui existe réellement, des logis impropres dans un cadre pauvre triste qui ne donne aucune chance de survie plausible"** un autre élu ajoute que **"Toutes les actions énumérées dans la question 12 sont bonnes, à condition que les responsables locaux prennent l'initiative et soient innovateurs en la matière."**

Aux questions 13 et 14 liées à la communication à l'information les élus remarquent que le rôle de l'information même s'il est timide et parfois inexistant, il reste essentiel et obligatoire et ils insistent sur le fait que la communication est primordiale dans toute politique de rapprochement et de participation citoyenne. Utiliser les TIC (technologie de l'information et de la communication) sera innovateur et constituera un catalyseur dans cette politique, mais nous restons encore loin de ce qui se produit dans le monde. Néanmoins selon un élu **" Sachez que la commune de Constantine est l'unique APC en Algérie où la TIC a été déjà appliquée .Constantine a reçue les félicitations du ministre des PTT le 30/03/2009 pour les efforts réalisés par la mise en place d'un système informatique intègre."**

Selon un autre élu le problème réside dans l'absence de gouvernance: **"Il n'y a pas de gouvernance et on ne veut pas l'instaurer, si on le voulait, le développement des TIC constitue une opportunité à exploiter pour mieux se rapprocher des citoyens."**

"Les TIC sont devenus une réalité à l'échelle mondiale, l'Algérie s'adapte progressivement à cette nouvelle réalité .l'APC doit à mon sens s'orienter dans cette perspective, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui." nous précise un autre élu

Suite aux différentes réponses recueillies des élus interrogés , nous pouvons juger qu'il y a une prédisposition à la démarche participative pour établir des processus de gouvernance efficaces, et l'enjeu serait de veiller à adapter la construction institutionnelle de l'état au vécu des populations afin que celles-ci s'approprient les institutions publiques . C'est une question qui se pose aux acteurs en charge d'élaborer ou de renouveler la notion de gouvernance.

Conclusion

A travers la recherche et enquêtes sur terrain et suite aux entretiens établis avec les différents acteurs en relation avec l'habiter dans la ville de Constantine , institutionnels (élus) ,administrateurs et les citoyens et à la lumière des informations recueillies dans les différentes administrations, il ressort que la gestion de l'habiter est relative au mode de gouvernance produit et qu'en matière de gouvernance urbaine, nous restons encore loin de ce qui se fait dans les pays limitrophes de la méditerranée car la question de l'évaluation de la gouvernance renvoie à l'observation des pratiques urbaines produites sur terrain .En effet en parcourant les différents quartiers qui ont fait l'objet d'amélioration urbaine nous constatons que l'opération connaît des insuffisances malgré la bonne volonté affichée au début de l'opération et les sommes colossales débloquées par l'Etat. Les projets d'amélioration du cadre urbain dans les quartiers de la ville connaissent nombre d'imperfections et autres malfaçons, faute de suivi rigoureux et de compétence de la part des services concernés, parce qu'on gère toujours dans l'urgence, en plus du manque d'entreprises et de main-d'œuvre qualifiées et l'absence d'opérations de sensibilisation à l'environnement en direction des citoyens, qui peuvent, à moyen ou long terme, donner des résultats efficaces.

Selon les aveux d'un responsable de la DUC beaucoup de difficultés sont rencontrés dans certains sites à cause de la défektivité des réseaux d'AEP et des conduites d'assainissement .En effet depuis janvier 2009, environ 3000 fuites d'eau ont été réparées, d'après des chiffres avancés par la Seaco, au niveau de la wilaya de Constantine, et pourtant la réalité reste accablante puisque les dispersions et les déperditions d'eau perdurent. Et vue la lenteur de l'intervention des équipes de cette entreprise, les citoyens continuent de solliciter l'APC, contrainte d'intervenir souvent, et ce même après la création de la Seaco. En plus de l'absence de collaboration avec les services de l'APC en matière d'entretien de la voirie, la Seaco a du intervenir sur une chaussée pour réparer un réseau d'AEP après le bitumage de celle-ci, rendant du coup caduque la précédente opération. Il faudrait soulever tout de même que l'absence de coordination entre différents secteurs demeure le point noir qui risque de compromettre l'opération et causer des dépenses inutiles. A quand une véritable coordination entre les différents organismes ?

Quant au quartier Zouaghi objet de notre recherche, il n'est pas mieux loti que les autres quartiers de la ville par rapport à l'amélioration urbaine achevée dans certains

sites et en cours dans d'autres et les citoyens n'ont cessé de réclamer la création et l'aménagement d'espaces verts et autres aires de jeux pour leurs enfants. Un point qui demeure négatif dans toute l'opération, surtout que des assiettes prévues à cet effet dans les plans d'occupation du sol ont été complètement détournées de leur vocation pour être vendues aux enchères publiques. Par ailleurs l'amélioration urbaine n'a pas touché l'aménagement extérieur en masse, seuls les lots voirie (chaussée et trottoirs) ,éclairage public et les réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales ,et d'adduction en eau potable,ont fait l'objet de réalisation ou de reprise .Les poches résiduelles ou interstitielles, les accotements ,les terrains derrière les bâtiments sont restés dans leur état de terrains vagues ou de grands dépotoirs pour les ordures ménagères malgré l'installation dans les quartiers des poubelles. Même les agents chargés de nettoyage et de l'entretien et les éboueurs se plaignent des habitants, qui non seulement ne respectent pas les horaires de ramassage des ordures ménagères, mais jettent leurs détritiques un peu partout, polluant par là leur environnement proche. (ceci dénote du manque de civisme de la part des citoyens). "Selon le chargé de communication de l'APC, tous les efforts consentis par les autorités se perdent et ne profitent à personne tant qu'il y a absence de législation dans ce sens, comme cela se fait dans les villes de France, où dans le cadre du jumelage Constantine-Grenoble par exemple, l'on a su qu'il y avait des pénalités d'incivilité, qui dissuadent le citoyen d'agresser son environnement immédiat "⁶. Lors d'un entretien avec les techniciens de la DUC maître d'ouvrage délégué par la wilaya pour suivre cette opération ils nous ont expliqué que l'objectif des autorités dans cette opération est que le citoyen pratique des routes goudronnées et éclairées. Les associations de quartiers continuent à faire de la figuration, hormis très peu d'entre elles qui ne baissent pas encore les bras.

Ajouter à la crise de gouvernabilité, la crise de représentativité installée et les signes sont révélateurs: l'abstention gagne du terrain (question relative à la participation au vote) et selon les citoyens les élus ne représentent qu'eux-mêmes, et ils sont critiqués dans leur manière de gérer avec déficit ou absence de l'information, des décisions technocratiques, déficit de légitimité des décisions qui sont prises et la façon dont elles sont prises. La démocratie représentative telle qu'elle est instituée dans les systèmes politiques ne se réfère pas aux valeurs sur lesquelles repose la pratique d'une bonne gouvernance et l'enjeu est d'arrimer ou de disposer la construction institutionnelle de

⁶ Farida Hamadou in , " Constantine : A quand une prise en charge sérieuse ?" , El Watan , Edition du 15 avril 2009

l'Etat au vécu quotidien des populations et de prendre la peine d'écouter les citoyens qui ont parfois des idées inattendues à suggérer et surtout qu'en Algérie nous avons la chance d'avoir la plus grande tranche de la population composée de jeunes que certains responsables locaux sous estiment et apparemment sont toujours opposés à l'idée de confrontation à de nouvelles idées et d'expériences venant de cette jeunesse .Le dépouillement des questionnaires adressés aux habitants montre que ceux-ci sont très inquiets du devenir de leur quartiers si les problèmes cités persistent et que les habitants restent livrés à eux-mêmes, mais sont entièrement disposés à participer à la gestion de leurs quartiers à condition de leur trouver un cadre organisé et qu'une politique urbaine générale soit instaurée reposant sur la participation de tous, gouvernants et gouvernés .

La politique d'amélioration urbaine a l'air d'être sur le plan juridique bien ficelée avec ses lois et ses décrets, même la volonté de faire immerger de nouvelles idées afin de redonner un nouveau souffle à la qualité de nos milieux urbains semble sincère dans les différents articles mais pourquoi on n'arrive toujours pas à parvenir localement à changer les choses ? Est- ce un manque dans la vision des décideurs, est- ce un manque de représentativité ? Est- ce parce que les prérogatives des élus locaux sont limitées tel que s'est soulevé par certains élus interrogés ou bien est-ce parce que nos responsables locaux restent attachés à leurs pensées uniques ? C'est tout cela à la fois.

Conclusion générale

Depuis 1962 l'état algérien avait pour objectif de construire le maximum de logements pour tenter de résoudre la crise. Ce sont les logiques de constructions qui ont prévalu alors que les questions liées à la gestion de la vie quotidienne n'étaient pas au menu. Aujourd'hui, sans que la crise de logement ne soit maîtrisée et sans que la phase de construction ne soit achevée, une crise de gouvernabilité fait surface et la question de la gouvernance des villes se pose déjà. La mise en oeuvre de véritables approches permettant la maîtrise des nouveaux cadres spatiaux prend une place de plus en plus importante et de nouvelles politiques urbaines s'imposent. Jusque là toutes les politiques menées n'émanent pas d'une stratégie claire planifiée au niveau central mais obéissent plutôt aux solutions d'urgence au coup par coup. Aujourd'hui l'état est en train de déployer des efforts pour tenter d'améliorer le cadre de vie des citoyens et cette volonté de bien faire est bien perçue par les citoyens mais reste très insuffisante par rapport à leurs aspirations.

Malgré une volonté législative de la part de l'état, de mettre en place les grandes décisions pour la réussite de l'amélioration urbaine dans notre pays, et ce par la promulgation de la loi 06-06 du 27 février 2006 portant loi d'orientation de la ville et qui encourage la participation citoyenne, l'absence de textes d'application relatifs à cette loi maintient la situation telle qu'elle est, fait durer la médiocrité, et isole de plus en plus le citoyen de ses représentants élus et des autorités locales.

Depuis la crise des années 1980 et l'ouverture au pluralisme politique et devant le désengagement de l'état partiel, les citoyens aspirent à être impliqués dans les affaires qui concernent la gestion de leur ville et revendiquent ce droit à travers les associations et différentes formations quelles soient politiques ou non, gouvernementales ou non gouvernementales. Les ingrédients de la gouvernance dans le sens de la démocratie participative et non seulement représentative semblent réunis et garantis par la législation; néanmoins le fait d'autoriser les associations à activer sur terrain n'implique pas forcément l'émergence de la société civile car il n'y a pas d'autonomie des acteurs économiques par rapport à l'autorité politique. D'autre part, un grand nombre d'associations portent en elles-mêmes la cause de leur écartement de la gestion de la ville; incompetence, désintéressement, elles dénotent l'état dans lequel se positionne la population ne se sentant pas concernée par la gestion urbaine ou tout

simplement ignorant le fait qu'elle ait un rôle à jouer et que même la législation le lui accorde.

L'APC de Constantine se trouve subordonnée à la wilaya quand il s'agit de gestion ou d'aménagement. Ceci est visible à travers l'opération d'amélioration urbaine dirigée par la wilaya car elle est financée par le budget de l'Etat, et dont la réalisation est confiée aux différentes directions de wilayas selon les secteurs, et suivie par la DUC. Ces pratiques dont la marque sur le paysage urbain durera longtemps se font sans aucune consultation avec l'APC, ni les secteurs urbains et moins encore avec les associations concernées si elles existent (selon les déclarations de certains responsables de l'APC), mise à part la DMMG qui a été associée à cette opération pour le lot d'éclairage public. La société civile a du mal et aura du mal à émerger si des réformes dans les systèmes institutionnels et décisionnels n'auront pas lieu et si le rôle de l'APC dans la gestion de la ville ne s'affirme pas et que celle-ci ne joue pas ce rôle avec efficacité et efficience.

En matière d'usage du sol et de sa gestion, Les commissions de choix de terrain constituées au niveau des daïras ou de la wilaya (selon l'ampleur du projet) ont pour objectif d'affecter des assiettes foncières aux équipements publics de proximité pour les ensembles résidentiels, selon la grille d'équipements, selon la réglementation en vigueur et en conformité avec le PDAU ou le POS. Toutefois le POS est devenu un instrument de régularisation des coups partis, et l'empreinte sur le paysage urbain est considérable. La population mal ou pas représentée en subit les conséquences. Le POS est assez souvent élaboré sans la présence des associations concernées, alors qu'un registre de doléances est normalement ouvert pour une période de deux mois et pour recueillir les avis des citoyens mais par ignorance et par manque de culture urbaine, les citoyens ne participent pas. Les associations parfois se manifestent lors de sa mise en œuvre, ce qui est trop tard pour faire valoir ses revendications. La commune ayant perdu son monopole sur le foncier depuis 1990 (Loi n°90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière) devient un membre comme un autre de la commission face aux différentes directions de wilayas, sa voix ou son avis quant aux décisions à prendre est très faible. En outre, aucune association n'est présente lorsque siège la commission de choix de terrain. De ce fait, et suite à l'enquête menée sur terrain auprès des citoyens, des autorités locales et territoriales, élus et représentants de l'administration à tous les niveaux et secteurs qui entrent dans la gestion de l'habiter nous pouvons affirmer pour le cas de Constantine que vu la réalité des choses, il serait

abusif et un peu tôt de parler de gouvernance urbaine alors que l'APC a du mal à faire valoir son droit sur son territoire avec l'amalgame des prérogatives entre APC et APW . A travers les différentes approches et lectures des résultats pour évaluer la gestion urbaine produite sur terrain et rechercher éventuellement l'existence de conditions favorables à l'émergence de la gouvernance urbaine, il ressort que L'hypothèse qui semble plausible avec la réalité est que les pratiques relevant de la gouvernance urbaine ne trouvent pas encore un terrain favorable à leur application et leur généralisation en Algérie même s'il y a des prémices qui annoncent un changement dans l'avenir . Le fossé est grand entre les préceptes de la « bonne gouvernance » et la mise en oeuvre de son processus sur le terrain. Evaluer la gouvernance renvoie à évaluer les pratiques urbaines menées sur terrain.

Les systèmes de représentation ne sont pas suffisants pour assurer la participation et montrent leurs limites à intégrer les prescriptions de la « bonne gouvernance » qui est de réunir tous les acteurs et entre autre le citoyen. Si on veut atteindre ces différentes dimensions de la gouvernance reposant sur une démocratie représentative et participative, il est nécessaire de changer les règles de la démocratie telle qu'elle est instituée . L'adoption d'un système politique fondé sur la démocratie participative paraît s'imposer de fait. D'autres part , la démocratie participative qui est le pilier pour une bonne gouvernance urbaine et pour une gestion durable de l'habiter est une notion bien perçue par les habitants même si elle reste encore utopique pour certains , et une notion floue et mal connue pour d'autres ,mais on peut quand même tirer à priori un bilan optimiste sur la capacité de la population à s'engager autour de cet enjeu collectif. La bonne gouvernance urbaine est subordonnée aux conditions de son émergence sociales , économiques et mêmes culturelles et dépend de la prédisposition de tous les acteurs a collaborer, a coopérer et a s'accepter les uns les autres . Les mécanismes de la gouvernance tels qu'ils sont édictés de manière technocratique par les institutions internationales correspondent à la mise en oeuvre des politiques urbaines et des projets, sans que soient pris en compte la réalité concrète des contextes (sociaux, économiques, culturels...) dans lesquels ils sont introduits.

Tout projet doit nécessairement émaner de la population cible en partant de ses besoins réels et prioritaires en la faisant participer au projet pour être apte à assurer la continuité du projet. Ceci dans un cadre institutionnalisé, à travers la création d'une association ou d'un comité de gestion, ce qui aboutit à une auto-formation, à une implication directe et une responsabilisation de la population cible. L'enquête sur terrain

a montré que le manque de collaboration des différents acteurs et partenaires dans une politique urbaine ne donne pas des résultats satisfaisants , car à côté de l'Etat et des collectivités locales, les partenaires socio-économiques, les habitants eux-mêmes doivent être concertés et associés. Lorsqu'un de ces partenaires majeurs fait défaut, les efforts des autres, même importants, même très importants parfois, sont voués à l'échec. « L'idée n'est donc pas que l'union fait la force, elle est que la défaillance de l'un entraîne l'échec des autres »¹. L'absence de culture urbaine chez de nombreux acteurs de la ville ne facilite pas non plus la concertation et l'acceptation des autres .Les citoyens attendent maintenant que leurs collectivités locales traitent avec eux et remplissent leurs responsabilités à leur égard. Le passage de la gestion urbaine à la gouvernance urbaine est plus que nécessaire, c'est un chemin prometteur déjà emprunté par de nombreux pays développés .

¹ Revue « Urbanisme » : Le mensuel des acteurs de la ville. Octobre- 1993- Hors série No 3.Fédération nationale des Agences d'Urbanisme / Paris-France.

Se basant sur ce qui a été diagnostiqué sur terrain, sur les enseignements tirés des expériences dans le monde, nous essayerons d'esquisser quelques orientations pour définir un cadre susceptible d'aider à trouver des solutions à la gestion actuelle en précisant que les solutions ne peuvent être trouvées que dans la pratique d'une bonne gouvernance urbaine, en mettant l'accent sur toutes ses dimensions et ses enjeux. Ces réflexions seront classées en quatre catégories qui porteront sur les thèmes suivants :

I – Sur le plan social

1- Assurer la stabilité sociale et politique.

La croissance des revenus, une meilleure gouvernance, une meilleure prestation des services de base, et une plus grande participation de la société à la prise de décision, sont, en Algérie, essentiels à la mise en place d'un environnement politique, social et économique favorable à la croissance, à la création d'emplois, à la cohésion sociale et à la réduction durable de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale.

- ❖ Faire participer les vulnérables et les moins nantis notamment les femmes à la croissance économique .
- ❖ Tracer les objectifs stratégiques, élargir le dialogue par la transparence des mécanismes de prise de décision et le renforcement permanent du processus démocratique.

2 - les réformes politiques en matière de démocratie et droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance

L'Algérie a pris des engagements avec ses partenaires euro méditerranéens dans la déclaration de Barcelone de respecter la liberté d'expression et de garantir son exercice effectif et légitime. L'appui de la société civile reste prioritaire. Si 70% des citoyens interrogés n'ont pas voté lors des dernières élections municipales, c'est qu'il y a une crise de confiance et que les systèmes de représentation doivent être repensés et selon les indicateurs de gouvernance publiés par la Banque mondiale, l'Algérie aurait des progrès à faire.

"C'est par une adéquate insertion sociale et non pas seulement par un enseignement ou par des pressions extérieures que chacun acquerra la nécessaire dimension du citoyen, c'est l'homme tout entier qui doit découvrir sa place et sa responsabilité dans

les collectivités auxquelles il appartient .Un homme entier ,c'est-à-dire dans la plénitude de ses aptitudes ,par l'épanouissement de ses dons et par la réalisation de sa vocation originale .L'état , le pouvoir ,l'école ou l'armée ne sont point des machines a faire des citoyens ou plutôt des sujets en domestiquant ou en broyant des personnalités .Au contraire, l'état ,le pouvoir ,les institutions n'ont de sens et de valeur et , finalement de permanence ,que s'ils sont formés et nourris d'êtres consciencieux ,volontaires et,pour cela singuliers ."1

Le rôle de l'état doit se convertir en rôle éducatif pour favoriser l'émergence d'acteurs citoyens d'un type nouveau qui peuvent rendre viable les idées de base de la démocratie et ce seront de véritables médiateurs actifs et efficaces.

- ❖ Moderniser le système judiciaire et les systèmes de représentation municipaux qui doivent être compatibles avec les pratiques d'une bonne gouvernance.
- ❖ Produire des réformes dans le système décisionnel pour impulser de nouvelles formes de gestion.
- ❖ Démocratiser la vie politique et administrative.
- ❖ Instaurer des procédures qui permettent aux citoyens de prendre part d'une manière effective aux différentes décisions qui les concernent et de les insérer socialement.
- ❖ Motiver le citoyen à la chose publique, susciter et fortifier des réflexes de critique, d'intervention et de choix.

3 L'espoir d'une nouvelle citoyenneté pour une meilleure urbanité

Plus les droits sont ignorés, plus l'accomplissement des devoirs devient difficile et parfois impossible .

"La conscience d'appartenir à un corps social , à une nation ne tombe pas du ciel, elle est le fruit d'une pratique sociale ,il faut joindre le geste à la parole , le geste c'est de rouvrir le champ politique local. " 2

- ❖ -Développer une philosophie et une culture citoyenne. Dès lors qu'un Algérien ne se sent pas chez lui, il faut se poser la question de savoir si ce n'est pas sa prise en charge qui est en cause, à laquelle doivent contribuer les pouvoirs publics

¹ Jean Jouselin "Civisme et insertion sociale ", ed Privat –PUF ,Toulouse-Paris,1962 ,page 9-10

² Bernard Crozel "Urbanité et citoyenneté attention démocratie urbaine" ed l'Harmattan, Paris 1998, page 39

mais aussi le mouvement associatif. Les habitants où qu'ils se trouvent dans la ville et quelle que soit la position qu'ils occupent dans l'échelle sociale doivent être traités sur le même pied d'égalité et avoir le même égard et les mêmes droits.

Comment rendre chaque habitant plus concerné par les décisions de la mairie relatives à la vie quotidienne dans son quartier ?

- ❖ Garantir les droits des citoyens apporte une meilleure réponse aux devoirs.
- ❖ Faire des démarches pour pouvoir appliquer sur terrain la loi 06-06 de Février 2006 portant loi d'orientation de la ville qui offre un nouveau cadre de concertation et de participation aux citoyens afin que s'ouvre un dialogue régulier entre élus et habitants des quartiers et renforcer le rôle des associations de quartier , en vue de développer une plus grande démocratie de proximité .
- ❖ Créer une fonction d'adjoint aux quartiers qui aura pour mission de développer la concertation avec les élus des associations de quartier.
- ❖ Faire des actions de persuasion et de sensibilisation. Aujourd'hui avec le succès de « l'association chlorophylle à Blida»³, et vu le pourcentage élevé (90%) des personnes interrogées sur le développement durable et la protection de l'environnement affirmant savoir ce que c'est le développement durable et se disent inquiètes sur l'avenir, la perspective de durabilité devrait entraîner une révolution de notre mode de développement et de consommation qui pour une large part va devoir être mise en pratique par les collectivités locales.

Les autorités locales vivent une crise de l'alternance de gouvernance, Les concepts de démocratie participative doivent trouver le terrain favorable pour émerger, il s'agit de :

- ❖ Faire une formation à l'attention des élus et des employés et techniciens municipaux. Elle est plus que nécessaire pour pouvoir relever les défis et être plus efficaces dans leur cadre d'intervention en adoptant des expériences réussies dans des autres pays étrangers pour dégager une nouvelle perception du mode de gouverner et gérer les villes.
- ❖ Imposer une nouvelle vision de gouvernance urbaine

³ L'association CHLOROPHYLLE pour la Protection de l'Environnement en partenariat , la Fondation Ecologie et Développement ECODES Espagne et en collaboration avec les directions de Wilaya en éducation, environnement, jeunesse et sports et les A.P.C du Grand BLIDA a organisé un Grand Concours du meilleur quartier ou cité du Grand BLIDA ouvert du 01 Décembre 2007 au 31 Janvier 2008 ,et sont concernés tous les quartiers et cités ayant un comité structuré conformément à la réglementation au niveau du Grand BLIDA .Ce concours visera l'hygiène, les espaces verts, les aires de jeux et l'embellissement du lieu.

- ❖ Mettre en avant les modes de coordination qui reposent sur la confiance, la coopération, la participation, la négociation et la recherche de consensus face à une situation conflictuelle.

La démocratie participative pourrait être ainsi une solution à la « crise » actuelle du politique, capable de « réveiller » l'intérêt des habitants à la chose publique. Ainsi en témoigne sans doute l'intérêt accordé par les citoyens à cette démarche lors de l'approche sociologique ou 54 % des personnes interrogées entendent parler de cette notion et malgré que cette notion n'évoque rien pour 40% d'entre eux mais se disent tous prédisposés à participer et contribuer à la gestion de leur cadre de vie si cela leur est offert.

Un éminent sociologue des problèmes urbains Jacques Gottman souligne ces enjeux dans un vibrant plaidoyer : " Dans une société de consommation comme la notre les gens commencent à s'ennuyer. Ils souhaiteraient l'aventure dans leur vie quotidienne en leur offrant pour tâche commune, extraordinaire, passionnante, de bâtir cette cité nouvelle dont ils se sentiraient tous les bénéficiaires, les responsables d'aujourd'hui obtiendraient sans doute une adhésion plus large qu'ils ne peuvent l'imaginer ".⁴

- ❖ -Responsabiliser les politiques par la participation citoyenne, en les soumettant à un contrôle démocratique au delà des échéances électorales. Si la gestion des affaires de la cité relève des attributions des élus, les habitants, doivent avoir une connaissance de leur vie quotidienne, et ceci est appréhendée comme un enrichissement essentiel à tout projet.

4 La société civile doit émerger

Dans l'état démocratique, la société civile constitue un segment de taille. En Algérie si cette société civile ne s'organise pas, elle restera l'objet de manipulations. Aujourd'hui, la société civile, est en état de faiblesse et c'est la société politique qui l'empêche de jouer son rôle car la plupart de associations sont politisées. L'Etat doit aider la société civile à émerger pour faire fonctionner les valeurs participatives essentielles par des subventions régulières.

- ❖ Le rôle de la société civile n'est pas d'être à l'intérieur du pouvoir, mais d'être la conscience de celui-ci grâce à la créativité institutionnelle et la réforme des procédures qui peuvent effectivement encourager la participation de la société

⁴ Jacques Gottman, "Le grand tournant des communes de France ",ed Armand Colin ,Paris 1969, p 201

civile à la gouvernance urbaine par le biais des associations de quartiers, pour atteindre les objectifs politiques pour de meilleures conditions de vie à nos citoyens au sein de nos milieux urbains et de rapprocher nos autorités locales de notre société civile.

4-1 Pour un rôle plus large des associations

Nous sommes convaincus que les associations constituent un corps intermédiaire perçu comme un des éléments essentiels de la respiration sociale, et de la participation citoyenne et nous pensons qu'elles doivent avoir un rôle aussi large que possible dans la prise en charge des préoccupations des citoyens car elles contribuent chacune à sa manière, à la cohésion sociale. L'efficacité des politiques publiques repose désormais sur le rôle à jouer par les associations car l'association reste le type d'acteur qui se coule plus facilement dans la territorialisation à l'échelle du quartier .

Dans le cadre de la gestion de proximité, il doit être mis en place les supports et procédés destinés à associer directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen, à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.

- ❖ Les associations peuvent constituer d'intéressants relais pour la résolution de problèmes et l'approfondissement de la démocratie.
- ❖ le mouvement associatif ne doit pas s'identifier à la course au pouvoir qui ne peut être le fait que des partis politiques.
- ❖ Les associations devraient être des écoles de démocratie et pour que le mouvement associatif draine une dynamique et soit un véritable atout pour la démocratisation de la vie publique, il est absolument nécessaire qu'il y ait un espace d'autonomie qui permette aux acteurs associatifs de donner un corps aux idées de progrès car la société d'aujourd'hui est devant des défis très complexes.

II -Sur le plan communication et information

Les sociétés modernes ont compris depuis longtemps que la seule façon d'impliquer le citoyen dans la gestion de la Cité dépend des moyens de communication mis en œuvre ainsi que de la qualité de cette dernière. Aucun projet de modernisation d'une ville ou d'une commune ne peut réussir sans l'adhésion préalable de ses citoyens. Cela nécessite donc, outre un budget de communication, tout un savoir-faire en matière de techniques de communication. Ce savoir-faire s'acquiert avec le choix des hommes et bien sûr avec le temps qui permet de corriger au fur et à mesure le

programme de communication.

Tout projet qui s'adresse aux citoyens nécessite leur concertation et leur adhésion pour sa réussite, la démocratie participative produit des effets concrets : L'écoute des citoyens influence dans bien des cas la décision et apporte une plus-value à l'action conduite. Pour cela il faut :

- ❖ Instaurer une politique de communication car l'approche participative exige l'implication du citoyen.
- ❖ Assurer l'accès à l'information.
- ❖ Encourager les TIC (technologie de l'information et la communication)
- ❖ Créer un site Internet communal où le citoyen trouverait l'information et pourrait éventuellement poser des questions sur ses inquiétudes et grâce à ce site l'APC pourrait effectuer des sondages d'opinions.

III - Sur le plan sanitaire et environnemental

1 -Protection de la nature et de l'environnement

L'objectif primordial est de développer le principe de L'écocitoyenneté. C'est à dire, une citoyenneté respectueuse de la nature et de l'homme : de nouveaux comportements, de nouveaux réflexes, de nouvelles façons de voir et de vivre son environnement doivent être encouragés et promus. S'enrichir, c'est aussi préserver ce que l'on a déjà.

2-Renforcer la restructuration entreprise dans les réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable

Les répercussions peuvent être néfastes sur les populations et sur l'environnement (maladies à transmission hydrique MTH comme la typhoïde, eaux impropres à l'arrosage de cultures). Le programme engagé par le gouvernement est ambitieux, il s'agit de renforcer les moyens d'interventions dans les structures locales avec une bonne coordination des différents acteurs concernés.

Lors de la réalisation des plans d'amélioration urbaine , le problème crucial qui a entravé le bon déroulement de cette opération est la défectuosité du réseau d'adduction en eau potable et du réseau d'assainissement souvent vétuste et mal connu et l'absence des anciens plans d'étude de VRD qui renseignent sur L'état des réseaux. Il s'agit donc :

- ❖ D'activer dans la réalisation des STEP (station d'épuration des eaux) et apporter l'assistance technique nécessaire en formant un personnel qualifié aux métiers de l'assainissement ,de l'entretien et de la maintenance
- ❖ D'actualiser la cartographie de l'état des réseaux d'assainissement pour lutter contre la pollution
- ❖ De former des techniciens spécialisés en la matière

3- La gestion des déchets

Habiter autrement est aujourd'hui un défi à part entière pour lequel nous devons faire preuve d'inventivité et de volonté. L'urgence écologique et sociale actuelle nous pousse à repenser les façons de nous loger, de nous déplacer, de consommer, de partager les espaces urbains, de tisser des liens entre citoyens. Le programme engagé par l'état dans le domaine de la gestion des déchets semble important mais il ne peut aboutir sans l'implication des citoyens. Pour cela ,il s'agit de :

3-1 Instaurer une politique de communication

Pour une meilleure gestion des déchets, la communication reste le meilleur moyen pour sensibiliser les citoyens à la nécessité d'entretenir leur environnement et préserver leur cadre de vie propre et agréable a vivre. L'absence de politique de communication qui est sans conteste la plus grave dans la mesure où l'approche participative qui fait appel à l'implication du citoyen n'est guère perçue comme un devoir voir une obligation pour les instances élues.

3-2 Impliquer les citoyens par les moyens de sensibilisation

le CEGEP⁵ a établi un schéma directeur de gestion de déchets qui nous a été confié par la direction de l'environnement. Dans ce schéma , il s'agit d'établir une stratégie de participation citoyenne qui aura pour objectifs de cibler toute la population et la faire participer à toute action visant l'entretien et la protection de l'environnement Selon le CEGEP, ceci peut s'effectuer par la mise en place d'un programme reposant sur plusieurs étapes tel que c'est dressé dans le schéma directeur .Nous reprenons les recommandations du CEGEP car nous estimons qu'elles sont fondées et réalisables.

- ❖ **Identifier les différentes cibles.**

⁵ CEGEP (Centre d'Etude et de Gestion de Projets) 6 Bd Saïd Hamdine, Hydra, Alger

Toucher par l'information les différentes tranches d'ages a savoir enfants, jeunes et adultes et à chaque groupe cible correspond une façon de communiquer. Ceci peut s'effectuer à l'école ,dans les crèches qui restent les meilleurs lieux pour toute communication ou éducation à l'environnement .Les comités de quartier et les associations pour la protection de l'environnement constituent de bons relais capables de sensibiliser les citoyens à la question environnementale .

❖ **Organiser des journées portes ouvertes et visites.**

Organiser des journées portes ouvertes sur le service du nettoyage en exposant le matériel, des photos relatant les problèmes rencontrés. La sensibilisation du citoyen est le meilleur moyen de l'impliquer dans les affaires de la Cité tout en le rapprochant du personnel chargé des services publics basiques tels celui de la propreté.

❖ **Désigner des "personnes ressources"**

Afin de personnaliser le travail de la communication, chaque commune doit choisir une (ou des) personne(s) (responsable technique, technicien, médecin, ingénieur, licencié en communication...) qui sera le porte-parole pour toutes les questions liées à l'hygiène. Il sera ainsi l'interlocuteur des riverains, des élus, des associations de protection de l'environnement voire de la presse locale.

❖ **Informé ponctuellement par écrit**

Chaque commune doit créer un support d'information régulier ou ponctuel afin de tenir les citoyens informés (horaires de passage de camions, appel au civisme, respect des points de collecte, respect des lieux publics...). Ce support qui peut être sous forme de bulletin mensuel (ou lettre du Président de l'APC aux citoyens) ou trimestriel informera des améliorations environnementales apportées à la ville, des faits marquants de l'année, etc. Cela passe aussi par la communication d'un rapport sur la propreté et l'état annuel de l'environnement. Ce bulletin ou dépliant sera distribué soit par le "porte à porte" soit par l'intermédiaire des associations, des écoles, mosquées...

❖ **Mise en place des réunions de concertation.**

Les communes peuvent créer des comités locaux d'information et de surveillance réunissant les administrations compétentes et les représentants des associations et des élus locaux et toutes les personnes se sentant concernées et ce, afin de faire circuler au mieux l'information et apporter des améliorations aux efforts entrepris par la commune.

IV- Sur le plan aménagement, amélioration urbaine et restructuration spatiale

Pour que la politique algérienne d'amélioration urbaine soit effective, efficace et durable, il faut mobiliser toutes les compétences en matière d'urbanisme et d'architecture paysagère car il s'agit d'explorer les espaces urbains en profondeur avec la sensibilisation accrue du citoyen et son implication dans les différentes étapes du processus d'amélioration de son cadre de vie. 93% des citoyens interrogés trouvent que ce qui a été fait jusque là n'est pas suffisant et que les travaux exécutés ne sont pas de qualité et ils revendiquent qu'ils soient concertés et impliqués dans l'amélioration de leur cadre de vie. La notion de paysage est liée à la vue et à la perception, que le paysage dépend étroitement du sujet qui le regarde. L'architecte paysagiste perçoit mieux et saisit les modes et dynamiques d'évolution ou de développement d'un espace urbain et mesure les avantages et les problèmes qui peuvent surgir en établissant des plans de gestion propres aux sites existants qu'ils soient urbanisés ou naturels tout en maintenant l'équilibre et la diversité de l'environnement urbain. L'architecture paysagère permet d'intégrer l'élément façade dans l'amélioration des paysages urbains et de redonner de nouvelles images avec de nouvelles perceptions en développant un nouveau goût chez le citoyen, le goût de l'appréciation en mesure de l'éduquer à des comportements positifs envers son environnement immédiat. Il faut donc :

- ❖ Développer l'architecture paysagère en formant des spécialistes en la matière
- ❖ Faire appel aux architectes paysagistes capables par leur savoir à améliorer le cadre de vie des citoyens en mettant à contribution leurs compétences aux plans créatif, technique et scientifique pour la gestion et la création de sites attrayants, fonctionnels, novateurs dans les milieux urbains et suburbains.
- ❖ Revoir les conditions et les critères de sélection des bureaux d'études et entreprises de réalisation, la compétence, le savoir faire et la qualification devraient être le principal critère. Oublions le moins disant et travaillons avec le mieux disant.

Les gens aspirent à une vie communautaire et associative, avec une prise en charge effective des jeunes. La question de créer des centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes vient en choix prioritaire avec 56% de répondants. Il s'agit de :

- ❖ Créer des infrastructures de détente et de loisir, des équipements culturels et sportifs pour aider à une meilleure vie associative et communautaire à travers les rencontres et favoriser les échanges entre les différentes tranches de population
- ❖ Donner de la vie à l'habiter en créant l'espace public qui peut être un espace bien défini ou à défaut d'espace, revaloriser la rue par les activités et les

commerces comme c'est le cas de certaines anciennes rues de Constantine telle la rue Larbi Ben M'hidi (trik jdida) ou le quartier appelé communément Saint Jean ou les gens se retrouvent et échangent et comme s'est souligné par ce citoyen de Zouaghi " **Les espaces extérieurs même s'ils sont aménagés et viabilisés, restent toujours des espaces d'un caractère trop publique ,on n'arrive pas a développer un sentiment d'appartenance ,ni un sentiment d'identité"**

" L'espace public, c'est d'abord la Rue. La rue n'est pas uniquement un chemin passant ouvert parmi les constructions urbaines, susceptible d'offrir aux gens de se déplacer d'un point à un autre pour aller chez eux ou d'y ouvrir leur boutique. C'est un espace de vie communautaire, par essence. Toute la représentation sociale s'y trouve concentrée. C'est en quelque sorte, plus que la vitrine de la société, son espace d'épanouissement (ou de décadence, c'est selon...). La rue peut se décliner en plusieurs catégories : depuis le grand boulevard jusqu'à l'impasse ou le « derb », à chaque échelle et chaque mode de vie correspond un certain nombre de codes à observer strictement. Elle peut s'élargir pour donner naissance à une forme d'espace urbain, la Place, Rahba ou Meidan." ⁶

V - L'évaluation des politiques

La gouvernance urbaine et la démarche du développement durable exigent et nécessitent l'évaluation des différentes actions publiques menées pour mettre en avant les enjeux, les objectifs et déterminer efficacement les cibles à viser.

Procéder à l'évaluation des politiques urbaines menées dans toutes les phases en informant régulièrement .Ceci est indispensable pour améliorer le processus décisionnel et corriger ou s'il le faut, modifier ou ajuster les actions dans leur phase d'exploitation . L'évaluation doit se baser sur un système d'indicateurs et peut se mesurer sur trois volets : l'économie, le social et l'environnement

- ❖ **l'évaluation de la performance économique** : Avec la compétitivité économique, il s'agit de mesurer les effets induits par les politiques.
- ❖ **l'évaluation de l'impact social** : Cette évaluation peut s'effectuer à travers des enquêtes de satisfaction des usagers ou des habitants et à travers les

⁶ Fayçal Ouaret , Quotidien d'Oran édition du 18 décembre 2008

emplois qui ont pu être offerts dans le cadre d'une amélioration urbaine, ou d'un renouvellement urbain.

❖ **l'évaluation environnementale**

Se traduit en la mesure des ratios d'économie de CO₂, d'énergie, d'eau, de collecte de déchets pour évaluer et décider de la poursuite ou non des politiques menées.

Toutes ces réflexions faites restent des suggestions qui n'engagent que nous auteurs de cette modeste recherche, nous n'avons aucune prétention de donner des solutions mais nous insistons sur le fait qu'il doit y avoir dans l'avenir une cohérence entre les politiques de renouvellement urbain et les principes du développement durable qu'il s'agit de transformer en démarches concrètes et opérationnelles qui peuvent laisser présager l'affirmation d'un nouvel Ordre Urbain, et que toute action urbaine à entreprendre doit être placée dans ce contexte. Il est urgent et impératif de réagir sans plus attendre à toutes les échelles sachant que dans le monde développé et même dans certains pays en voie de développement ces questions sont réglées et que différents dispositifs participatifs sont expérimentés et en vigueur depuis des années. L'appel à la gouvernance participative, effective et réelle avec une mobilisation large et ouverte de l'ensemble des acteurs est fort car le développement de la responsabilité des personnes prend sa force et son sens dans le développement de la démocratie locale. La vie quotidienne reste le meilleur domaine où la participation des citoyens peut s'exercer pleinement.

Bibliographie

1- Ouvrages

- ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) "réussir un projet d'urbanisme durable " ,Editions Le Moniteur, Paris 2006 .
- Albert Jacquard** , "J'accuse l'économie triomphante" Éditions Calmann-Lévy © 1995
- Bernard Crozel** "Urbanité et Citoyenneté –attention , démocratie urbaine " ,Editions l'Harmattan , Paris 1998.
- Beaujeu –Garnier J** , "Précis de géographie urbaine", édition : Armand COLIN, collection. « U Géographie », Paris 1995 (4ème édition),
- BILLAUDOT (Françoise) ; BESSON-GUILLAUMOT (Michèle)**. "Environnement, Urbanisme, Cadre de vie, Le droit et l'administration" , Edition Montchrestien, 1979
- BOUCHEMAL S. (2006)**, " La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques " , sans éditeur.
- Catherine Charlot –Valdieu et Philippe Outrequin** "Développement durable et renouvellement urbain " , Editions l'Harmattan, Paris , avril 2006
- Catherine Charlot –Valdieu , Emelianoff Cyria (CSTB) et Philippe Outrequin** ,"Le développement durable et l'agenda 21 local : Evolution des documents d'urbanisme et de l'approche quartier " ,Cahier CSTB n°3331 ,Avril 2001.
- Claude Chaline** , "Ville et environnement " , Edition Ellipses ,Paris 2005
- Claude Chaline** : "Les politiques de la ville ,que sais-je ?" ,Edition Masson ,Paris 1997

- François Parfait** , "Qui fait la ville " , Techniques et Documentation Paris 1978

- Georges Cavalier**,"Synthèse et réflexions sur la connaissance des territoires urbains" , 1995-1999 CDU,
- Henri Lefebvre** , "Quartier et vie de quartier "dans " Le quartier et la ville " ,"cahiers de l'I.A.U.R.P " volume 7 Mars 1967
- Jacques Gottman** ,"Le grand tournant des communes de France " ,ed Armand Colin ,Paris 1969
- Jean Frebault** ,"La maîtrise d'ouvrage urbaine " ,Editions Le Moniteur ,Paris 2005
- **Jean Jouselin** ,"Civisme et Insertion sociale " ,Toulouse Paris –Privat –Puf ,1962
- Jean-Michel Salanskis** dans "Heidegger " , Edition Belles Lettres, collection Figures du Savoir, avril 1997

- **Kevin Lynch** : "L'image de la cité ", Edition Dunod , Paris 1976
- **Marcel Roncayolo** , "La ville et ses territoires " , Edition Gallimard , Paris 1990
- **Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer** , " Gestion de proximité et démocratie participative", La Découverte, Collection « Recherches », Paris, 2005.
- **Richard Rogers** , "Des villes pour une petite planète", Editions Le Moniteur , Paris 2000
- **Thierry Oblet** , " Gouverner la ville, les voies urbaines de la démocratie moderne" Edition Presses Universitaires de France , Avril 2005
- **THOMAS O. (2002)**, " Démocratie participative et gouvernance urbaine : la permanence d'un mythe " , sans éditeur.
- **Yves Dauge** , "Citoyenneté et Urbanité" , Edition Esprit , 1991
- **Zucchelli Alberto** , "Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine " Edition OPU (office des publications universitaires) , EPAU Alger 1983

2- Articles de journaux

- **Addi Lahouari. (2007)** : «Problématique de la société civile en Algérie. Quelques éléments théoriques et historiques » Le Quotidien d'Oran du 10, 11, 12 septembre 2007
- Le Quotidien d'Oran, Edition du 18 décembre 2008
- El Watan - Edition du 2 Mars 2008
- El Watan - Edition du 15 avril 2009
- El Watan - Edition du 16 février 2009
- El Watan- Edition du 06 juin 2009
- El Acil - Edition du 20 juillet 2009

3- Magazines

Kharroufi M. (2000), (sous la direction de) : « Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb », Afrique Orient.

Mccarney P. (2000) : « Considérations à propos de la notion de gouvernance : nouvelles perspectives pour les villes dans les pays en développement », in « Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb », pp-19-34, Afrique Orient.

4- Revues

- Vie de ville** , "Faire mûrir une stratégie de reconquête pour la ville de demain", n°1 Février 2007
- Vues sur la ville**, dossier "Gouvernance urbaine et durabilité", n°3 , juin 2002
- Urbanisme** n°363 , dossier "La ville durable en question(s)", Novembre –Décembre 2008
- Les cahiers du DSU** , "La gestion sociale et urbaine de proximité :affaire de techniciens ou enjeu politique ? " , Automne –Hiver 2008 , N° 49
- L'Architecture d'Aujourd'hui** , " Le Corbusier " , n°249 Février 1987
- Télescope**, "La gouvernance et le management des villes " , Université du Québec Ecole nationale d'administration publique, Vol 13 n° 3 Printemps 2007

5- Thèse de magistère

- Milous Ibtissem** "La ville et le développement durable, identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville –cas de Constantine –" Mai 2006
- Kassah Laouar Ines** , "La ville nouvelle Ali Mendjeli ,acteurs et gouvernance dans le processus d'édification "
- Bouanane Kentouche Nassira** , " Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes " , Avril 2008

6- Thèse de doctorat

Foura Bouchair Yasmina "Typification, standardisation ,et homogénéisation des logements et ensembles d'habitations : l'impact sur les permanences ,les modèles culturels et l'habiter ."

7- Documents divers

- Collections statistiques n°142/2008 , Série S : Statistiques Sociales ,ONS ,Alger 2008
- Rapport d'orientation POS 2A zone Zouaghi
- Rapport d'orientation POS 2B zone Zouaghi
- Rapport sur l'exercice 2009 OPGI Constantine,service de réhabilitation ,bilan mensuel Mars 2009
- Documents DUC Constantine sur l'amélioration urbaine à Constantine
- Schéma directeur de gestion des déchets solides urbains du groupement de Constantine , Schéma de Collecte ,CEGEP ,direction de l'environnement ,2005
- Schéma directeur de gestion des déchets solides urbains du groupement de Constantine ,traitement ,valorisation et élimination , CEGEP ,inspection de l'environnement ,2005

8- Articles web

[http:// www.femmesdz.com/index.php?option...rapport-du-CNES-sur-le-développement-humain...algériens](http://www.femmesdz.com/index.php?option...rapport-du-CNES-sur-le-développement-humain...algériens)

[http : // www.archi-mag.com/essai_10.php](http://www.archi-mag.com/essai_10.php)

[http : // www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle326&lang=fr.html](http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle326&lang=fr.html)

[http : // www.elwatan.com/L-ADE-Constantine-dans-l -](http://www.elwatan.com/L-ADE-Constantine-dans-l-)

[http : // www.espacestems.net/document1138.html](http://www.espacestems.net/document1138.html) - 83k

Annexes

Lexique

Gouvernance urbaine

Présenté parfois comme 4eme pilier du développement durable ,la gouvernance peut se définir au niveau local comme une démarche globale de participation des habitants , des usagers et des acteurs socio-économiques à la définition des objectifs d'un projet ou d'un diagnostic ,à la formulation du problème ou des enjeux ,à la définition de la stratégie, des objectifs et des moyens affectés , à la mise en œuvre et au suivi comme à l'évaluation du projet

Cohésion sociale

Etat d'une société dont les membres sont unis par des valeurs communes ou des règles de vie communes acceptées par tous.

Développement durable

Concept souvent illustré à l'aide de 3 piliers : environnement, social, économique. Les trois piliers complémentaires des démarches territoriales de développement durable sont l'éducation, la culture et la participation.

Démocratie participative

La démocratie participative est un modèle politique alternatif. Il recouvre des concepts permettant d'accroître l'implication et la participation des citoyens dans le débat public et la prise de décisions politiques qui s'en suit.

Eco- citoyenneté

Le mot éco -citoyenneté (ou "éco citoyenneté") est bâti sur l'assemblage de l'abréviation de "éco" pour écologie et du mot citoyenneté. L'éco citoyenneté a conscience d'appartenir à un territoire (terre, continent, ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cette environnement sain.

Indicateur :

Un indicateur est une variable dont certaines valeurs sont significatives d'un état ou d'un phénomène .le propre d'un indicateur est d'être signifiant, c'est-à-dire de donner un sens à un phénomène, selon la nature des phénomènes a

mesurer ou des problèmes posés, les indicateurs sont de nature différentes (indicateurs d'état, de pression, d'évaluation, de réponse ou de suivi)

Urbanisme durable :

L'objectif de l'urbanisme durable est d'intégrer la démarche de développement durable solidaire et équitable ,participative et transversale ,à chacune des étapes d'un projet urbain .

Traité de Maastricht:

Le traité de Maastricht a été signé par l'ensemble des États membres de la Communauté économique européenne (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal) à Maastricht (Pays-Bas), le 7 février 1992, après un accord conclu lors du Conseil européen de Maastricht, en décembre 1991 et entra en vigueur le 1er novembre 1992. Il est, après le Traité de Rome, le principal acte fondateur de L'Union Européenne. Il a été modifié ultérieurement par les traités d'Amsterdam et de Nice, qui ont introduit des dispositions nouvelles et ont modifié les numéros de l'ensemble des articles

Agenda 21 local :

Projet politique local de développement durable pour le 21 eme siècle qui peut se mettre en œuvre sous forme d'un programme d'actions à différentes échelles territoriales :région département , communes ,pays ,quartier ...

Charte d'Aalborg

Charte signée à Aalborg (Danemark) en 1994 par des villes s'engageant dans des démarches de développement durable .une charte a été à nouveau signée à Aalborg en 2004 .

Accord de Bristol

L'accord de Bristol définit les huit caractéristiques d'une sustainable community et comporte l'engagement de réaliser des cas d'études de bonnes pratiques, témoignant des caractéristiques d'une sustainable community et présentés selon un modèle convenu. Fondé sur les principes de l'Acquis urbain de Rotterdam sur une politique urbaine efficace, l'accord de Bristol énonce les caractéristiques d'un lieu de vie de qualité - tant en zone urbaine que rurale.

Liste des abréviations

- ADEME**: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEP** : Adduction en eau potable
- APC** : Assemblée populaire communale
- APW** : Assemblée populaire de wilaya
- BET** : Bureau d'études techniques
- BM** : Banque mondiale
- CET** : Centre d'enfouissement technique
- CNES** : Conseil national économique et social
- CNUED** : Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement
- DE** : Direction de l'environnement
- DMMG** : Direction de la maintenance et des moyens généraux
- DRAG** : Direction des réorganisations et des affaires générales
- DSP** : Direction de la santé et la population
- DUC** : Direction de l'urbanisme et de la construction
- IVD** : Initiative des villes durables
- MATE** : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- MGHU** : Mutuelle générale de l'habitat et de l'urbanisme
- ONG** : Organisation non gouvernementale
- ONS** : Office national des statistiques
- ONU** : Organisation des nations unies
- OPGI** : Office de promotion et de gestion immobilière
- PNUD** : Programme des nations unies pour le développement
- PNUE** : Programme des nations unies pour l'environnement
- POS** : Plan d'occupation du sol
- PROGDEM** : Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers
- RGPH** : Recensement général de la population et de l'habitat
- SDAAM** : Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine
- SEACO** : société de l'eau et de l'assainissement de Constantine
- SRAT** : Schéma régional de l'aménagement du territoire
- SNAT** : Schéma national de l'aménagement du territoire
- VRD** : Voirie et réseaux divers

Liste des cartes

Chapitre	Page	CarteN°	Titre de la carte
7	115	01	Tableau représentant la médina de Constantine et la rocher
	116	02	Situation de Constantine dans le nord est algérien
	117	03	représentant le groupement de Constantine
	120	04	la ville de Constantine en 1942
8	135	05	Image satellite : Situation du quartier Zouaghi par rapport au centre de Constantine
	136	06	Image satellite représentant les différents quartiers de l'agglomération de Zouaghi
	137	07	POS 2B Zouaghi (Source Urbaco)
	137	08	POS 2A Zouaghi (source BET SEAU)
	138	09	Plan masse des 64 villas promotionnelles
	138	10	Plan masse des deux lotissements Messaoud Boudjeriou et el Bey
	141	11	Plan masse gare multimodale , Pôle de Zouaghi
	142	12	Image satellite ,Terrain réservé à la gare multimodale et le siège de la gendarmerie
	143	13	Image satellite représentant les deux chantiers en cours : construction du siège de la gendarmerie et les 66 logements EPLF
	143	14	Image satellite représentant les équipements existants et les projets en cours dans le quartier des 1100 Logements
	144	15	Image satellite , Emplacement du futur parc citoyen
	151	16	Plan de masse des 150 logements collectifs Bortolazzo Etat actuel
	151	17	Plan de masse des 150 logements collectifs Bortolazzo Etat amélioré
	152	18	Plan de masse de l'esplanade jeux projetée à proximité des 150 logements Etat amélioré
	155	19	Plan de masse des 1100 logements collectifs Etat actuel
	155	20	Plan de masse des 1100 logements collectifs Etat amélioré
	156	21	Plan de masse des 564 logements collectifs représentant L'état actuel
	156	22	Plan de masse des 564 logements collectifs représentant L'état amélioré
	163	23	Plan représentant le champs d'étude dans l'agglomération de Zouaghi

Liste des tableaux

Chapitre	Page	N°	Titre du tableau
3	44	1	Principes fondamentaux du développement durable
	46	2	Principes pour un aménagement durable
	49	3	Principes pour un aménagement de quartier durable
5	70	4	Représentant la formule de calcul en % du nombre de délégués par rapport au nombre de participants aux réunions
6	96	5	Evolution des taux d'urbanisation en Algérie
	102	6	Les principes généraux de la loi 06-06
7	124	7	Répartition du mouvement associatif par champ d'activités DRAG 2004
	130	08	Programme 2008 relatif à l'amélioration urbaine
8	162	09	Les quartiers représentant le champ d'étude
	164	10	Résultat du dépouillement des questionnaires renseignements sur les personnes interrogées
	166	11	Résultat du dépouillement de la question 5
	167	12	Résultat du dépouillement de la question 7
	169	13	Résultat du dépouillement des questions 21 et 22

Liste des figures

CHapitre	Page	N°	Titre de la figure
1	18	1	Taux d'urbanisation dans le monde entre de 1950 à 2030
	23	2	L'irréversible processus de la construction territoriale
3	43	3	Les trois piliers du développement durable
	48	4	Principes d'un quartier durable

Liste des organigrammes

CHapitre	Page	N°	Titre de l'organigramme
2	36	1	Les enjeux de la gouvernance urbaine
4	62	2	Les différentes relations entre acteurs de la maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'utilisateur.
8	146	3	Services relevant de l'APC et acteurs dans la gestion de l'habiter

Résumé

Devant la multiplicité de facettes qu'embrasse désormais l'action urbaine et devant la diversité d'acteurs publics ou privés, la gouvernance urbaine s'impose comme un nouveau mode de politique de gestion urbaine .

En Algérie , partant de la réalité sur terrain et devant le dysfonctionnement de l'administration et l'émergence de nouvelles problématiques liées à l'environnement , la détérioration du cadre de vie ,l'exclusion ,la fragmentation sociale , la gouvernance urbaine semble être le mode de gestion le plus adéquat pour relever les nouveaux défis auxquels fait face notre société car elle insiste sur la nécessité de recourir à de nouveaux types de partenariats , plus souples ,moins hiérarchiques et dirigistes , avec des acteurs de la société civile .L'intégration du développement durable comme démarche incontournable dans la planification et la gestion est un principe fondamentalement démocratique qui se doit d'impliquer les citoyens dans la prise de décision à toutes les étapes de l'élaboration d'un projet urbain ou d'une politique urbaine en plaçant de nouveaux mécanismes de médiation avec la société civile . Constantine , et dans le cadre de la modernisation de la ville ,vit une dynamique urbaine caractérisée par la réalisation de plusieurs projets structurants et par le programme d'amélioration urbaine qui a l'air d'être sur le plan juridique bien ficelé avec ses lois et ses décrets,et même la volonté de faire immerger de nouvelles idées afin de redonner un nouveau souffle à la qualité de nos milieux urbains semble sincère dans les différents articles mais toutes ces actions sont inefficaces , la médiocrité persiste toujours , les citoyens sont désintéressés parce qu'ils ne se sentent pas impliqués . Il s'agit d'inventer de nouvelles méthodes et de nouveaux cadres opératoires qui permettent d'abord de construire une culture urbaine et une nouvelle citoyenneté car la réussite d'une politique urbaine repose sur la compétence de l'administration, sur l'éducation des comportements, des attitudes, sur la confiance entre gouvernants et gouvernés et sur la concertation.

Mots clés : la gouvernance urbaine , la cohésion sociale ,la démocratie participative ,le développement durable ,la citoyenneté , les acteurs , la concertation ,l'information ,le processus de décision, la culture urbaine , le civisme , les incivilités , cogestion , les indicateurs , la performance,l'équité sociale .

Summary

In front of the multiplicity of facets which kisses (embraces) henceforth the urban action(share) and in front of the variety of public or private actors, the urban governance stands out as a new mode of politics(policy) of urban management.

In Algeria, leaving the reality on ground and in front of the dysfunction of the administration and the emergence of new problems bound(connected) to the environment, the deterioration of the living environment, the exclusion, the social fragmentation, the urban governance seems to be the most adequate mode of management to meet the new challenges in which faced our company(society) because she insists on the necessity of resorting to new types of partnerships, more flexible, less hierarchical and interventionists, with actors of the civil society(non-trading company).

The integration of the sustainable development as inescapable approach(initiative) in the planning and the management is a fundamentally democratic principle which owes imply(involve) the citizens in the decision-making to all

Constantine, and within the framework of the modernization of the city, lives an urban dynamics characterized by the realization of several structuring projects and by the program of urban improvement which seems to be on the legal plan(shot) tied up well with its laws and its decrees, and even the will to make immerse new ideas to restore a new breath in the quality of our urban circles seems sincere in various articles but all these actions(shares) are ineffective, the mediocrity always persists, the citizens are made lose interest because they do not feel implied (involved). It is a question of inventing new methods and new operating frames (executives) which allow at first to build an urban culture and a new citizenship because the success of an urban politics rests bases on the skill competence of the administration, on the education of the behavior, attitudes, on the confidence(trust) between government and citizens and on the dialogue.

Keywords: the urban governance, the social cohesion, the participative democracy, the sustainable development, the citizenship, the actors, the dialogue, the information, the process of decision, the urban culture, the public-spiritedness, the incivilities, joint management, indicators, the performance, the social equity.

ملخص

أمام تعدد أوجه القبل التي تواجهها العملية الحضرية من الآن فصاعداً و أمام واجهة متنوعة من الفعاليات الخاصة أو العامة، يبرز الحكم الحضري باعتباره أسلوب جديد للإدارة الحضرية. وفي الجزائر، أمام الواقع على الأرض واختلال عمل الإدارة وظهور مشاكل جديدة ملزمة على البيئة وتدهور البيئة المعيشية كالاستبعاد والتفكك الاجتماعي، الحكم الحضري يبدو الوسيلة الأنسب للإدارة وتخطي التحديات الجديدة التي تواجهها المدينة لأنها تصر على ضرورة اللجوء إلى أنواع جديدة من الشراكات أكثر مرونة وأقل اتساماً بالطابع الهرمي مع العناصر الفاعلة في المجتمع المدني غير الشركات التجارية. إدماج التنمية المستدامة باعتبارها لا مفر منها وهي المنهج الأساسي للتخطيط والإدارة الذي يرتكز على المبدأ الديمقراطي

قسنطينة، وفي إطار عملية تحديث الإطار للمدينة، تعيش ديناميكية حضرية تميزت بتحقيق عدة مشاريع في إطار برنامج التحسين الذي يبدو أنه من الجانب القانوني أحكمت قوانينه بل سيتم تقديم أفكار جديدة لاستعادة وتغرق في نوعية جديدة بتيار الحضر يبدو صادقا في مختلف المواد لكن جميع هذه الأعمال تبقى عديمة الجدوى، أمام عدم التنسيق بين مختلف الإدارات وعامل الرداءة ما زال قائما، وهناك مواطنون من يفقد اهتمامه لأنهم لا يشعرون أنهم معنيون. ولهذا يجب التفكير في ابتكار أساليب جديدة ضمن أطر جديدة تتيح الفرص لبناء مجتمعات حضرية تعتمد على ثقافة حق المواطنة لأن نجاح أي سياسة حضرية قواعدها المهارة والكفاءة في الإدارة، على تربية السلوكيات والتصرفات، على الحوار وعلى الثقة بين الحكومة والمواطنين

كلمات رئيسية: الحكم الحضري التماسك الاجتماعي والمشاركة والديمقراطية والتنمية المستدامة، المواطنة الفاعلة، الحوار، الإعلام، وعملية صنع القرار في المدن الثقافة الغيرة على المصلحة العامة، الإدارة المشتركة مؤشرات الأداء، العدالة الاجتماعية.

Annexe 1 Questionnaires

Questionnaire n°1 pour les habitants (s'inscrit dans le cadre d'un magister)

Renseignements

- ✚ Sexe Homme Femme
- ✚ Age 18- 30ans 30 -50ans 50-70ans +70ans
- ✚ Profession Cadre
 Employé
 Artisan
 Retraité
 Etudiant
 Chômeur
 Autres

1-Quel type de logement vous occupez ?

- Collectif : F3 F4 F5
- Individuel :

2-Etes vous propriétaire de votre logement ?

- OUI NON

3-Etes vous satisfait, peu satisfait, pas satisfait d'habiter à Zouaghi?

- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Pourquoi? Quels sont vos problèmes au quotidien dans le quartier?

.....
.....
.....

4-Est-ce que vous comptez rester à Zouaghi?

- OUI NON

Commentaire

.....
.....

5-Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers , la wilaya de Constantine à lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites ,en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique ,abris bus ,bancs bornes barrières, grilles d'arbres,poubelles, etc...) dans le cadre du programme de l'amélioration urbaine . Selon vous cela est t il suffisant .

OUI

NON

Commentaire
.....
.....

6-Souhaiteriez –vous qu'il y ait des actions culturelles ou sociales , une aide ou contribution à la vie associative ,des salles d'animation ou aménagement d'infrastructures sportives ou création de compétitions de proximité ouvertes à tous qui contribuent à l'épanouissement du quartier ?.

OUI

NON

Commentaire.....
.....
.....

7-Quelles sont les priorités qui , pour vous doivent être développées dans la cité pour aider les familles à s'épanouir .

- 1 -Informer , développer les contacts
- 2- Animer , encadrer les sports de rue
- 3 - Créer des centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes .

Commentaire
.....

8-L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la réalisation de quelques projets .Etes vous au courant des différents projets qui sont en cours de réalisation dans votre quartier ? Etes vous d'accord ?

OUI

NON

Commentaire.....
.....

.....
.....
9 -Existe t -il une association ou comité de quartier dans votre cité?

OUI

NON

10-Etes vous satisfait de son rôle dans le quartier ?

OUI

NON

Si OUI pourquoi , si NON pourquoi .

Commentaire

.....
.....
11-Avez –vous été concertés par le biais de l'association de quartier avant que ces différents projets ne soient entamés ?

OUI

NON

12-Auriez –vous souhaité qu'on vous consulte ?

OUI

NON

Dites pourquoi.....

.....
.....
13- Avez –vous voté aux dernières élections municipales ?

OUI

NON

Si OUI , etes vous satisfaits de la représentativité des élus , ont t- ils répondu à votre attente ?

Commentaire.....

.....
.....
14-La démocratie participative est une nouvelle forme de démocratie, qui permet aux citoyens une implication dans les différents processus de décisions -Entendez vous parler de la démocratie participative ?

OUI

NON

15 - Beaucoup d'expériences dans le monde de participation citoyenne dans la gestion urbaine de leur ville ont réussi à améliorer les conditions de vie dans les quartiers et contribuer à la promotion et à l'éducation des citoyens, seriez vous disposés à participer si cela vous est offert?

OUI

NON

Commentaire.....
.....
.....

16-Si on vous offre la possibilité de participer, comment vous voyez cette participation ?

Commentaire.....
.....
.....
.....

17-A travers les différents moyens d'information (télévision, radio) des émissions sont diffusées sur le développement durable , sur la ville durable ,et le quartier durable pour aider à une prise de conscience des problèmes écologiques et sur le rôle du citoyen dans la préservation de son environnement

-Savez vous ce que c'est le développement durable ?

OUI

NON

18-On parle de prise de conscience des problèmes écologiques est ce que vous vous sentez concernés par l'avenir du monde ?

OUI

NON

Si oui etes vous inquiet?

Commentaire
.....
.....
.....

19-Est-ce que vous faites part à vos enfants de ces inquiétudes, sachant que le programme scolaire des classes primaires tente de les sensibiliser sur la question environnementale ?

OUI

NON

Commentaire

.....

.....

20-Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. Cela ne peut se réaliser sans vous et une nouvelle démarche est entreprise : agir local, penser global ; Etes vous disposés à contribuer à cette démarche en changeant certains de vos comportements , certaines de vos pratiques domestiques qui nuisent à l'environnement qui est le votre ,et certains de vos modes de consommation.

OUI

NON

Commentaire

.....

.....

.....

21-Comment vous voyez l'avenir de votre quartier?

.....

.....

.....

.....

22- Comment vous l'évaluez par rapport à d'autres quartiers dans la ville ?

Meilleur

Pareil

Pire

Commentaire

.....

.....

.....

Résultats du dépouillement du questionnaire n°1 adressé aux habitants

Catégorie 1 : Questions de 1 à 4 : Ce sont les questions liées aux renseignements sur les personnes interrogées .

Sexe %	Homme				Femme		
	22%				78%		
Profil des répondants %	Cadre	Employé	Artisan	Retraité	Etudiant	Chômeur	Autres
	40 %	20%	2%	10%	5%	5%	18%
Age des répondants %	18 -30 ans		30-50 ans		50-70 ans		+ 70 ans
	8 %		40%		50%		2%
Type de logement occupé %	F3			F4		Individuel	
	55%			25%		20%	
Propriétaire	54%						
Non propriétaire	46%						
Satisfait d'habiter à Zouaghi	40 %						
Peu satisfait	53 %						
Pas satisfait	7%						
Problèmes au quotidien	1-manque d'hygiène insalubrité assainissement mal exécuté au départ, fuites d'eau	2-manque d'espaces vert et d'aires de jeux	3-manque de services et espaces de détente et loisirs et dépendance du centre ville	4-nuisance et bruit	5-transport	6- insécurité	
	30%	27 %	24 %	10 %	6 %	3 %	
rester à Zouaghi ?	Oui			Non		Peut être	
	66%			32%		2%	

Catégorie 2 : Questions de 5 à 8 : Relatives à l'amélioration du cadre de vie entreprise à Zouaghi ,aux aspirations des habitants

Question 5		
Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers, la wilaya de Constantine à lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites, en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique, abris bus, bancs bornes barrières, grilles d'arbres, poubelles, etc....).Selon vous cela est t il suffisant?	Nombre De répondants	%
Suffisant	7	7%
Pas suffisant	93	93%
N'ont pas répondu	0	0
Total	100	100%
Question 6		
Souhaiteriez –vous qu'il y ait des actions culturelles ou sociales Une aide ou contribution à la vie associative, des salles d'animation ou aménagement d'infrastructures sportives ou création de compétitions de proximité ouvertes à tous qui contribuent à l'épanouissement du quartier ?.	Nombre De répondants	%
OUI	100	100%
NON	0	0 %
N'ont pas répondu	0	0%
Total	100	100%
Question 7		
Quelles sont les priorités qui , pour vous doivent être développées dans la cité pour aider les familles à s'épanouir . 1-informer, développer les contacts 2- Animer, encadrer les sports de rue 3- Créer des centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes.	Nombre De répondants	%
1ere réponse	20	20%
2eme réponse	15	15%
3eme réponse	56	56%
4eme réponse les 3 sont prioritaires	8	8%

N'ont pas répondu	1	1%
Total	100	100%
Question 8		
L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la réalisation de quelques projets Etes vous au courant des différents projets qui sont en cours de réalisation dans votre quartier ? Etes vous d'accord ?	Nombre De répondants	%
Pas au courant	65	65%
Au courant d'au moins 1 projet	30	30%
Au courant de plus d'un projet	2	2%
N'ont pas répondu	3	3%
Total	100	100%

Catégorie 3 : Questions de 9 ,10et 11 : Relatives à l'existence d'associations et leur rôle dans le quartier.

Question 9		
Existe t -il une association ou comité de quartier dans votre cité?	Nombre De répondants	%
OUI	45.	45%.
NON	50	50%
Pas au courant	5	5%
Total	100	100%
Question 10		
Etes vous satisfait de son rôle dans le quartier ?	Nombre De répondants	%
OUI	40	40%.
NON	50	50%
Plus ou moins	5	5%
N'ont pas répondu	5	5%
Total	100	100%

Question 11		
Avez –vous été concertés par le biais de l'association de quartier avant que ces différents projets ne soient entamés ?	Nombre De répondants	%
OUI	10	10%
NON	87	87%
N'ont pas répondu	3	3%
Total	100	100 %

Catégorie 4: Questions (12,13, 14,15et 16) liées à la concertation ,à la participation aux dernières élections municipales , à la notion de démocratie participative

Question 12		
Auriez –vous souhaité qu'on vous concerte ?	Nombre De répondants	%
OUI	93	93%
NON	1	1%
N'ont pas répondu	6	6%
Total	100	100%
Question 13		
Avez –vous voté aux dernières élections municipales ? Si oui ,etes vous satisfaits de la représentativité des élus, ont t- ils répondu à votre attente ?	Nombre De répondants	%
OUI	27	27%
NON	70.	70.%
N'ont pas répondu	3	3%
Total	100	100 %
Question 14		
La démocratie participative est une nouvelle forme de démocratie, qui permet aux citoyens une implication dans les différents processus de décisions -Entendez vous parler de la démocratie participative ?	Nombre De répondants	%
OUI	54	54%
NON	40	40%
N'ont pas répondu	6	6%
Total	100	100%

Question 15		
Beaucoup d'expériences dans le monde de participation citoyenne dans la gestion urbaine de leur ville ont réussi à améliorer les conditions de vie dans les quartiers et contribuer à la promotion et à l'éducation des citoyens, seriez vous disposés à participer si cela vous est offert?	Nombre De répondants	%
OUI	95	95%
NON	4	4%
N'ont pas répondu	1	1%
Total	100	100%
Question 16		
Si on vous offre la possibilité de participer, comment vous voyez cette participation ?	Nombre De répondants	%
-Organisation des débats entre citoyens et autorités, par la concertation et la proposition d'idées. -Elire des représentants crédibles de quartiers pour débattre des problèmes auprès des autorités locales. -Donner l'occasion aux habitants de participer à la gestion directe des quartiers -Par l'intermédiaire des associations	65	65%
-Recenser les problèmes des quartiers et établir un plan de redressement et de réfection globale tout en rappelant à l'ordre les habitants inciviles .-aider à résoudre les problèmes vécus au quotidien	12	12%
-Par l'éducation dans les mosquées - S'éduquer d'abord car La participation citoyenne doit commencer au sein du bâtiment par l'entretien des parties communes ,la lutte contre les nuisances et le respect de l'autre .	10	10%
N'ont pas répondu	11	11 %
Ne veulent pas participer	2	2%
Total	100	100%

Catégorie 5 :Questions (17 ,18,19et 20) : Liées à la protection de l'environnement et le développement durable.

Question 17		
A travers les différents moyens d'information (télévision, radio) des émissions sont diffusées sur le développement durable , sur la ville durable ,et le quartier durable pour aider à une prise de conscience des problèmes écologiques et sur le rôle du citoyen dans la préservation de son environnement -Savez vous ce que c'est le développement durable ?	Nombre De répondants	%
OUI	88	88%
NON	10	10%
N'ont pas répondu	2	2%
Total	100	100%
Question 18		
On parle de prise de conscience des problèmes écologiques est Ce que vous vous sentez concernés par l'avenir du monde ? Si oui etes vous inquiet?	Nombre De répondants	%
OUI	97	97%
NON	1	1%
N'ont pas répondu	2	2 %
Total	100	100%
Question 19		
Est-ce que vous faites part à vos enfants de ces inquiétudes, sachant que le programme scolaire des classes primaires tente de les sensibiliser sur la question environnementale ?	Nombre De répondants	%
OUI	92	92%
NON	5	5 %
N'ont pas répondu	3	3%
Total	100	100%
Question 20		
Le développement durable est un mode de développement Economique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. Cela ne peut se réaliser sans vous et une nouvelle démarche est entreprise : agir local, penser global ; Etes vous disposés à contribuer à cette démarche en changeant certains	Nombre De répondants	%

comportements , certaines de vos pratiques domestiques qui nuisent à l'environnement qui est le votre ,et certains de vos modes de consommation.		
OUI	94	94%
NON	0	0%
N'ont pas répondu	6	6%
Total	100	100%

Catégorie 6 : Questions 21 et 22 liées à l'évaluation du quartier

Zouaghi

Question 21		
Comment vous voyez l'avenir de votre quartier?	Nombre De répondants	%
Satisfaisant	7	7%
Meilleur si chacun s'y implique et en renforçant les commerces et les services	45	45%
Pas radieux si les problèmes actuels persistent	33	33%
Incertain a cause des nouveaux projets	10	10%
N'ont pas répondu	5	5%
Total	100	100%
Question 22		
Comment vous évaluez votre quartier par rapport à d'autres quartiers dans la ville ?	Nombre De répondants	%
Meilleur	48	48%
Moyen	18	18%
Pire	0	0%
Pas différents des autres	30	30%
N'ont pas répondu	4	4%
Total	100	100%

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE DE LA GEOGRAPHIE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

INSTITUT D'ARCHITECTURE et D'URBANISME de CONSTANTINE

Questionnaire n° 2

**à l'attention des élus
(s'inscrit dans le cadre d'un magister)**

**Mme Sidi Salah Nasri Zehour
2eme année post graduation
S –direction de : Dr Foura- Y**

**Thème : la participation citoyenne, une exigence absolue pour une bonne
gouvernance dans l'optique d'une gestion durable de l'habiter.**

Monsieur , Madame

**Nous vous prions de trouver ci-dessous un questionnaire d'enquête concernant la
perception qu'ont les collectivités locales quant aux perspectives de
développement de la -démocratie locale, comme le stipule la loi 06-06 du 20
février 2006 portant orientation de la ville.**

**En répondant aux questions ci-dessous, vous nous permettrez de partager nos
avis respectifs pour tenter de construire ensemble une vision partagée du
Développement de la démocratie participative et asseoir dans l'avenir proche les
conditions à l'émergence d'un acteur indispensable à la construction d'un savoir
vivre urbain qu'est le citoyen .**

**Nous remercions d'avance ceux qui auront pris le temps de remplir ce
questionnaire et collaborer à enrichir cette modeste recherche.**

Questionnaire

**1-Avec l'épuisement des formes traditionnelles d'action publique ,on assiste ces
dernières années dans les pays développés et même dans les pays en voie de
développement telle qu'en Amérique latine et particulièrement au Brésil à des
expériences de démocratie participative (budget participatif à Porto Alegre au
Brésil ,conférences de consensus au Danemark ,débat publics en France, twiza
au Maroc), et autres formes de participation qui prennent des aspects différents
d'un pays à un autre selon les conditions sociales de chaque pays et tous
s'accordent à dire que la participation citoyenne est nécessaire d'une part pour
cerner aux mieux une demande sociale dont les citoyens sont les premiers
porteurs et d'autre part pour assurer une meilleure adéquation entre la demande
et l'offre de services .**

**Donc les différentes politiques de la ville tentent de placer au centre de leurs stratégies la participation des habitants qui est devenue une nécessité absolue
Selon vous cela est - il nécessaire ou non? Pourquoi faire participer le citoyen?**

Commentaire

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 -Aujourd'hui la ville de Constantine se voit engagée dans un programme de transformation de son territoire qui exige de l'action publique une grande capacité à pouvoir réunir et mobiliser les énergies de tous les acteurs qui composent sa scène de vie autrement dit n'est il pas temps de repenser les systèmes décisionnels par la promotion d'une bonne gouvernance urbaine et le renforcement des capacités locales à agir notamment par une implication des acteurs de terrain et des habitants.

Commentaire.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3-Dans le cadre de votre mandat en tant qu'élu(e) et gestionnaire de la ville considérez –vous qu'au delà de la participation au vote d'autres formes de participation des citoyens dans la gestion de leur ville soient possible?

Commentaire.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 -la loi 06-06 du 20 février 2006 précise la prise en charge des grandes questions de la ville selon une nouvelle vision , elle offre en même temps un cadre de concertation et de réflexion et évoque dans le chapitre VI la participation citoyenne , qu'en est il en réalité , a-t-elle été suivie de texte d'application ?

Commentaire

.....
.....
.....
.....

5 -Dans le cadre de votre mandat en tant qu'élue(e) , vous associerez vous à toute démarche visant à obtenir du gouvernement l'élargissement du champ d'action des citoyens en vous appuyant sur la loi 06-06 portant orientation de la ville ?

Commentaire.....
.....
.....
.....

-si oui, comment vous voyez cette participation et quels seraient les moyens les plus adaptés ?

Commentaire :-
.....
.....
.....
.....
.....

6 -Les associations existantes dans certains quartiers ;sont -t- elle capables de contribuer avec les collectivités locales à améliorer le cadre de vie des citoyens Ou s'agit t il de trouver un autre mode de liaison ou de relation entre le citoyen et les collectivités locales .

Commentaire.....
.....
.....
.....
.....

7-Avez-vous relevé des formes de participation citoyenne dans certains quartiers de la ville de Constantine? Si oui quels sont ces quartiers et comment vous évaluez cette participation?

Commentaire
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8 -Notre société est en train de connaître des mutations sociales, économiques profondes , les quartiers subissent à leur tour ces changements ,les pratiques actuelles de la démocratie sont t elles adaptées à ces enjeux ? selon vous comment s'approprier les valeurs démocratiques pour les convertir à une démocratie participative de proximité? Ne faut t il pas revoir les systèmes de représentation

actuels qui sont quelques part incompatibles avec la pratique d'un bonne gouvernance urbaine .

Commentaire:

- la situation va s'améliorer
-
-
- La situation ne va pas changer.....
-
-
- La situation va s'empirer.....
-
-

9- La durabilité est au menu de la planification urbaine et l'approche durabiliste interroge aujourd'hui notre société sur son mode d'organisation de l'espace , son mode d'habiter , de se déplacer , sur ses technologies de production ,ceci suppose qu'un consensus doit se dégager que tout un chacun doit pouvoir respecter pour parvenir à améliorer notre cadre de vie et préserver nos ressources , nos richesses et notre environnement contre l'usure.

Selon vous comment peut on réaliser cela ?
Comment sensibiliser le citoyen à cette question ?
Quelle éducation citoyenne nécessaire à cela?

Comment mieux intégrer les différentes dimensions du développement durable dans les actions associatives ? Comment allez-vous aider les associations à prendre part au développement durable de leur territoire ? Avec quels outils, existants ou à créer ?

Commentaire.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

10 -Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers la wilaya de Constantine à lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites ,en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique ,abris bus ,bancs bornes barrières, grilles d'arbres,poubelles, etc....).

Selon vous cela est t il suffisant ?

Commentaire

.....

.....

.....

.....

11- les collectivités locales ont entrepris de multiples actions visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens et on le voit à travers certains quartiers même si cela

consiste en l'achèvement de certains travaux de viabilisation , comment pourriez vous aider les citoyens à une prise de conscience écologique de leur environnement immédiat pour une gestion de proximité durable et co-construire l'action publique avec les habitants pour préserver et entretenir ce qui a été réalisé et réfléchir à faire mieux ? Avez –vous une politique ou une stratégie ?

Commentaire.....
.....
.....
.....
.....

12-le citoyen se sent frustré , souffre d'un marasme quotidien et d'un manque de vie communautaire et associative , comment vous voyez la solution à cette situation?. Y aura-t-il des actions culturelles ou sociales , une aide ou contribution à la vie associative ,des salles d'animation , l'aménagement d'infrastructures sportives ou création de compétitions de proximité ouvertes à tous qui contribuent à l'épanouissement du quartier ?.

Commentaire.....
.....
.....
.....

13 -Comment vous voyez le rôle de l'information et la communication ?

- Timide
- Important
- Essentiel et obligatoire

14-Y aura-t-il une place pour les TIC (technologie de l'information et de la communication) sachant que dans d'autres pays des sites sont prévus pour recueillir les avis et les doléances des citoyens concernant toute action menée dans la gestion de leur ville ou leur quartier et les avantages des TIC sont bien connus avec la disponibilité des informations et leurs variétés et dans le renforcement de la démocratie locale.

Commentaire.....
.....
.....
.....

15- Qui êtes-vous ?
• la collectivité dont vous êtes élu (e) est-elle :
Une APC une APW .
(précisez votre rôle dans cette institution) :

.....
.....
.....

Réponses des élus aux questionnaires

Question 1

- Avec l'épuisement des formes traditionnelles d'action publique ,on assiste ces dernières années dans les pays développés et même dans les pays en voie de développement telle qu'en Amérique latine et particulièrement au Brésil à des expériences de démocratie participative (budget participatif à Porto Alegre au Brésil ,conférences de consensus au Danemark,débats publics en France, twiza et agenda 21 au Maroc), et autres formes de participation qui prennent des aspects différents d'un pays à un autre selon les conditions sociales de chaque pays et tous s'accordent à dire que la participation citoyenne est nécessaire d'une part pour cerner aux mieux une demande sociale dont les citoyens sont les premiers porteurs et d'autre part pour assurer une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de services
Donc les différentes politiques de la ville tentent de placer au centre de leurs stratégies la participation des habitants qui est devenue une nécessité absolue

Selon vous cela est- il nécessaire ou non? Pourquoi faire participer le citoyen?

1- Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

Il est impératif de faire participer le citoyen ainsi que l'ensemble des acteurs tout projet urbain est destiné à la population, au citoyen et c'est la principale raison pour laquelle les citoyens doivent être associés depuis la conception jusqu'à la réalisation

2-Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire

Il est plus que nécessaire d'impliquer le citoyen dans les affaires concernant le développement de son milieu dans sa ville et son devenir pour œuvrer au mieux à trouver des solutions qui ont déjà eu un consensus tissé sur une toile de fond celle de la concertation et les changer par un meilleur enrichissement d'idées

3- Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Se basant sur le sigle (من الشعب وبالشعب) il est impératif de faire participer le citoyen et qui dit citoyen dit association et c'est à partir de ce postulat que la ville (commune) connaîtra un développement conséquent et un essor flamboyant.

4- Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Faire participer le citoyen à la gestion de la ville quoique ce fait n'est pas encore arrivé au stade de la nécessité mais reste le choix le plus judicieux pour faire adhérer le citoyen aux différentes politiques et aux différents choix que peuvent proposer les politiques ; en outre la participation citoyenne sous n'importe quelle forme est un signe de bonne santé démocratique .

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Cela est absolument nécessaire parce que les habitants sont les mieux placés pour connaître leurs besoins, et impliquer le citoyen c'est le faire participer aux efforts de développement.

6- Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

La ville en devenir est destinée par essence aux citoyens -habitants il est donc plus que nécessaire de les associer a la construction dans différents édifices quelle qu'en soit la nature et la destinée .

Question 2

2 -Aujourd'hui la ville de Constantine se voit engagée dans un programme de transformations de son territoire qui exige de l'action publique une grande capacité à pouvoir réunir et mobiliser les énergies de tous les acteurs qui composent sa scène de vie autrement dit n'est il pas temps de repenser les systèmes décisionnels par la promotion d'une bonne gouvernance urbaine et le renforcement des capacités locales à agir notamment par une implication des acteurs de terrain et des habitants.

1- Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

Absolument oui

2-Réponse de Mme Le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire.

Les systèmes décisionnels sont censés être cadrés par un arsenal juridique en la matière, en l'occurrence la loi 90-29 qui préconise la concertation technique dans les premiers temps et publie et au sens large dans un second temps pour les mécanismes mis en temps (opposables au tiers, le registre de doléances ouvert auprès ,de l'APC et l'APW concernant les outils urbanistiques mais à défaut de culture urbaine ,les citoyens ne connaissent pas leurs droits et leurs devoirs

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

C'est déjà fait de la part de Mr le wali ou la participation des citoyens est bénéfique.

Toute association présidé par un président (académie d'association) supervise et rassemble toutes les idées afin de les concrétiser sur le terrain en association avec un responsable nommé par le wali .

4- Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Certainement car il faut donner aux élus plus de latitude et de prérogatives dans la prise de décision et choix des politiques, il est très utile d'inclure d'autres acteurs autre qu'administratifs dans la planification, des choix des projets, etc. car cela garantira une meilleure adhésion et une meilleure prise en charge des projets.

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

les collectivités locales (APC et APW) au delà de l'étiquette politique , sont l'expression de la représentation citoyenne ,il faut donc accroître les moyens d'intervention de ces entités et par la suite associer d'autres partenaires .

Question 3

**-Dans le cadre de votre mandat en tant qu'élu(e)et selon votre profil d'urbaniste
Considérez –vous qu'au delà de la participation au vote d'autres formes de
participation des citoyens dans la gestion de leur ville soient possible?**

**1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la
circulation**

Oui j'adhère parfaitement a l'implication du citoyen dans le pouvoir de décision de tel
ou tel projet urbain.

**2- Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement
du territoire**

En effet par le biais du mouvement associatif quand il n'est pas politisé ni squatté à des fins
non saines .

3- Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Il faut éviter le mot vote car nous agissons selon des commissions qui étudient planifient et
exécutent les résultats des différents réunions, les citoyens agissent et s'impliquent dans la
réalisation par le biais des associations .si les citoyens ne s'organisent pas nous serons confrontés
à différents problèmes d'ordre organisationnel

**4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale
chargé des ressources humaines APC**

Oui d'autres formes peuvent être mises en place réunions des comités de quartier lors de
l'établissement des plans d'aménagement urbain, restructuration des quartiers, participation des
experts et conversation, donner la possibilité au débat public lors des sessions plénières etc.

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Oui notamment, les citoyens réunis dans un cadre organisé deviennent une force de proposition.

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Le mandat d'élu est limité dans le temps , l'élu soutient les programmes qui sont déjà engagés .Il
participe à l'élaboration de nouveaux programmes et c'est là ou son action est prépondérante .A
ce stade il doit impérativement associer à son action les citoyens de la manière la plus large
possible .

Question 4

-la loi 06-06 du 20 février 2006 précise la prise en charge des grandes questions de la ville selon une nouvelle vision, elle offre en même temps un cadre de concertation et de réflexion et évoque dans le chapitre VI la participation citoyenne, qu'en est il en réalité, a-t-elle été suivie de texte d'application ?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

Absolument pas car il existe un fossé entre les lois et les textes (en théorie) et les pratiques sur terrain.

2-Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire

Aucun texte, pour preuve la délégation ministérielle n'a disparu ce qui constitue une entorse grave dans la gestion de la cité.

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Ce qui est regrettable c'est que l'universitaire ne veut pas s'impliquer dans la réalisation et les projets de la ville, il est là pour la critique fondée ou non fondée mais il est présent ;à mon avis l'universitaire doit s'impliquer davantage

4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

A ma connaissance et selon la réalité vécue, ce texte n'a pas été appliqué sur terrain

5-Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Quelques textes en matière d'urbanisme, la participation citoyenne doit s'exercer dans le cadre de la loi régissant l'association, il faut sensibiliser les citoyens pour qu'ils puissent s'organiser et mener des actions dans ce sens

Question 5

-Dans le cadre de votre mandat en tant qu'élu(e) , vous associez vous à toute démarche visant à obtenir du gouvernement l'élargissement du champ d'action des citoyens en vous appuyant sur la loi 06-06 portant orientation de la ville ?

-si oui, comment vous voyez cette participation et quels seraient les moyens les plus adaptés ?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

J'en serai le plus heureux, en cas où les autorités centrales impliqueraient réellement les citoyens. Si oui tout simplement l'instauration d'atelier au niveau de chaque quartier de même un représentant de chaque atelier devrait participer activement au sein de commission ad hoc (urbanisme, réalisation, patrimoine).

2- Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire

Aucune perspective pour le moment

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

J'ignore la loi 06-06 .Sans les citoyens les responsables communaux ou de la wilaya ne peuvent pas agir d'une manière concrète, l'information vient souvent du citoyen

La participation soit directe, soit du cote théorique ou pratique, il faut qu'il y ait une organisation centralisée par des responsables communaux ou de la wilaya afin d'entreprendre ou d'intervenir à tout moment.

4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Oui je suis tout à fait d'accord et cela pour 1) consolider le rôle et les prérogatives des élus locaux et 2) donner plus de place à la participation citoyenne ,La participation peut se faire en activant les outils suivants –la création des assemblées des comités de quartier et faire participer les experts universitaires dans les débats publics et une coordination plus accentuée entre les assemblées populaires et les citoyens

5 Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Oui le cadre légal existe déjà (loi 06-06 et la loi relative aux associations) les collectivités locales doivent orienter l'action citoyenne dans ce domaine (axes prioritaires).en associant les citoyens collectivement chaque fois qu'il est question ex de modifier le POS –plan de développement de la ville (routes, édifices publics, école et autre institution éducative, loisirs et culture habitat des réflexions au niveau des quartiers.)

Question 6

-Les associations existantes dans certains quartiers ; sont-t- elle capables de contribuer avec les collectivités locales à améliorer le cadre de vie des citoyens
Ou s'agit t il de trouver un autre mode de liaison ou de relation entre le citoyen et les collectivités locales.

**1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme,
la réalisation et la circulation**

Les textes réglementaires existent (loi 06-06 + loi relative aux associations) malheureusement ces textes sont caduques car ils sont très mal interprétés voir même détournés de leur objectif .

2-Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire

Les associations peuvent être le cadre approprié pourvu qu'elles soient réellement impliquées, c'est l'espace idéal pour une participation responsable, efficace et à effet immédiat dans la prise en charge des cités surtout .

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Oui tout à fait, je cite l'exemple du jardin public de St Jean ou l'association a pris en charge ce jardin et a transforme le studio du gardien en une bibliothèque et Mr le wali a pris la décision de mettre le matériel de jeux pour les enfants car le jardin est surveillé par cette association.

4 Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Les associations de quartier peuvent jouer convenablement ce rôle en plus il faut ouvrir la possibilité aux citoyens lors des séances de débats publics.

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

C'est selon certaines associations contribuent effectivement c'est surtout la perception et l'engagement des uns et des seraient qui seraient souhaitables.

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Les associations apportent un plus aux collectivités locales, l'intervention des associations serait plus bénéfique si la loi les associe à la prise de décision. Cette intervention tendrait vers des domaines précis de proximité a savoir l'éducation, la santé les loisirs etc...

Question 7

- Avez-vous relevé des formes de participation citoyenne dans certains quartiers de la ville de Constantine? Si oui quels sont ces quartiers et comment vous évaluez cette participation?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

Une participation maigre, non ciblée très mal organisée, détournée par les représentants des quartiers .En somme des participations qui n'arrangent pas les intérêts des citadins

2-Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire

pas de réponse

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

La forme de participation des citoyens est fructueuse surtout quand il s'agit des opérations hygiéniques, sanitaires, d'aménagement de désherbage, d'implantation d'arbres, sportives etc.

4- Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Non ,selon ma connaissance et mon expérience personnelle

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas à ma connaissance

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Il existe aujourd'hui des associations au niveau de tous les secteurs urbains de Constantine .Elles sont consultées de manière périodique et en fonction des actions a mener .Nous pouvons constater un manque de motivation des citoyens et un manque de mobilisation et de sensibilisation de la part des collectivités locales .

Question 8

-Notre société est en train de connaître des mutations sociales, économiques profondes, les quartiers subissent à leur tour ces changements, les pratiques actuelles de la démocratie sont t elles adaptées à ces enjeux ? Selon vous comment s'approprier les valeurs démocratiques pour les convertir à une démocratie participative de proximité? Ne faut t il pas revoir les systèmes de représentation actuels qui sont quelques part incompatibles avec la pratique d'un bonne gouvernance urbaine .

- la situation va s'améliorer
- La situation ne va pas changer.
- La situation va s'empirer

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

La situation va s'améliorer car il y aurait certainement une décantation sociale puis un filtre des représentants des citoyens vers une meilleure représentativité des citoyens

2-Réponse de Mme le rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire

- La situation va s'empirer

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Tout à fait la situation va s'améliorer car les citoyens ont une force juvénile qui va les propulser pour une amélioration progressive

4- Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

La situation va s'améliorer a condition de donner plus de prérogatives aux élus locaux, et aux associations de quartier et ouvrir le débat public

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

La situation va s'améliorer, mais à condition de revoir les modalités d'intervention des associations.

Question 9

- La durabilité est au menu de la planification urbaine et l'approche durabiliste interroge aujourd'hui notre société sur son mode d'organisation de l'espace, son mode d'habiter, de se déplacer, sur ses technologies de production, ceci suppose qu'un consensus doit se dégager que tout un chacun doit pouvoir respecter pour parvenir à améliorer notre cadre de vie et préserver nos ressources, nos richesses et notre environnement contre l'usure. Selon vous comment peut-on réaliser cela ? Comment sensibiliser le citoyen à cette question ? Quelle éducation citoyenne nécessaire à cela? Et Comment mieux intégrer les différentes dimensions du développement durable dans les actions associatives ? Comment allez-vous aider les associations à prendre part au développement durable de leur territoire ? Avec quels outils, existants ou à créer ?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

La participation des citoyens est très timide comment voulez vous que l'on intègre le concept de la durabilité ? il faut attendre quelques décennies.

2-Réponse de Mme le Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW:

Pour impliquer davantage le citoyen dans la question liée à la durabilité ,il va falloir que ceux qui gouvernent donnent l'exemple ,pratiques concrètes et appliquer sévèrement le principe de Rio "le pollueur payeur "former davantage la génération montante a la propreté ,l'entretien et le recyclage de tout .avec une telle sensibilisation des jeunes on peut espérer avoir une génération future plus sensible à la question environnementale et à la durabilité ,le mouvement associatif peut prendre le relais avec l'école en plus du rôle de la femme dans l'éducation.

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

En premier lieu il faut que l'universitaire s'implique dans la vie socio –éducative et urbanistique car il possède la technologie celle-ci va se mettre au travail par le biais des associations en leur attribuant un abc afin d'améliorer la planification urbaine .la ville nouvelle est un grand problème d'avenir pour les habitants car elle est devenue une cité dortoir que les Français sont en train de démolir .si les urbanistes et les architectes n'interviennent pas pour l'amélioration urbaine nous allons vers la calamité de ce fait il est urgent de se pencher sur ce problème.

4 Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

A mon avis cela passera nécessairement par :

-Ouvrir et encourager le débat public via les medias lourds, la presse écrite , les rencontres directes avec le public ,etc. -Donner un rôle plus important et une présence plus remarquable aux citoyens lors de la discussion des choix et politiques de la ville.

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

La loi 03-10 du 19/07/03 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable définit le cadre institutionnel dans ce domaine et place l'action citoyenne au centre de toute initiative . mais est t elle applicable ? la mise en place de ces dispositions exige que dans toute action visant le développement dans sa globalité de se mettre a penser dans la durabilité :énergie ,urbanisme ,consommation .au préalable il faut une mise a niveau des différents acteurs (état ,collectivités locales et associations) .

Question 10

- Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers la wilaya de Constantine à lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites ,en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique ,abris bus ,bancs bornes barrières, grilles d'arbres, poubelles, etc....).

Selon vous cela est t il suffisant ?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation

Non absolument pas car les travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration urbaine sont très mal exécutés en dépit des l'enveloppe financière octroyée soit près de 800 milliards de centimes

2-Réponse de Mme le Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW:

Pas du tout car l'éducation préalable manque et la déperdition des deniers publics criardes dans ces opérations est la règle

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Non tout ce que fait l'APC est du tape a l'œil il faut travailler davantage car il est impératif de multiplier les sorties sur les sites et faire dans l'immédiat les aménagements nécessaires (rond point, petits ponts l'élargissement des trottoirs etc.

4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Non ! il faut associer les comités de quartier lors de l'élaboration des programmes de l'amélioration urbaine

5 Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Toutes ces actions et opérations doivent s'inscrire dans la durabilité ,c'est donc un début et une prise en charge de la commune du concept de développement durable mais qui ne peut être positif que si elle tend a sensibiliser les citoyens aux nouveaux défis .

Question 11

- la wilaya a entrepris de multiples actions visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens et on le voit à travers certains quartiers même si cela consiste en l'achèvement de certains travaux de viabilisation , comment pourriez vous aider les citoyens à une prise de conscience écologique de leur environnement immédiat pour une gestion de proximité durable et co-construire l'action publique avec les habitants pour préserver et entretenir ce qui a été réalisé et réfléchir à faire mieux ? Avez –vous une politique ou une stratégie ?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme ,la réalisation et la circulation

Les collectivités locales sont incapables d'initier ces opérations pour des raisons de compétence et de manque de personnel compétent (ingénieurs, architectes)

2-Réponse de Mme le Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW:

Reprendre les préalables de la répartition des rôles dans la cité éviter le laxisme la non gestion ,l'absence de contrôle , l'absence de responsabilité et s'entendre préalablement sur des rôles complémentaires partagés et consensuels dans toute cité ,cela peut se faire avec des cahiers de charges accessibles et clairement définis .

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Il faut surveiller les travaux déjà effectués pour qu'il n'y ait pas de détérioration ,sinon il faut les refaire et insister sur la persévérance .l'entretien doit se faire quotidiennement avec l'aide des citoyens .

4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Ceci se basera sur une sensibilisation axée sur –sensibiliser les comités de quartier
Sensibiliser la jeunesse et l'enfance a travers des campagnes dans les écoles, les CEM et lycées

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Les associations de jeunes citoyens aux niveaux des quartiers qui comptent de nombreux universitaires sont régulièrement associées aux actions de la commune .les jeunes citoyens sont en mesure de relever tous les défis nous devons les sensibiliser et les orienter.

Question 12

- le citoyen se sent frustré, souffre d'un marasme quotidien et d'un manque de vie communautaire et associative, comment vous voyez la solution à cette situation?. Y aura-t-il des actions culturelles ou sociales, une aide ou contribution à la vie associative, des salles d'animation, l'aménagement d'infrastructures sportives ou création de compétitions de proximité ouvertes à tous qui contribuent à l'épanouissement du quartier ?.

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation.

Le citoyen est très mal représenté au sein des collectivités locales

2-Réponse de Mme le Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW :

la culture le loisir et la récréation constituent un axe majeur dans l'art d'habiter ou de pratiques dans la cite or ce qui existe réellement, des logis impropres dans un cadre pauvre triste qui ne donne aucune chance de survie plausible.

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

La récupération des salles cinématographiques est urgent et le lancement de la cinémathèque aussi .multiplier les contacts entre citoyens et responsables et échanger les idées.

4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Toutes les actions énumérées sont bonnes, à condition que les responsables locaux prennent l'initiative et soient innovateurs en la matière.

5 Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-Réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Le constat est juste, nous devons aider les jeunes a s'organiser pour exprimer leurs besoins dans le respect de la pluralité d'expression culturelle et linguistique L'implantation d'infrastructures relève de la responsabilité de l'état, un retard énorme est enregistré.

Question 13

-Comment vous voyez le rôle de l'information et la communication ?

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation.

Essentiel et obligatoire

2-Réponse de Mme le Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW :

Essentiel et obligatoire

3-Réponse de Mr le président de la commission d'urbanisme

Inexistante

4 Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

Essentiel et obligatoire

Ceci est le point nodal de toute politique et participation citoyenne

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Essentiel et obligatoire

6-réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Il est timide à l'état actuel mais il est essentiel et obligatoire dans toute perspective d'avenir .

Question 14

- Y aura-t-il une place pour les TIC (technologie de l'information et de la communication) sachant que dans d'autres pays des sites sont prévus pour recueillir les avis et les doléances des citoyens concernant toute action menée dans la gestion de leur ville ou leur quartier et les avantages des TIC sont bien connus avec la disponibilité des informations et leurs variétés et dans le renforcement de la démocratie locale.

1-Réponse de Mr le vice président chargé de l'urbanisme, la réalisation et la circulation.

Sachez que la commune de Constantine est l'unique APC en Algérie où la TIC a été déjà appliquée .Constantine a reçue les félicitations du ministre des PTT le 30/03/2009 pour les efforts réalisés :mise en place d'un système informatique intègre

2-Réponse de Mme le Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW

-Il n'y a pas de gouvernance et on ne veut pas l'instaurer si on le voulait, le développement des TIC constitue une opportunité à exploiter pour mieux se rapprocher des citoyens.

3-Réponse de: Mr le président de la commission d'urbanisme

Il ne faut pas parler d'une technologie sans une sensibilisation du citoyen il faut qu'il y ait une explication et implication afin que le citoyen soit informé et après lancer la technologie.

4-Réponse de Mr le vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

La communication est primordiale dans toute politique de rapprochement et de participation citoyenne . Utiliser les TIC sera innovateur et un catalyseur dans cette politique

5- Réponse de Mr le Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

Pas de réponse

6-réponse de Mr le président de la commission transport et circulation

Les TIC sont devenus une réalité à l'échelle mondiale , l'Algérie s'adapte progressivement à cette nouvelle réalité .L'APC doit à mon sens s'orienter dans cette perspective ,ce qui n'est pas le cas aujourd'hui .

Question 15

• la collectivité dont vous êtes élu (e) est-elle :

Une APC une APW .

(précisez votre rôle dans cette institution)

Qui êtes-vous ?

1-Vice président chargé de l'urbanisme ,la réalisation et la circulation APC

2-Rapporteur de la commission équipements et aménagement du territoire APW

3- Président de la commission d'urbanisme APC

4- Vice président de l'assemblée populaire communale chargé des ressources humaines APC

5- Vice président chargé des finances et du patrimoine communal APC

6- Président de la commission transport et circulation APC

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE DE LA GEOGRAPHIE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
INSTITUT D'ARCHITECTURE et D'URBANISME de CONSTANTINE

Schéma d'entretien
(S'inscrit dans le cadre d'un magister)

Mme Sidi Salah Nasri Zehour
2eme année post graduation
S –direction de:Dr Foura Yasmina

Thème

La gouvernance urbaine est une nouvelle approche des politiques urbaines qui consiste à impliquer tous les acteurs y compris les habitants , à la définition des objectifs d'un projet ou d'un diagnostic, à la formulation du problème ou des enjeux, à la définition d'une stratégie, des objectifs et des moyens affectés, à la mise en œuvre et au suivi comme à l'évaluation du projet.

Dans ce cadre et pour mesurer les performances du mode de gestion produit dans l'habiter et pour l'évaluer par rapport à la gouvernance urbaine ? Les questions posées se rapportent à :

- 1 –L'identification des acteurs / Presentation de l'organisme ou l'institution
- 2 –Le rôle dans la gestion urbaine / Quelles sont les missions .
- 3 – La coordination entre les différents acteurs / Existence de partenariat ou non ?
- 4 - Les problèmes rencontrés et les insuffisances dans la gestion.

Annexes 3

Résultats du RGPH avril 2008 source O.N.S : la cité Zouaghi

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
N°du district	Nombre de constructions	Nombre de logements				Nombre de ménages	Nombre total de R.P+R.A.T		
		habités	Inhabités	A usage professionnel	Total logements		masculin	éminin	total
18	262	133	125	4	262	144	384	340	724
19	26	178	75	0	253	189	474	489	963
20	27	230	44	0	274	230	474	497	971
21	55	142	66	1	209	146	378	379	757
22	19	215	13	0	228	215	554	586	1140
23	197	128	68	3	199	155	453	446	899
24	19	181	16	0	197	184	457	474	931
25	68	146	59	1	206	146	330	306	636
26	205	182	62	0	244	185	513	532	1045
27	214	104	112	1	217	127	341	329	670
28	118	150	47	0	197	174	470	478	948
29	22	141	22	1	164	143	352	360	712
30	179	167	37	5	209	215	615	656	1271
31	161	156	57	2	215	157	454	449	903
32	11	129	17	0	146	130	348	337	685
33	13	150	26	2	178	150	300	308	608
34	11	127	20	0	147	127	347	318	665
35	131	127	32	0	159	123	384	360	744
36	171	155	43	2	200	155	446	487	933

Annexes 4

Les programmes d'amélioration urbaine Source DUC de Constantine

Programme 2008			
Commune de Constantine			
Sites	Surface(HA)	Avancement des études	Obs
AIN EL BEY II EL FEDJ	39,00	70%	Cahier des charges en cours de vérification
EUCALYPTUS	18,00	100%	Lot voirie : attribué (Mt : 51.181.918,40) Lot : Ameg : déclaré infructueux
(AIN EL BEY FRERES FERRAD	30,43	100%	Cahier des charges vérifié
CITE EL BIR	80,00	60%	Etude en cours
CITE SIDI MABROUK INF + RUE DE CHARKO + EM MANSORAH	20,00	100%	Cahier des charges en cours de vérification
BOULEVARD DE L'EST	40,00	60%	Etude en cours
CITE DAKSI	48,00	30%	Etude en cours
S/TOTAL (1)	187,43	75%	
Programme 2007			
Commune de Constantine			
Intitulé et N° d'opération et date d'inscription	Nature des Travaux	Taux d'avancement des Travaux	OBS
TRAVAUX DE VRD CITE EL MOUNA	Aménagement assainissement	20%	Travaux à l'arrêt jusqu'à l'achèvement travaux reprise AEP par DHW
	E.public	80%	Travaux à l'arrêt jusqu'à l'achèvement travaux reprise AEP par DHW
	Etude et suivi		Suivi en court
	Voirie		Travaux attribués
S/TOTAL (1)			57%
TRAVAUX DE VRD 1100 LOGTS ZOUAGHI	Aménagement assainissement	85%	Travaux à l'arrêt jusqu'à réalisation travaux de Voirie
	E.public	20%	Travaux en cours
	Voirie	-	Travaux attribués
	Etude et suivi		Suivi en cours
S/TOTAL (2)			35%

TRAVAUX DE VRD DU SITE SARKINA 1ER 2EME 3eme ET 4EME tranche	Voirie		. avis d'appel d'offre lancé - Ouverture plis offre financière programmée cette semaine
	Aménagement assainissement T1	60%	Travaux en cours.
	Aménagement assainissement T2	50%	Travaux en cours.
	Aménagement assainissement T3	15%	Travaux en cours.
	Aménagement assainissement T4	55%	Travaux en cours.
	E .public 1,2,3 et 4	5%	-EP (1, 2,3 et 4tranches) travaux en cours
	Etude et suivi		Suivi en cours
S/TOTAL (3)		30%	
564 LOGTS AIN EL BEY	VOIRIE	0%	- jugement financier programmé la semaine prochaine.
	Aménagement assainissement	20%	- travaux en cours
	Eclairage public	40%	- : travaux à l'arrêt dus au chevauchement avec l'aménagement
	Etude et suivi		
S/TOTAL (4)		20%	
SISSAOUI	Eclairage public	5%	- travaux à l'arrêt dus au chevauchement avec l'aménagement
	Voirie		- appel d'offre lancé jugement programmé cette semaine.
	Aménagement assainissement	25%	travaux à l'arrêt dû à la reprise réseau assainissement par la DHW
	Etude et suivi		
S/TOTAL (5)		10%	
TRAVAUX D'AMENAGEME NT EXTERIEURS BOULEVARS KARBOUAA ET BENBAATOUCH E	Amé-E.public- Voirie Espaces verts	100%	Travaux réalisées dans le cadre de la visite de Monsieur le président
	Etude et suivi		
S/TOTAL (6)	100%	-	
TRAVAUX D'AMENAGEME NT EXTERIEURS BOULEVARS SOUMMAM	Amé-E.public- Voirie Espaces verts	100%	Travaux réalisées dans le cadre de la visite de Monsieur le président

S/TOTAL (7)	100%		
TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEURS CITE DES MURIERS	Amé-E.public Voirie		Travaux réalisées dans le cadre de la visite de Monsieur le président
S/TOTAL (8)	100%		
Travaux d'aménagement extérieurs cite Ain el Bey	Espaces verts		Travaux réalisées dans le cadre de la visite de Monsieur le président
S/TOTAL (9)	100%		
TRAVAUX DE VRD DU CITE FRERES FERRAD BORTOLAZO	AM-ASS	25 %	- travaux en cours
	E.public	0%	- EP : ODS notifié travaux non encore démarrés jusqu'à l'implantation des aménagements prévus.
	Voirie		-: 2ème cahier des charges réintroduit au CMPW après actualisation du devis suite à la dégradation de la voirie après passage de conduites par l'ADE ; ajourné. Levée de réserves en cours
	Etude et suivi		
S/TOTAL (10)		105%	
TRAVAUX DE VRD DU CITE DJEBES	Aménagement assainissement		- Travaux attribués, marche en cours d'élaboration
	E.public		- Travaux attribués
	Voirie		Appel d'offre déclarée infructueux
S/TOTAL (11)		NB/ Le démarrage des travaux est subordonnés par la réalisation de la protection contre les eaux pluviales du site et reprise du collecteur d'assainissement passant par le Boulevard principal	
TRAVAUX DE VRD DU CITE GUEMMAS 2ELME TRANCHE	Aménagement assainissement		- travaux attribués
	E.public		travaux attribués
	Voirie		travaux non lancés NB/ ce projet est à différer jusqu'à la reprise total du réseau d'assainissement défectueux par la DHW
S/TOTAL (12)			
TRAVAUX DE VRD DU CITE 20 AOUT	Aménagement assainissement		-travaux attribués
	E.public		-travaux attribués
	Voirie		déclaré infructueux le 09 /09/2008

S/TOTAL (13) Travaux de VRD cité des terrasses + Benboulaid	Aménagement assainissement	Travaux attribués	
	E.Public		travaux attribués
	Voirie		travaux attribués
S/TOTAL (14)			
Travaux de VRD cité Fadila Saadane +filali	Aménagement assainissement		déclaré infructueux
	E- public		-travaux attribués
	Voirie		-travaux attribués
S/TOTAL (15)			

Programme 2006					
Commune de Constantine					
Intitulé et N°d'opération et date d'inscription	Tranches	Nature des Travaux	Taux Avancement Travaux	OBS	
	B	Aménagement; et Voirie		Travaux achevés et réceptionnés définitivement	
	C	Aménagement; et Voirie	100%	Travaux achevés et réceptionnés définitivement	
	A,B et C	Eclairage public	100%	Travaux achevés et réceptionnés définitivement	
	A,B et C	Espaces verts	100%	Travaux achevés et réceptionnés définitivement	
	A,B et C	Etudes et suivi A,B et C	100%		
			ANEP		
	S/T		100%		
2) Travaux de VRD ZHUN BOUSSOUF 5eme Tranche	A	Aménagement; et Voirie Assainissement-	100%	Propjet réceptionnés provisoirement	
	B	E.publics	100%	Travaux achevés et	
TRANCHE ZONE A et B		Etudes et suivi	100%		
		ANEP			
			S/T	100%	

Travaux par Projets :Photos des sites avant , et après les travaux d'Amélioration Urbaine :

Daira de Constantine :

1- Commune de Constantine : - Djebel Ouahch

Photo avant

Par l'effet de l'affaissement des terrains, les passages se sont décollés des bordures



Photo après

Pour y remédier un mur de pieds est réalisé en premier lieu .des trottoirs ont été aménagés



Photo avant



Photo après



Programme 2005			
Commune de Constantine			
Intitulé et N° d'opération et date d'inscription	Nature des travaux	Taux d'avancement des Travaux	OBS
1) travaux de VRD zhun Ziadia tranche A, B et C	Voirie –Ass E-Public	100%	Travaux achevés Réception définitive effectuée le 28/10/08
	Suivi		
	Contrôle CTC		
	S/T	100%	
2) Travaux de VRD Zhun Sakiet Sidil Youcef Ilots A, B et C	Voirie –Ass E-Public	100%	Travaux achevés Réception définitive effectuée le 02/11/08
	S/T	100%	
3) Travaux de VRD de la cité El- Guemmas	Voirie –Ass E-Public	100%	Travaux achevés et réceptionnés provisoirement
TOTAL GENERAL		100%	
RECAPITULATIF :			
		Nbre de projets concernés = 03	Nbre de projet achevés = 03

Annexe 5 - Les Lois

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Chapitre 1er

Constitution

Art. 4. - Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente loi, toutes personnes majeures peuvent fonder, administrer ou diriger une association si elles:

- - sont de nationalité algérienne,
- - jouissent de leurs droits civils et civiques, n'ont pas eu une conduite contraire aux intérêts de la lutte de libération nationale.

Art. 5. - Est nulle de plein droit, l'association:

- - fondée sur un objet contraire au système institutionnel, établi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur,
- - dont des membres fondateurs ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 4 de la présente loi.

Art. 6. - L'association se constitue librement par la volonté de ses membres fondateurs, à l'issue d'une assemblée générale constitutive, réunissant au moins quinze (15) membres fondateurs, qui en adopte les statuts et désigne les responsables de ses organes de direction.

Art. 7. - L'association est régulièrement constituée après:

- dépôt de la déclaration de constitution auprès de l'autorité publique concernée visée à l'article 10 de la présente loi.
- délivrance d'un récépissé de d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique compétente au plus tard soixante (60) jours après le dépôt du dossier, après examen de conformité aux dispositions de la présente loi,
- accomplissement aux frais de l'association des formalités de publicité dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

Art. 8. - Si l'autorité compétence estime que la constitution de l'association est contraire aux dispositions de la présente loi, elle saisit, huit (8) jours au plus, avant l'expiration du délai prévu à l'article précédent pour la délivrance du récépissé d'enregistrement, la chambre administrative de la cour territorialement compétente, laquelle doit statuer dans les trente (30) jours de la saisine.

A défaut de saisine de la juridiction, l'association est considérée régulièrement constituée à l'expiration du délai prévu pour la délivrance du récépissé d'enregistrement.

Art. 9. - La déclaration de constitution visé à l'article 7 de la présente loi est accompagnée d'un dossier comprenant:

- - la liste nominative, la signature, l'état civil, la profession, le domicile des membres fondateurs et des organes de direction,
- - deux (2) exemplaires certifiés conformes des statuts,
- - le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Art. 10. - La déclaration de constitution d'une association est déposée, à la diligence de ses membres fondateurs, auprès des autorités compétentes suivantes:

- - le Wali de la wilaya du siège, pour les associations dont le champ territorial concerne une

Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations, p. 1438.

Le président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 32, 39, 40, 53, 113, 115 et 117;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant Code pénal;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant Code civil;

Vu la loi n° 87-15 du 21 juillet 1987 relative aux associations;

Vu la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989 relative aux associations à caractère politique;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;

Après adoption par l'Assemblée populaire nationale;

Promulgue la loi dont la teneur suit:

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - La présente loi a pour objet de déterminer les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations.

Art. 2. - L'association constitue une convention régie par les lois en vigueur dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif.

Elles mettent en commun à cet effet pour une durée déterminée ou indéterminée leurs connaissances et leurs moyens pour la promotion d'activités de nature notamment professionnelle, sociale, scientifique, religieuse, éducative, culturelle ou sportive.

L'objet de l'association doit être déterminé avec précision et sa dénomination lui correspondre.

Art. 3. - Les unions, fédérations ou confédérations d'associations constituent des associations au sens de la présente loi.

TITRE II

attachées à sa responsabilité civile.

Art. 21. - Seules les associations à caractère national, peuvent, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, adhérer à des associations internationales poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Cette adhésion ne peut intervenir qu'après accord du ministre de l'intérieur.

Chapitre 3

Statut des associations

Art. 22. - L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association, elle est constituée par l'ensemble de ses membres remplissant les conditions de vote établies dans les statuts de l'association.

Art. 23. - Les statuts des associations doivent énoncer, sous peine de nullité:

- l'objet, la dénomination et le siège de l'association,
- le mode d'organisation et le champ de compétence territoriale,
- les droits et obligations des membres et de leurs ayants droit le cas échéant,
- les conditions et modalités d'affiliation, de retrait, de radiation et d'exclusion des membres,
- les conditions éventuelles rattachées au droit de vote des membres,
- les règles et modalités de désignation des délégués aux assemblées générales,
- le rôle de l'assemblée générale et des organes de direction et leur mode de fonctionnement,
- le mode de désignation et de renouvellement des organes de direction ainsi que la durée de leur mandat,
- les règles de quorum de la majorité requise pour les décisions de l'assemblée générale et des organes de direction,
- les règles et procédures d'examen et d'approbation des rapports d'activité et de contrôle et d'approbation des comptes de l'association,
- les règles et procédures de dévolution, du patrimoine en cas de dissolution de l'association.

Art. 24. - Il est interdit aux associations d'introduire dans leurs statuts ou de pratiquer toute discrimination entre leurs membres de nature à porter atteinte à leurs libertés fondamentales.

Art. 25. - La qualité de membre d'une association s'acquiert par la signature par l'intéressé d'un acte d'adhésion et est attestée par un document délivré par l'association à l'intéressé.

Chapitre 4

Ressources et patrimoine

Art. 26. - Les ressources des associations sont constituées par:

- les cotisations de leurs membres,
- les revenus liés à leurs activités,
- les dons et legs,
- les subventions éventuelles de l'Etat, de la wilaya ou de la commune.

Art. 27. - Les associations peuvent avoir des revenus liés à leurs activités, sous réserve que lesdits revenus soient exclusivement utilisés à la réalisation des buts fixés par les statuts et la législations en vigueur.

- ou plusieurs communes d'une même wilaya,
- le ministre de l'intérieur pour les associations à vocation nationale ou inter-wilayale.

Chapitre 2

Droits et obligations

Art. 11. - Les associations sont distinctes par leur objet, leur dénomination et leur fonctionnement, de toute association à caractère politique et ne peuvent entretenir avec elles aucune relation qu'elle soit organique ou structurelle ni recevoir des subventions, dont ou legs sous quelque forme que ces soit de leur part ni participer à leur financement.

Art. 12. - Les membres d'une associations exercent les droits et sont soumis aux obligations prévues par la législation en vigueur dans la limite des statuts.

Art. 13. - Tout membre d'une association a le droit de participer aux organes de direction de l'association dans le cadre de ses statuts et des dispositions de la présente loi.

Art. 14. - Les organes de direction de l'association sont élus et renouvelés selon des principes démocratiques et aux échéances fixées dans les statuts.

Art. 15. - Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, il est interdit à toute personne morale ou physique de s'ingérer dans le fonctionnement d'une association.

Art. 16. - L'association acquiert la personnalité morale et la capacité civile dès sa constitution, conformément à l'article 7 ci-dessus et peut de ce fait:

- ester en justice et exercer notamment devant les juridictions compétentes, les droits réservés à la partie civile en conséquence de faits en rapport avec son objet et ayant porté préjudice aux intérêts individuels ou collectifs de ses membres,
- représenter l'association auprès des autorités publiques,
- conclure tout contrat, convention ou accord en rapport avec son objet,
- acquérir, à titre gracieux ou onéreux, des biens meubles ou immeubles pour l'exercice de ses activités telles que prévues par ses statuts.

Art. 17. - Les associations doivent faire connaître à l'autorité publique compétente, prévue à l'article 10 de la présente loi, toutes les modifications apportées aux statuts et tous les changements intervenus dans les organes de direction, dans les organes de direction, dans les trente (30) jours qui suivent les décisions prises.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour de leur application dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

Art. 18. - Les associations sont tenues de fournir régulièrement, à l'autorité publique concernée, les renseignements relatifs à leurs effectifs, aux origines de leurs fonds et à leur situation financière suivant des modalités fixées par voie réglementaire.

Art. 19. - Dans le cadre de la législation en vigueur, l'association peut édicter et diffuser des bulletins, revues, documents d'information et brochures en rapport avec son objet.

Le bulletin principal doit être édité en langue arabe dans le respect des lois en vigueur.

Art. 20. - L'association est tenue de souscrire une assurance en garantie des conséquences pécuniaires

législation en vigueur, le tribunal peut ordonner, à la requête du ministère public, toutes mesures conservatoires ou la confiscation des biens de l'association objet d'une dissolution judiciaire.

Art. 37. - Sous réserve des dispositions de l'article 35 de la présente loi, la dissolution volontaire ou judiciaire entraîne la dévolution des biens meubles et immeubles conformément aux statuts.

Toutefois, le recours régulièrement exercé contre la décision judiciaire de dissolution, suspend la dévolution des biens de l'association jusqu'à l'intervention d'une décision judiciaire définitive.

Art. 38. - Nonobstant les dispositions de la présente loi, l'organisation et le fonctionnement des associations habilitées à agir en qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics en matière d'organisation des secours populaires en période de paix ou de guerre, sont déterminés par voie réglementaire.

TITRE IV

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX ASSOCIATIONS ETRANGERES

Art. 39. - Est réputée association étrangère au sens de la présente loi, toute association, qu'elle qu'en soit la forme ou l'objet, qui a son siège à l'étranger ou qui, ayant son siège sur le territoire national est dirigée totalement ou partiellement par des étrangers.

Art. 40. - Sous réserve de la condition de nationalité, les conditions de création et de fonctionnement des associations étrangères sont celles fixées par la présente loi.

La création de toute association étrangère est soumise à l'agrément préalable du ministre de l'intérieur.

Art. 41. - Seuls les personnes en situation régulière vis à vis de la législation en vigueur en matière de séjour des étrangers en Algérie, peuvent fonder ou être membres d'une association étrangère.

Art. 42. - Sans préjudice de l'application des autres dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, l'agrément accordé à une association étrangère peut être suspendu ou retiré par décision du ministre de l'intérieur, lorsqu'elle exerce des activités autres que celles prévues par ses statuts ou que son activité est de nature à porter atteinte ou porte atteinte:

- au système institutionnel établi,
- à l'intégrité du territoire national, à l'unité nationale, à la religion de l'Etat ou à la langue nationale,
- à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

La suspension ou le retrait de l'agrément peut également être prononcé en cas de refus par l'association de fournir à l'autorité concernée, les documents et informations demandés relatifs à ses activités, à son financement, à son administration et à sa gestion.

Art. 43. - Toute modification de l'objet, des statuts et de l'implantation de l'association étrangère ainsi que tout changement dans ses organes d'administration ou de direction, doivent recevoir l'accord préalable de l'autorité publique concernée, sous peine de suspension ou de retrait de l'agrément.

Art. 44. - Dès notification de la suspension ou du retrait d'agrément, l'association étrangère cesse toute activité.

Art. 28. - Les dons et legs avec charges et conditions ne sont acceptés par les associations que si ces charges et conditions sont compatibles avec le but assigné par les statuts et avec les dispositions de la présente loi.

Les dons et legs d'associations ou d'organismes étrangers ne sont recevables qu'après accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la compatibilité avec le but assigné par les statuts de l'association et les contraintes qu'ils peuvent faire naître sur elle.

Art. 29. - Outre les ressources prévues à l'article 25 de la présente loi, les associations peuvent disposer de revenus découlant de quêtes publiques autorisées dans les conditions et formes prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Elles sont tenues de déclarer à la fin de la quête à l'autorité publique compétente, le résultat de chaque quête autorisée.

Art. 30. - Lorsque l'activité d'une association est considérée par l'autorité publique comme étant d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'association concernée peut bénéficier de la part de l'Etat, de la wilaya ou de la commune, de subventions, aides matérielles et de toutes autres contributions assorties ou non de conditions.

Lorsque les subventions, aides et contributions consenties sont assorties de conditions, leur octroi peut être subordonné à l'adhésion par l'association bénéficiaire à un contrat préétabli précisant les programmes d'activité et les modalités de leur contrôle, conformément à la législation en vigueur.

Art. 31. - Sauf autorisation de l'autorité compétente, l'utilisation par l'association à d'autres fins prédéterminées par l'administration concédante, des subventions, aides et contributions, constitue une infraction et engage, à ce titre, la responsabilité de ses dirigeants.

TITRE III

SUSPENSION ET DISSOLUTION

Art. 32. - Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, sur requête de l'autorité publique compétente et dans les conditions prévues à l'article 33 de la présente loi, les juridictions compétentes, peuvent prononcer la suspension de toute activité de l'association et toutes mesures conservatoires concernant la gestion des biens.

Lesdites mesures cessent de plein droit, en cas de rejet par la juridiction concernée de la requête, nonobstant toute voie de recours.

Art. 33. - La dissolution d'une association peut être volontaire ou prononcée par voie judiciaire .

Art. 34. - La dissolution volontaire est prononcée par les membres de l'association ou leurs délégués régulièrement désignés et ce, conformément aux dispositions statutaires.

Lorsque l'association concernée est chargée d'une activité d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'autorité publique concernée, préalablement informée, a toute latitude de prendre ou de faire prendre les mesures appropriées en vue d'assurer la continuité de l'activité considérée.

Art. 35. - La dissolution de l'association par voie judiciaire peut intervenir à la demande de l'autorité publique ou sur plainte de tiers, lorsque l'association exerce des activités qui contreviennent aux lois en vigueur ou autres que celles prévues dans ses statuts.

Art. 36. - Sans préjudice des autres dispositions de la

Art. 49. - Toutes dispositions contraires à celles de la présente loi et notamment la loi n° 87-15 du 21 juillet 1987 relative aux associations, sont abrogées.

Art. 50. - La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.
Fait à Alger, le 4 décembre 1990.

Chadli BENDJEDID.

Elle est réputée dissoute en cas de retrait d'agrément.

TITRE V

DISPOSITIONS PENALES

Art. 45. - Quiconque dirige, administre ou active au sein d'une association non agréée, suspendue ou dissoute ou favorise la réunion des membres d'une association non agréée, suspendue ou dissoute est puni d'une peine d'emprisonnement de trois (3) mois à deux (2) ans et d'une amende de 50.000 DA à 100.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 46. - L'utilisation des biens de l'association à des fins personnelles ou autres que celles prévues par ses statuts, constitue un abus de confiance et est réprimée comme telle conformément aux dispositions du code pénal.

Art. 47. - Le refus de fournir les renseignements prévus à l'article 18 ci-dessus est puni d'une amende de 2.000 DA à 5.000 DA.

TITRE VI

DISPOSITIONS FINALES

Art. 48. - Les associations régulièrement constituées à la date de la présente loi, ne sont tenues à aucune autre obligation que celle de mettre leurs statuts en conformité avec les dispositions de la présente loi et ce, avant le 30 juin 1991.

Extrait de la Loi d'orientation de la ville d'Algérie.

La loi 06-06 du 20 février 2006 .Fait à Alger, le 20 février 2006.

Loi n° 2006-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, p. 4.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 119, 120, 122, 126, 127 et 180

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975 portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé;

Vu la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la wilaya;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;

Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel;

Vu la loi n° 2001-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement;

Vu l'ordonnance n° 2001-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la privatisation des entreprises publiques économiques;

Vu la loi n° 2001-13 du 17 Joumada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres;

Vu la loi n° 2001-14 du 29 Joumada El Oula 1422 correspondant au 19 août 2001, modifiée et complétée, relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière;

Vu la loi n° 2001-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise;

Vu la loi n° 2001-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets;

Vu la loi n° 2001-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire;

Vu la loi n° 2002-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral;

Vu la loi n° 2002-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement;

Vu la loi n° 2003-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable;

Vu la loi n° 2004-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable; Après adoption par le Parlement, Promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1er. - La présente loi a pour objet de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable. La politique de la ville est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné. Elle est mise en oeuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité.

CHAPITRE I

DES PRINCIPES GENERAUX

Art. 2. –

Les principes généraux de la politique de la ville sont:

La coordination et la concertation: selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés oeuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.

La déconcentration: selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'Etat.

La décentralisation: selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi.

La gestion de proximité: selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.

Le développement humain: selon lequel l'Homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.

Le développement durable: selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures. La bonne gouvernance: selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.

L'information: selon laquelle les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.

La culture: selon laquelle la ville représente un espace de création, d'expression culturelle, dans le cadre des valeurs nationales. La préservation: selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville doit être sauvegardé, préservé, protégé et valorisé. L'équité sociale: selon laquelle la cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments essentiels de la politique de la ville.

CHAPITRE II

DES DEFINITIONS ET DE LA CLASSIFICATION

Art. 3. –

Il est entendu au sens de la présente loi par :

Ville : toute agglomération urbaine ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles .

Economie urbaine : toutes activités de production de biens et de services localisées dans le milieu urbain ou dans son aire d'influence-

Contrat de développement de la ville ; une convention souscrite par une ou plusieurs collectivités territoriales, et un ou plusieurs acteurs ou partenaires économiques, dans le cadre des actions et programmes réalisés au titre de la politique de la ville.

Art. 4. –

Outre la métropole, l'aire métropolitaine, la grande ville, la ville nouvelle et la zone urbaine sensible, définies par la législation en vigueur, il est entendu au sens de la présente loi par:

Une ville moyenne: l'agglomération urbaine dont la population est comprise entre cinquante mille (50.000) et cent mille (100.000) habitants.

Une petite ville: l'agglomération urbaine dont la population est comprise entre vingt mille (20.000) et cinquante mille (50.000) habitants.

Une agglomération urbaine: l'espace urbain qui abrite une population agglomérée d'au moins cinq mille (5.000) habitants.

Un quartier: partie de la ville délimitée sur la base d'une combinaison de données relatives à l'état du tissu urbain, de sa structure, de sa composition et du nombre d'habitants y résidant.

Les modalités d'application du présent article sont, en tant que de besoin, précisées par voie réglementaire.

Art. 5.

- Outre leur classement selon la taille de leur population, les villes sont classées selon leurs fonctions et leur rayonnement au niveau local, régional, national et international particulièrement leur patrimoine historique culturel et architectural. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

CHAPITRE III

DU CADRE ET DES OBJECTIFS

Art. 6.

- La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes

les interventions, particulièrement celles relatives aux domaines suivants:

-La réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale;

- La résorption de l'habitat précaire ou insalubre;

- La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes;

- Le renforcement des voiries et réseaux divers;

- La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs;

- La protection de l'environnement;

- La prévention des risques majeurs et la protection des populations;

- La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage;

- La promotion du partenariat et de la coopération entre les villes;

- L' intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux.

Art. 7

. - La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets: le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel. Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en oeuvre. L'ensemble de ces volets est mis en oeuvre en conformité avec les modalités fixées à l'article 13 ci-dessous.

Art. 8. –

Le volet du développement durable et de l'économie urbaine a pour objectifs:

- La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel;

-L'exploitation rationnelle des ressources naturelles

- La promotion de la fonction économique de la ville;

- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 9.

Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant ;

—La correction des déséquilibres urbains;

— La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel;

- La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville;
- La promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts;
- Le renforcement et le développement des équipements urbains;
- La promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine;
- La mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville;
- La promotion et le développement du cadastre.

Art. 10.

Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population en assurant :

- La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers;
- La promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale;
- La promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs;
- La promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques;
- La prévention de la délinquance urbaine;
 - Le renforcement des équipements sociaux et collectifs.

Art. 11.

- Le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers:
- Le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes;
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public;
- La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville;
- Le renforcement de la coopération inter villes.

Art. 12.

- Le volet institutionnel a pour objectif:
- La mise en place d'un cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville;
- La promotion du financement de la politique de la ville dans le cadre du concours du budget national, des finances locales et de mécanismes novateurs tels que l'investissement et le crédit, conformément à la politique économique nationale;
- Le renforcement du suivi et du contrôle, par les instances compétentes, de l'exécution de la politique de la ville et des programmes et actions arrêtés dans ce cadre.

CHAPITRE IV

DES ACTEURS ET DES COMPETENCES

Art. 13.

- La politique de la ville est initiée et conduite par l'Etat qui en définit les objectifs, le cadre et les instruments en concertation avec les collectivités territoriales.

Art. 14.

- Conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessus, les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en:
 - arrêtant une stratégie tout en fixant les priorités pour le développement durable de la ville;
 - Réunissant les conditions de concertation et de débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville;
 - Arrêtant les normes et les indicateurs urbains ainsi que les éléments d'encadrement, d'évaluation et de correction des programmes et actions arrêtés;
 - Trouvant des solutions pour la réhabilitation de la ville, la requalification de ses ensembles immobiliers et la restructuration des zones urbaines sensibles;
 - Concevant et en mettant en œuvre des politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens;
 - Mettant en place les instruments d'intervention et d'aide à la prise de décision pour la promotion de la ville;

- Favorisant le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux pour la mise en oeuvre des programmes de la politique de la ville;
- Veillant à la cohérence des instruments liés à la politique de la ville et en assurant le contrôle et l'évaluation de sa mise en oeuvre.

Art. 15.

Les programmes et les actions arrêtés dans le cadre de la politique de la ville sont mis en œuvre par les collectivités territoriales qui doivent prendre en charge la gestion de leurs villes respectives pour tout ce qui concerne leur évolution, la préservation de leur patrimoine bâti, leur fonctionnement et les qualités et conditions de vie de leurs habitants, dans le respect des compétences qui leur sont dévolues par la loi.

Art. 16.

- Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les investisseurs et les agents opérateurs économiques participent à la réalisation des objectifs inscrits dans le cadre de la politique de la ville, notamment en matière de promotion immobilière ainsi que de développement de l'économie urbaine et de compétitivité des villes.

Art. 17.

Conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

Art. 18.

Les instruments et organes de la politique de la ville sont :

- les instruments de planification spatiale et urbaine;
- les instruments de planification et d'orientation sectoriels;
- Les instruments de partenariat;
- Les instruments d'information, de suivi et d'évaluation;
- Les instruments de financement;
- Le cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville.

Section 1

Instruments de planification spatiale et urbaine

Art. 19.

- Les instruments de planification spatiale et urbaine sont:
- Le schéma national d'aménagement du territoire;
- Le schéma régional de la région programme;
- Le schéma directeur d'aménagement d'aires métropolitaines;
- Le plan d'aménagement de la wilaya;
- Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme;
- Le plan d'occupation des sols;
- Le plan d'aménagement de la ville nouvelle;
- Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs;
- Le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et leur zone de protection;
- Le plan général d'aménagement des parcs nationaux.

Section 2

Instruments de planification et d'orientation sectoriels

Art. 20.

Un cadre de concertation et de coordination est mis en place pour assurer aux instruments de planification et d'orientation sectoriels au niveau de la ville, notamment ceux relatifs à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel, de l'urbanisme, du transport, de l'eau et des équipements et infrastructures, une mise en œuvre

concertée, cohérente et optimale. Ce cadre est chargé de proposer des mesures non prévues par les instruments de planification et d'orientation sectoriels.

Section 3

Instruments de partenariat

Art. 21.

- Conformément aux articles 13 et 14 ci-dessus, les programmes et les actions entrant dans le cadre de la politique de la ville sont, le cas échéant, mis en oeuvre suivant des contrats de développement de la ville, souscrits avec la collectivité territoriale et les partenaires économiques et sociaux. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 22.

Des actions de partenariat entre deux ou plusieurs villes pour la réalisation d'équipements et infrastructures urbains structurants peuvent être initiés dans le cadre de conventions conclues entre les collectivités territoriales responsables des villes concernées. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 23.

Dans le cadre d'une politique adaptée de la ville, des instruments d'évaluation et d'information socio-économique et géographique doivent être identifiés et mis en place. Doivent être également identifiés et mis en place des instruments d'intervention et de suivi pour faciliter l'évaluation et l'intervention des ajustements appropriés. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 24.

Chaque année une journée est consacrée et appelé "Journée de la ville". Un prix annuel intitulé "Prix de la République" est décerné à la plus belle ville d'Algérie. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 25.

- Sont financés par les ressources publiques locales avec le concours du budget de l'Etat, toutes les études et actions engagées par les pouvoirs publics compétents conformément aux articles 13 et 14 ci-dessus, dans le cadre de la politique de la ville. Des mesures financières incitatives ou dissuasives peuvent être prises, en vertu de la loi, pour la conduite de la politique de la ville.

Section 4

L'observatoire national de la ville

Art. 26.

Il est créé un observatoire national de la ville, ci-dessous dénommé "l'observatoire national". L'observatoire national est rattaché au ministère chargé de la ville et a pour missions :

- Le suivi de la mise en oeuvre de la politique de la ville;
- L'élaboration d'études sur le développement des villes dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- La production et la tenue à jour d'une nomenclature des villes ;
- La proposition, au Gouvernement, de toutes mesures de nature à promouvoir la politique nationale de la ville;
- La participation à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la ville
- La proposition, au Gouvernement, d'un cadre d'actions permettant de promouvoir la participation et la consultation des citoyens;
- Le suivi de toute mesure prise par le Gouvernement dans le cadre de la promotion de la politique nationale de la ville.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de l'observatoire national sont fixés par voie réglementaire.

Art. 27.

Outre les dispositions prévues par la présente loi, des mesures spécifiques peuvent être arrêtées pour la métropole d'Alger par le Gouvernement, en coordination avec les collectivités territorialement compétentes.

Art. 28.

Dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire, et outre les dispositions de la présente loi, des mesures incitatives particulières peuvent être prises au bénéfice des villes et notamment celles implantées dans des zones à promouvoir, dans les régions du Sud et des Hauts Plateaux.

Art. 29.

- La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.